This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23721 e. 21

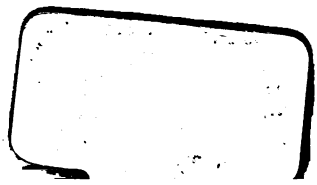

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX Père et Fils.

A LILLE

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place.

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Rue Impériale

41 me ANNÉE. — 1869.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

Le soleil entre au signe du Verseau. **JANVIER.** Les jours croissent d'une heure 3 minutes. (1)

Jours	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Vendr.	CIRCONCISION.	7 56	4 12	8 soir 6	9 matin 53	1 30	1 52
2 Samedi	s Macaire	7 56	4 13	9 23	10 matin 30	2 15	2 39
3 DIM.	ste Geneviève.	7 56	4 14	10 39	11 1	3 3	3 29
4 Lundi	s Rigobert.	7 56	4 15	11 54	11 30	3 57	4 25
5 Mardi	s Siméon S.D.Q	7 55	4 16	0 0	11 58	4 56	5 23
6 Mercr.	L'EPIPHANIE.	7 55	4 17	1 matin 7	0 soir 26	6 1	6 38
7 Jeudi	s Lucien, év.	7 55	4 19	2 matin 18	0 soir 55	7 14	7 52
8 Vendr.	ste Adèle.	7 55	4 20	3 27	1 27	8 28	9 3
9 Samedi	s Julien, m.	7 54	4 21	4 34	2 3	9 34	10 3
10 DIM.	s Guillaume.	7 54	4 22	5 37	2 44	10 29	10 52
11 Lundi	s Théodose.	7 53	4 24	6 34	3 31	11 14	11 35
12 Mardi	ste Césaire. N.L	7 52	4 25	7 24	4 23	11 54	0 0
13 Mercr.	Bapt.de N.S.	7 52	4 27	8 7	5 20	0 13	0 31
14 Jeudi	s Hilaire, év.	7 51	4 28	8 44	6 20	0 49	1 6
15 Vendr.	s Nom de Jésus.	7 51	4 29	9 15	7 21	1 23	1 40
16 Samedi	s Marcel, p.	7 50	4 31	9 43	8 22	1 56	2 12
17 DIM.	s Antoine, év.	7 49	4 32	10 8	9 23	2 29	2 46
18 Lundi	Ch s Pierre à Rom	7 48	4 34	10 31	10 25	3 3	3 21
19 Mardi	s Canut.	7 47	4 35	10 54	11 27	3 41	4 1
20 Mercr.	s Sébastien.	7 46	4 37	11 18	0 0	4 22	4 46
21 Jeudi	ste Agnès, v.P Q	7 46	4 38	11 43	0 matin 31	5 12	5 42
22 Vendr.	s Vincent.	7 45	4 40	0 soir 11	1 matin 36	6 14	6 50
23 Samedi	s Alphonse.	7 43	4 41	0 45	2 43	7 27	8 3
24 DIM.	SEPTUAGÉSIME.	7 42	4 43	1 25	3 51	8 39	9 14
25 Lundi	Conv. de s. Paul.	7 41	4 45	2 14	4 58	9 45	10 12
26 Mardi	s Polycarpe.	7 40	4 46	3 14	6 1	10 37	11 2
27 Mercr.	s Jean Chr.	7 39	4 48	4 24	6 57	11 25	11 48
28 Jeudi	Charlemag.P.L.	7 38	4 49	5 40	7 45	0 0	0 10
29 Vendr.	s Franç. de S.	7 36	4 51	6 59	8 26	0 33	0 55
30 Samedi	ste Martine.	7 35	4 52	8 18	9 0	1 18	1 40
31 DIM.	SEXAGÉSIME.	7 34	4 54	9 37	9 31	2 3	2 26

Le soleil entre au signe des Poissons. **FÉVRIER.** Les jours croissent d'une heure 30 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Lundi	s Ignace.	7 32	4 56	10 soir 54	10 matin 0	2 49	3 12
2 Mardi	PURIFICATION.	7 31	4 58	0 0	10 matin 29	3 35	4 1
3 Mercr.	s Blaise. D.Q.	7 30	4 59	0 matin 8	10 58	4 26	4 55
4 Jeudi	s. André.	7 28	5 1	1 matin 19	11 29	5 23	5 56
5 Vendr.	ste Agathe.	7 27	5 3	2 27	0 soir 4	6 32	7 11
6 Samedi	ste Dorothée.	7 25	5 4	3 31	0 soir 43	7 52	8 32
7 DIM.	QUINQUAGESIME.	7 24	5 6	4 29	1 28	9 11	9 46
8 Lundi	s Jean de M.	7 22	5 8	5 21	2 18	10 14	10 41
9 Mardi	ste Appolline.	7 20	5 8	6 6	3 13	11 4	11 23
10 Mercr.	LES CENDRES.	7 19	5 10	6 44	4 11	11 44	0 0
11 Jeudi	s Séverin, a.N.L	7 17	5 12	7 17	5 12	0 0	0 18
12 Vendr.	ste Eulalie.	7 16	5 14	7 46	6 13	0 34	0 51
13 Samedi	s Martinien	7 14	5 16	8 12	7 14	1 5	1 21
14 DIM.	QUADRAGÉSIME.	7 12	5 18	8 36	8 16	1 35	1 51
15 Lundi	s. Faustin.	7 10	5 19	8 59	9 19	2 6	2 20
16 Mardi	ste Reinelde.	7 9	5 21	9 22	10 21	2 36	2 52
17 Mercr.	s Germain. 4 T.	7 7	5 22	9 46	11 24	3 7	3 25
18 Jeudi	s Siméon.	7 5	5 24	10 12	0 0	3 44	4 3
19 Vendr.	ste Julien.4 T P Q	7 3	5 26	10 42	0 matin 29	4 24	4 49
20 Samedi	s Eucher. 4 T.	7 1	5 27	11 18	1 matin 35	5 18	5 51
21 DIM.	REMINISCERE.	6 59	5 29	0 soir 2	2 40	6 29	7 10
22 Lundi	Ch s. Pierre à A.	6 58	5 31	0 soir 55	3 43	7 54	8 37
23 Mardi	ste Isabelle.	6 56	5 32	1 58	4 41	9 16	9 50
24 Mercr.	s Mathias, ap.	6 54	5 33	3 9	5 32	10 19	10 46
25 Jeudi	s Adeltrude.	6 52	5 35	4 27	6 16	11 10	11 33
26 Vendr.	s Alexandre. P.L	6 50	5 37	5 48	6 54	11 55	0 0
27 Samedi	s Léandre.	6 48	5 39	7 10	7 28	0 18	0 40
28 DIM.	OCULI.	6 46	5 40	8 30	7 59	1 2	1 24

Lettre dominicale. . . C. Epacte . . . . . XVII.

(1) Latitude de Lille.

Le soleil entre au signe du Bélier. **MARS.** Les jours croissent d'une heure 48 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Lundi	s Aubin, évêque.	6 44	5 42	9 soir 48	8 matin 28	1 45	2 6
2 Mardi	S. Simplice.	6 42	5 43	11 " 3	8 " 57	2 27	2 49
3 Mercr.	ste Cunégonde.	6 40	5 45	0 0	9 28	3 10	3 32
4 Jeudi	s. Casimir	6 38	5 47	0 matin 15	10 2	3 56	4 20
5 Vendr	s. Théoph. D.Q	6 36	5 48	1 " 22	10 41	4 47	5 17
6 Samedi	ste Colette.	6 34	5 50	2 23	11 25	5 51	6 30
7 DIM.	LOETARE.	6 32	5 51	3 18	0 soir 14	7 13	8 0
8 Lundi	s Jean de Dieu.	6 30	5 53	4 5	1 " 8	8 44	9 24
9 Mardi	ste Françoise.	6 28	5 54	4 45	2 5	9 56	10 24
10 Mercr.	les 40 Martyrs.	6 26	5 56	5 20	3 5	10 47	11 7
11 Jeudi	s Euloge.	6 24	5 57	5 50	4 6	11 25	11 42
12 Vendr.	s Grégoire.	6 22	5 59	6 16	5 7	11 57	0 0
13 Samedi	ste KennoqueNL	6 20	6 1	6 40	6 9	0 13	0 28
14 DIM.	LA PASSION.	6 18	6 2	7 3	7 11	0 42	0 53
15 Lundi	s Longin.	6 15	6 3	7 26	8 14	1 11	1 25
16 Mardi	s Alexandre.	6 13	6 5	7 49	9 17	1 39	1 54
17 Mercr.	s Patrice.	6 11	6 7	8 15	10 21	2 9	2 23
18 Jeudi	s Cyrille, d.	6 9	6 8	8 44	11 25	2 39	2 55
19 Vendr.	s Joseph.	6 7	6 10	9 17	0 0	3 12	3 31
20 Samedi	s Joachim.	6 5	6 11	9 57	0 matin 29	3 52	4 15
21 DIM.	LES RAMEAUX P.Q	6 3	6 13	10 44	1 " 31	4 42	5 14
22 Lundi	s Basile.	6 1	6 14	11 39	2 29	5 52	6 35
23 Mardi	s Othon.	5 59	6 16	0 soir 44	3 22	7 24	8 11
24 Mercr.	s Cyrille, év.	5 56	6 17	1 57	4 7	8 53	9 30
25 Jeudi	SAINTE CÈNE.	5 54	6 19	3 16	4 46	10 1	10 28
26 Vendr	Mort de N.-S.	5 52	6 20	4 37	5 21	10 52	11 16
27 Samedi	s Rupert. P.L	5 50	6 22	5 58	5 53	11 38	11 59
28 DIM.	PAQUES.	5 48	6 23	7 19	6 23	0 0	0 21
29 Lundi	PAQUES.	5 46	6 25	8 38	6 53	0 41	1 1
30 Mardi	s Jean Clim.	5 44	6 26	9 54	7 24	1 23	1 43
31 Mercr.	s Guy, a.	5 42	6 28	11 6	7 58	2 4	2 23

Le soleil entre au signe du Taureau. **AVRIL.** Les jours croissent d'une heure 39 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Jeudi	s Hugues.	5 39	6 29	0 0	8 matin 36	2 45	3 5
2 Vendr.	s Franç. de P.	5 38	6 31	0 matin 13	9 " 19	3 27	3 51
3 Samedi	s Richard. D.Q	5 36	6 32	1 " 12	10 7	4 15	4 43
4 DIM.	QUASIMODO.	5 33	6 34	2 3	11 0	5 16	5 52
5 Lundi	s Vincent, F.	5 31	6 35	2 46	11 57	6 35	7 23
6 Mardi	s Célestin.	5 29	6 37	3 23	0 soir 56	8 8	8 50
7 Mercr.	s Aphraate.	5 27	6 38	3 54	1 " 57	9 25	9 54
8 Jeudi	s Albert, év.	5 25	6 39	4 21	2 59	10 18	10 39
9 Vendr.	ste Marie Eg.	5 23	6 41	4 45	4 1	10 57	11 13
10 Samedi	s Macaire, év.	5 21	6 42	5 8	5 3	11 29	11 45
11 DIM.	s Léon, p.	5 19	6 44	5 31	6 6	11 59	0 0
12 Lundi	s Jules, p. N.L.	5 17	6 45	5 54	7 10	0 14	0 28
13 Mardi	s Herménégilde.	5 15	6 47	6 19	8 14	0 43	0 57
14 Mercr.	s Tiburce.	5 13	6 48	6 46	9 19	1 12	1 27
15 Jeudi	ste Anastasie.	5 11	6 50	7 17	10 23	1 42	1 58
16 Vendr.	s Druon, conf.	5 9	6 51	7 54	11 26	2 14	2 31
17 Samedi	s Anicet pape.	5 7	6 53	8 39	0 0	2 50	3 9
18 DIM.	s Parfait.	5 5	6 54	9 32	0 matin 25	3 31	3 56
19 Lundi	s Théodore P.Q.	5 3	6 56	10 33	1 " 18	4 21	4 57
20 Mardi	s Sulpice.	5 1	6 57	11 41	2 4	5 36	6 19
21 Mercr.	s Anselme	5 0	6 59	0 soir 55	2 44	7 5	7 51
22 Jeudi	s Soter, p.	4 58	7 0	2 " 12	3 19	8 32	9 8
23 Vendr.	s Georges.	4 56	7 2	3 31	3 51	9 40	10 7
24 Samedi	s Fidèle, mart.	4 54	7 3	4 50	4 21	10 31	10 54
25 DIM.	s Marc, év. *abst.*	4 52	7 5	6 9	4 50	11 17	11 39
26 Lundi	ss Clet et M. P.L	4 50	7 6	7 27	5 20	11 59	0 0
27 Mardi	s Anthime.	4 49	7 7	8 43	5 52	0 20	0 40
28 Mercr.	s Vital, m.	4 47	7 9	9 55	6 28	1 0	1 21
29 Jeudi	s Pierre, m.	4 45	7 10	11 0	7 9	1 40	2 1
30 Vendr.	ste Cath. de S.	4 43	7 12	11 57	7 56	2 21	2 42

Le soleil entre au signe des Gémeaux. **MAI.** Les jours croissent d'une heure 17 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	soir.
1 Samedi	ss Phil. et Jude.	4 42	7 13	0 0	8 matin 48	3 3	3 25
2 DIM.	s Athanase.	4 40	7 15	0 matin 44	9 44	3 50	4 16
3 Lundi	ROGATIONS. D. Q	4 38	7 16	1 matin 23	10 43	4 45	5 18
4 Mardi	ste Monique.	4 37	7 18	1 56	11 45	5 56	6 38
5 Mercr.	s Pie V, pape.	4 35	7 19	2 25	0 soir 48	7 20	8 0
6 Jeudi	ASCENSION.	4 33	7 20	2 50	1 50	8 36	9 8
7 Vendr.	s Stanislas.	4 32	7 22	3 13	2 51	9 35	9 58
8 Samedi	s Juste.	4 30	7 23	3 36	3 54	10 18	10 37
9 DIM.	Tr. s Nicolas.	4 29	7 25	3 59	4 58	10 54	11 11
10 Lundi	s Antonin.	4 27	7 26	4 23	6 3	11 27	11 43
11 Mardi	s Mammert. N. L	4 26	7 27	4 49	7 9	11 58	0 0
12 Mercr.	s Nérée.	4 24	7 29	5 18	8 15	0 14	0 29
13 Jeudi	s Gervais.	4 23	7 30	5 54	9 20	0 46	1 2
14 Vendr.	s Boniface.	4 22	7 31	6 37	10 21	1 20	1 37
15 Samedi	s Pacôme.	4 20	7 33	7 27	11 17	1 56	2 14
16 DIM.	PENTECOTE.	4 19	7 34	8 25	0 0	2 35	2 58
17 Lundi	PENTECÔTE.	4 18	7 35	9 31	0 matin 5	3 20	3 48
18 Mardi	s Venant P. Q	4 16	7 37	10 42	0 matin 47	4 16	4 49
19 Mercr.	s Pierre Cél. & T	4 15	7 38	11 56	1 23	5 26	6 6
20 Jeudi	s Bernardin.	4 14	7 39	1 soir 13	1 54	6 49	7 29
21 Vendr.	s Valens. & T.	4 13	7 40	2 30	2 22	8 7	8 43
22 Samedi	ste Julie. & T	4 12	7 42	3 47	2 50	9 15	9 44
23 DIM.	LA TRINITÉ.	4 11	7 43	5 4	3 18	10 10	10 33
24 Lundi	ste Jeanne.	4 10	7 44	6 20	3 48	10 56	11 17
25 Mardi	ste Marie P P. L	4 9	7 45	7 34	4 21	11 40	0 0
26 Mercr.	s. Quadrat.	4 8	7 46	8 43	4 59	0 0	0 21
27 Jeudi	FÊTE-DIEU.	4 7	7 47	9 44	5 43	0 42	1 2
28 Vendr.	s Germain.	4 6	7 48	10 36	6 34	1 22	1 42
29 Samedi	s Maximin.	4 5	7 49	11 20	7 30	2 3	2 23
30 DIM.	s Félix, p.	4 4	7 51	11 57	8 30	2 44	3 4
31 Lundi	ste Pétronille.	4 4	7 52	0 0	9 31	3 27	3 51

Le soleil entre au signe de l'Écrevisse. **JUIN.** Les jours cr. de 18 m., j. 21 et déc. de 3 m. jusqu'au 30.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	soir.
1 Mardi	s Pamphile.	4 3	7 53	0 matin 28	10 matin 33	4 16	4 44
2 Mercr.	s Erasme. D. Q	4 2	7 54	0 matin 54	11 35	5 15	5 48
3 Jeudi	OCT. FÊTE-DIEU.	4 2	7 54	1 18	0 soir 38	6 23	6 59
4 Vendr.	s Quirin.	4 1	7 55	1 41	1 soir 41	7 34	8 7
5 Samedi	s Boniface.	4 1	7 56	2 3	2 44	8 38	9 7
6 DIM.	s Norbert.	4 0	7 57	2 26	3 48	9 31	9 54
7 Lundi	s Robert.	4 0	7 58	2 50	4 54	10 14	10 34
8 Mardi	s Médard, év.	3 59	7 59	3 18	6 1	10 53	11 11
9 Mercr.	ss Prime et F.	3 59	7 59	3 52	7 8	11 29	11 47
10 Jeudi	ste Marguer. N. L	3 59	8 0	4 32	8 13	0 0	0 05
11 Vendr.	s Barnabé.	3 58	8 1	5 20	9 12	0 23	0 43
12 Samedi	s Basilide.	3 58	8 1	6 16	10 4	1 2	1 22
13 DIM.	s Antoine.	3 58	8 2	7 21	10 49	1 42	2 6
14 Lundi	s Basile.	3 58	8 2	8 32	11 27	2 26	2 50
15 Mardi	s Modeste.	3 58	8 3	9 46	11 59	3 14	3 41
16 Mercr.	ste Lutgarde.	3 58	8 3	11 2	0 0	4 9	4 41
17 Jeudi	s Avit, ab. P. Q.	3 58	8 4	0 soir 18	0 matin 28	5 13	5 49
18 Vendr.	ste Marine.	3 58	8 4	1 34	0 matin 55	6 26	7 3
19 Samedi	s Gervais.	3 58	8 4	2 49	1 22	7 40	8 15
20 DIM.	ste Florence.	3 58	8 5	4 4	1 50	8 47	9 19
21 Lundi	s Louis de G.	3 58	8 5	5 17	2 21	9 48	10 13
22 Mardi	s Paulin, év.	3 58	8 5	6 27	2 56	10 38	11 2
23 Mercr.	s. Liébert.	3 59	8 5	7 31	3 37	11 24	11 46
24 Jeudi	Nat. s J.-B. P. L.	3 59	8 5	8 27	4 24	0 0	0 6
25 Vendr.	Transl. s. Éloi.	3 59	8 5	9 15	5 17	0 27	0 48
26 Samedi	ss Jean et P.	3 59	8 5	9 55	6 15	1 7	1 27
27 DIM.	s Ladislas.	4 0	8 5	10 28	7 16	1 46	2 6
28 Lundi	s Léon II, p.	4 1	8 5	10 56	8 19	2 24	2 44
29 Mardi	ss Pierre et Paul.	4 1	8 5	11 21	9 22	3 3	3 24
30 Mercr	s Martial.	4 2	8 5	11 45	10 24	3 46	4 8

Le soleil entre au signe du Lion. **JUILLET.** Les jours décroissent de 57 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Jeudi	s Rombaut, m.	4 2	8 5	0 0	11 m. 26	4 33	4 59
2 Vendr.	Visit. N.-D ☽	4 3	8 4	0 matin 7	0 soir 29	5 26	5 55
3 Samedi	ste Hyacinthe.	4 4	8 4	0 matin 29	1 soir 33	6 27	7 1
4 DIM.	Tr. s. Martin.	4 4	8 4	0 52	2 38	7 33	8 5
5 Lundi	s Agathon.	4 5	8 3	1 18	3 44	8 36	9 6
6 Mardi	ste Godelive.	4 6	8 3	1 48	4 50	9 33	9 57
7 Mercr.	s Willebaud.	4 7	8 2	2 25	5 56	10 20	10 42
8 Jeudi	s Procope.	4 7	8 2	3 9	6 59	11 4	11 24
9 Vendr.	Mart. de G. ☾	4 8	8 1	4 2	7 56	11 45	0 0
10 Samedi	ste Félicité.	4 9	8 0	5 5	8 45	0 5	0 26
11 DIM.	Transl. s Benoit.	4 10	8 0	6 16	9 26	0 48	1 9
12 Lundi.	s J. Gualbert.	4 11	7 59	7 32	10 1	1 31	1 54
13 Mardi	s Anaclet, p.	4 12	7 58	8 49	10 32	2 16	2 40
14 Mercr.	s Bonaventure	4 13	7 58	10 6	11 0	3 3	3 29
15 Jeudi	s Henri, emp.	4 14	7 57	11 23	11 27	3 56	4 23
16 Vendr.	N-D du M-C. ☽	4 15	7 56	0 soir 39	11 55	4 53	5 23
17 Samedi	s Alexis, conf.	4 16	7 55	1 soir 54	0 0	5 56	6 31
18 DIM.	s Arnould.	4 17	7 54	3 7	0 matin 25	7 8	7 45
19 Lundi	s Vincent de P.	4 18	7 53	4 16	0 matin 57	8 21	8 56
20 Mardi	ste Marguerite	4 19	7 52	5 21	1 34	9 29	9 58
21 Mercr.	s Praxède.	4 21	7 51	6 19	2 18	10 25	10 50
22 Jeudi	ste Marie-M.	4 22	7 50	7 10	3 8	11 13	11 35
23 Vendr.	s Apollin. ☽	4 23	7 49	7 53	4 4	11 55	0 0
24 Samedi	ste Christine.	4 24	7 47	8 29	5 4	0 16	0 36
25 DIM.	ss Jacques et C.	4 25	7 46	8 59	6 6	0 53	1 11
26 Lundi	ste Anne.	4 27	7 45	9 soir 25	7 9	1 29	1 46
27 Mardi	ste Nathalie.	4 28	7 44	9 49	8 12	2 3	2 20
28 Merc.	s Nazaire, mart.	4 29	7 42	10 12	9 14	2 37	2 55
29 Jeudi	ste Marthe.	4 31	7 41	10 54	10 16	3 12	3 30
30 Vendr.	ss Abdon et S	4 32	7 40	10 56	11 19	3 51	4 11
31 Samedi	s Ign. de L. ☽	4 33	7 38	11 29	0 soir 22	4 34	4 58

Le soleil entre au signe de la Vierge. **AOUT.** Les jours décroissent d'une heure 35 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 DIM.	s Pierre-ès-liens.	4 35	7 37	11 m. 48	1 soir 26	5 25	5 54
2 Lundi	N.-D. des Anges.	4 36	7 35	0 0	2 32	6 27	7 3
3 Mardi	ste Lydie.	4 37	7 34	0 matin 20	3 38	7 40	8 16
4 Merc.	s Dominique.	4 39	7 32	0 matin 59	4 42	8 50	9 23
5 Jeudi	ste Marie aux N.	4 40	7 31	1 47	5 41	9 51	10 13
6 Vendr.	Transf. N.-S.	4 41	7 29	2 45	6 34	10 43	11 6
7 Samedi	s Gaëtan. ☾	4 43	7 27	3 53	7 19	11 23	11 50
8 DIM.	s Cyriaque.	4 44	7 26	5 8	7 58	0 0	0 12
9 Lundi	s Romain, mart.	4 45	7 24	6 27	8 32	0 34	0 55
10 Mardi	s Laurent, mart.	4 47	7 22	7 47	9 2	1 18	1 39
11 Merc.	ste Suzanne	4 48	7 21	9 7	9 30	2 2	2 24
12 Jeudi	ste Claire, abb	4 50	7 19	10 26	9 58	2 47	3 9
13 Vend.	s Hippolyte.	4 51	7 17	11 43	10 27	3 33	3 59
14 Samedi	s Eusèbe. ☽	4 52	7 16	0 soir 57	10 59	4 25	4 54
15 DIM.	ASSOMPTION.	4 54	7 14	2 soir 7	11 35	5 23	5 58
16 Lundi	s Roch.	4 55	7 12	3 13	0 0	6 35	7 14
17 Mardi	s Carloman.	4 57	7 10	4 13	0 matin 16	7 56	8 36
18 Merc.	ste Hélène.	4 58	7 8	5 7	1 matin 3	9 14	9 48
19 Jeudi	ste Thècle, m.	4 59	7 7	5 52	1 57	10 16	10 41
20 Vendr.	s Bernard, abb.	5 1	7 5	6 29	2 56	11 4	11 24
21 Samedi	ste Jeanne.	5 2	7 3	7 1	3 57	11 44	0 0
22 DIM.	s Gustave. ☽	5 4	7 1	7 29	5 0	0 1	0 19
23 Lundi	s Philippe.	5 5	6 59	7 53	6 3	0 35	0 52
24 Mardi	s Barthélemy.	5 6	6 57	8 15	7 5	1 7	1 23
25 Merc.	s Louis, roi.	5 8	6 55	8 37	8 6	1 37	1 53
26 Jeudi	s Zéphirin.	5 9	6 53	8 59	9 8	2 8	2 23
27 Vendr.	s Césaire.	5 11	6 51	9 22	10 11	2 39	2 55
28 Sam.	s Augustin.	5 12	6 49	9 47	10 15	3 11	3 29
29 DIM.	Décoll. s J-B.	5 14	6 47	10 17	0 soir 19	3 48	4 9
30 Lundi	ste Rose ☽	5 15	6 45	10 53	1 soir 23	4 33	5 0
31 Mardi	s Raymond.	5 16	6 43	11 36	2 26	5 30	6 7

Le soleil entre au signe de la Balance. **SEPTEMBRE.** Les jours décroissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Merc.	s Gilles, abbé.	5 18	6 41	0 0	3 soir 26	6 49	7 31
2 Jeudi	s Lazare, roi,	5 19	6 39	0 matin 28	4 21	8 14	8 53
3 Vendr.	s Séraphin.	5 21	6 37	1 matin 30	5 10	9 27	9 58
4 Samedi	ste Rosalie.	5 22	6 35	2 41	5 52	10 25	10 50
5 Dim.	s Bertin.	5 23	6 33	3 58	6 28	11 12	11 34
6 Lundi	s Eleuthère. N.L	5 25	6 31	5 19	7 10	11 55	0 0
7 Mardi	ste Reine.	5 26	6 29	6 41	7 39	0 17	0 38
8 Merc.	NATIVITÉ N.-D	5 28	6 26	8 3	7 58	0 59	1 21
9 Jeudi.	s Omer, év.	5 29	6 24	9 23	8 28	1 41	2 3
10 Vendr.	s Nicolas de T.	5 31	6 22	10 41	8 59	2 24	2 46
11 Samedi	ste Vindiciane	5 32	6 20	11 55	9 34	3 8	3 31
12 Dim.	s Silvin. P.Q.	5 33	6 18	1 soir 5	10 14	3 56	4 22
13 Lundi	s Aimé, évêq.	5 35	6 16	2 8	11 0	4 53	5 26
14 Mardi	Exalt. ste C.	5 36	6 14	3 4	11 52	6 3	6 48
15 Merc.	s Nicomède. ♄ T.	5 38	6 12	3 52	0 0	7 33	8 19
16 Jeudi	s Cornil.	5 39	6 9	4 32	0 matin 49	9 1	9 35
17 Vendr.	s Lambert. ♄ T.	5 41	6 7	5 5	1 49	10 4	10 28
18 Samedi	ste Sophie. ♄ T.	5 42	6 2	5 33	2 51	10 50	11 8
19 Dim.	s Janvier.	5 43	6 3	5 57	3 54	11 25	11 42
20 Lundi	s Eustache. P. L	5 45	6 1	6 20	4 56	11 57	0 0
21 Mardi	s Mathieu.	5 46	5 59	6 42	5 58	0 13	0 27
22 Mercr.	s Maurice.	5 48	5 57	7 4	7 1	0 42	0 55
23 Jeudi	s Lin, p.	5 49	5 55	7 27	8 4	1 10	1 24
24 Vendr.	N-D.de la M.	5 51	5 52	7 51	9 7	1 38	1 52
25 Samedi	s Firmin. év.	5 52	5 50	8 18	10 10	2 7	2 22
26 Dim.	ste Justine, m.	5 53	5 48	8 50	11 13	2 38	2 55
27 Lundi	s Adolphe.	5 55	5 46	9 29	0 15	3 12	3 31
28 Mardi	s Privat. D.Q	5 56	5 44	10 17	1 soir 15	3 55	4 19
29 Mercr.	s Michel arch.	5 58	5 42	11 13	2 11	4 50	5 27
30 Jeudi.	s Jérôme, d	5 59	5 40	0 0	3 0	6 9	6 58

Le soleil entre au signe du Scorpion. **OCTOBRE.** Les jours décroissent de une heure 44 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Vendr.	ss Remiet P.P.L	6 1	5 38	0 matin 17	3 soir 43	7 45	8 28
2 Samedi	Anges gardiens	6 2	5 36	1 matin 30	4 21	9 6	9 38
3 Dim.	s Gérard.	6 4	5 33	2 49	4 55	10 5	10 29
4 Lundi	s François.	6 5	5 31	4 10	5 25	10 52	11 14
5 Mardi	s Placide. N. L.	6 7	5 29	5 32	5 54	11 36	11 56
6 Mercr.	s Bruno, conf.	6 8	5 27	6 54	6 23	0 0	0 17
7 Jeudi.	s Marc, pape.	6 10	5 25	8 15	6 54	0 38	0 58
8 Vendr.	ste Brigitte .	6 11	5 23	9 35	7 38	1 19	1 39
9 Samedi	s Ghislain.	6 13	5 21	10 51	8 8	2 0	2 21
10 Dim.	s Franç. de B.	6 14	5 19	0 soir 0	8 54	2 43	3 5
11 Lundi	s Germain.	6 16	5 17	0 59	9 45	3 28	3 55
12 Mardi.	s Évagre. P.Q.	6 17	5 15	1 50	10 41	4 23	4 56
13 Mercr.	s Edouard.	6 19	5 13	2 33	11 41	5 34	6 16
14 Jeudi	s Calixte, pape	6 20	5 11	3 8	0 0	7 5	7 52
15 Vendr.	ste Thérèse.	6 22	5 9	3 37	0 43	8 34	9 10
16 Samedi	s Donatien.	6 23	5 7	4 3	1 matin 46	9 30	10 3
17 Dim.	ste Hedwige.	6 25	5 5	4 26	2 matin 48	10 24	10 43
18 Lundi	s Luc, évang.	6 26	5 3	4 48	3 50	11 0	11 16
19 Mardi	s Pierre d'Alc.	6 28	5 1	5 9	4 52	11 31	11 45
20 Mercr.	s. Caprais. P.L	6 30	4 59	5 31	5 55	11 59	0 0
21 Jeudi	ste Ursule.	6 31	4 58	5 54	6 59	0 14	0 27
22 Vendr.	s Sévère.	6 33	4 56	6 20	8 3	0 42	0 55
23 Samedi	s Séverin.	6 34	4 54	6 50	9 7	1 10	1 25
24 Dim.	s Magloire.	6 36	4 52	7 72	10 10	1 40	1 56
25 Lundi	ss Crépin et C.	6 37	4 50	8 12	10 10	2 11	2 29
26 Mardi	s Évariste.	6 39	4 48	9 4	0 soir 7	2 48	3 8
27 Mercr	s Florent.	6 41	4 47	10 4	0 58	3 31	3 57
28 Jeudi	s Simon. D. Q.	6 42	4 45	11 11	1 43	4 27	5 4
29 Vendr.	s Narcisse.	6 44	4 43	0 0	2 21	5 46	6 32
30 Samedi	s Lucain.	6 45	4 41	0 mat. 24	2 54	7 18	8 2
31 Dim.	s Quentin.	6 47	4 40	1 mat. 41	3 24	8 40	9 12

Le soleil entre au signe du Sagittaire. **NOVEMBRE.** Les jours décroissent de une heure 19 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Lundi	TOUSSAINT.	6 49	4 38	3 matin 1	3 soir 52	9 42	10 7
2 Mardi	LES TRÉPASSÉS	6 50	4 37	4 22	4 20	10 30	10 52
3 Mercr.	s Hubert. N. L.	6 52	4 35	5 44	4 49	11 14	11 35
4 Jeudi	s Charles Borr.	6 53	4 33	7 6	5 21	11 55	0 0
5 Vendr.	ste Berthilde.	6 55	4 32	8 25	5 58	0 16	0 37
6 Samedi	s Léonard.	6 57	4 30	9 39	6 42	0 57	1 18
7 DIM.	s Ernest. m.	6 58	4 29	10 46	7 32	1 39	2 1
8 Lundi	Les 4 Couronnés.	7 0	4 27	11 44	8 28	2 22	2 44
9 Mardi	s Denis.	7 1	4 26	0 soir 31	9 28	3 6	3 31
10 Mercr.	s Juste.	7 3	4 25	1 9	10 31	3 58	4 27
11 Jeudi	s Martin. P. Q.	7 5	4 23	1 41	11 35	5 1	5 40
12 Vendr.	s Liévin, m.	7 6	4 22	2 8	0 0	6 21	7 5
13 Samedi	s Homobon.	7 8	4 21	2 31	0 matin 38	7 46	8 23
14 DIM.	s Clémentin.	7 9	4 19	2 53	1 matin 40	8 56	9 23
15 Lundi	s Eugène.	7 11	4 18	3 15	2 43	9 47	10 8
16 Mardi	s Edmond.	7 13	4 17	3 36	3 46	10 26	10 43
17 Mercr.	s Aguan.	7 14	4 16	3 58	4 50	10 59	11 15
18 Jeudi	s Odon, abbé.	7 16	4 15	4 23	5 54	11 30	11 45
19 Vendr.	ste Élisab. P. L.	7 17	4 14	4 52	6 59	0 0	0 0
20 Samedi	s Félix de V.	7 19	4 13	5 27	8 3	0 16	0 31
21 DIM.	Présentat. N.-D.	7 20	4 12	6 9	9 6	0 47	1 3
22 Lundi	ste Cécile.	7 22	4 11	6 58	10 5	1 20	1 37
23 Mardi	s Clément.	7 23	4 10	7 56	10 58	1 55	2 14
24 Mercr.	s Florimond.	7 25	4 9	9 1	11 44	2 34	2 56
25 Jeudi	ste Catherine.	7 26	4 8	10 12	0 soir 22	3 19	3 47
26 Vendr.	s Pierre. D. Q.	7 28	4 7	11 27	0 soir 55	4 16	4 50
27 Samedi	s Maxime.	7 24	4 6	0 0	1 25	5 23	6 9
28 DIM.	AVENT.	7 30	4 6	0 43	1 53	6 51	7 31
29 Lundi	s Saturnin.	7 32	4 5	2 matin 0	2 21	8 8	8 42
30 Mardi	s André.	7 33	4 5	3 matin 18	2 48	9 14	9 42

Le soleil entre au signe du Capricorne. **DÉCEMBRE.** Les jours déc. de 20m. jusqu'au 20 et cr. de 2 m. j. 31

Jours	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Mercr.	s Éloi, év.	7 34	4 4	4 matin 37	3 soir 17	10 7	10 30
2 Jeudi	ste Bibiane.	7 36	4 4	5 matin 57	3 51	10 53	11 16
3 Vendr.	s Franç. X. N. L.	7 37	4 3	7 14	4 30	11 37	11 58
4 Samedi	ste Barbe. v.	7 38	4 3	8 23	5 16	0 0	0 20
5 DIM.	s Sabas.	7 39	4 2	9 30	6 10	0 41	1 2
6 Lundi	s Nicolas.	7 40	4 2	10 23	7 10	1 24	1 44
7 Mardi.	s Ambroise.	7 42	4 2	11 7	8 14	2 6	2 26
8 Mercr.	IMM. CONCEPT.	7 43	4 2	11 42	9 19	2 48	3 10
9 Jeudi	ste Léocadie.	7 44	4 1	0 soir 11	10 23	3 34	3 59
10 Vendr.	s Melchiade P. Q	7 45	4 1	0 36	11 26	4 23	4 56
11 Samedi	s Damase, p.	7 46	4 1	0 59	0 0	5 27	6 2
12 DIM.	ste Constance.	7 47	4 1	1 20	0 matin 29	6 39	7 15
13 Lundi	ste Luce.	7 48	4 1	1 41	1 matin 32	7 50	8 23
14 Mardi	s Nicaise.	7 48	4 1	2 3	2 35	8 53	9 19
15 Mercr.	s. Eusèbe. 4 T.	7 49	4 2	2 26	3 39	9 43	10 5
16 Jeudi	ste Adélaïde.	7 50	4 2	2 53	4 44	10 25	10 43
17 Vendr.	ste Olymp. 4 T	7 51	4 2	3 26	5 49	11 2	11 18
18 Samedi	s Paul. 4 T. P. L.	7 51	4 2	4 5	6 54	11 37	11 53
19 DIM.	s. Cyriaque.	7 52	4 3	4 52	7 56	0 0	0 11
20 Lundi.	s Philogone.	7 53	4 3	5 48	8 53	0 29	0 48
21 Mardi	s Thomas.	7 53	4 4	6 52	9 43	1 6	1 25
22 Mercr.	s Flavien.	7 54	4 4	8 1	10 25	1 44	2 5
23 Jeudi	ste Victoire.	7 54	4 5	9 15	11 1	2 26	2 49
24 Vendr.	s Tharsile	7 55	4 5	10 31	11 32	3 12	3 37
25 Samedi	NOEL.	7 55	4 6	11 47	11 59	4 5	4 35
26 DIM.	s Etienne, D. Q	7 55	4 7	0 0	0 soir 24	5 7	5 42
27 Lundi	s Jean, évan.	7 55	4 7	1 matin 3	0 soir 50	6 19	6 56
28 Mardi	ss Innocents	7 56	4 8	2 matin 20	1 18	7 32	8 8
29 Mercr.	s Thomas.	7 56	4 9	3 37	1 49	8 43	9 16
30 Jeudi.	s Sabin, mart.	7 56	4 10	4 53	2 21	9 46	10 12
31 Vendr.	s Sylvestre.	7 56	4 11	6 6	3 5	10 38	11 3

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLEON III (Charles-Louis), EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage:

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né à Paris, le 16 mars 1856.

MATHILDE-LÆTITIA-WILHELMINE, cousine de l'Empereur, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato;

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, cousin de l'Empereur, né le 29 septembre 1822; marié le 30 janvier 1859, à

LOUISE THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, née le 2 mars 1843. De ce mariage:

NAPOLÉON-VICTOR JÉROME-FRÉDÉRIC, né le 18 juillet 1862

NAPOLÉON-LOUIS-JOSEPH-JÉROME, né le 16 juillet 1864;

MARIA-LÆTIZIA-EUGÉNIE-CATHERINE-ADELAÏDE, née le 20 décembre 1866.

MAISON DE L'EMPEREUR.

Son Exc. M le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.*

M. Gauthier (G. O. ✲), conseiller d'État, *secrétaire-général.*

GRANDE AUMÔNERIE.

Mgr Darboy (C. ✲), archevêque de Paris, sénateur, *grand aumônier.*

Mgr. Tirmarche, (C. ✲), évêque d'Adras, *aumônier.*

M. l'abbé Laine, ✲, *vicaire-général.*

MM. l'abbé Mullois, ✲; l'abbé Versini, ✲, l'abbé Liabeuf, ✲, *chapelains de l'Empereur;*

MM. l'abbé Ouin-la-Croix, ✲, *secrétaire-général*; l'abbé de Cuttoli, ✲, *maître des cérémonies de la chapelle;* l'abbé Allain, *prêtre sacristain de la chapelle impériale.*

PALAIS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais.*

M. le général Malherbe (C. ✲), *adjudant-général du palais.*

M. le général de division Rolin (G. ✲), *adjudant-général honoraire.*

MM. le baron de Montbrun (O. ✲); — le baron de Varaigne (O. ✲); — de Valabrégue de Lawœstine (O. ✲); — le baron Morio de l'Isle (O. ✲); *préfets du palais.*

M. le général comte Lepic (C. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier maréchal-des-logis, surintendant des palais impériaux.*

MM. le baron Émile Tascher de la Pagerie (O. ✲);—Oppermann (O. ✲), chef d'escadron en retraite; — Rolin, ✲, chef d'escadron d'état-major, *maréchaux-des-logis.*

GOUVERNEMENT DU PALAIS.

Gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre, M. le général Lechesne (G. O. ✲); — *du palais de Saint-Cloud*, M. le colonel Thiérion (C. ✲).

SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G. O. ✲), sénateur, *grand chambellan.*

M. le vicomte de Laferrière (C. ✲), surintendant des spectacles de la Cour, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan.*

MM. le duc de Tarente (O. ✲), député; le vicomte Olivier de Walsh, (O. ✲); le marquis de Conégliano, ✲, député; le baron de Bulach (O. ✲); le vicomte G. d'Arjuzon, ✲; le marquis d'Havrincourt (O. ✲), député; le marquis de Trévise, ✲; le comte d'Ayguesvives, ✲, député; le vicomte du Manoir; le comte de Rayneval (O. ✲); le victe de Castex, ✲, *chambellans.*

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Conti (G. O. ✲), conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet.*

M Sacaley, (O. ✲), *sous-chef du cabinet.*

M. Pietri (Franceschini), ✲, *secrétaire particulier de l'Empereur.*

SERVICES DES DONS ET SECOURS.

M. le docteur Conneau (G. O. ✲), *directeur.*

ÉCUYERS.

M. le général Fleury (G. O. ✲), sénateur, aide-de-camp de l'Empereur, *grand-écuyer.*

MM. Davillier Regnault de Saint-Jean d'Angely (O. ✲), *premier écuyer*; le baron de Bourgoing (O. ✲), le comte de Castelbajac, ✲, le prince Poniatowski (Stanislas), le comte du Bourg, Rainbeaux, ✲, le marquis de Canizy; — M. de Burgh, *écuyer honoraire.*

VÉNERIE.

M. le général de division prince de la Moskowa (C. ✲), sénateur, aide-de-camp de l'Empereur, *grand veneur.*

MM. le baron Lambert, ✲; le marquis de Latour-Maubourg (O. ✲), député, *lieutenants de vénerie.*

M. le baron de Lage (C. ✲), *lieutenant des chasses à tir.*

CÉRÉMONIES.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès (G. O. ✲), sénateur, *grand maître des cérémonies.*

MM. Feuillet de Conches (C. ✲), le baron de Lajus (O. ✲), *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.*

MM. le baron Sibuet, ✲, député, Bertora, ✲, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*

M. Henri Morice, ✲, *secrétaire général ayant rang d'aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction des ambassadeurs*

TRÉSORERIE.

M. Bure (O. ✲), *trésorier général de la Couronne.*

M. Thélin, Charles (O. ✲), *trésorier de la Cassette*

MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

M. Auber (G. O. ✲), membre de l'Institut, *directeur.*

SERVICE DE SANTÉ PRÈS LL. MM.

M. le docteur Conneau (C. ✲), sénateur, *premier médecin de l'Empereur.*

M. le baron Corvisart (O. ✲), *médecin ordinaire adjoint au premier médecin de S. M.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *commandant la Maison militaire.*

M. Malherbe (C. ✲), général de division, *adjud.-général du palais.*

Aides-de-camp de l'Empereur : MM. de Failly (G. O. ✲), général de division; le comte de Montebello (G. ✲), général de division; Lebœuf, (G. ✲), général de division; Frossard (G. O. ✲). général de division; le baron de Béville (G. O. ✲), général de division; Jurien de La Gravière (G. O. ✲), vice-amiral; Douay (G. O.), général de division; le prince de la Moskowa (G. ✲), général de division, sénateur; Fleury (G. O. ✲), idem, idem; Castelnau (C. ✲), idem; de Waubert de Genlis (C. ✲), général de brigade; le comte Lepic (C. ✲), idem; le comte Reille (C. ✲), idem; Favé (C. ✲), idem; Pajol (C. ✲), idem.

Cabinet topographique de l'Empereur : M. le baron de Béville (G. ✲), général de division, aide-de-camp de l'Empereur, *chef du cabinet.*

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. Ney d'Elchingben (O. ✲), chef d'escadron de cavalerie; Verchère de Reffye, ✲, capitaine d'artillerie; de Crény (O. ✲), capitaine d'état-major, Hepp, ✲, idem; Seguin de Lassalle, capitaine d'infanterie; Dreyssé, (O. ✲), capitaine du génie; Harty de Pierrebourg, capitaine d'infanterie; Guzman, ✲, capitaine d'artillerie; Avril, (O. ✲), capitaine d'infanterie; Conneau (Eugène) (O. ✲), lieute-

nant de vaisseau; S. A. le prince Napoléon-Charles Bonaparte, ✲, capitaine d'infanterie; de Lauriston, ✲, capit. de cavalerie.

CORPS DES CENT-GARDES DE L'EMPEREUR.

Colonel, commandant : M. Verly, (O. ✲).

ESCADRON DES GENDARMES D'ÉLITE.

M. du Bahunot du Liscoët (O. ✲), chef d'escadron, *commandant.*

GARDE IMPÉRIALE.

Commandant en chef, S. Exc. M. le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angely (G. ✲), sénateur.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-maîtresse de la maison de S. M., Mme la princesse d'Essling.
Dames du palais : Mmes la comtesse Gustave de Montebello; la baronne de Pierres; la vicomtesse Aguado; la marquise de Latour-Maubourg; la comtesse de Labédoyère; la comtesse de Lourmel; la comtesse de la Poëze; la comtesse de Rayneval; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes); de Saulcy; la baronne de Viry Cohendier; Carette.
Dame honoraire du palais, Mme. la comtesse de Lezay-Marnesia.
Dame lectrice, Mme. Lebreton-Bourbaki.
Premier chambellan, M. le duc Charles de Tascher de la Pagerie, (O. ✲), sénateur.
Chambellans, MM. le comte de Lézay-Marnézia (O. ✲), le marquis de Piennes, ✲, le comte de Cossé-Brissac, ✲.
Premier écuyer, M. le baron de Pierres (O. ✲), député.
Ecuyer, M. le marquis de Lagrange, ✲.
Secrétaire des commandements, M. Damas-Hinard (O. ✲)
Bibliothécaire particulier, M. de St.-Albin, ✲

MAISON DU PRINCE IMPÉRIAL.

M. le général de division Frossard, (G.O. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *gouverneur.*
MM. Duperré, ✲, capitaine de frégate; Vieilles-d'Espeuilles, (O. ✲), lieut.-colonel de caval.; Lamey, ✲, chef de bat. du génie; de Ligniville, ✲, chef de bataillon d'inf., *aides-de-camp.*
M. Bachon (O. ✲), *écuyer.*
M. Barthez (O. ✲), *médecin.*
Mme l'amirale Bruat, *gouvernante des enfants de France.*

LL. EE. CONSEIL PRIVÉ.

MM. Troplong (G. ✲), premier président de la Cour de cassation, président du sénat;
Baroche (G. ✲), sénateur, ministre de la justice et des cultes;
Le duc de Persigny (G. ✲), sénateur;

MM. le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, grand maréchal du palais, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts ;
Magne (G. ✲), ministre des finances.
Drouyn de Lhuys (G. ✲), sénat., anc. min. des affaires étrang.
le marquis de La Valette (G. ✲), sénateur, min. des aff. étrang.

LL. EE. CONSEIL DES MINISTRES.

MM. Rouher (G. ✲), sénateur, *ministre d'État ;*
Baroche (G. ✲), sénateur, *ministre de la justice et des cultes ;*
le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, *ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts ;*
Magne (G. ✲), sénateur, *ministre des finances.*
Duruy (C. ✲), *ministre de l'instruction publique.*
Vuitry (G. O. ✲), *ministre présidant le Conseil d'Etat ;*
Gressier (O. ✲), *ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.*
le marquis de La Valette (G. ✲), *ministre des affaires étrang.;*
le maréchal Niel (G. ✲), *ministre de la guerre.*
l'amiral Rigault de Genouilly (C. ✲), sénateur, *ministre de la marine et des colonies ;*
de Forcade de La Roquette (G. O. ✲), *ministre de l'intérieur.*

Sénat.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et aux principes de l'inamovibilité de la magistrature ; 2° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat peut en outre avant de se prononcer par la promulgation d'une loi décider, par une résolution motivée, que cette loi sera soumise à une nouvelle délibération du Corps législatif. Cette délibération n'aura lieu que dans une session suivante, à moins que le Sénat n'ait reconnu qu'il y a urgence. Le Sénat règle par un sénatus-consulte : 1° la constitution des Colonies et de l'Algérie ; 2° tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche ; 3° le sens des articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir

exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le Sénat peut adresser des interpellations au Gouvernement. Dans toutes les délibérations du Sénat, le Gouvernement a le droit d'être représenté par le ministre d'Etat, le ministre présidant le Conseil d'Etat; les ministres délégués par l'Empereur, le vice-président et les présidents de section du Conseil d'Etat ou par les Conseillers d'Etat à ce commis par décrets spéciaux. Les débats des séances sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. En outre, les comptes-rendus de ces séances, rédigés sous l'autorité du président du Sénat, sont mis chaque soir à la disposition des journaux. (Sénatus-consulte du 2 et décret du 3 février 1861.)

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent-cinquante. Le Sénat se compose : 1° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur. Les sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président, S. Exc. M. Troplong (G. ✲), premier président de la Cour de cassation, membre du Conseil privé.
Premier vice-président, M. Boudet (G. ✲).
Vice-présidents, LL. EExc. MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✲); le maréchal Regnault de Saint-Jean d'Angely (G. ✲); MM. de Royer (G. O. ✲), Delangle (G. O. ✲).
Grand référendaire, M. Ferd. Barrot (G. O. ✲).
Secrétaire du Sénat, M. Chaix d'Est-Ange (G.O. ✲).

PRINCE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le général prince Napoléon (G. ✲).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte (G. ✲).
S. A. le prince Lucien Murat (G. ✲).

SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. ✲), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (C. ✲), archevêque de Besançon, le

cardinal Donnet (G.O. ✱), archevêque de Bordeaux; le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry (C. ✱); le cardinal de Bonnechose (O. ✱), archevêque de Rouen.

LL. EExc. MM.

Vaillant (G. ✱), mar[al] de l'Empire, min[tre] de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.
Le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✱).
Le maréchal comte Randon (G. ✱).
Le maréchal Canrobert, François (G. ✱).
Le maréchal comte Regnault de St.-Jean d'Angely (G. ✱)
Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✱).
Le maréchal Niel (G. ✱).
Le maréchal Forey (G. ✱).
Le maréchal Bazaine (G. ✱).
L'amiral Rigault de Genouilly (G. ✱).
L'amiral Charner (G. ✱).

MM. MEMBRES.

Le marquis d'Audiffret (G. O. ✱), président à la Cour des comptes.
Baroche (G. ✱), ministre de la Justice et des Cultes.
Le vicomte de Barral (C. ✱).
Barrot, Adolphe (G. ✱), ancien ambassadeur.
Le duc de Bassano (G. O. ✱).
Le comte Hector de Béarn (G.O. ✱), ancien ministre plénipotentiaire.
Béhic (G. ✱), ancien ministre des travaux publics.
Le marquis de Belbeuf (C. ✱), ancien premier président de la Cour d'appel de Lyon.
Blondel (C. ✱).
Boinvilliers (C. ✱), ancien président de section au Conseil d'État.
Boittelle (G. O. ✱), ancien préfet de police.
S. A. le Prince Louis-Lucien Bonaparte (G. ✱).
Bonjean (G. O. ✱).
Boudet (G. ✱), ancien ministre.
Bouët-Willaumez (G. O ✱), vice-amiral.
Le comte J. Boulay (de la Meurthe) (G. O. ✱).
Le comte de Bourqueney (G. ✱), ministre plénipotentiaire.
Le baron Brénier (G. O. ✱).
Le baron de Butenval (G.O. ✱).
Le duc de Cambacérès (G. O. ✱), ancien pair de France.
Carrelet (G. ✱), général de division, ancien commandant de la 1[re] division militaire.
Le comte de Casabianca (G. O. ✱), ancien ministre d'État.
Le vice-amiral Cécille (G. O. ✱).
Le vice-amiral vicomte de Chabannes (G. ✱), anc. Préfet maritime.
De Chabrier (C. ✱), ancien conseiller à la cour des Comptes.

Chaix d'Est-Ange (G. O. ✲), ancien conseiller d'État.
Le général de division baron Charron (G. ✲).
Le marquis de Chasseloup-Laubat (G. ✲), ancien ministre de la marine et des colonies.
Le baron de Chassiron (C. ✲), ancien député.
Chevalier, Michel (G. O. ✲), membre de l'Institut.
H. Chevreau (G. O. ✲), préfet du Rhône.
Le comte François Clary (O. ✲).
Conneau (G. O. ✲), ancien député.
Conti (G. O. ✲), chef du cabinet de l'Empereur.
Corta (C. ✲), ancien député.
Le général de division Cousin-Montauban, comte de Palikao (G. ✲).
Le marquis de Croix (O. ✲).
Darboy (C. ✲), archevêque de Paris.
Dariste (C. ✲).
Daumas (G. ✲), général de division.
Comte de Lamarre (C. ✲).
Delangle (G. ✲), ancien premier président de la Cour impériale de Paris, ancien ministre de la justice.
Le 1er président Devienne (G. O. ✲).
Drouyn de Lhuys (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères.
Dumas (G. ✲), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Le baron Charles Dupin (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Élie de Beaumont (G. O. ✲), membre de l'Institut.
Le marquis d'Espeuilles, (O. ✲).
De Failly (G. O. ✲), général de division.
Le général de division, comte de Flahault de la Billarderie (G. ✲), grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.
Le général Fleury (G. O. ✲), grand écuyer.
Le baron de Geiger (O. ✲), ancien député.
Le comte Ch. de Germiny (G. O. ✲).
Le marquis Ernest de Girardin, (O. ✲), anc. membre de l'Assemblée législative.
Godelle (C. ✲), ancien président de section au conseil d'État.
Gouin (C. ✲), ancien vice-président du Corps législatif.
Goulhot de Saint-Germain (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte de Goyon (G. ✲).
Le marquis de la Grange (Gironde) (G. O. ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Gricourt (O. ✲), chambellan de l'Empereur.
Le baron Grivel (G. ✲), vice-amiral.
Le baron Gros (G. ✲), ministre plénipotentiaire de France, à Londres.

Le comte Jules de Grossoles Flamarens (O. ✲).
Le général comte Gudin (G. O. ✲).
Le baron Haussmann (G. ✲), préfet de la Seine.
Le baron de Heeckeren (O. ✲).
Hubert-Delisle (O. ✲), ancien gouverneur de la Réunion
Le marquis de Laborde (C. ✲).
Lacaze (G. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Le général de Ladmirault (G. ✲).
Le baron de Ladoucette (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative
Le duc de la Force (O. ✲).
Le vicomte de la Guéronnière (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le général de division vicomte de la Hitte (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères.
A. Laity (G. O. ✲), ancien préfet.
Le général de division marquis de Laplace (G. ✲).
Larabit (G. O. ✲), ancien député.
Le général comte de la Ruë (G. ✲).
Le marquis de Lavallette (G. ✲), ministre de l'intérieur.
Le général de division marquis de Lavœstine (G ✲), commandant des Invalides.
Lebrun (C. ✲), ancien pair, membre de l'Institut.
Lefebvre-Duruflé (G.O.✲), ancien ministre des affaires étrangères.
Le comte Le Marois (O.✲), ancien membre de l'Assemblée législ.
Le Play (G. O. ✲).
Le baron Le Roy de Boisaumarie (G. O. ✲), préfet de la Seine-Inférieure.
Leroy de Saint-Arnaud (C. ✲), ancien conseiller d'État
Le comte de Lesseps (C. ✲), directeur des consulats et affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères.
Leverrier (G. O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Lisle de Siry (G.O.✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Magne (G. ✲), ministre des finances.
Le comte Mallet (G. O. ✲).
De Marnas (G. O. ✲), ancien procureur général près la Cour impériale de Paris.
Vicomte de Martimprey (G. ✲), général de division.
De Maupas (G.O. ✲), ancien ministre.
Le général Mellinet (G. ✲).
De Mentque (G. O. ✲), ancien préfet.
Mérimée (G. O. ✲), membre de l'Institut.
De Mésonan (C. ✲).
Le comte Mimerel (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.

Mollard, général de division (G. O. ✲).
Monier de la Sizeranne (O. ✲).
Le duc de Montebello (G. ✲), ancien ambassadeur.
Le comte de Montebello (G. O. ✲), général de division.
Le général de division de Montréal (G. O. ✲).
Le duc de Mortemart (G. ✲), général de division.
Le général prince de la Moskowa (G. O. ✲).
S. A. le prince Lucien Murat (G. ✲).
Nélaton (O. ✲), membre de l'Institut.
Le comte de Nieuwerckerke (G. O. ✲), surintendant des Beaux-Arts.
Nisard (C. ✲), ancien inspecteur de l'enseignement supérieur.
Le duc de Padoue (G. ✲), ancien conseiller d'État, anc. ministre.
Le duc de Persigny (G. ✲), ancien ministre.
Persil (G. O. ✲), ancien ministre
Le pr. Poniatowski, Joseph-Michel-Xavier-François-Jean (G. O. ✲).
Quentin Bauchart (C. ✲).
Le général de division baron Renault (G. ✲).
Reveil (C. ✲),
Le baron Paul de Richemont, ancien député (C. ✲).
Le général de division comte Roguet (G. O. ✲).
Rouher (G. ✲), ministre d'État.
Rouland (G. ✲), ancien ministre.
De Royer (G. O. ✲), ancien ministre.
Sainte-Beuve (C. ✲).
Le comte de Salignac Fénelon, anc. ministre plénipot. (G. O. ✲).
Le comte de Sartiges (G. O. ✲), ancien ambassadeur.
De Saulcy (C. ✲), membre de l'Institut.
Le général de division comte de Schramm (G. ✲), ancien ministre de la guerre, président du Comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Silvestre de Sacy (O. ✲).
Le cte Siméon (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Suin (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vicomte de Suleau (C. ✲), ancien préfet.
Le duc Tascher de la Pagerie (O. ✲).
Amédée Thayer (O. ✲), membre de la Comm munic de la Seine.
Amédée Thierry (C. ✲).
Le général de division Thiry (G. O. ✲).
De Thorigny (C. ✲), ancien ministre.
Tourangin (G. O. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vice-amiral Tréhouart (G. ✲).
Le duc de Trévise (G. O. ✲).
Le baron de Varenne (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le duc de Vicence (O. ✲).

Le baron de Vincent (C. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Le général de division Vinoy (G.O. ✲).
De Vuillefroy (G. O. ✲).
Le prince de Wagram, ✲.
Le général comte Waldener de Freundstein (G. ✲).

Corps législatif

Elu les 30 *mai et* 1er *juin* 1863, *en vertu du décret organique du* 7 *mai.*

L'élection a pour base la population. Il y a un député au Corps-Législatif à raison de trente-cinq mille électeurs ; néanmoins, un député de plus est attribué à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs dépasse 17,500 (Sénatus-consulte du 27 mai 1857). Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Le ministre d'Etat, le ministre présidant le Conseil d'Etat et les membres de ce corps sont chargés de défendre devant la Chambre, de concert avec les ministres spécialement délégués par l'Empereur, les projets de loi du Gouvernement.

Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Les amendements adoptés par les commissions chargées d'examiner les projets de loi sont renvoyés au Conseil-d'Etat, par le président du Corps législatif. Les amendements non adoptés par la Commission ou par le Conseil d'Etat, peuvent être pris en considération par le Corps législatif et renvoyés à un nouvel examen de la Commission. Si la Commission ne propose pas une rédaction nouvelle ou si celle qu'elle propose n'est pas adoptée par le Conseil-d'État, le texte primitif du projet est seul mis en délibération. Les comptes-rendus des séances du Corps législatif, rédigés par des secrétaires rédacteurs placés sous l'autorité du Président de l'assemblée, sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. (Sénatus-consulte du 2 et décret des 2 et 3 février 1861.) — Le procès-verbal des séances est lu à l'assemblée; il constate seulement les opérations et les votes du Corps législatif. Les séances du Corps législatif sont publiques ; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par l'Empereur, pour un an ; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

Au jour de l'ouverture de la session, le Président, assisté des quatre plus jeunes membres présents qui remplissent les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection des six secrétaires définitifs, procède, par la voie du sort, à la division de l'assemblée en neuf bureaux. Les bureaux, ainsi formés, se renouvellent chaque mois par la voie du tirage au sort. Ils élisent leur président et leur secrétaire.

Le Président du Corps législatif en a la haute administration; il est assisté de deux questeurs nommés par l'Empereur pour l'année.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président, S. Exc. M. Schneider (G. ✲).

Vice-presidents, MM. Alfred Leroux (C ✲); Baron Jérôme David (C. ✲); Du Miral (C. ✲).

Secrétaires, MM. Mège; Marquis de Conégliano; de Guilloutet; Bournat; comte Welles de La Valette, ✲; Martel.

Questeurs, MM. Hébert (O. ✲); de Romeuf (C. ✲).

MEMBRES.

Ain. MM. le cte. Le Hon (O. ✲); Girod, ✲; Bodin (O. ✲).

Aisne. MM. Hébert (O. ✲); Malézieux; Piette, ✲; de Tillancourt

Allier. MM. le baron de Veauce, ✲; Desmaroux de Gaulmin (O. ✲); Edouard Fould.

Alpes (Basses). M. le colonel Reguis (C. ✲).

Alpes (Hautes). M. Garnier, ✲.

Alpes-Maritimes. MM. Malaussena (C. ✲); Masséna duc de Rivoli, ✲.

Ardèche. MM. le général d'Autheville (G. O. ✲); le comte de Rochemure (O. ✲); le marquis de la Tourrette, ✲.

Ardennes. MM. de Montagnac, (O. ✲); baron Eug. de Ladoucette, ✲, de Sibuet, ✲.

Ariège. MM. Denat, ✲; Busson-Billault (C. ✲).

Aube. MM. le vicomte de Rambourgt, le baron de Plancy, ✲.

Aude. MM. Roques-Salvaza (C ✲) Peyrusse, ✲.

Aveyron. MM. Girou de Buzareingues (O. ✲); Calvet-Rogniat, ✲; Chevalier, Aug. (O. ✲).

Bouches-du Rhône. MM. N. . .; Bournat, ✲; le baron Laugier de Chartrouse, ✲; Marie.

Calvados. MM. Bertrand (O. ✲); Doucsnel (O. ✲); le marquis de Colbert-Chabannais (O. ✲); Paulmier (O. ✲).

Cantal. MM. de Parieu (O. ✲); Creuzet (O. ✲).

Charente. MM. Laroche-Joubert; Planat; André (O. ✲).

Charente-Inférieure. MM. le bar. Vast-Vimeux, ✲; Bethmont; le b. Essachériaux, ✲; Roy de Loulay, ✲.

Cher. MM. le comte de Nesle, ✲; Guillaumin (O. ✲).

Corrèze. MM. Lafont de Saint-Mür (O. ✲), Mathieu (O. ✲).

Corse. MM. S. Abbattucci, (O. ✲); Gavini, ✲.

CÔTE-D'OR. MM. Magnin; Marey-Monge, (O. ✲); Rolle, ✲.
CÔTES-DU-NORD. MM. Glais-Bizoin; le comte de Champagny (Jérôme-Paul), (O. ✲); Le Gorrec, ✲; le comte de la Tour (O. ✲); le baron de Janzé.
CREUZE. MM. Delamarre (C. ✲); le vicomte Cornudet.
DORDOGNE. MM. Dupont Paul (O. ✲); comte Boudet, ✲; comte Welles de LaValette, ✲; A. de Bosredon.
DOUBS. MM. le marquis de Conégliano, ✲, Latour du Moulin, (O. ✲).
DRÔME. MM. Lacroix St.-Pierre, (O. ✲); le marquis Luzy de Pélissac (G.-O. ✲); Morin (O. ✲).
EURE. MM. le duc d'Albufera (C. ✲); Fouquet, ✲; le comte d'Arjuzon (O. ✲); Petit (O. ✲).
EURE-ET-LOIRE. MM. le vicomte Reille (C. ✲); le général Lebreton (G.-O. ✲).
FINISTÈRE. MM. le comte du Couedic (O. ✲); Conseil (O. ✲); Dein, ✲; Bois-Viel, ✲.
GARD. MM. Talabot (C. ✲); Bravay; N...; André, Ed., ✲.
GARONNE (Haute). MM. le comte d'Ayguesvives, ✲; le marq. de Campaigno (O. ✲); Piccioni, ✲; Duplan (C. ✲).
GERS. MM. Belliard, ✲; le comte Fred. de Lagrange (O. ✲); Granier de Cassagnac (C. ✲).
GIRONDE. MM. Curé (O. ✲); baron Travot (O. ✲); Emile Pereire (C. ✲); baron David (C. ✲); N...
HÉRAULT. MM. Pagézy (C ✲); Roulleaux-Dugage (G. O. ✲); Cazelles (O. ✲).
ILLE-ET-VILAINE. MM. le marquis de Piré, ✲; le comte Caffarelli, (O. ✲); de Dalmas (O. ✲); de la Guistière, ✲.
INDRE. MM. Charlemagne (Raoul), ✲; Delavau (O. ✲).
INDRE-ET-LOIRE. MM. Houssard; le marquis de Quinemont (O ✲), Mame (C. ✲).
ISÈRE. MM. Royer (O ✲); Riondel; Flocard de Mépieu, ✲; Joliot, ✲
JURA. MM. E. Dalloz (O. ✲); N...
LANDES. MM. de Guilloutet, ✲; Darracq, ✲.
LOIR-ET-CHER. MM. le vicomte Clary (C. ✲); Dessaignes.
LOIRE. MM. F. Balay, ✲; Dorian; Bouchetal-Laroche, ✲; De chastelus, ✲.
LOIRE (Haute). MM. le marquis de Fay de Latour-Maubourg (O. ✲); de Romeuf (C. ✲).
LOIRE-INFÉRIEURE. MM. Thoinnet de la Turmélière (O. ✲); Lanjuinais ✲; Simon, ✲; A. Fleury (O. ✲).
LOIRET. MM. Nogent-Saint Laurens (C. ✲); le duc de Tarente (O. ✲); le vicomte de Grouchy (O. ✲).
LOT. MM le comte J. Murat (O ✲); Deltheil (O. ✲).
LOT-ET-GARONNE. MM. Noubel, ✲; vicomte de Richemont (O ✲); Dolfus (O. ✲).
LOZÈRE. MM. le comte de Chambrun, ✲.
MAINE-ET-LOIRE. MM. Ségris (C. ✲); Berger, ✲; Louvet (C. ✲); le comte de Las Cases (O. ✲).
MANCHE. MM. Havin; de Saint-Germain (O. ✲); marquis de Piennes; le général Meslin (G-O. ✲).
MARNE. MM. Goërg; Perrier, ✲; Werlé (C. ✲).
MARNE (Haute). MM. le baron

Lespérut, ✲; Chauchard (O. ✲).

MAYENNE. MM. Leclerc d'Osmonville (O. ✲); le baron Mercier (C. ✲); le baron de Pierres (O. ✲).

MEURTHE. MM. le vicomte Drouot, (O. ✲); le baron Buquet (C. ✲); Chevandier de Valdrôme (O. ✲)

MEUSE. MM. Millon, ✲; le bar. de Benoist (O. ✲); Chadenet (O ✲).

MORBIHAN. MM. Thomas-Kercado, ✲; Le Mélorel de la Haichois, (O ✲); cte N. de Champagny, ✲.

MOSELLE. MM. le colonel Hennocque (C. ✲); Liégeard, ✲; N....

NIÈVRE. MM. Boucaumont (O ✲); de Montjoyaux, ✲; le comte Le Peletier d'Aunay (O, ✲).

NORD. MM. Plichon (O. ✲); Kolb-Bernard, ✲; Des Rotours, E., Brame; Lambrecht; le marquis d'Havrincourt (O. ✲); Stiévenart-Béthune, ✲; Seydoux (C. ✲); Hamoir, ✲.

OISE. MM. le baron de Corberon, (O. ✲); le vicomte de Plancy, (O. ✲); Barrillon, ✲.

ORNE. MM. de Chasot, ✲; le baron de Mackau, ✲; le marq. de Torcy, ✲.

PAS-DE-CALAIS. MM. Piéron-Leroy; Delebecque (C. ✲); Pinart, ✲; Jourdain, ✲; Martel; Sens, ✲.

PUY-DE DÔME. MM. Mége (O. ✲); Girot-Pouzol; Christophle, ✲; du Miral (C. ✲); Andrieu, ✲.

PYRÉNÉES (Basses). MM. Larrabure (O ✲); Chesnelong (O ✲); Etcheverry, ✲.

PYRÉNÉES (Hautes). MM. A. Fould, ✲; Ach. Jubinal (O. ✲).

PYRÉNÉES-ORIENTALES. MM. Is. Pereire (O. ✲).

RHIN (Bas). MM. le baron de Bussières (O. ✲); Coulaux, ✲; le comte Hallez-Claparède, ✲; baron de Cœhorn, ✲.

RHIN (Haut). MM. Lefébure, ✲, Gros, ✲; le bar de Reinach, ✲; West (O ✲)

RHÔNE. MM. Hénon; J. Favre; Perras, ✲; Descours, (O. ✲); Terme, ✲.

SAÔNE (Haute). MM. le marquis d'Andelarre, ✲; le marquis de Grammont; le duc de Marmier, ✲.

SAÔNE-ET-LOIRE. MM. Schneider (G.O. ✲); J. Chagot (O. ✲); le baron de Chiseuil, ✲; Boutelier, ✲; N....

SARTHE. MM. Haëntjens, ✲; Leret d'Aubigny (O. ✲); le marquis de Talhouet (O. ✲); le prince M. de Beauveau (O. ✲).

SAVOIE. MM. le comte de Boigne, ✲; Bérard, ✲.

SAVOIE (Haute) MM. Pissart, ✲; Bartholoni, ✲.

SEINE. MM. Carnot; Thiers (G.-O. ✲); Emile Ollivier; Ernest Picard; Garnier-Pagès; Guéroult; Darimon, ✲; J. Simon, ✲, Pelletan.

SEINE-INFÉRIEURE. MM. Pouyer-Quertier fils, ✲; Quesné, ✲; Corneille, ✲; Lédier (O. ✲), H. Barbet (G. O. ✲); Ancel, ✲.

SEINE-ET-MARNE MM. le baron de Beauverger (O. ✲); le comte de Jaucourt (O. ✲); Josseau, (O. ✲).

SEINE-ET-OISE. MM. le baron Caruel de St-Martin, ✲; Darblay junior (C. ✲); Dambry (O. ✲), Richard (Maurice).

SÈVRES (Deux). MM. F. David, (O. ✲); Lasnonier, ✲; Ch. Le Roux, ✲.

SOMME. MM. Cosserat, ✲; Se-

néca (O. ✻); N.. baron de Fourment, ✻; N...

TARN. MM. le général baron Gorsse (G. O. ✻); E. Pereire; Daguilhon (O. ✻).

TARN-ET-GARONNE. MM. le comte J. de la Motte, ✻; Belmontet (O. ✻).

VAR. MM. Lescuyer d'Attainville (O. ✻); N...

VAUCLUSE. MM. Pamard (O. ✻); Millet (O. ✻).

VENDÉE. MM. le marquis de Ste-Hermine, ✻; Alf. Le Roux (C. ✻); le comte de la Poëze, ✻.

VIENNE. MM. de Beauchamp (O. ✻); de Soubeyran (O. ✻), Bourlon (O. ✻).

VIENNE. (Haute). MM. Arm. Noualhier, ✻; de St.-Paul (O. ✻).

VOSGES. MM. Buffet, ✻; Aymé (O. ✻); Geliot, ✻.

YONNE. MM. Frémy (G. O. ✻); Javal (O. ✻); Le Comte, Eugène (C. ✻).

Conseil d'Etat.

FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'État rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires; 2° sur le contentieux administratif; 3° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'État est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'État.

FORMES DE PROCÉDER DU CONSEIL D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire; elle est composée de six conseillers d'État, y compris le président, et du nombre de maîtres de requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil-d'État délibérant au contentieux. Cette assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'État de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil-d'État ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

S. M. L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Napoléon (G. ✲).

Président, S. Exc. M. Vuitry (G. O. ✲), ministre présidant le Conseil d'État.
Vice-Président, M. de Parieu (G. O. ✲).
Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. de Parieu (G. O. ✲), ancien ministre.
Président de la section de la guerre, de la marine et des colonies et de l'Algérie, M. le général Allard (G.-O. ✲).
Président de la section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, M. Duvergier (G. O. ✲).
Président de la section du contentieux, M. Marchand (C. ✲).
Président de la section de l'agriculture, du commerce, des travaux publics et des beaux-arts, M. Cornudet (C. ✲).
Président de la section des finances, M. de Lavenay (O. ✲).
Secrétaire-Général du Conseil d'État, M. de la Noue-Billault (O. ✲), ayant titre et rang de conseiller d'État.

Conseillers d'État.

MM.
Abattucci (O. ✲), ancien chef du cabinet du ministre de la Justice,
Baron Ambert (C. ✲).
Bataille (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Bavoux (O. ✲).
Bayle-Mouillard (O. ✲).
Besson (G. O. ✲), ancien préfet.
Bréhier (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.

MM.

Boulatignier (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Baron de Bussière (O. ✲).
Chamblain (C. ✲), ancien Préfet.
Le comte de Chantérac (C. ✲), ancien député.
Chassaigne-Goyon (O. ✲).
Chasséria u (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Baron de Chassiron (O. ✲).
Du Berthier, ✲.
Flandin (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gasc (O. ✲).
Gaslonde (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Gaudin (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Genteur (C. ✲), ancien Prefet.
Gomel, (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Goupil, ✲, idem.
Goussard (O. ✲).
Heurtier (C. ✲).
Jahan (O. ✲).
Baron Jeanin (O. ✲).
Jolibois (O. ✲), ancien Préfet.
Lestiboudois (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Loyer, (O. ✲).
Lhopital, ✲.
Manceaux (O. ✲), anc. secrétaire-général du ministère de l'Intér.
E. Marchand (O. ✲).
Vicomte du Martroy (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Merruau (O. ✲).
Migneret (G. O. ✲), ancien Préfet.
Pascalis (O. ✲), ancien auditeur.
Baron Quinette (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire
Riché (C. ✲).
Baron de Roujoux (C. ✲).
Le vicomte de Rougé (O. ✲), membre de l'Institut.
Comte de Ségur, ✲.
Le comte Treilhard (O. ✲), ancien directeur de la presse.
Devallée (O. ✲).
Vernier (O. ✲), ancien député.

Maîtres des requêtes de première classe.

MM.

Aubernon, ✲.
Aucoc, ✲.
E. Bauchart, ✲.
Bayard, ✲.
Berger, Léon, ✲.
Comte de Belbeuf, ✲.

MM.
Baron de Bernon, ✲.
Boinvilliers, ✲.
Bordet, ✲.
Le baron Cardon de Sandrans, ✲, ancien auditeur.
Vicomte de Casabianca, ✲.
Cottin, ✲, ancien auditeur.
Crignon de Montigny, ✲.
Ch. Fortoul, ✲, ancien chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique.
Fouquier, ✲, ancien conseiller de préfecture.
Ern-Leblanc, ✲, ancien lieutenant de vaisseau.
Marbeau, ✲.
De Maupas, Paul, ✲, ancien procureur de la République.
Mesnard, ✲.
De Missiessy, ✲.

Maîtres des requêtes de deuxième classe

MM.
Bartholony, ✲.
De Baulny.
Bouard, ✲.
Braun.
Baron Brincard, ✲.
David, ✲.
De Guigné, ✲.
Hély d'Oissel, ✲.
Legrand, ✲.
Le Roy, ✲, ancien auditeur.
Vicomte Lombard de Buffière de Rambuteau.
Vicomte de Luçay, ✲.
De Meynard, ✲.
Monnier, ✲.
Moreau, ✲.
Perret, ✲.
De Ravignan, ✲.
G. Rouher, ✲.
Taigny, ✲.
Baron de Vaufreland.

Auditeurs de première classe.

Par décret du 24 octobre 1860, leur nombre a été porté à 40.

MM. de Franqueville, ✲, vicomte de l'Aigle; Thureau-d'Angin; Goupy; Leloup de Sancy, ✲; Darcy; Berard de Chazelles, de Joinville; Pelissier de Feligonde; Regnault de Savigny, ✲ Flourens; de Vuillefroy-Cassini; M. Cornudet; Fould; A. Legrand;

Lefebure, ✲ ; Mage; Lachenal ; Ramond ; de Benoist; de Fredy; de Crousaz-Crétet, Lemarchant; Boselli ; de Rougé; Vaïsse; Dutilleul; Thierry ; Artaud-Haussemann; de Romeuf; Join-Lambert; Thirria; Compaignon de Marchéville; Sanial du Fay; Gomel ; Courte de la Goupillière, Burin des Roziers, Mayniel, J. Lestiboudois.

Auditeurs de deuxième classe.

MM. Gassambide; Rogniat ; marquis de Laizer ; Noël des Vergers; Darrigan ; Brinquant; marquis de Compiègne ; Sazerac de Forge; Langlois ; Morillot ; Billard de Saint-Laumer; de Foville ; de Richemont ; d'Aigneaux ; de Lartigue, Geffrier, de Ladoucette, Reboul; G. Brame; Tixier de Brolac; Oldekop; Festugière; Handos de Possesse; Cavrois; Matheus; Saisset-Schneider ; de Mas-Larie . Després ; Cormerais ; Deswaroux de Golmain ; Lavallée; Lerat de Magnitot ; Van Bavinchove; Ameline; vicomte de Luppé; Trubert; Boulay de la Meurthe; Didier; Blin de Varlemont ; Aylies.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. de Parieu (G.O.✲), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Gasc; Manceaux; Bavoux; Riché; Eug. Marchand; Chassaigne-Goyon ; Bayle-Mouillard; de Vallée.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Mesnard; Boinvilliers; deuxième classe, MM. de Meynard; Bouard.

Auditeurs, première classe, MM. Ch. de Franqueville; Pélissier de Féligonde, Le Marchant; Artaud-Haussemann; deuxième classe, MM. Gastambide ; Tixier de Brolac; Cormerais.

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Marchand (C. ✲), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Boulatignier ; vicomte de Martroy; Gomel; Gaslonde ; Pascalis.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation, justice et affaires étrangères.— MM. Gasc; Chassaigne-Goyon.

Section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes — MM. Besson; comte de Treilhard. — *Section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce et des beaux-arts*, MM. Gaudin (C. ✲) ; Jahan (O. ✲).— *Section de la guerre et de la marine*, MM. Chassériau; Loyer. — *Section des finances*, MM. le baron Quinette ; Goupil.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Aubernon ; de Cardon de Sandrans. — Deuxième classe, MM. Perret; Brincard; David; Braun; de Baulny : vicomte L. B. de Rambuteau.

Commissaires du Gouvernement près le Conseil d'État délibérant au contentieux.— MM. Aucoc ; comte de Belbeuf, Bayard, *maître des requêtes de première classe.*

Auditeurs, première classe, MM. Thureau-Tangin; Bérard de Chézelles; Cornudet; Paul Fould; de Benoist; Thirria; Sanial du

Fay; de la Goupillière; Burin des Roziers; Mayniel. Deuxième classe, MM. Sazerac de Forge; Langlois; Billard de Saint-Laumer; Cavrois; Mathens; Saisset-Schneider; du Mas-Latry; Lavallée; Trubert.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Duvergier, *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Flandin; de Chantérac; de Bussière; Besson; Merruau; Genteur; comte Treilhard; Migneret; Jolibois; baron Jeannin.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Berger; de Bernon; de Casabianca; Fouquier; Marbeau; Cottin; Bauchart. — Deuxième classe, MM. de Ravignan; Legrand; de Guigné.

Auditeurs, première classe, MM. Goupy; de Sancy; Genteur; Flourens; Legrand; Mage; Lachenal; de Frédy; Boselli; de Rougé; Vaïsse; Dutilleul; de Romeuf; de Marchéville. — Deuxième classe, MM. Morillot; de Foville; de Ladoucette; Festugière; de Magnitot; Boulay de la Meurthe; de Varlemont.

SECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BEAUX ARTS.

M. Cornudet (O. ✲), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Heurtier; de Rougé; Lestiboudois; Gaudin; Vernier; Jahan; baron de Chassiron; comte de Ségur.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. de Maupas; Leblanc; Bordet. — Deuxième classe, MM. Le Roy; Moreau; Taigny; Monnier.

Auditeurs, première classe, MM. de Joinville; Regnault de Savigny; Lefebure; Ramond; de Crouzat-Cretet; Thierry; Join-Lambert; Gomel. — Deuxième classe, MM. Darrigan; de Lartigue; Geffrier; Després; Ameline; Didier.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard, *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Chassériau; Abbattucci; baron de Roujoux; Loyer; Chamblain; baron Ambert.

Maîtres des requêtes, première classe, M. de Missiessy. — Deuxième classe, M. le baron de Vaufeuland.

Auditeurs, deuxième classe, MM. Brinquant; de Compiègne; d'Aigneaux; Reboul; Brame; de Luppé; Aylies.

SECTION DES FINANCES.

M. de Lavenay (O. ✲), *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Quinette; Bataille; Goupil; L'Hôpital; Du Berthier; Goussard.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Crignon de Montigny; Fortoul. — Deuxième classe, MM. Bartholony; Rouher; Hély d'Oissel; vicomte de Luçay.

Auditeurs, première classe, MM. de l'Aigle; Darcy; de Vuillefroy-

Cassini.—Deuxième classe, MM. Rogniat ; de Laizer ; de Richemont ; Haudos de Possesse ; Desmaroux de Gaulmin ; Van Bavinchove.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, MM. Barbier (C. ✲), directeur général des douanes et des contributions indirectes. — Alfred Blanche (O. ✲), secrétaire général de la préfecture de la Seine. — De Bosredon, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. — De Boureuille (C. ✲), secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics — Darricau (G O. ✲), intendant général inspecteur, directeur de la comptabilité générale au ministère de la guerre. — Vicomte Dejean (C. ✲), général de division, directeur du service du génie au ministère de la guerre.— Desprez (C. ✲), ministre plénipotentiaire, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. —Dupuy de Lome (G. O. ✲), directeur des constructions navales au ministère de la marine — Faré, ✲, secrétaire-général du Gouvernement général de l'Algérie — De Franqueville (C. ✲), directeur général des ponts-et-chaussées et des chemins de fer. — Gautier (C. ✲), secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts. — Grandperret (O. ✲), procureur-général près la cour impériale de Paris. — Guillemot (O. ✲), directeur général de la caisse d'amortissement et des dépôts et consignations. — De Janvry (C. ✲), secrétaire général du ministère des finances. — Le Normant (O. ✲), secrétaire général du ministère de la justice et des cultes. — Ozenne (O. ✲), directeur du commerce extérieur au ministère du commerce. — Petetin (O. ✲), directeur de l'imprimerie impériale. — Ch. Robert, ✲, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique. — L. Sencier (G. O. ✲), directeur-général du personnel et du cabinet au ministère de l'Intérieur. — Vandal (C. ✲), directeur général des postes.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'Etat, MM. de Jouvencel, ✲, *présid.* ; Hallays-Dubol ; Hérold ; Lebon ; Levavasseur, ✲ ; Rigaud, ✲ ; Martin, ✲ ; Caille, ✲, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué*.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

S. Exc. M. Rouher (G. ✲), sénateur, *ministre*.

Cabinet du ministre, N..., *chef ;* M. Chauvy, *secrétaire particulier*. — Bureau du cabinet.— *Affaires réservées*.—*Insertions au Journal officiel*.— Bureau du service législatif et de la comptabilité, M. Graziani, ✲, *chef*.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Baroche (G. ✲), sénateur, membre du Conseil privé, *garde des sceaux, ministre.* — Cabinet du ministre, M. Goupy, auditeur au Conseil d'État, *chef.*

M. Lenormand (C. ✲), conseiller d'État, *secrétaire général.*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — *Surveillance générale de tout le travail du ministère de la justice, direction spéciale du personnel, discipline de la magistrature, Légion-d'Honneur, préséances, titres nobiliaires, droits de sceau, archives, etc.*

DIVISION DU PERSONNEL. — M. Mausat-Laroche, ✲, *chef.* — 1er bureau. *Personnel des cours, tribunaux, etc.* — 2e bureau. *Comptabilité et pensions.* — Bureau des archives et du service intérieur.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES. — M. Greffier (O. ✲), *directeur.*

DIVISION D'ADMINISTRATION ET DE LÉGISLATION. — M. Alauzet, ✲, *chef.* — 1re section; — 2e section; — Bureau du sceau. — Bureau du notariat. — Bureau des officiers ministériels.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. — M. Babinet (O. ✲), *directeur.* — Bureau des affaires criminelles. — Bureau de la statistique. — Bureau des frais de justice.

DIVISION DES GRACES. — M. Billecocq, ✲, *chef.*

Administration des cultes. — M. Hamille (O. ✲), *directeur.* — Bureau du secrétariat et des archives. — Bureau de la comptabilité des cultes.

1re DIVISION. — M. Tardif (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *personnel du clergé; police ecclésiastique; régime et contentieux des fabriques.* — 2e bureau : *biens des fabriques; congrégations; dons et legs.*

2e DIVISION. — M. de Lamotte, ✲, *chef.* — 1er bureau : *administration temporelle.* — 2e bureau : *travaux diocésains; subventions.*

SOUS-DIRECTION DES CULTES NON CATHOLIQUES. — M. Sayous, ✲, *sous-directeur.*

COMMISSION DES ARTS ET ÉDIFICES RELIGIEUX.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE. — M. A. Petetin (C. ✲), conseiller d'État, *directeur.* — Secrétariat de l'Administration. *Correspondance générale; affaires réservées; archives; distributions d'ouvrages.*

SERVICE DES TRAVAUX. — Service du *Bulletin des Lois*, du *Moniteur des Communes* et du *Bulletin de la Cour de Cassation.* — Service de la comptabilité administrative. — Service de la comptabilité en matières et deniers. — Service du contrôle. — Service intérieur.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. le marquis de La Valette (G. ✲), *ministre.* — Cabinet du ministre et secrétariat, M. N... *chef;* M. Ducros-Aubert, *sous chef.*

Bureau du protocole : — Bureau du départ et de l'arrivée des corespondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. — M. Desprez (C. ✲), *directeur.* Sous-direction du Nord, — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — Sous-direction de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — Sous-direction du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — M. Meurand (C. ✲), *directeur.* — Sous-direction du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — du Midi et de l'Amérique.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — M. Faugère (C ✲), *directeur;* Viennot, ✲, *sous-directeur.* — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ. — M. de Billing (C. ✲), *directeur,*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. de Forcade de la Roquette (G. O. ✲), *ministre.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL ET DU CABINET. — M. L. Sencier (G.O. ✲), conseiller d'État, *directeur général.* — 1er bureau : *Correspondance générale.* — 2e bureau : *Personnel.* — 3e bureau : *Secours généraux.* — 4e bureau : *Presse parisienne.* — 5e bureau : *Presse départementale.* — 6e bureau : *Presse étrangère.* — 7e bureau : *Publicité et colportage.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. de Bosrédon, ✲, maître des requêtes au conseil d'État, *secrétaire-général.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT. — M. Normand, ✲, *chef.* — 1er bureau : *secrétariat.* — 2e bureau : *archives départementales, communales et hospitalières.* — 3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance.* — 4e bureau : *sociétés de secours mutuels.*

DIRECTION DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — M. Jaillant (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *administration générale des prisons.* — 2e bureau : *administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus.* — 3e bureau : *administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction.* — 4e bureau : *transférements.* — 5e bureau : *contrôle central des dépenses.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE. — M. Durangel, ✲, *chef.* — 1er bureau : *administration générale, élections, gardes nationales, pensions.* — 2e bureau : *administration départementale.* — 3e bureau : *aliénés, enfants assistés, mendicité.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE. — M. Edm. Blanc (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *administration et comptabilité des communes.* — 2e bureau : *contentieux des communes.* — 3e bureau : *voirie urbaine et vicinale.* — 4e bureau : *hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. le comte de Vedel (O. ✲), *chef.*

— 1er bureau : *opérations et écritures centrales.* — 2e bureau : *ordonnancements.* — 3e bureau : *comptabilité départementale.*

Direction générale de la sûreté publique. — M. Piétri (G. O. ✲), préfet de police, *chargé de la direction générale.*

Division de la sureté générale. — M. Eriau (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *Correspondance politique.*—2e bureau : *Police spéciale.* — 3e bureau : *Police administrative.*

Division de l'imprimerie et de la librairie, — M. Juillerat (O. ✲), *chef.*— 1er bureau : *imprimerie et librairie.*— 2e bureau : *propriété littéraire.*

Direction générale des lignes télégraphiques. — M. le vicomte Vougy (G. O. ✲), *directeur général.* — Cabinet du directeur général. — Personnel. — Matériel et travaux. — Taxes.

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Magne (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *ministre.*

Cabinet du ministre, Grillet, ✲, *chef.*

Administration centrale du ministère. — Direction du personnel, M. Le Clercq (O. ✲), *directeur.*

Secrétariat général. — M. de Janvry (C. ✲), conseiller-d'État, *secrétaire-général.*

Division de l'inspection générale des finances.— M. Dufrayer (O. ✲), *sous-direct.*— 1er bureau : *inspection générale.*— 2e bureau : *enregistrement, domaines, forêts.* — 3e bureau : *douanes, contributions indirectes, manufactures de l'Etat.* — 4e bureau : *postes, contributions directes, monnaies.* — 5e bureau : *dépêches et contre-seing.*

Division de l'ordonnancement, de la comptabilité, des archives et du matériel.— M. Favrot, ✲, *sous-direct.*— 1er bureau : *ordonnancement et comptabilité.*— 2e bureau : *matériel et service intérieur.* — 3e bureau : *impressions.* — 4e bureau : *archives et bibliothèques.* — 5e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.*— 6e bureau : *service militaire de l'hôtel.*

Division du contentieux des finances. — M. Labeyrie (O. ✲), *chef de division.*— 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

Direction du mouvement général des fonds. — M. Collart-Dutilleul (O. ✲), *directeur.*— Bureau central. — Section des ordonnances. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE — M. de Gouttes (O. ✲), *directeur.* — Bureau central. — Bureau du grand livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — M. de Roussy (C. ✲), *directeur général.* — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs-généraux. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs coloniaux. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC. — Service du caissier-payeur-central du trésor public. — Recettes en numéraire. — Dépenses en numéraire. — Portefeuille du trésor. — Bureau de comptabilité. — Bureau central.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — M. Tournus, ✲, *chef.* — 1er. bureau : contrôle des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal Niel (G. ✲), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre : M. le général de brigade Colson (C. ✲), *chef.*

1re DIRECTION. — PERSONNEL. — M. le général Castelneau (C. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *correspondance générale, opérations militaires.* — 2e bureau : *états-majors, écoles militaires.* — 3e bureau : *recrutement.* — 4e bureau : *justice militaire.* — 5e bureau : *infanterie.* — 6e bureau : *garde nationale mobile.*

2e DIRECTION. — CAVALERIE ET GENDARMERIE. — M. Lefort (C. ✲), général de brigade, *directeur.* — 1er bureau : *cavalerie, remontes* — 2e bureau : *gendarmerie.*

3e DIRECTION. — ARTILLERIE. — M. le général Susane (C. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *personnel.* — 2e bureau : *matériel, comptabilité.*

4e DIRECTION. — GÉNIE. — M. le général vte. Dejean (O ✲), *direct.* — 1er bureau : *personnel.* — 2e bureau : *matériel, comptabilité.*

5e DIRECTION. — ADMINISTRATION. — M. Blondeau (C. ✲), intendant militaire, *directeur.* — 1er bureau : *intendance, transports.* — 2e bureau : *subsistances, chauffage.* — 3e bureau : *hôpitaux, invalides.* — 4e bureau : *habillements, lits militaires, campements.* — 5e bureau : *revues de comptabilité.*

6e DIRECTION. — DÉPÔT DE LA GUERRE. — M. le gén. Jarras (C. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *géodésie, topographie, dessin et gravure.* — 2e bureau : *travaux historiques, statistique militaire, collection générale de cartes et plans.*

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ. — M. Darricau (G. O. ✲), Conseil-

ler d'État, intendant-général-inspecteur, *directeur* — 1er bureau : *contrôles des dépenses, contentieux, budgets généraux.* — 2e bureau : *fonds ; ordonnances, comptes.* — 3e bureau : *comptes-matières.* — 4e bureau : *pensions, secours.* — 5e bureau : *service intérieur.* — 6e bureau : *archives, décorations.* — 7e bureau : *liquidation de la dotation de l'armée.*

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — M. Tassin (O ✲), *directeur.*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. l'amiral Rigault de Genouilly (G. ✲), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre, M. Dieudonné (C. ✲), contre-amiral, chef d'état-major du ministre, *directeur du cabinet;* — M. de Saux (O. ✲), capitaine de vaisseau, *sous-directeur chef du cabinet. — Affaires de cabinet, aumôniers, légalisations, etc.*

1re DIRECTION. — M. Dieudonné (C. ✲), contre-amiral, *directeur.* — 1er bureau : *Cabinet.* — 2e bureau : *mouvements.*

2e DIRECTION. — PERSONNEL. — M. Laffon de Ladebat (C. ✲), vice-amiral, *directeur.* — 1er bureau : *État-major de la flotte.* — 2e bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 3e bureau : *équipages de la flotte et justice maritime.* — 4e bureau : *troupes de la marine.*

3e DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — M. Chabrié (C. ✲), commissaire-général de la marine, *directeur.* — 1er bureau : *inscription maritime.* — 2e bureau : *pêche et domanialité maritimes.* — 3e bureau : *solde, habillements et revues.* — 4e bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

4e DIRECTION. — MATÉRIEL. — M. Du Puy de Lôme (G. O. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *constructions navales.* — 2e bureau : *travaux hydrauliques.* — 3e bureau : *approvisionnements généraux.*

5e DIRECTION. — ARTILLERIE. — M. le général Frébault (G. O. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *bureau administratif.* — 2e bureau : *bureau technique.*

6e DIRECTION. — COLONIES. — M. Zœpfel (C. ✲), *directeur.* — — 1er bureau : *administration générale.* — 2e bureau : *administration intérieure.* — 3e bureau : *justice, régime pénitentiaire.* — 4e bureau : *finances, hôpitaux, vivres.*

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — M. Delarbre (C. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *Fonds et ordonnances.* — 2e bureau : *Dépenses d'outre-mer.* — 3e bureau : *comptabilité des fonds.* — 4e bureau : *comptabilité des matières.* — 5e bureau : *service intérieur et bibliothèques.* — 6e bureau : *conservation des archives.*

INVALIDES DE LA MARINE. — M. Calvé (O. ✲), commissaire-général de la marine, *directeur.* — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer.*

CONTRÔLE CENTRAL des finances de la marine.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

S. Exc. M. V. Duruy (G. O. ✲), *ministre*

CABINET DU MINISTRE : M. A. Duruy, *chef du cabinet.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL : M. Ch. Robert, (O. ✲), conseiller d'Etat, *secrétaire-général.*

DIRECTION DU PERSONNEL. — M. Danton (C. ✲), *directeur.* — *Nomination des membres du Conseil impérial de l'instruction publique et du conseil supérieur de l'enseignement spécial, personnel de l'administration centrale, de l'instruction publique, etc.; légion d'honneur; distinctions honorifiques.*

1re DIVISION. — M. du Mesnil, ✲, *chef.* — 1er bureau : *administration académique, établissements scientifiques, instruction supérieure.* — 2e bureau : *matériel et comptabilité.*

2e DIVISION.— M. MOURIEZ (O ✲), *chef, instruction secondaire.* — 1er bureau: *personnel, enseignement, bourses.* — 2e bureau : *matériel et comptabilité.*

3e DIVISION. — M. PILLET (O. ✲), *chef, instruction primaire.* — 1er bureau : *personnel et enseignement.* — 2e bureau : *matériel et comptabilité.*

4e DIVISION. — M. Bellaguet, ✲, *chef.* — 1er bureau : *institut et bibliothèques publiques.*— 2e bureau : *travaux historiques, sociétés savantes.*— 3e bureau : *dépôt des livres.*

5e DIVISION. — M. Jourdain (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *comptabilité générale.* — 2e bureau : *pensions de retraite.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Exc. M. Gressier (O. ✲), *ministre.*— Cabinet particulier du ministre : M. Chauchat, ✲, *chef.*

M. de Boureuille (C. ✲), conseiller d'État, inspecteur-général des mines, *secrétaire-général.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. Dillé, ✲, *chef* — 1er bureau : *secrétariat.* — 2e bureau : *service central d'expéditions et d'autographies.*

DIVISION DU PERSONNEL. — M. Porée (O ✲), *chef.* — 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements.* — 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. Marchand, ✲, *chef.* — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements.* — 2e bureau : *comptabilité de l'agriculture et du commerce.* — 3e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.*

AGRICULTURE & COMMERCE.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE.— M. Legoyt (O. ✲), *chef de divi-*

sion. — Mouvement de la population, commissions de statistique, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse, examen des tarifs des compagnies financières autorisées.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — M. de Monny de Mornay (C. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire.* — 2e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours.* — 3e bureau : *subsistances.*

COMMERCE.

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — M. Julien (O. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *commerce.* — 2e bureau : *industrie.* — 3e bureau : *police sanitaire et industrielle.*

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — M. Ozenne (O. ✲), conseiller d'État, *directeur.* — 1er bureau : *législation et tarifs de douanes en France.* — 2e bureau : *législation, commerce et tarifs de douanes à l'étranger.* — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

TRAVAUX PUBLICS.

Ponts-et-Chaussées et Chemins de fer. — M. de Franqueville (C. ✲), conseiller d'État, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, *directeur général.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — M. Challot (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *routes impériales.* — 2e bureau : *routes départem. et police du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. — M. Dumoustier (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *ports maritimes, canaux de navigation.* — 2e bureau : *rivières navigables et flottables.*

DIVISION DU SERVICE HYDRAULIQUE. — M. de Pistoye (O. ✲), *chef.* — 1er bureau : *irrigations, desséchements et services divers.* — 2e bureau : *usines et services divers.*

Chemins de fer. — DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX. — M. Langlois de Neuville, ✲, *chef.* — 1er bureau : *études et concessions.* — 2e bureau : *travaux.*

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — M. Gilly, ✲, *chef.* — 1er bureau : *exploitation commerciale.* — 2e bureau : *exploitation technique.* — Bureau de la *statistique des chemins de fer.*

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — M. Foubert, ✲, *chef.* — 1er bureau : *mines, appareils à vapeur.* — 2e bureau : *usines métallurgiques, eaux minérales, cartes géologiques et agronomiques.* — Service de la *statistique de l'industrie minérale.*

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre.* — M. Gauthier (C. ✲), *secrétaire-général.* — Cabinet du ministre. M. Delacharme, ✲, *chef.*

1° **Services de la maison de l'Empereur.**— M. Brice, ✲, *chef*. — SECRÉTARIAT. — 1er bureau : *correspondance générale, personnel, secours, congés, pensions sur la liste civile, décorations, archives de la couronne.* — 2e bureau : *administration du mobilier de la couronne et des manufactures impériales.*

DIVISION DES BATIMENTS DE LA COURONNE.—M. Frémont (O. ✲), *chef*. — Bureau des bâtiments. — Inspection et contrôle.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.— M. de Montgeot (O. ✲), *chef*. — Bureau de l'ordonnancement. — Bureau de la comptabilité et des pensions.

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES DE LA COURONNE. — M. Tisserand (O. ✲), *chef*.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES ET FORÊTS. — M. Cetto (O. ✲), *administrateur général*. — Bureau central. — Bureau des forêts. — Bureau des domaines. — Service du contentieux.

Administration des établissements de la couronne. — DIRECTION GÉNÉRALE DES MUSÉES IMPÉRIAUX. — M. le comte de Nieuwerkerke (G. O ✲), de l'Académie des Beaux-Arts, sénateur, *surintendant des Beaux-Arts*.

M. Villot, Frédéric (O. ✲), *secrétaire général*.

Conservation des Musées impériaux de Paris, de Versailles et de St.-Germain. — Mobilier de la couronne. — Manufactures impériales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais. — Bibliothèque du Louvre. — Service des palais impériaux, bâtiments et domaines de la couronne.

2° **Services des Beaux-Arts,**

DIVISION DU PERSONNEL ET DE LA COMPTABILITÉ. M. de Montullé (O ✲), *chef*; M. Dard, *chef de division, adjoint*.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES HARAS. — M. le général de division Fleury (G. O. ✲), sénateur, grand-écuyer, aide-de-camp de l'Empereur, *directeur général*. — 1er bureau : *personnel des haras et dépôts d'étalons, inspecteurs généraux, directeurs, surveillants, vétérinaires, règlements généraux de services, etc.* — 2e bureau : *remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière, achat et répartition des fonds d'encouragements, courses de chevaux, nomination des commissions de courses, examen des programmes et des procès-verbaux, écoles d'équitation et de dressage, primes, approbation d'étalons particuliers, concours, nomination des jurys, examen des programmes et comptes-rendus, etc., etc.*

DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS. — M. de Cardaillac (O. ✲), *directeur*. — 1er bureau : *étude et rédaction des projets de construction, préparation des budgets, projets de lois, décrets, expropriations, pourvois devant le conseil d'État, conseil général des bâtiments civils, personnel des architectes, etc., etc.* — 2e bureau : *adjudication des travaux, rédaction des marchés et soumissions*

des entrepreneurs, examen des devis, etc.; contrôle et révision des comptes.— 3e bureau : *révision et comptabilité des travaux extraordinaires.*

SURINTENDANCE DES BEAUX-ARTS. — M. le comte de Nieuwerkerke (G. O. ✲), *surintendant;* M. Tournois, ✲, *chef de division.*— Bureau des beaux-arts, — bureau des souscriptions ; — bureau des monuments historiques.

DIRECTION GÉNÉRALE DES THÉATRES. — M. Camille Doucet (C. ✲), *directeur général.*— Bureau des théâtres. — Commission d'examen des ouvrages dramatiques. — Inspection des théâtres.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE. — M. A. Maury (O. ✲), membre de l'Institut, *directeur général.* — Section du secrétariat. — Sections historique, — administrative, — législative et judiciaire.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

S. Exc. M. le général de division comte de Flahault (G. ✲), sénateur, *grand chancelier*, ayant rang de ministre.

M. le général de Vaudrimey d'Avoust (C ✲), *secrétaire-général.*

Bureau du secrétariat-général : *demandes d'admission et de promotion dans l'ordre, présentation de candidats, affaires disciplinaires, etc.*

DIVISION ADMINISTRATIVE.—M. Palluy (O. ✲), *chef.* — 1er bureau: *Enregistrement des nominations, délivrance des brevets, décès des légionnaires, demandes d'accepter et porter des ordres étrangers.* — 2e bureau : *maisons impériales Napoléon.*

DIVISION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.—M. Noret, ✲. — 1er bureau : *admission aux traitements des décorés de la Légion-d'Honneur et de la Médaille militaire, arrérages.*— 2e bureau : *comptabilité générale, affaires contentieuses.*— 3e bureau : *secours viagers aux anciens militaires de la République et du premier Empire.*

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.—M. Grimprel (O ✲), *directeur-général.*

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.— M. Roy (O. ✲), *directeur général.*

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Barbier (G. O. ✲), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

MANUFACTURES DE L'ÉTAT. — M. Rolland (C. ✲), *directeur-général.*

POSTES. — Vandal (C. ✲), conseiller d'État, *directeur-général.*

FORÊTS. — M. Laydeker (O. ✲), *directeur-général.*

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

S. Exc. M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✲), sénateur, commandant le 7e corps d'armée, *gouverneur-général.*

M. le baron Durrieu (G. O. ✲), général de division, chef d'état-major-général du 7e corps d'armée, *sous-gouverneur.*

M. Faré, ✲, Conseiller-d'Etat, *secrétaire-général du gouvernement général de l'Algérie.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
..in.	Bourg.	Lepeintre (O.✲).	De Langalerie, ✲.	Belley.
..isne.	Laon.	Ferrand, (O.✲).	Dours. (O.✲)	Soissons.
..llier.	Moulins.	Baron Servatius, ✲.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
..lpes (B.).	Digne	Falcon de Cimier, ✲.	Meirieu, ✲.	Digne.
..lpes (H.)	Gap.	Boyer.	Guibert.	Gap.
..lpes-Marit.	Nice.	Gavini, (C. ✲) m. d. r. ens. ext.	Sola (O. ✲).	Nice.
..rdèche.	Privas.	Le baron de Farincourt, ✲.	Delcuzy, ✲.	Viviers.
..rdennes.	Mézières	Le vicomte Tiburce Foy (C. ✲)	....	Reims (Marne).
..riège.	Foix.	De la Rousselière (O. ✲).	Bélaval, ✲.	Pamiers.
..ube.	Troyes.	Salles, (O. ✲).	Ravinet (O. ✲).	Troyes.
..ude.	Carcassonne	De la Jonquière (✲).	De la Bouillerie, ✲.	Carcassonne.
..veyron.	Rhodez.	Le baron de Saint-Priest, ✲.	Delalle (O. ✲).	Rodez.
Bouches-du-Rhône.	Marseille.	Levert (C. ✲).	CHALANDON (O.✲). Place.	AIX, Arles et Embrun. Marseille.
Calvados.	Caen.	Le Provost de Launay (O. ✲).	Hugonin, ✲.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	Conrad, ✲.	De Pompignac, ✲.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	Péconnet (✲).	Cousseau, ✲.	Angoulême.
Charente-Inf.	La Rochelle.	Le Masson (O. ✲).	Thomas.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	Paulze d'Ivoy (C. ✲).	La Tour-d'Auverg. ✲	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	L. de Saint-Pierre, ✲.	Berteaud, ✲.	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Géry (O. ✲).	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	Comte de Callac (O.✲).	Rivet (O. ✲).	Dijon.
Côtes-du-N.	Saint-Brieuc	Magnien, ✲.	David, ✲.	Saint-Brieuc.
Creuze.	Guéret.	Vicomte de Jessaint, ✲.	....	Limoges (Vienne-Haute.)
Dordogne.	Périgueux.	De Saint-Pulgent (O. ✲).	Dabert.	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	D'Arnoux (O. ✲).	S. E. LE CARDINAL MATTHIEU (C. ✲)	BESANÇON et Haute-Saone.
Drôme.	Valence.	Bar. de Montour (O.✲), m. d. r.	Gueullette, ✲.	Valence.
Eure	Évreux.	Tourangin (O.✲).	Devoucoux, ✲.	Évreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	Le comte de Charnailles (O. ✲)	Regnault (O.✲)	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Bory de la Chapelle, ✲.	Sergent (O. ✲).	Quimper.
Gard.	Nîmes.	Boffinton (O. ✲).	Plantier, ✲.	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse.	Le b. Pougeard-Dulimbert (C✲)	DESPREZ ✲.	TOULOUSE et Narbonne.
Gers.	Auch.	Labrousse, ✲.	DELAMARE (O. ✲).	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	Comte de Bouville (C. ✲).	S. E. LE CARDINAL DONNET (G.O.✲).	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	Garnier (O. ✲).	Le Courtier (O. ✲).	Montpellier.
Ille-et-Villain.	Rennes.	J. Lefebvre (O.✲.)	BROSSAYS (O. ✲).	RENNES.
Indre.	Châteauroux	A. de Laire, ✲.	....	Bourges (Cher).
Indre-et-Loir.	Tours.	Pastoureau (C.✲).	GUIBERT, (O. ✲).	TOURS.
Isère.	Grenoble.	Reneufve, ✲.	Ginoulhiac (O. ✲).	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	Nau de Beauregard (O. ✲).	Nogret, ✲.	Saint Claude.
Landes.	Mont-de-Mar	De Pebeyre, ✲.	Epivent, ✲.	Aire.
Loir-et-Cher.	Blois.	Le baron de Vougy, (O.✲).	Pallu du Parc, ✲.	Blois.
Loire.	St.-Etienne.	Castaing (C. ✲).	....	Lyon (Rhône).
Loire (Haute)	Le Puy.	Démonts (O ✲).	Lebreton, ✲.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.	Bourlon de Rouvre (C. ✲).	Jaquemet, ✲.	Nantes.
Loiret.	Orléans	Dureau (O. ✲).	Dupanloup (O. ✲).	Orléans.
Lot.	Cahors.	N...	Gimardias, ✲.	Cahors.
Lot-et-Garon.	Agen.	Lorette (O.✲).	Gérin, ✲.	Agen
Lozère.	Mende.	Menche de Loisne, ✲	Foulquier, ✲.	Mende.
Maine-et-Loir	Angers.	Poriquet (O. ✲).	Angebault, ✲.	Angers.
Manche.	Saint-Lô.	Levainville (C. ✲).	Bravard, ✲.	Coutances.
Marne	Châlons.	Amelin (O. ✲).	LANDRIOT (O. ✲).	REIMS (Arr. de Reims et Arden.
			Meignan, ✲.	Châlons.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Marne (H)	Chaumont.	Grachet, ✲.	Guerrin.	Langres.
Mayenne.	Laval.	Bergognié, ✲.	Wicart (O. ✲).	Laval.
Meurthe.	Nancy.	Podevin (C ✲).	Foulon.	Nancy.
Meuse.	Bar-le-Duc.	Bélurgey de Grandville (C.✲)	Hacquard.	Verdun.
Morbihan.	Vannes.	Sohier (O. ✲).	Becel, ✲.	Vannes.
Moselle.	Metz.	P. Odent, (O. ✲).	Dupont des Loges. Hacquard.	Metz.
Nièvre.	Nevers.	Genty, ✲.	Forcade, ✲.	Nevers.
Nord.	Lille.	De St-Paul (G.O.✲), Cons. d'E. chargé de l'adm. du départ.	RÉGNIER (O. ✲).	CAMBRAI.
Oise.	Beauvais.	Chevreau, Léon (O. ✲).	Gignoux, ✲.	Beauvais.
Orne.	Alençon.	Le Rat de Magnitot (C. ✲).	Rousselet (O. ✲).	Séez.
Pas-de-Calais	Arras.	Paillard (O. ✲).	Lequette, ✲	Arras.
Puy-de-Dôme	Clermont-F.	Gimet (O. ✲).	Féron (O. ✲).	Clermont.
Pyrénées (B).	Pau.	Guillaume d'Auribeau (C. ✲).	Lacroix (O. ✲).	Bayonne.
Pyrénées (H).	Tarbes.	Mila de Cabarieu, ✲.	Laurence, ✲.	Tarbes.
Pyrénées-Or.	Perpignan.	Le baron Tharreau (O.✲).	Ramadié, ✲.	Perpignan.
Rhin (Bas).	Strasbourg.	Le baron Pron (C. ✲).	Rœss, ✲.	Strasbourg.
Rhin (Haut).	Colmar.	Le baron Ponsard (C. ✲).		
Rhône.	Lyon.	H. Chevreau, (G.O.✲) sénateur	S. E. LE CARDINAL DE BONALD (C.✲)	LYON et VIENNE
Saône (H.)	Vesoul.	Dubois de Jancigny (O. ✲).	.....	Besançon (Doubs)
Saône-et-Loir	Mâcon.	Marlière (O.✲).	De Marguerye (O.✲)	Autun.
Sarthe.	Le Mans.	Le vicomte Malher, ✲.	Fillion, ✲.	Le Mans.
Savoie	Chambéry.	De Lassus St.-Géniès (O. ✲.)	S. E. LE CARDINAL BILLIET (C. ✲). Vibert (O. ✲). Gros, ✲.	CHAMBERY. Maurienne. Tarentaise.
Savoie (H).	Annecy.	Le vicomte de Gauville, (O.✲)	Magnin (O.✲).	Annecy.
Seine.	PARIS.	Haussman (G. ✲), sénateur. Piétri (C.✲), préfet de police.	DARBOY, (C. ✲).	PARIS.
Seine-Infér.	Rouen.	Le baron Le Roy (G.O.✲), sén.	DE BONNECHOSE (O ✲	ROUEN.
Sein.-et-Marn	Melun.	Vicomte de Vésins (O.✲).	Allou (O. ✲).	Meaux.
Seine-et-Oise.	Versailles.	Boselli (C. ✲).	Mabile, ✲.	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort.	Isoard (O. ✲).	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr.)
Somme.	Amiens.	Cornuau, cons. d'État (G.O.✲)	Boudinet, (O.✲).	Amiens.
Tarn.	Alby.	Tezenas, ✲.	LYONNET (O. ✲)	ALBY.
Tarn-et-Gar.	Montauban.	Soumain, ✲.	Doney.	Montauban.
Var.	Draguignan.	Montois (O. ✲).	Jordany, ✲.	Fréjus et Toulon
Vaucluse.	Avignon.	Bohat (O. ✲).	Dubreuil (O. ✲).	AVIGNON.
Vendée.	Napoléon-V.	De Fonbrune (O. ✲).	Colet, ✲.	Luçon.
Vienne.	Poitiers.	De Vallavielle, ✲.	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr).
Vienne (H).	Limoges.	Demanche, (O.✲).	Fruchaud, ✲.	Limoges.
Vosges.	Épinal.	Le marquis de Fleury (O. ✲).	Caverot (O. ✲).	Saint-Dié.
Yonne.	Auxerre.	Tarbé des Sablons, ✲.	BERNADOU (O. ✲).	SENS et AUXER

Administration départementale de l'Algérie.

Département d'Alger, M. Poignant (O.✲), préfet; — département d'Oran, M. de Brosselart (O. ✲ préfet; — département de Constantine, M. de Toustain du Manoir (O. ✲), préfet.

Évêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux

Saint-Denis.
(Ile de la Réunion / Afrique.) Mgr. Maupoint, ✲

Basse-Terre. (Guadeloupe, Antilles.) Mgr. Boutonnet, ✲.
St-Pierre et Port-de-France. (Martinique, Antilles.) J. Mounicq.

Évêchés d'Algérie, suffragants de l'archevêché d'Alger.

Archevêque d'Alger, Mgr. LAVIGERIE (O. ✲).
Évêque d'Oran, Mgr. Callot. | Evêque de Constantine, Mgr. de Las Cases.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendemiaire an XIV.

M. de Pommereul, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1805, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron Siméon, grand officier de la Légion-d'Honnenr, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte de Rémusat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller d'Etat, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828; depuis, député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830 ; depuis, pair de France.

M le baron MÉCHIN, conseiller-d'État, membre de la Chambre des députés, ancien prefet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'État. officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839; depuis, conseiller-d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURANT-ST.-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; ensuite, ministre de l'Intérieur, conseiller-d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute Garonne; depuis, préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller-d'État.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857; auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

M. VALLON (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonnar), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique; auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857; décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. PIÉTRI, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865; auparavant préfet de l'Hérault; depuis, préfet de police.

M. L. Sencier, grand officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866; auparavant préfet de la Loire, depuis conseiller d'État, directeur général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur.

PRÉFECTURE.

M. de Saint-Paul, grand-officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, nommé le 23 décembre 1868, Conseiller-d'État, *chargé de l'Administration du département du Nord.*

M. le Conseiller - d'État est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

Il donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. Brassier, ✻, *Secrétaire-général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Conseiller d'État, chargé de l'administration du département, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✻, *vice-président*; Derbigny; Dujardin; Forestier.

MM. Defontaine, ✻ ✠, ancien magistrat, conseiller général; Chombart, avocat, conseiller général, *membres suppléants.*

Ministère public : M. Boselli, auditeur de 1re classe au conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure. Le mercredi est généralement consacré aux séances publiques.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées en double expédition et enregistrées au secrétariat, ou adressées à M. le Conseiller-d'État, chargé de l'Administration du département, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

Un décret impérial du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

GREFFE. M. Lecocq, *secrétaire greffier du conseil de préfecture.*

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* du département s'assemble chaque année. L'époque et la durée de ses réunions sont déterminées par le Gouvernement; l'Empereur nomme, parmi ses membres, le président, les vice-présidents et les secrétaires. Le Conseil général fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements, il statue sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes et préalablement soumises au Conseil d'arrondissement; il détermine dans les limites de la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que l'administration départementale rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dépenses; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adresse au Ministre de l'intérieur.

Le nombre des membres du Conseil général est de 61, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 17; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Le Conseil est composé comme suit :

Bergues, MM. Joos, ✲, négociant et maire à Bergues.
Bourbourg, De Coussemaker, ✲ ✠ ✲, juge à Lille.
Dunkerque-Est, De Clebsattel, (O. ✲), avocat à Dunkerque.
Dunkerque-O., A. Carlier, (O. ✲), président du tribunal de commerce.

	MM.
Gravelines,	Le Camus (O. ✲), chef de bataillon du génie, en retraite, à Calais.
Hondschoote,	Cuel (O. ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt,	Morael, ✲, docteur en médecine à Wormhoudt
Bailleul-Nord-E.,	Lotthé, notaire et maire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon (O. ✲) ✠ ✠, avocat, député, à Bailleul.
Cassel,	Béhaghel, Louis, ✲, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, ✲. juge à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Bieswal, juge-de-paix à Hazebrouck.
Merville,	Duquenne, ✲, maire de La Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, ✲, manufact. et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, ✲, avocat à Lille.
Cysoing,	Brame, Jules, député à Hem.
Haubourdin,	le comte d'Hespel, propriét. et maire à Wavrin.
Lannoy,	C. Descat, ✲, apprêteur de tissus et maire, à Roubaix.
Lille Centre,	Godefroy, docteur en médecine à Lille.
Lille Nord-Est,	Kuhlmann (C. ✲ ✠), président de la chambre de commerce à Lille.
Lille-Ouest,	Victor Saint-Léger, filateur de lin à Lille.
Lille-Sud-Est,	Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Testelin, docteur en médecine à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmoutier, Ernest, ✲, cultiv. à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Desrousseaux, L., ✲ ✠ ✠, anc. notaire à Lille.
Roubaix-Est,	Catteau, P., manufacturier à Roubaix.
Roubaix,	le c^te^ Mimerel (G.-O. ✲—✠ ✠), sén. à Roubaix.
Seclin,	Collette, Louis, ✲, ancien notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✲ ✠, propriétaire à Marquette lez-Lille.
Tourcoing-Sud,	J. Leurent, ✲, docteur en médecine à Tourcoing.
Cambrai-Est.	Stiévenard-Béthune, ✲, propriétaire, député et maire à Étrun.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, ✲, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez, ✲, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	Dutemple, notaire à Walincourt.
Le Câteau,	Seydoux, Ch. (C. ✲), propr., député, à Paris.
Marcoing,	Crépin, ✲, cultivateur et maire à Noyelles.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, ✲, banquier, président de la société d'agriculture à Avesnes.
Bavai,	Crapez-d'Hangouwart, maire de Bavai.
Berlaimont,	Paul, Charles, (O. ✲), 1^er^ prés. de la cour impériale à Douai.

MM.

Landrecies, Marie-Soufflet, propriét. et maire de Landrecies.
Maubeuge, De Carnières (C. ✲), conseiller à la cour de cassation.
Le Quesnoy-Est, Douay-Macarez, propriétaire à Ghissignies.
Le Quesnoy O., le baron de l'Épine, ✲, propriétaire au Quesnoy.
Solre le-Château, Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon, Culhiat-Dufresne, pr. et maire à Eppe-Sauvage.
Arleux, le marquis d'Aoust, ✲ ✠ ✠, maire de Cuincy.
Douai-Nord, Maurice, ✲, avocat, propriétaire à Douai
Douai-Ouest, Danel, Paul (O. ✲), président honoraire de chambre à la cour impériale de Douai.
Douai-Sud, Fiévet (C. ✲), colonel d'artillerie à Strasbourg.
Marchiennes, le baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing
Orchies, Des Rotours, député du Nord à Avelin.
St-Amaud, riv. d. Lécuyer, ✲, président honoraire du tribunal civil de Valenciennes, maire à Saint-Saulve.
St-Amand, riv. g. Legrand, avocat à Douai.
Bouchain, Maniez, présid. du tribun. civil, à Valenciennes.
Condé, Renard, L., ✲, maître de verrer., maire à Fresnes
Valenciennes-E., Lemaire (O. ✲), membre de l'Institut, à Paris.
Valenciennes-N., N...m. de Marcilly, à Anzin.
Valenciennes S., Boulanger, Emile, ✲, président honoraire du tribunal civil, à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries, pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en Conseil de Préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

Conseil général. *Première série* : Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — *Deuxième série* : Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cam-

brai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche). — *Troisième série* : Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Ces trois séries ont été successivement renouvelées en 1855, 1858, 1861 et 1864.

La seconde sortie de la 2e série a eu lieu en 1867.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après :

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les lettres ou pièces doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU CONSEILLER-D'ÉTAT, chargé de l'Administration du département du Nord, M. Cazeneuve, *chef du cabinet*.

MM. Meunier et de Vogelsang, *attachés*.

Première division. — M. Lober, *chef de division*. — BUREAU DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ, MM. Laurent, *chef de bureau*; Defrenne, *commis de 1re classe*; Verdier, *commis de 1re classe*; Breton, *commis de 4e classe*.

FINANCES. — ATTRIBUTIONS. — Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nominations des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes : — droits sur les boissons; — droits d'entrée; — culture du tabac; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; = douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes : — administration et comptabilité; — règlement des budgets; — apurement des comptes; — administration

des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine-pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises : — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

Comptabilité. — Attributions. — Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Bureau des domaines et hospices. — MM. Dubois, *chef de bureau* ; Didier, *commis de 1re classe* ; Demade, *commis de 4e classe*.

Attributions. — Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'État ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; — bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation. = Loteries de bienfaisance.

Deuxième division. — M. Druez, ✲, *chef de division*. — Bureau du secrétariat-général. MM. Bernard, *chef de bureau* ; Breton, *commis de 1re classe* ; Plumecocq, *idem* ; Plouvier, *idem* ; Petit, *commis de 4e classe* ; Bourelle, *surnuméraire*.

Attributions. — Clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des lois et des Actes administratifs de la Préfecture* ; — visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires ; — délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution

des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. Amélioration des chevaux ; — foires, marchés. = Sociétés savantes ; — beaux-arts. = Monuments historiques ; = archives ; = commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils de prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

Bureau de police. — MM. Vincent, *chef de bureau ;* Lerouge, *commis de* 1re *classe ;* Cocquillier, *commis de* 1re *classe* ; Torck, *commis de* 2e *classe.*

Attributions. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté. = Règlements de police. = Crimes, délits, événements, incendies = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Débits de boissons. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique ; = transports d'armes et de poudre. = Belles actions, traits de courage et de dévoûment.

Troisième division. — M. Devaux, ✲, *chef de division.* — bureau des travaux publics. — MM. Baillœul, *chef de bureau ;* Lefebvre, *chef de bureau ;* Mallebrancq, *commis de* 1re *classe ;* Decourchelle, *idem ;* Ducro, *commis de* 2e *classe* ; Pruvost, *commis de* 3e *classe* ; E. Petit, *commis de* 4e *classe.*

Attributions. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables ; — ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ;

— personne. du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; droits de navigation ; — péages ; — concessions ; = expropriations pour cause d'utilité pnblique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques, — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables, — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires ; = exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

Bureau de l'instruction primaire. — MM. Prestat, *secrétaire de l'inspection;* Bouchez, Peltier et Caille, *commis.*

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Desplanque, *archiviste;* Masurel, *chef de bureau;* Losfeld, Decleene, *employés* ; M. Fournet, *dessinateur.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le secrétaire-gén. de la Préfecture, *présid.;* le comte Mimerel, (G. O. ✲), sénateur, membre du Conseil général ; Jules Brame, député, membre du Conseil général ; Ed. Defontaine, ✲, ✠, ancien président du tribunal, membre du Conseil général ; Desplanques, archiviste du département, *secrétaire.*

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, ✲, à Lille, rue Impériale.

Huissier de la Préfecture, le sieur Palliez. — *Huissier du conseil de Préfecture*, le sieur Delannoy. — *Concierge de l'hôtel*, le sieur Godard. — *Concierge des bureaux*, le sieur Delesalle

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par les Préfets; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. Blanquart de Bailleul, ✲; *secrétaire*, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement

*Bergues,	MM.	Hilst, d. méd., et maire à Armsbouts-Cappel.
*Bourbourg,		Demeunynck, ✲, doct.-med. à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,		Beck, propriétaire à Dunkerque.
**Dunkerque-O.,		Verley, ✲, prés. du trib. civil à Dunkerque.
—		Mahieu (Henri), maire de Cappel.
—		Bourdon, négociant, membre de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,		Wanwormhoudt, rentier à Gravelines
*Hondschoote,		Goudaert, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,		Bergerot, propr. et maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Renard; *secrétaire*, M. Verheyleweyen.

Conseil d'arrondissement.

**Bailleul N.-E.	MM.	Bieswal, propriétaire à Bailleul.
—		Plouvier, notaire à Steenwerck.
**Bailleul-Sud-O.,		H. de Coussemacker, propriétaire à Bailleul.
**Cassel,		Desmyttère, ✲, propriét. et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,		Lespagnol, prés. du trib. civ. à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.,		Claudorez, cultiv. et maire à Morbecque.
*Merville,		Verhaeghe-Ledieu, ✲, à Merville.
* —		Hennion, notaire et maire à Estaires.
*Steenvoorde,		Heem, propriétaire, à Steenvoorde.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque — La seconde a été renouvelée en 1864, et la première le sera en 1867.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

*Armentières,	MM.	Castrique, propriétaire à Armentières.
**Cysoing,		Le comte de Brigode de Kemlandt, maire de Camphin-en-Pévèle.
**Haubourdin,		Billon, docteur en médecine, maire de Loos.
**La Bassée,		Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy.		Telliez, juge à Lille.
*Lille-Centre,		Leleux, imprimeur à Lille.
*Lille-Nord-Est,		Legrand, Géry, homme de lettres, à Lille.
*Lille-Ouest,		Delattre, ✲, ✠, adjoint au maire de Lille.
*Lille-Sud-Est,		Cochez, notaire et maire à Ronchin.
*Lille-Sud-O.,		Perot, banquier à Lille.
**Pont-à-Marcq,		Vallois (Louis), propr,. cultivateur et maire à Mons-en-Pévèle.
**Quesnoy-sur-D.		Lambin, notaire et maire à Comines.
*Roubaix-Est,		J. Lefebvre, ✲, fabricant à Roubaix.
*Roubaix-Ouest,		Sioen-Pin, à Roubaix.
**Seclin,		Van der Straeten-Descat, maire à Vendeville.
*Tourcoing-N.,		Roussel-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing.
*Tourcoing-S.,		Ducrocq, notaire et maire à Marcq-en-Barœul

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. le comte de Hogendorp, ✲; *secrétaire*, M. Devaux

Conseil d'arrondissement.

*Cambrai-Est,	MM.	N...
*Cambrai-Ouest,		Monier, propr à Aubencheul-au-Bac
*Carnières,		Bricout-Ledieu, adjoint à Carnières.
**Clary,		Vatin, propriétaire à Haucourt.
** —		Beauchard, propriétaire et maire de Ligny.
*Le Câteau,		Wauters, juge-de-paix au Câteau.
* —		Seydoux, A., (O. ✲), man. et maire au Câteau.
**Marcoing,		Millet-Bricout, cult. et nég. à Bantouzelle.
**Solesmes,		Decaux, juge-de-paix à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Richebé, ✲, *secrétaire*, M. Postiaux.

Conseil d'arrondissement.

**Avesnes-N.;	MM. Devise, propriétaire à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud,	Gustave Paul.
**Bavai,	Coulmon, propriétaire et maire à Bavai.
**Berlaimont,	Emont, notaire à Berlaimont.
*Landrecies,	Dequesnes, maire de Landrecies.
*Le Quesnoy-Est,	Boulangé, propr. au Quesnoy.
*Le Quesnoy-O.,	Manesse, cultivateur et propr. à Frasnoy.
**Maubeuge,	Walrand, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Chât.,	Georges, Eugène, propr. à Solre-le-Château.
*Trélon,	Delloue, filateur a Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Larreguy de Civrieux, ✲ ; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

**Arleux,	MM. Cany, négociant et maire à Arleux.
*Douai-Nord,	Coulmont, propriétaire à Douai.
* —	Lequien, ✲, docteur en médecine à Douai.
*Douai-Ouest,	Luce, maire à Courchelettes.
* —	De Guerne, ✲, cons. à la Cour imp. à Douai
*Douai-Sud.	Fiévet, ✲, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes,	Morelle, cultivateur et maire à Somain.
** —	Théry, notaire à Marchiennes.
**Orchies,	Josson-Mullié, brasseur et maire à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Péchin, ✲ ; *secrétaire*, M. Charrier.

Conseil d'arrondissement.

*Bouchain,	MM. Deslinsel, ✲, fabricant et maire à Denain.
* —	Bouchez, ancien notaire à Bouchain.
*Condé,	Renard, fils, industriel à Fresnes.
*St-Amand r. d.,	Baligand, propriétaire à Mortagne.
* — rive g.,	Legrand, à St.-Amand.
**Valenciennes-E.,	Bracq, ✲, propr. et maire à Valenciennes.
**Valenciennes-N.,	Quillacq, maire à Anzin.
** —	Blanquet, ✲, fabricant et maire à Famars.
**Valenciennes-S.	Bultot, propriétaire.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrond. d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. de la Serre.

SERVICE DES ROUTES ET DES IRRIGATIONS ET DES DESSÉCHEMENTS.

MM. Raillard, ✲, *ingénieur en chef du département*, à Lille; Menche de Loisne, ✲, à Lille; Carlier, ✲, à Dunkerque; Chigot, à Cambrai; Bertin, ✲, à Douai; Drouets, à Avesnes; Staincq, à Valenciennes, *ingénieurs ordinaires*.

Conducteurs embrigadés. — *Conducteur principal*, M. Chaponnière, à Cambrai.— *Conducteurs de 1re classe*, MM. Landremont, à Douai; Flament, Langangne, à Lille; Bonneau, à Avesnes; Szmurlo, à Lille; Monchovet, au Quesnoy, Daigremont, à Dunkerque. — *Conducteurs de 2e classe* : MM. Chantraine, à Orchies; Hacard, à Cambrai; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Annoot, à Cassel. — *Conducteurs de 3e classe* : MM. Petit, à Dunkerque; Foucart, à Douai; Wallerand, à Valenciennes; Passage, à Avesnes; Drouets, Prosper, à Avesnes; Heughebart, à Lille. — *Conducteurs de 4e classe* : MM. Verlinde, Louis, à Dunkerque; Caroulle, à Dunkerque; Verlinde, Léopold, à Valenciennes; Coupey, à Lille; Macaigne, J., à Cambrai, Lefèvre, à Valenciennes; Hennet, à Douai; Tortrard, à Avesnes; Vallez, à Valenciennes; Falecker, à Avesnes.

Conducteurs auxiliaires : MM. Camberlin, à Avesnes; Groniez, à Dunkerque; Wardavoir, à Lille; Robin, à Lille; Plichard, à Avesnes, Annibert, à Dunkerque; Godin, Fever, Roussel, Brassart, à Lille.

Employés secondaires : 1re *classe*, MM. Carette, Robin, Ingelrans, à Lille; Denis, à Valenciennes; Cailleau, à Cambrai; Decisy, à Cambrai; Lesne, à Valenciennes; Fiévet, à Lille. — 2e *classe*, Lejeune, à Lille; Bouvelle, à Cambrai; Tanchon, à Lille; Caullery, à Avesnes; Lathouwer, à Dunkerque; Dagalier, à Avesnes; Martinée, à Avesnes; Wantier, à Lille.— 3e *classe*, Daunay, à Douai.

SERVICE SPÉCIAL DES VOIES NAVIGABLES DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

M. Pelaud, ✲, *ingén. en chef*, à Lille; *ingénieurs ordinaires* : MM. Menche de Loisne, ✲, à Lille; Flamant, à Lille; Carlier, ✲, à Dunkerque; Bertin, ✲, à Douai.

Conducteurs embrigadés de 2e classe : MM. Cuvelier, à Dunkerque; Macaigne, Valéry, à Armentières; Pons, à Douai. — *De 3e classe* : M. Arduin, à Lille. — *De 4e classe* : MM. Vanriscotte, Defernez, Bauthereau, à Lille;

Conducteurs auxiliaires : MM. Truck, à Lille; Vandevelde, à Dunkerque.

Employés secondaires : MM. Secq, à Armentières; Devrez, à Douai; Lecat, Delsaux, à Lille; Mouton, Lejeune, à Dunkerque.

CONSTRUCTION DU CANAL DE ROUBAIX.

MM. Pelaud, ✲, *ingénieur en chef;* Flamant, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteurs embrigadés de 4e classe : MM. Coyaux, Diruit, Moreau, à Lille.

Conducteur auxiliaire : M. Vitrant, à Lille.

Employés secondaires de 1re classe : MM. Mallet, N..., N ..

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Lermoyer, ✲, *ingénieur, faisant fonctions d'ingénieur en chef*, à St-Quentin; MM. Lardé, *conducteur embrigadé de 1re classe;* Boutigny, *idem de 2e classe;* Cavel, Belin, *employés secondaires de 1re classe;* Rose, *idem*, *de 2e classe.*

Première section du canal de St.-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : M. Chigot, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Huré, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Condé; Daudré, *idem de 1re classe*, à Riqueval; Hérouard, *idem de 2e classe*, à Cambrai; Hurier, *idem de 2e classe*, à Valenciennes; Véret, *idem de 3e classe*, à Cambrai. — *Employés secondaires de 1re classe :* MM. Bertheloot et Duhus. — *De 2e classe :* M. Pétiau, à Valenciennes. — *De 3e classe :* M. Pingel, à Cambrai.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes; Peslin, *idem*, à St-Quentin; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Nauroy (Aisne); Mary, *idem de 2e classe*, à Avesnes; Goursault, *employé secondaire de 1re classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

M. Plocq, ✲, *ingénieur faisant fonctions d' ingénieur en chef*, à Dunkerque; Guislain, *ingénieur ordinaire*, à Dunkerque; Jacquet, *conducteur faisant fonctions d'ingénieur ordinaire*, à Gravelines; Maréchal, ✲, *conduct. principal*, à Dunkerque; Pauwels, *conduct. embrigadé de 2e classe :* idem; Caroulle, *idem de 3e classe*, à Gravelines; Haeuw, *idem*, à Dunkerque; Gauthier, *idem*, idem; Leduc, *idem*, idem; Debacker, Em., *idem*, idem; Bataille, *idem de 4e classe*, idem; Debacker, Ed., Dieuset, Gauthier Henri, Haeuw, Liébaert, Lacourc, Verva, *conducteurs auxiliaires.*

Employés secondaires de 1re classe : MM. Verlinde, Baelen, à Dunkerque; Lacour, à Gravelines.

Employés secondaires de 2e classe : MM. Decreus, Baudry, Haeuw, Auguste, Balsen, Rovryck, Dufour, Darnet.

Officiers de port : MM. Conseil, ✲, en disponibilité, Petyt, *capitaine de port de 2e classe, chef de service ;* Christiaens, *lieutenant de 2e classe*, à Dunkerque; Tresca, *idem*, *maître de port de 2e classe*, idem; Decreus, *idem ;* Varlet, *idem de 3e classe ;* Boone, *idem de 4e classe*, à Dunkerque; Clayessen, *maître de port de 2e classe*, à Gravelines.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque : MM. Vittevronghel, *capitaine*; Versmée, *idem*; Guilleser, *idem*; Couvreur, *idem*; Fay, *idem*; Marquette, *maître d'équipage*; Bruegghe, *idem.*

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 22 mai 1843, est composée comme suit :

MM. Plocq, ✲, ingénieur faisant fonctions d'ingénieur en chef des ports de Dunkerque et de Gravelines, *président;* Carlier, ✲, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque; Conseil, ✲, capitaine de port en disponibilité, à Dunkerque; Fournier (O. ✲), commissaire de l'inscription maritime; Terquem, professeur d'hydrographie; Petyt, capitaine de port; Rouillé, chef des pilotes à terre; Pauwels, conducteur des ponts-et-chaussées, *secrétaire.*

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. -- Aux termes des statuts de l'associa-

tion, peuvent faire partie du syndicat, les gérants ou délégues des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation, les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau, et de traction des bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérieure dans le Nord de la France et en Belgique.

BUREAU : MM. Raverdy, *président*; Wattiaux, Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier*.

SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE A LILLE.

M. Masquelez, ✲, *ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur du service;* Parsy, *conducteur embrigadé de 3e classe;* Mongy, Midard, *conducteurs auxiliaires.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. Diday, (O ✲), inspecteur général des mines, *chef du service.*

Ingénieurs ordinaires: MM. Daniel, à Paris; chemin de Creil à la frontière vers Erquelinnes;

M. Manuel, à Arras, chemins d'Arras à Douai, d'Arras à Hazebrouck et embranchement de Lens sur Ostricourt, de Lille à Béthune et Bully-Grenay, embranchements houillers.

M. Flamant, à Lille; lignes de Lille à Calais et Dunkerque, de Lille à la frontière par Tourcoing et par Baisieux, de Lille à Douai, de Douai à la frontière, par Valenciennes, de Busigny à Somain; embranchement de Denain à Lourches.

MM. Debray, conducteur embrigadé à Lille; Deniau, conducteur auxiliaire, à Lille.

Ingénieurs des mines: MM. Hanet-Cléry, à Paris; Coince, à Arras; Matrot, Lille. — M. Soyez, garde-mine à Lille.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale : MM. le comte Dubois, inspecteur principal, à Vitry-sur-Seine; Marie, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mahyer, ✲, ingénieur en chef (102, rue de Grenelle-St.-Germain), à Paris; Staincq, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande, de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée, de Denain à Lourches, du chemin de fer de Valenciennes à Achette, et de l'embranchement de Saint-Amand à Valenciennes; Monchovet et Wallerand, *conducteurs;* — Vainet, ingénieur ordinaire, à Béthune, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et autres embranchements des Sociétés houillères à l'ouest de Lens; Rué, conducteur embrigadé à La Bassée; — Bertin, ✲, ingénieur ordinaire à Douai, chargé de l'embranchement de Lille à Saint-Amand; Chantraine, conducteur à Orchies; — Drouets, ingénieur ordinaire, à Avesnes, chargé de l'embranchement d'Achette à Hirson; Prosper Drouets,

conducteur; Delcourt, *employé secondaire*; — Carlier ✲, ingénieur ordinaire, à Dunkerque, chargé du chemin de fer de Dunkerque à Furnes; Daigremont, *conducteur;* — Menche de Loisne, ✲, ingénieur ordinaire à Lille, chargé des chemins de fer de Lille à Béthune, d'Hazebrouck à Poperinghe et d'Ostende à Armentières; Wardavoir, Deregnaucourt et Macaigne, *conducteurs.*

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. De Clerck, ✲, ingénieur en chef des mines à Valenciennes; Voisin, ingénieur ordinaire des mines, idem; Lafont, garde-mines, idem.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Gourdin, ✲, commissaire de 3e classe, à Lille; Bernis, idem de 4e classe, idem; Gagnebin, ✲, de 4e classe, à Valenciennes; Rabany, ✲, idem de 4e classe, à Douai; Marty (O. ✲), idem de 2e classe, à Dunkerque; Gravelle, ✲, idem de 4e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 3e classe, à Hazebrouck; Stevenin, ✲, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. Médard, commissaire de 3e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Fonctionnaires et Agents de la Compagnie

COMITÉ DE DIRECTION.—MM. le baron Alph. de Rothschild (O. ✲), *président;* Delebecque (C. ✲), *vice-président;* Marc Caillard, ✲; le marquis Dalon, ✲; le baron de Saint-Didier, ✲; Léon Say; Halphen. — *Secrétaire de la Compagnie*, M. Castel (O. ✲).

EXPLOITATION. — MM. J. Petiet (O. ✲), *Ingénieur, chef de l'exploitation;* Félix Mathias, ✲, *Ingénieur, sous-chef de l'exploitation;* Lagarde, ✲, *Inspecteur principal*, à Lille.

MATÉRIEL. — MM. J. Petiet, *Ingénieur, chef du matériel;* Ferdinand Mathias, ✲, *Ingénieur de la traction*, à Fives.

TRAVAUX ET SURVEILLANCE. — MM. Couche (O. ✲), Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance; Boucher, ✲, Ingénieur en chef des ponts-et chaussées, chargé de l'entretien et de la surveillance; Pouëll, Ingénieur de la voie d'Amiens aux frontières de Belgique; Morice, id. de Lille au littoral.

TRAVAUX NEUFS — Construction des embranchements de Laon à la frontière et de Valenciennes à Anor. — MM. Couche (O. ✲), Ingénieur en chef; Guillon, ✲, Ingénieur à Amiens; de la Frémoire, ✲, Ingénieur à St-Quentin.

CHEMIN DE FER DE LILLE A BÉTHUNE ET BULLY-GRENAY.

Fonctionnaires de la Compagnie.

CONSEIL DE DIRECTION. — MM. le baron Ruphy, ✲, Président du Conseil d'administration; Alexis Boittelle, Vice-président idem;

le vicomte de Grandval (O. ✻). — Secrétaire général de la Compagnie, M. Delcer. — Ingénieur-conseil de la Compagnie, M. Féburier (O. ✻), Inspecteur gén. en retraite des Ponts-et-chaussées.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président*; Beck, Boutté, Thélu, Hovelt Êm. — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moëres; *percepteur*, M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque Sa superficie est de 9,186 hectares

1*re section.* — *Commission administrative.* — MM. Caron-Couvreur, *président;* Demarle-Catrice, Vandenbavière, Hamerel, Geersen-Picquart. — *Conducteur*, M. H. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2*e section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président;* Belle, Hamerel, Geersen. *Secrétaire*, M. Mahieu; *Conducteur*, M. Vercoustre fils, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg; *aide-secrétaire*, M. Vercoustre fils.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3*e section.* — *Commission administrative.* — MM. Demeerzemaker, ✻, *président;* A. Carlier, ✻, Decroocq, Bellenger, Dantu, ✻. *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2.129 hectares.

4*e section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandewalle, Louis, *président*; Deblock, Le Bleu (Ezéchiel), Goudaert. — *Conducteur*, M. Smagghe, ✻; *percepteur*, M. Debaeque, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Léon Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint;* Bonte, propriétaire à Haubourdin; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin; Duverdyn, propriétaire à Haubourdin, *membres;* Schotsmans, propriétaire à Don; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin, *membres suppléants.*

Syndicat d'entretien institué par décret impérial du 17 *février* 1866.

MM. Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, maire de Wavrin; Ang Descamps, propriétaire à Lille; Auguste Lenglart, idem, à Lomme; Delannoy, maire d'Annœullin, *syndics*; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin; Legrain, maire de Provin; N., *syndics suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret impérial du 27 *décembre* 1858, *en vertu du titre X de la loi du* 16 *septembre* 1807.

MM. Mourmant, ✲, adjoint au maire de Lille; Baratte, maire de Templeuve; Frémont (O. ✲), lieutenant-colonel du génie en retraite; Delanghe, maire d'Englos; Telliez, conseiller d'arrondissement; Beaucarne-Leroux, ✲, maire de Croix.

PRÉS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Castrique, ancien notaire, *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint;* Ramery-Loire, *syndic;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur;* Dumont, à Douai; André, à Nivelle; Lambrecht, député, à Montigny; Caudrelier, à Pecquencourt; Lenclud, à Hasnon, Baligand, à Mortagne. — *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les percepteurs des contributions directes des communes de la vallée; *receveur-payeur,* M. Carton, percepteur à Somain; *conducteur,* M. Lefèvre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✲, à Fresnes, *président;* Pureur, brasseur, à Condé; Gilmant, à Thivencelles; Defernez, à Hergnies; Pisson, à Vicq. — *Conducteur,* M. Brunelat; *percepteur,* M. Mayeur; *secrétaire,* M. Guiot, A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.* — MM. Merlin de Beaugrenier, *président;* Hautcœur, cultivateur, à Bruay; Dubois-Jenart, idem, à Anzin; Ruffin, propriétaire, idem; Miroux, à Bruay. — *Percepteur,* M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association. — *Commission administrative.* — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président;* Fouret, Désiré; Depret, J.-B.; Fouret, Jean-Baptiste, père; Baligand, Auguste. — *Percepteur,* M. Lemaire, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat,* MM. Baligand, *directeur;* Deveaux, Louis, à Flines-lez-Mortagne; Defernez aîné, à Flines; Dufrénoy, idem; Poutre, Louis, *syndics;* Lemer, à Bruille; Hornez, à Maulde; Roseau, à Lecelles, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, *président;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire;* André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LEGER. — Ce desséchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. — *Syndicat*, MM. Maurice, *directeur;* Deslinsel, Cuvelier, Thellier de Poncheville, Douchy (Jules), Dufour, *syndics;* Allard-Girard, Peniaux, Bury aîné, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés. — *Commission administrative du syndicat de la rive droite.* MM. Bachy, maire de Maroilles, *président;* le baron F. de l'Epine, Manesse, Cauderlier, Mary, Bachy Evrard, Noquet, *syndics titulaires;* Boulanger, Azambre, *syndics adjoints.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, Deulin, Gouttière; Boutteaux, Sury, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. N..., *directeur;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, maire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Leval, *syndics;* Grand (Pierre), propriétaire à Pont sur-Sambre; N..., N..., *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., ancien juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint;* Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; N..., *syndics;* Poulet, de Jeumont; Huvenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué le 16 août 1859 et composé comme suit :

MM. Lebret, ✻, associé de la Compagnie des mines d'Anzin, *directeur;* Mathieu, directeur des mines de Douchy; le maire de Neuville-sur-l'Escaut; Coquelle, maire de Mastaing; Risbourg,

maire de Rœulx, *syndics;* A. Delinsel, propriétaire à Denain; C. Fauville, cultivateur à Neuville, *syndics-suppléants. Receveur,* M. Minne, percepteur à Bouchain.

VALLÉE DE LA VERGNE. — *Agence administrative.* MM. Défernez, *directeur;* Capillon, *directeur-adjoint;* Lemer-Dupriez, *syndic;* Haubourdin, *syndic-suppléant.*

Commission spéciale instituée par décret du 6 *juin* 1857. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé; Vitrant, agent voyer principal à Valenciennes; Prud'homme, géomètre à Vieux-Condé; Défernez (J.-B.), cultivateur à Hergnies; Décourt-Fournier, adjoint à Vieux-Condé; Milescamps (F.), propriétaire à Hergnies; Devaux (Louis), propriétaire à Flines-lez-Mortagne; *receveur,* M. le percepteur de Condé.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Bever, *directeur;* le Maire de Solre; Sohier. Preux, Cowez, *membres*

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. De Clercq, ✲, ingénieur en chef, à Valenciennes — *Ingénieurs ordinaires des mines,* MM. Matrot, à Lille; Voisin, à Valenciennes. — *Gardes-mines,* MM. Lafont, à Valenciennes; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Romain, ✲, à Lille. — — *Agents-voyers en chef honoraires,* MM. Marquette et Dubois.

MM. Ségard, agent-voyer attaché au bureau de M. l'agent-voyer en chef; Boduin, commis, idem; Garbe, idem, idem.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal; Delarre, agent-voyer de 1re classe, à Lille; Bar, agent-voyer de 1re classe, à Haubourdin; Cadet de Beaupré, idem de 2e classe, à Lille; Collart, idem de 5e classe, à Tourcoing; Dubois, idem, idem, à Seclin; Deschodt, idem, idem, à Fournes; Maranjon, idem, idem, à Cysoing.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Ternant, agent-voyer principal à Dunkerque; Neckesaert, agent-voyer ordinaire de 5e classe, à Dunkerque; Decludt, idem de 5e classe, à Bourbourg; N..., à Wormhoudt.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. N..., agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 1e classe, à Bailleul; Masse, idem de 3e classe, à Cassel; Decopman, idem de 5e classe, à Hazebrouck; Quarré, idem, idem, à Merville.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer prin-

cipal, à Cambrai ; Delhaye, agent-voyer ordinaire de 1e classe, au Câteau ; Vasseur, idem de 2e classe, à Solesmes ; Carbonnel, idem de 3e classe, à Cambrai ; Langalé, idem de 5e classe, à Carnières ; Rolez, idem, idem, à Masnières.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes ; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy ; Ringuet, idem de 2e classe, à Avesnes ; Devred, idem de 5e classe, à Bavai ; Jeanjean, idem, idem, à Landrecies ; Anciau, idem, idem, à Maubeuge ; Guilmain, idem, idem, à Solre-le-Château ; Siron, idem, idem, à Trélon.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai ; Lefèvre-Mallet, agent-voyer ordinaire de 1re classe, à Douai ; Degravier, idem de 2e classe, à Marchiennes ; Bodvin, idem de 5e classe, à Douai ; Pilate, idem, idem, à Arleux.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Vitrant, agent-voyer principal, à Valenciennes ; Fruleux, idem de 1re classe, à Saint-Amand ; Jougleux, idem de 3e classe, à Valenciennes ; Fruleux (César), idem de 5e classe, à Condé ; N..., idem, à Denain.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président ;* de Melun, membre du conseil municipal, *vice-président ;* Marteau, architecte du département, *secrétaire ;* Kuhlmann (C. ✲), membre du Conseil général ; Leconte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille ; Aernout, ✲, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille ; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille ; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille ; Benvignat, architecte à Lille ; Dewarlez, architecte à Roubaix ; Leroy, architecte à Lille ; Vandenberghe, idem idem ; Mourcou, idem idem ; Bernot, directeur de l'école professionnelle, à Lille ; Devaux, ✲, chef de la division des travaux publics de la préfecture ; Masquelez, ✲, ingénieur en chef, directeur des travaux municipaux, à Lille ; J.-B. Leroy, architecte.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Lille, M. Marteau ; — *de Dunkerque*, M. Develle ; — *d'Hazebrouck*, M. Chappe ; — *de Cambrai*, M. De Baralle père ; — *d'Avesnes*, M. Fiévet ; — *de Douai*, M. Dubrulle ; — *de Valenciennes*, M. Delegrange.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement et un grand nombre d'autres villes importantes.

Le siége de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, où toutes les lignes aboutissent.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Directeur général de l'administration, M. de Vougy (G. O. ✻), rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à Paris. — *Inspecteur du département du Nord*, M. Devémy, ✻, rue de Béthune, 51. — *Directeur des transmissions, à Lille*, M. Spitz, rue de l'Hôpital-Militaire, 41. — *Commis principaux*, MM. Berty et Jeanjean. — *Employé chef du service au bureau de la gare*, M. Hocquet.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Il existe à Lille deux bureaux :

1° Rue de l'Hôpital-Militaire, 41, (bureau central) ;
2° Rue de Tournai, 21, (succursale).

STATIONS DU DÉPARTEMENT : *Dunkerque*, M. Tracol, *chef de station ; Gravelines*, M. Léon Dégravier, *employé chargé du service ; Roubaix*, M. Crépin, *chef de station ; Tourcoing*, M. Canuel, *idem ; Hazebrouck*, M. Peltier, *employé chargé du service ; Douai*, M. Berthelot, *chef de station ; Cambrai*, M. Legon, *idem ; Valenciennes*, M. Degond, *idem ; Maubeuge*, M. Boudon, *idem ; Avesnes*, M. Gruson, *employé chargé du service ; Fourmies*, M. Capron, *idem*.

BUREAUX MUNICIPAUX.

Armentières, Bailleul, Bavai, Bourbourg, Condé, Denain, Estaires, Halluin, Le Cateau, Marchiennes, Merville, Sains, Saint-Amand, Seclin, Solesmes, Solre le-Château, Wignehies, Aniches, Don, Lannoy, Trélon, Anzin, Etrœungt, Fives, Cassel, Carvin, Courrières et La Capelle.

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.), Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém.-Zuydcoote).

GARES DE CHEMINS DE FER OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Bergues, Bouchain, Busigny, Caudry, Don, Somain, Hautmont, Iwuy, Jeumont, Landrecies, Lourches.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise.

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée; mais les dépêches de cette nature sont soumises à la formalité de la recommandation. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

COMPTE DES MOTS. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche.

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms de rue, de commune, de département, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adresse. Les noms géographiques, les noms de familles formés de plusieurs mots, les indications relatives au numéro des habitations sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Il en est de même pour les lettres groupées qui forment une marque de colis ou quelque indication de commerce. Le point, la virgule et la barre de division sont comptés pour un chiffre ou une lettre lorsqu'ils entrent dans la formation d'un nombre ou d'une marque de commerce.

Le souligné est compté pour un mot.

L'expéditeur d'une dépêche intérieure à envoyer par la poste peut

affranchir la taxe postale avec ou sans chargement. Les mots *poste*, *affranchissement* ou *chargement* sont reproduits dans le texte taxé. Dans le premier cas, il n'est rien perçu, et le télégramme est jeté à la boîte sans être affranchi ; dans les deux autres cas, la taxe d'affranchissement ou de chargement est perçue au départ, conformément aux tarifs postaux. Pour l'exprès, on perçoit 50 centimes par kilomètre.

DÉPÊCHES RECOMMANDÉES. — Lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par la voie télégraphique, à l'expéditeur même la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remise n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication des circonstances qui s'y sont opposées ; et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international, la recommandation est accompagnée de priviléges exclusifs. L'expéditeur d'une dépêche recommandée reçoit, comme il est dit plus haut, une dépêche de retour suivie de l'heure de la remise au destinataire ; il peut affranchir les frais de transport de la dépêche au-delà du bureau d'arrivée ; enfin il a *seul* droit au remboursement de la taxe dans le cas de retard ou d'altération.

Dans la correspondance intérieure l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

DÉPÊCHES A FAIRE SUIVRE. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention : *faire suivre*, sans autre indication, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Cette réexpédition ne peut se faire que dans les limites de l'Etat auquel le bureau d'arrivée appartient. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en dépôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau, mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont recouvrées sur le destinataire.

Quand une dépêche a plusieurs destinataires, il est perçu 50 cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement a leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télegrammes que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales non recommandées, à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont jetées dans les boîtes aux lettres sans être affranchies. Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

Les dépêches internationales recommandées envoyées par la poste ou à déposer poste restante son taffranchies comme lettre chargée. Le bureau d'origine perçoit les taxes supplémentaires suivantes : 50 cent. par dépêche à envoyer par la poste dans les limites de l'État qui fait l'expédition ; un franc par dépêche à envoyer hors de ces limites mais sur le continent ; 2 fr. 50 cent. par dépêche à envoyer hors l'Europe.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors : 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande ; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées si la répétition montre que le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche ; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSES PAYÉES. — La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée après le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle dépêche.

COPIES PAYÉES. — Les expéditeurs ou destinataires d'une dépêche peuvent seuls en demander copie ; ils paient en ce cas un droit de 50 cent. pour lequel il est délivré une quittance à souche.

REMBOURSEMENTS. — La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur. Dans le service international, la taxe des dépêches recommandées seulement peut être remboursée pour retards notables ou graves erreurs de transmission.

Dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retards peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. La demande doit en être faite à l'Administration dans le délai de trois mois.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de quinze jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes ou à des sommes perçues en trop par erreur de taxation, peuvent être effectués d'office.

DÉPÊCHES MARITIMES. — Depuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France ou de l'Algérie.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent. par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Le chef d'un bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Administration des lignes télégraphiques est autorisée à faire vendre, au prix de 25 cent., 50 cent., 1 fr. et 2 fr., des timbres spéciaux dont l'apposition sur une dépêche en opèrera l'affranchissement. (Loi du 13 juin 1866). Ces timbres sont vendus au guichet des bureaux télégraphiques.

Quand une dépêche sera revêtue d'un timbre insuffisant, le destinataire devra acquitter: 1° l'excédant de taxe dû au trésor; 2° une surtaxe fixe de 50 centimes.

En cas de refus, la dépêche est mise au rebut. La loi du 16 octobre 1849 est applicable à l'usage, à la vente ou à la tentative de vente des timbres-dépêches dans les cas prévus et punis par ladite loi.

Des règlements d'administration publique détermineront ce qui est relatif à la fabrication, à la vente et à l'emploi des timbres-dépêches.

Le prix des dépêches télégraphiques transmises au moyen des appareils autographiques est fixé à 20 cent. par chaque centimètre carré.

La surface destinée à recevoir la dépêche doit avoir au moins trente centimètres carrés.

Le prix des papiers spéciaux propres aux transmissions autographiques est fixé à 10 cent. la feuille quelle, qu'en soit la dimension.

TARIFS.

DÉPÊCHE SIMPLE DE UN A VINGT MOTS,

Adresse et signature comprises :

Entre deux bureaux du même département, 50 c.
Pour le reste de l'empire (la Corse exceptée), 2 fr.
D'un bureau de l'empire à un bureau corse, 3 fr.
Pour l'Algérie ou la Tunisie, 8 fr.

Les dépêches à destination d'un bureau de gare sont passibles d'une surtaxe minima de 50 centimes pour port à domicile.

ETRANGER.

Grand duché de Bade...	3 fr. »	Autriche...	6 fr. »
Bavière		Hanovre.....	
Belgique.....		Mecklembourg - Shwérin (grand duché de)	
Luxembourg (grand duché de)		Saxe (royaume de).....	
Prusse occidentale		Danemark	8 »
Suisse.....		Suède.....	8 50
Wurtemberg et Hohenzollern		Grèce.....	10 »
Espagne.....	4 »	Turquie d'Europe.....	
Italie		Norwège.....	10 50
Pays-Bas		Russie d'Europe.....	
Prusse orientale.....		Russie (région du Caucase)	13 50
Etats-Romains.....	5 »	Russie d'Asie (1re région).	18 50
Portugal.....		Id. (2e région).	26 50
		Amérique.....	Taxes diverses.

Il y a pour l'Amérique des tarifs spéciaux. Le prix d'une dépêche de Lille à New-York, pour 15 mots, dont 5 dans l'adresse, est de 90 fr. 40 cent.

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont:

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Brigandat, ✲, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Etrœungt; Bagneris fils, à Douai; Manouvriez, ✲, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT

MM. le préfet, *président;* Pommeret, ✲, médecin-vétérinaire; *vice-président;* Pilat, doct. en médecine, *secrétaire;* Brigandat, ✲, doct. en médecine; Kuhlmann (C. ✲), chimiste; Frémont (O. ✲), colonel du génie en retraite; G. Delezenne, pharmacien; Cazeneuve, (O. ✲), directeur de l'école de médecine; Joire, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Garreau, ✲, docteur en médecine; Violette, (O. ✲), directeur de la raffinerie impériale de salpêtre; Chrestien, docteur en médecine; ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Pelaud, ✲, ingénieur en chef de la navigation.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Menneboo, ✲, docteur en mécine, *vice-président;* Faucon, idem, *secrétaire;* Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, ancien pharmacien; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✲, ingénieur du port; Thurin, docteur en médecine; Coolen, médecin-vétérinaire.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, *vice-président;* Debaecker, pharmacien, idem; Prévost fils, doct. en médecine, à Hazebrouck; Deblock, idem, idem; Kien (O. A.), maire d'Hazebrouck, Lhotté, maire de Bailleul, Vandamme, pharmacien, à Bailleul; Baelde, vétérinaire,

à Cassel; Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck; Decool, docteur en médecine, idem; Binaut, docteur en médecine, à Merville; Claudorez, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies; de Baralle, architecte; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Senez, idem; Brabant, maire de Cambrai; Monier, ingénieur civil; Lallier, négociant.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président;* Caverne, pharmacien, *secrétaire;* Triffet, docteur en médecine, à Avesnes; Desmazure, idem, à Dourlers: Mariscal, pharmacien, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Bachy, idem, à Maroilles, Delflache, vétérinaire, à Avesnes; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; De Colnet, conseiller général, à Dompierre.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✲, docteur en médecine, *vice-président;* Duhem, idem; Bagnéris fils, ✲, docteur en médecine; Vasse aîné, ancien professeur de sciences, au lycée; Méry, ✲, ancien sous-préfet et propriétaire; Léonardi, docteur en médecine; Delplanque, vétérinaire, Faucheux, docteur en médecine; Thurin, propriétaire; Evrard, chimiste; Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Lemaire, propriétaire; Frey, pharmacien.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✲, *vice-président;* Pesier, chimiste, *secrétaire;* Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✲, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O ✲), ex-ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Bracq, ✲, maire de Valenciennes; Lejeal, docteur en médecine, idem; Cocheteux; idem.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité, sont chargés de ce service.

Arrondissement de Lille. MM. Brigandat, ✲, docteur en médecine, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille; Garreau, ✲, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Delezenne, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Vandamme, idem, à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai; Boileux, pharmacien, idem; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, ✲, docteur en médecine à Douai; Vasse, chimiste, idem; Lemaire, pharmacien, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, ✲, docteur en médecine à Valenciennes; Manouvriez, ✲, idem, idem; Pesier, chimiste, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes: le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre du Conseil municipal; Meneboo, ✲, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Duval, capitaine des douanes; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Duval, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Dardenne, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem; Poucholle, idem, *idem;* Reveillon, idem, *idem;* Romby, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✲, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président;* le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; Aernout, ✲, archiprêtre, curé de Sainte-Catherine; Ollier, pasteur protestant; Ed. Defontaine, ✲ ✠, conseiller général; le vice-président du bureau de bienfaisance; Joire, docteur en médecine; Pucelle, ✲, docteur en médecine; Cazeneuve (O. ✲), idem; Chrestien, idem; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✲, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Salomé, doyen-curé d'Ha-

zebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Hannois, docteur en médecine; Lorquin, idem; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Devise, conseiller d'arrondissement; le maire d'Avesnes; le plus ancien curé, Triffet, docteur-médecin, à Avesnelles; Lubin, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité,* à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✲, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai: Faucheux, docteur en médecine; Gelez fils, idem; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✲, docteur en médecine, à Valenciennes; Manouvriez, ✲, *secrétaire du Comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. le docteur Charpentier, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✲, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correction nelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour impériale, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président ;* Harcourt, propriétaire ; Zandyck, docteur en médecine ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Decarpentry, propriétaire ; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, *vice-président ;* le Maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Massiet du Biest, juge-de-paix.

LILLE. MM. le comte de Melun, ✠, *vice-président ;* E. Reynart (O. ✻) ; Dorémieux, ✻ ; Durieux-Forret ; Aernout, ✻, archiprêtre, doyen de Sainte-Catherine ; Robbe (O. ✻), commandant de gendarmerie en retraite ; L. Rouzé, licencié en droit.

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant ; Vallée, vicaire-général, Lestoquoy, juge-de-paix ; de Liénard, propriétaire, Wallerand, ✻.

AVESNES. MM. Flament-Fleury ; Mailliet, ✲, Guillemin, Pasqual, Renotte, Caverne.

DOUAI. MM. Rossignol, conseiller à la Cour impériale, *vice-président ;* Lenglet, ancien conseiller à la Cour impériale ; baron Frédéric de Guerne ; Bottin, conseiller à la cour impériale ; Desmarets, conseiller municipal ; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire.*

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président ;* Pesier, *vice-président :* Ern. Boulan, propriétaire ; Collet, avocat ; Giart, juge-suppléant au Tribunal de Commerce ; Guilmart, *secrétaire.*

Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, Decool ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✲ ; Cambrai, M. Hardy ; Avesnes, M. Herbecq ; Valenciennes, M. Manouvriez, ✲.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Huyser ; Dunkerque, M. Loviny ; Hazebrouck, M. Despicht ; Lille, M. Sterkeman ; Cambrai, M. Wallard ; Avesnes, M. Dekerchieter ; Valenciennes, M. Bouchart.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour impériale, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. le comte Mimerel (G. O. ✲), Kuhlmann (C. ✲), membres du Conseil général; Billon, ✲, maire de Loos.

Administrateurs. MM. Guilmot, *directeur;* de Junnemann, Lyoen, *inspecteurs;* Agnius, *agent comptable;* Roux, *greffier;* Simoens, Pelabon, *aumôniers;* le docteur Gramaccini, ✲, *médecin;* Billon, ✲, docteur en médecine, *chirurgien;* Turbelin, *pharmacien;* Bailleul fils, *instituteur;* Hervieu, Bordier, Laguesse, *commis aux écritures;* Vidal, *garde-magasin;* Bailleul, *chef des cultures;* Lemaire, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin.

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement de plus d'un an.

Administrateurs. MM. L'Orza, *directeur;* Roussel, *greffier-comptable;* Bailleul, *agent responsable;* Faure, *teneur de livres;* Froideval, *instituteur;* Vidal, *garde-magasin.*

Commission de surveillance. MM. le chanoine Lemahieu, *président;* Lallier, ✲, vice-président du tribunal de Lille; le comte d'Hespel, conseiller général; Desrousseaux, ✲, ✠, ✠, idem, Derbigny, ✲, conseiller de Préfecture; Ed. Reynart (O. ✲), propriétaire.

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Supérieure, N...
Aumônier, M. Vendeville.
Médecin, M. Binaut.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les *Conseils municipaux* se composent :

De	10	membres dans les communes de :	500	habitants,	
	12	—	501	à	1,500,
	16	—	1,501	à	2,500,
	21	—	2,501	à	3,500,
	23	—	3.501	à	10,000,
	27	—	10,001	à	30,000,
	30	—	30,001	à	40,000,
	32	—	40,001	à	50,000,
	34	—	50,001	à	60,000,
	36	—	60,001	et au-dessus.	

Aux termes de la loi du 24 juillet 1867 les Conseils municipaux se renouvellent intégralement tous les sept ans.

Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant depuis six mois leur habitation dans la commune. Sont éligibles les citoyens âgés de 25 ans.

Les *Maires et Adjoints* sont nommés par l'Empereur dans les chefs-lieux de département, arrondissement, canton et dans les communes de 3,000 âmes et au-dessus ; ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Les Conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1865, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres,

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire,* M. J. Delelis. — *Adjoints*, MM. G. Lemaire, A. Lefebvre. — *Conseil municipal*, MM. G. Malo, A. Petyt, A. Carlier, Hamoir, Bourdon, Choquet, Coquelin, Beck, Willems, Lebleu, Cottet, Verleye, Coffyn, Dessurne, Deman, D'Arras, Sapelier, Fichaux, Duriau, Champeaux, N..., N..., N..., N...
Secrétaire de la mairie, M. Caux.

BERGUES. *Maire*, M. L. Joos, ✲. — *Adjoints*, MM. A. Guilbert, Guilbert-Léonce. — *Conseil municipal*, MM. Delport, Demeunynck, Michiels, de Staplande, J. Claeys, Vendenbroucke, L. Claeys, Vermullen, Leceuche, Dehaese, Ciéren, Bastaert, Beirnaert, Demol, Pareydt, N..., N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Braets.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Kien, Alf. (O. A.) — *Adjoints*, MM. Houvenaghel (Louis), Bogaert. — *Conseil municipal*, MM. Deschodt, Claudorez, Donckele, Prévost, Thibaut, Houvenaghel, Massiet du Biest, Bogaert, Morice, Kien, Smagghe, Guermonprez, Bernast, Deblock, Delbecq, Vandamme, Schmidt, Plancke, Dausse, Vandewalle, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin.

BAILLEUL. *Maire*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. Venière, D. Van Merris. — *Conseil municipal*, MM. Cauwelier, Lotthé, Van Merris, D., Van Merris, Ild. Plichon, Declercq, Heusele, Lebleu, Flahault, H., Flahault, Ev., P. Béhaghel, de Coussemaker, Max., Hennion, Waultre, Venière, H. de Coussemaker, Bieswal, Hié, C. Baelde, Becue, V. Béhaghel, Cortyl, J. de Coussemacker, Leblond, Salomé, Vandamme, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Hopsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmyttère, ✲. — *Adjoints*, MM. Chevalier, Dehandschoewerker. — *Conseil municipal*, MM. Béhaghel, ✲, Vanbever, Leroy, de Smydt (C. ✲), Vantroyen, Windriff, Vernimmen, Paresys, Samsoen, Colpaert, Delabaere, Bosquillon de Jenlis, Ryckewaert, Maraut, Losson, Quarez, Martin, Malot, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors, Al.

ESTAIRES. *Maire*, M. Deroy. — *Adjoint*, M. Ducatez-Degrave. — *Conseil municipal*, MM. Loridan, Bonduel, Delbecq, Duflos, Roche, Hennion, Fénart, Depecker, Gruson, Degroote, Taffin-Peuvion, Hernu, Degruson, X., Grave, Minche, Lerouge, Werquin, Lecomte, Gruson, Gamelin, Becue. — *Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

MERVILLE. *Maire*, M. Duhamel. — *Adjoints*, MM. Gombert-Dupont, Lefebvre. — *Conseil municipal*, MM. Arnould H. Verhaeghe, Lefebvre, Delassus, Lutun, Clarisse, Delebarre, Cappon, Bridelance, Duhamel, Deroo, Degruson, Vanhove, Pruvost, Gombert, Courty, Senellart, Lesage, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Guy.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire*, M. Crespel-Tilloy, ✲, — *Adjoints*, MM. Delattre (✲ ✲), Mourmant, ✲, Descat, ✲, Violette (O. ✲), J. Defontaine, ✲ ✠ ✠, Th. Barrois, ✲. — *Conseil municipal*, MM. Violette (O. ✲), Desbonnets, V. Delgutte, Meurein, A. Bonte, Questroy, Delmar, Werquin, G. Delesalle, Defontaine, ✲ ✠ ✠. Bouchée, Debièvre, Castelain, ✲, Godefroy, Descat, ✲, Catel, Morisson, Dequoy, ✲, Masure, de Melun, ✠, Pajot, Delattre, ✲ ✠, Mourmant, ✲, G. Testelin, Gentil, Duchange, Barrois, ✲, Soins, Humbert, Dupont, Caulier, Ch. Crespel, Mercier, — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Grodée, ✲.

ARMENTIÈRES. *Maire*, M. Dansette-Leblon, ✲. — *Adjoints*, MM. Pouchain-Boutry, Pouchain Victor. — *Conseil municipal*, MM. Pouchain, V., Butin, ✲, Cary, Mahieu, ✲, Reynaert, Lescornez, Castrique, Rogeau, Pouchain-Boutry, Dansette, ✲, Desmazières, Breuvart, Six, Bouchez, Dutilleul, Parent, Duhot, Salmon, Fauquembergue, Loridan, Beghin, Ant.; Beghin, Aug.; Bouche, Delattre, Coisne, Léturgié, Daubresse. — *Secrétaire de la mairie*, M. Fremaux.

COMINES. *Maire*, M. Lambin. — *Adjoints*, MM. Desbonnets, Ignace Lambin. — *Conseil municipal*, MM. L. Capelle, Desprez, L. Lambin, Desbonnets, Gaudron, Lesaffre, Cuvelier-Pagès, Delporte, L. Hassebroucq, Lecomte, Goeman, Ghesquière, Catteau-Béghin, Cardon, Froidure, Delebecque, Lauwick, Caullié, Ig. Lambin, Meurillon, Salembié, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Paul Desprez

ROUBAIX. *Maire*, M. C. Descat, ✲. — *Adjoints*, MM. J. Lagache, ✲, Renaux-Lemesre, ✲, Duthoit, Dewarlez. — *Conseil municipal*, MM. P. Parent, Pollet-Desquiens, G. Lefebvre, P. Catteau, Ach. Wibaux, Ferret-Duthoit, J.-B. Ducatteau, E. Frasez, L. Watine, L. Eeckman, Dellebecq-Desfontaines, A. Prouvost, L. Voreux, Moteley-Jonville, Motte-Bossut, ✲, Létocart-Duvillier, J.-B. Duburcq, Toulemonde-Nollet, Sioen-Pin, A. Delahoutre, Ch. Bourbier, Dubar-Ferrier, D. Salembier, H. Ternynck, ✲, N... — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Brun-Lavainne.

SECLIN. *Maire*, M Duriez. — *Adjoints*, MM. Desmazières-Delaunoy, Pinte. — *Conseil municipal*, MM. Lagache, Descloquemant, Pinte, Desurmont, Dujardin, Fr., Fournier, Dujardin, Fl., Mollet, Delahaye, Monchy, Cormorant, Méreaux, Dujardin, Louis, Raoust, Desmazières, Henry, Labbe, Prache, Collette,

Flinois, Duriez, Dupire, Delattre. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt.

Tourcoing. *Maire*, M. Roussel-Defontaine, ✲. — *Adjoints*, MM. J. Leblan, D. Debuchy, V. Dervaux. — *Conseil municipal*, MM. A. Delahaye, J. Leblan, Roussel-Defontaine, ✲, A. Delmazure, Desurmont-Desurmont, D Debuchy, Duvillier-Delattre, Ph. Motte, ✲, E. Masurel, Ch. Meurillon, Flipo Van Oost, Six-Lerouge, Ed. Flipo, F. Lepoutre, Caulliez-Cateaux, Herbaux-Tibeauts, Ed. Monnier, Lorthiois-Desplanques, Jourdain-Défontaine, ✲, Dervaux-Wetzel, Ch. Wattinne, Taffin, Plouvier, Hassebroucq, Vandebeulque, Darras-Lemaire, Leurent, ✲, Leserre, L. Destombes, N.... — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. O. Devaux.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Maire*, M. Brabant, ✲. — *Adjoints*, MM. Ed. Boittelle, ✲, Brulley de la Brunière. — *Conseil municipal*, MM. Brabant, ✲, Ed. Boittelle, ✲, Brulley de la Brunière, J.-B. Danquigny, Is. Danquigny, Bricout, de Liénard, Duchange, Wallerand, Mallet, Quinchon, Maréchal, Dutemple, Dron, Moreau, Bricout-Molet, Fontaine, Queulain, Brunelle, Pierson, Roth, Lallier, Cirier, Boone, Crinon, Parsy, Pagniez. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Ronnaux.

Le Cateau. *Maire*, M. Seydoux (Auguste), (O. ✲). — *Adjoints*, MM. Lozé, Ponsin. — *Conseil municipal*, MM. Carlier, Truffot, Debuyser, de Lafons, Basquin, Cassine, Hallette, Maréchal, Deveau, Ponsin-Bonnaire, Cottiaux, Fiévet, Regnaudin, Collery, Devouge, Lozé, Degoix, Sautier, Richard, Flayelle, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Maubeuge. *Maire*, M. Walrand. — *Adjoints*, MM. Deladrière, N... — *Conseil municipal*, MM. Deladrière, de Mauraige, Walrand, Sculfort, Lucq, Hamoir, Dubois, Autier-Carion, Rousseau; Meurice, Autier-Desenfans, Halgrin, Deharveng, Ansieau, Jean, Quivy, Labbé, Houdart, Trétant, Février, Deharveng-Colson, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert.

Avesnes. *Maire*, M. Caverne, — *Adjoints*, MM. Herbecq, N... — *Conseil municipal*, MM. Caverne, Liezard, Evrard, Flament, Guillemin, Mariscal, Gossart, George, Renotte, Paul, Gauchet, Aubry, Herbecq, Davoine, Mailliet, ✲, Passage, Lemoine, Hannoye, Lecohier, Lelong, Jeanjean. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Maire*, M. Asselin, ✲. — *Adjoints*, MM. Vasse, Béharelle. — *Conseil municipal*, MM. Lebanneur, Hayez, Corne, Vasse, Bagnéris, ✲, Locoge, Asselin, ✲, de Bailliencourt, Evrard, Merlin, Lequien, ✲, Chappuy, Maurice, ✲, Fleury, (O. ✲), Druon, Dupont, Béharelle, Deloffre, Robaut, Scrive, Demesières, Bailey, Bottin, ✲, Coppin, Choquet, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Montée.

Orchies. *Maire*, M. Leper, — *Adjoints*, MM. Darrambide, Lubrez. — *Conseil municipal*, MM. Caby, Delegrange, Dorchies, Bricquet, Dedeuxville, Lahaussois, Delettrez, Darrambide, Hego-Bulteau, Bocquet, Naveau, Leper, Delemer, Lubrez, Lemaire, Bernard, Louvez, Defontaine, Lubrez, Leroux, Regnier, Piérart. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Maire*, M. Bracq Dabancourt, ✲, (O. A). — *Adjoints*, MM. Boca, N... — *Conseil municipal*, MM. Boulanger, ✲, Canonne, ✲, Girard, Bultot, Dutemple, Bracq, ✲, A. Lefebvre, Rhoné, Giard, Lebacqz, Manesse, Derombies (O. ✲ ✠), Boca, Marbotin, ✲, Noel-Lefebvre, Chavatte, Blondeau, Holaind, N..., N.., N..., N..., N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy, père.

Condé. *Maire*, M. Carlier. — *Adjoints*, MM. Miroir, Pureur. — *Conseil municipal*, MM. Pureur, Haubourdin, Waternau, Caudron, Carlier, Lefebvre, Mention, Wattiau, Dapsence, Maquet, Martel, Tacquet, Demarez, Decrouez, Petit, Charles, Duhot, Glorieux, Miroir, Raverdy, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Petit.

Saint-Amand. *Maire*, M. de Monchaux. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Bouchart-Sterlin. — *Conseil municipal*, MM. Bouchart-Sterlin, André, Lemer, Plichon, Mottez, Barbieux, Basiez, Davaine, Waché, de Moncheaux, Lecœuvre, Vérez, Monnier, Tournois, Prévost, Wibault, Bruneau, Dufrenne, Robert, Goudemant, Mouy, Lorthioir, Devaux, Julien-Sterlin, Huyne, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Cormont.	Bourdon.
Abscon.	V.	Bouchain.	Lourches.	Coez-Scribe.	Raviat.	Lespagnol.
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre.	Hersoy.	Désir.	Jonet
Aix.	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Lhomme.	Dechy.
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Wattelier.
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Pauquet.	Carlier.	Cailliez.
Anhiers.	D.	Douai-N.	Raches.	Delmer.	Lenglin.	N.....
Aniche.	D.	Douai-S.	Bureau.	Patoux, Ad ✲	J Leroy; Champenoy	Lecocq.
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille	Le Vte de Clercy.	Dutronquoy	Gahide.
Anneux.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Panien.	Goubet.	Cacan.
Annœullin.	L	Seclin:	Carvin	Delannoy.	Debarge; Denoullet.	Laurent.
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Hansénius.	Bachelart; Lecoyez.	Leblon.
Anstaing.	L.	Lannoy.	Ascq.	Havez J. B ✲	Dufay.	Bonduelle.
Anzin.	V.	Valenciennes.-N.	Bureau.	Quillacq.	Boucher; Boisseau.	Delattre
Arleux.	D.	Arleux.	Bureau.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, E.	Quiquempoix.
Armbouts-Cappel	Dk	Bergues	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette. ✲	J.-B. Ponchain; T. cuchai..	Moreau,
Arnêke.	H.	Cassel.	Cassel.	Verhille	Barbier.	Beck.
Artres.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	D'haussy.	Leduc	Poulet.
Ascq.	L.	Lannoy.	Distribution.	Renold.	Lamblin.	Dillies.
Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur. François.	Wastin.
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Corman.	Ochin.	Demarescaux.
Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O	Cambrai.	Fontaine.	Banard.	Legrand.
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Aniche.	Busset.	Hendron.	Lefrancq.
Aubers.	L.	La Bassée	Fournes.	Leroy.	Dassonville	Macheraut.
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Arleux.	Carpentier.	Dumont	Pihen.
Aubry.	V.	Valenciennés.-N.	Anzin.	Maillard.	Lemoine.	Collet.
Auby.	D.	Douai-O	Douai.	Moguez.	Dupuis.	Marcotte.
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Simon.	Regnier.	Apourcheaux
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Basquin.	V. Inchy.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai	Hennetd'Audignis	Jonart.	V. Bavai.
Aulnoy.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Miroux	Cachera.	Dervaux.
Aulnoye.	A	Berlaimont.	Barlaimont.	Leclercq.	Courtin.	V. Aymeries.
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Des Rotours E	Jacquart.	Barbieux Broutin
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillet	Bucquoy, Auguste.	Deloffre.
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	Caverne.	Herbecq; N...	Denis.
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Bricout.	Leinglin.
Avesnes-lez-Aub.	C.	Carnières.	Iwuy.	Derieux.	Glay-Tacq; Lemaire	Joly.
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Courbet.	Deligne.
Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petoux.	Oblin.
Bachant.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Ternant.	Dujardin.	Portier.
Bachy	L.	Cysoing.	Cysoing	Damide.	Devienne.	Boitiau.
Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Lotthé	Van Merris; Venière.	Hamez; Bacquart; Dament; Revel; Plaëtevoët.

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondis.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints	Ministres du culte
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing	N...	N..	Deberckem
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Eug	Rombouts.	Martinache.
Bambecque.	Dk	Hondschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Yvoz.	Puppinck.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Cousin.	Sorlin.	Malvoisin.
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai	Balique.	Ruchon.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	Duboquet.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N	Avesnes.	Mercier.	Bosquet.	V. Avesnes.
Baudegnies.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boez.	Caffiau.	Trannois.
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Delecourt.	Méplaux.
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Crapez.	Ravaux, fils.	Libert.
Bavinckhove	H.	Cassel.	Cassel.	Pierens.	Vandenbilke.	Deman.
Bazuel.	C	Le Câteau	Le Câteau.	Meresse.	Besse.	Desilve.
Beaucamps	L	Haubourdin	Fournes.	Prémesque.	Desbonnets.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Leconte.	Renaux.	Marchand.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Thieuleux.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Delsarte.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard.	Contesse.	Mutte.
Beaurieux	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Denis
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Mairesse.	Remy
Bellaing.	V	Valencienn-N	Valenciennes.	Horin	Dewaulle.	Crauck.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart	Lerat.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Boise.	Hanze.	Dubois.
Bergues.	Dk	Bergues	Bureau	Joos ✲	Guilcert a;Guilbertt.	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Emond.	Mercier; Moreau	Dubois.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes	Poulain.	Crépin.	Griffon.
Bermeries	A.	Bavai.	Bavai.	Delmotte.	Carlier	V. Amfroipret
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
Bersillies	A	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix	Manfroy.	V. Villers-sire-N.
Berthen.	H.	Bailleul-S-O	Bailleul.	Petitprez.	Chirouter.	Vermesch.
Bertry.	C	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Laforge, Griffart	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry	Longatte	Bracq.	Bourgeois.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire, fils.	Adam.	V.Cognie Ch.
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Godin.	Ribeaucourt.	Locquet.
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Distribution.	Hazard	Deresme	V Sars-Poteries.
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin	Guisgand	Lécailliez.	Manouvrier.
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Roger.	Bosquelle.	Comond
Bévillers.	C.	Carnières.	Carnières.	Ledieu,(O✲).	Dupont.	Honoré.
Bierne.	Dk	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker.	Vanacker.	Depecker.
Bissezeele.	Dk	Bergues	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Boddaert.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck -N.	Hazebrouck.	Legrand.	Bouchez.	Champeaux,
Blécourt.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Villette.	Richard.	Bineau
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Duverlie.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Demaret.	Montreuil.	Bercker.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Deleflie
Bollezele.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Cortyl.	Peenaert.	Leturgie
Bondues	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Lambelin.	Desbonnet ; Leroux.	Delemer

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Borré.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Secq.	Meerssmann.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Risbourg.	Galand.	Grau.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud	Bavai.	Baudry.	Flament.	Rouez.
Bourbourg-Camp	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Belle.	Fonteyne.	V Bourbourg. V.
Bourbourg-Ville.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Demeunyuck.	Deschodt	Hooft.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lecocq.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Deleau.	Lequette.	Roget.
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon	Catry.	Duez
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies	Collet.	Pruvot	Lemaire
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre	Henry.	Bouset.	Herbonnez.
Bousignies.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V Brillon.
Boussières.	A.	Berlaimont.	Hautmont.	Riche.	Stiévenard.	Valet.
Boussières.	C.	Carnières.	Carnières.	Senez.	Lengrand.	Léveillé.
Boussois.	A.	Mabeuge.	Jeumont.	Durieu.	Moulin.	Wastin.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Leconte.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing	Desmarescaux	Deffontaines	Roget.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Laforge.	Questroy.
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Desix
Brouckerque.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	Debavelaere	Boulain.	Capèle
Broxeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Permandt.	Snyders.
Bruay	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Mention, Chevalier.	Dauchy.
Bruille les-March.	D.	Marchiennes.	Somain.	Lemaire.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Bruille-St-Amand	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand	Lemer.	André.	Villiers
Brunémont.	D.	Arleux.	Arleux.	Bodvin	Tantart.	Decrouez.
Bry.	A.	Le Quesnoy.-O.	Le Quesnoy.	Héniau.	Gumez.	Sergent.
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Arleux.	Ladrière.	Taté.	Bussière.
Busigny.	C.	Clary.	Bureau.	Chalenton.	Cattet, Lefebvre.	Crépin.
Buysscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Drieux.	Cavry
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord	Hazebrouck.	Deberdt.	Baelen.	Goris.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Mériaux	Maseaux.
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Brabant.	Ed. Boittelle, ✲ Brulley de la Brun.	Desrousseaux (Piquet.
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin	Grauwin	Hennart.	Ducatillon.
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte de Brig. Keml	Cretin.	Lasselin.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Bocquet.	Raux.	Ficheux.
Cantin.	D.	Arleux.	Arleux.	Brachelet.	Leblond.	Douay.
Cappel.	Dk	Dunkerque-O	Bergues.	Mahieu.	Dewaele	V. Armb. C
Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Mériau.	V. Escarmain
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Delepierre.	Delaval.	V. Lomme.
Cappelle.	L	Cysoing.	Templeuve.	Druon	Fretin, Gilbert.	Galand.
Cappellebrouck.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Mahieu.	Geersen.	Vanneufville.
Carnières.	C.	Carnières.	Bureau.	Telliez.	Lemahieu.	Brunet.
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux	Demay.	Dorchies.
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Lambert.	Huet.	Duhem.
Cassel.	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Chevalier ; Dehandschoewercker	Duriez.
Câtillon.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Druon.	Bricout; Fleuru.	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Dumont, Alex-	Crinon.	Vassart.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Fontaine	N ..	Brassart.
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Carnières.	Bricout.	Berthoud	Denimal.
Cerfontaine	A,	Maubeuge	Maubeuge	Mabille.	Hermant.	V. Rousies.
Chappelle-d'Arm.	L.	Armentières	Armentières.	Botelle.	Six ; Lemesre.	Seeleys.
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Jouveneaux.	Vaillant.
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Deleval	Planque.	Defief.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Gibon.	V. Obrechies.
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Millot-Pilloy.	Bourlet ; Decupère..	Coulmon.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Cauliez.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Carpentier	Grulois.	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Ouverlaux.	Demanez.	Lécuyer.
Comines.	L	Quesnoy-s-D.	Bureau.	Lambin, Q.	Desbonnets ; Lambin.	Duburcq; Dervaux
Condé	V	Condé.	Bureau.	Carlier.	Pureur ; Miroir	Croquez.
Coudekerque.	Dk	Dunkerque-E	Bergues.	Lebecque.	Passée	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Grujon.	V. Dunkerque
Courchelettes	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲	Fournier.	V. Lambres.
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Martin, Fr	Blanpain	Genain.
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Defrance.	Deregnaucourt.	Gautier de Calmayrac.
Craywick.	Dk	Gravelines	Gravelines.	Geersen	Delattre.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Bureau.	Giraud.	Vairon.	Margerin.
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Magniez.	Drain.	Thomas.
Crochte.	Dk	Bergues	Bergues.	Cooren.	Drain	Declerck.
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Sommain.	Hollande.	Bottiaux.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Beaucarne-Leroux ✲	Lepers; Brulois.	Labey
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marq. d'Aoust ✲	Godin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard	Durieux.	Herbet.
Cuvillers	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas	V. Bantigny.
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Delinselle.	Delerue ; Toussaint.	Herrengt.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Durant.	Dauchy
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Annache.	Ducatillon.	Lécuyer.
Dehéries.	C.	Clary.	Walincourt.	Trufet.	Leroy.	V. Malincourt
Denain	V.	Bouchain.	Bureau.	Crespin.	Gouvion ; Douai	Lecocq.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D	Vandermersch, A.	Vandermersch-Paret	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq.	Buguin.	V. Dimont
Dimont	A.	Solre-le Chât.	Solre-le Chât.	Gobled.	Farineaux.	Dardennes.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Boulanger	Caudrillier.	Lecerf.
Dompierre.	A	Avesnes-Nord	Avesnes.	Lecohier.	Harramont.	Dupont
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Asselin, ✲.	Vasse; Béharelle	Voir au chapitre des cultes.
Douchy.	V.	Bouchain	Bouchain	Rigaut.	Béra.	Decottignies.
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes	Debruge.	Demoulin	Denis.
Dringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman	Impe.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondis.t	du CANTON.	BUREAU ds poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
Dunkerque.	Dk	Dunkerque.	Bureau	Delelis.	Lemaire ; Lefebvre.	Delaeter; Lecl-giter et Duvilliers.
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Deman.	Dumont.	Maes.
Écaillon	D.	Douai-Sud.	Douai.	Brevet.	Masnin.	Muguez.
Eccles.	A.	Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Colson.	Gobled.	V. Solrinnes.
Eclaibes	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Cuisset.	François.	Lenclud.
Ecuelin	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Fiévet.	V. St.-Remi-Ch.
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
Elincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Duprez.	Sury.	Villette.
Elesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongne.	Michel.
Emerchicourt	V	Bouchain.	Aniche.	Rémy, Ph.	Rémy, Ad.	V. Aniche.
Emmerin	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel, fils.	Desplanques.
Englefontaine	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Michaux.	Douay.	Pierchon.
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delangre.	Bailleux.	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lelong.	Descamps.	Mullet.
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lecouffe.	Coisne.	Colliot.
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Du Fresne	Quenée	Testelin.
Erchin.	D.	Arleux.	Douai	Risbourg.	Devred.	Delcambre.
Eringhem	Dk	Bergues.	Esquelbecq.	Meneboo.	Pidou.	Leturgie.
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Six.	Henneron.	V. Hallennes.
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Fauquenoy.	Pollet.	Delbecque.
Erre.	D	Marchiennes.	Somain.	Delin.	Macarez.	Locquet.
Escarmain.	C.	Solesmes	Solesmes.	Devaux.	Basuyau.	Roland.
Escaudain.	V	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Cauliez A; Cauliez J.	Tison.
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Meurant.	Sevrez.
Escaupont.	V.	Condé.	Fresnes.	Serret.	Drumont.	Noclercq.
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin	Fortrie.	V.Radinghem
Esnes.	C.	Clary.	Walincourt	Boniface.	Lefebvre.	Hutin
Esquelbecq.	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Bergerot.	De Meersseman.	Paëile.
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Wacheux.	Sébert.	Charlet
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, L.	Deroy, Ducatez-Degrave.	Hutin; Ducroquet; Carpentier.
Estourmel.	C.	Carnières.	Carnières.	Leduc.	Hutin.	
Estrées.	D.	Arleux.	Arleux.	Fauveaux.	Delbart.	Montaigne.
Eth.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravelle.	Valin.	Sergent.
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Bureau	Maton.	Delaroque.	Laurent.
Etrœux.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hunet.	Breucq.	Baligand.
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Boulet.	Dewez.
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Dieulot.	Delebecque.
Faches.	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Roussel.	Deletête.; Bocquet.	Quenot; Gahide.
Famars.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Delobel.	Duvinage.
Faumont.	D.	Orchies.	Raches.	Cuisinier	Benoit.	Cochet.
Favril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy	Hautecœur.	Leclercq.
Féchin.	D	Arleux.	Aniche.	Ladrière.	Fauqueux	Chalant.
Feignies.	A	Bavai.	Maubeuge.	Derquenne.	Charles.	Delannoy.

NOMS.			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES	de l'arrondis.	du CANTON.	de poste. duquelchaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Felleries	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Leblond.	Crucis.	Becar.
Fenain	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Couppé.	Bertrand.	Busin
Féron.	A.	Trélon.	Wignehies.	Goutierre.	D'Arcy.	Denès.
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durant.	Herbecq.	Legrand.
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Crouzet.
Flaumont et Waud	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Delahouttre.
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Crespel.	Delebecque; Masquelier	Lefebvre.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	Cailliez.
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Solau.	Lemay.
Flêtre.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Deloux.	Réant.
Flines-lez-Mortag.	V.	St.-Amand. r. d.	Mortagne.	Defernez.	Cateaux.	Remy.
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	Raches.	Coulmont.	Larose; Mouchon.	Jacquart.
Floursies	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon	V Semousies
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Estoclet.	Marche.	Bottiaux.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Busigny.	Gille, Am.	Gille, Ant.	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire	C.	Carnières.	Caudry.	Demaël.	Lenotte, Franç.	Vitoux.
Fontaine-Not-D.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Lavalard, Jh.	Panien.	Delemer.
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai	Banse, Fidèle	Banse, Dominique.	VSeranvillers
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis	Caby, Louis	Vandebeuque
Forest	A.	Landrecies.	Landrecies	Soufflet.	Dupont.	Laurent.
Fort-Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	Gens.	Turbot.	Lebbe.
Fourmies.	A.	Trélon	Bureau.	Faucomprez.	Dervillé; Driguet.	Soufflet.
Fournes.	L.	La Bassée.	Bureau.	Desbonnets.	Morand.	Bauduin.
Frasnoy.	A	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy.	De l'Epine.	Gérin.	Ployart
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Destombes.	Daubresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Distribution.	Renard, L. ✲	Maréchal; Guyot	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Remy.	Guilbert.	Dernoncourt.
Fressin	D.	Arleux.	Aniche.	Lanvin.	Desprès.	Deleplanque.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Chuffart.	Chuffart-Cuvelier.	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée	Fournes.	Leuridan.	Dumetz.	Delangre.
Genech.	L.	Cysoing.	Templeuve.	Debouvry.	Joffroy.	Dhalluin.
Ghissignies.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy.	Deroubaix.	Lobry.	Hannoire.
Ghyvelde.	Dk	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentin.	Bayart	Verhaeghe.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Brihaye.	Degaigne.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Staes.	Vermersch.	Legrain.
Gœulzin	D.	Arleux	Douai.	D'Heursel.	Branque.	Delcroix.
Gognies-Chaussée.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Darche.	Vignolle.	Bart.
Gommegnies.	A.	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy	Carpentier.	Payen; Brasseur	Thomas
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	Marquant Couvr.	Delebecque.	Caulier.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Anselin	Delubre.	Ducornetz.
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Bureau.	Dupuich.	Leroy; Tordeux.	Vermont
Grande.Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Codron.	Cabaret	Deduystche.
Gravelines.	Dk	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois	Demarle; Noël.	Landsheere; Reuben.
Gruson	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert, A.	Coppenolle.	Verdavaine.

NOMS.			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Guesnain.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Poulet.	Reytier.
Gussignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Cte de Morax O ✲	Sirjacq.	Despretz.
Hallennes-l-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prémesque ✲	Choquet Dumez.	Pennequin.
Halluin	L.	Tourcoing-N	Bureau.	Lemaitre.	Dansette; Phalempin	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Arleux.	Cambray.	Remy.	Forest.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Mortelecque.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen	Verryser.	Dewaine.
Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lasne.	Carlier.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Petit-Pier, Potvain.	Delesalle.
Haspres.	V	Bouchain.	Bouchain.	Caullet.	Ledieu; Mercier.	Lefer.
Haubourdin	L.	Haubourdin.	Bureau.	Ed. d'Hespel.	Butin; Rose.	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Happe.	Richez.	Desplanques.
Haulchin.	V.	Valencien.-S.	Denain.	Mocq, Fr.	Lefebvre.	Bécar.
Haussy.	C.	Solesmes	Solesmes.	Delgrange.	Bisiau; Tondeur	Cudot.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Autier.	V. Avesnes.
Hautmont	A.	Maubeuge.	Bureau.	Gillet, L.	Gillet, D; Couture	Blanchart.
Haveluy	V.	Bouchain	Denain.	Sorreau.	Caron L.	Pierchon.
Haverskerque	H.	Merville.	Hazebrouck.	Delassus.	Blondel.	Verbecque.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai	Cousin.	N...	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Kien, A.	Honvenaghe; Bogaert	Salomé.
Hecq	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Lozé.	Bury.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Lecomte.	Delgorge.
Hellemmes	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Ghesquières.	Salembier.	Vanacker.
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme; Braquaval.	Deltour.
Hem-Lenglet	C.	Cambrai-O.	Cambra'.	Tribou.	Pavot	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez, C.	Defernez; Lemer	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes	Chombart.	Riddez.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencien.-S	Valenciennes.	Sauvage.	Gourdin.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclir	Queva.	Durot.	Dubois.
Herzeele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Declunder.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Soire le-Chât	Charlet, Cyp.	Binot.	Bottiaux.
Holque.	Dk	Bourbourg.	Watten	Lardeur.	Canleers.	Deruywe.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Declerck.	Spanneut.	Serleys.
Hondschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau.	Goudaert	Zoëte; Bollengier	Vitse
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lerat.	François.	Lelong.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux	Achain, Bataille	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th	Waxin, Pierre.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Olivier	Leclercq.
Hornaing.	D.	Marchiennes.	Somain.	Copin.	Bridoux.	Dessauvage.
Houdain.	A.	Bavai	Bavai.	Sohier.	Carlot.	Dennetieres.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Heddebault	Rouzé.	Decottignies.
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Roussel; Salembié.	Chocqueel.
Houtkerque.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Vantielcke.	Goussen.	Strobbel.
Hoymille.	Dk	Bergues	Bergues.	Dewaele.	Vernaelde	V. Bergues
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée	Leroy.	Rigaut	Lecomte.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Inchy	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Preux.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Bureau.	Quelain.	Mascaux; Panien	Garçon.
Jenlain.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravez.	Couvreur.	Crepin.
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Poulet.	Bachelart	Montay.
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Sénéchal	Dutrieux.	Lanselle.
Killem.	Dk	Hondschoots	Hondschoote.	Debreuw.	Lelieur.	Lesecq.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Beele.	Dilly; Marsy.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Clochez.
La Gorgue.	H.	Merville	Estaires.	Duquenne ✲	Joye; Marsy.	Evrard.
La Groise.	C.	Le Câteau	Catillon.	Denise.	Béthune.	Menet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Raches.	Lambrecht	Herbeaux.	Lefebvre.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Lotteau.	Prévot.	Delvallée.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Lelong.	N...	Desplanques.
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Dupont.	Meurice; Desmazières	Blanquart ; Vermelle.
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Silvain.	Catteau.
Landas	D.	Orchies.	Orchies.	Dupire.	Duhem.	Debailleul.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Marie.	Dequesnes ; Durant.	Blondel.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Delbore.
Lannoy.	L.	Lannoy	Bureau.	Deffrennes.	Decottignies.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Contesse.	Balasse.	Lacomblez
Lauwin-Planeque	D.	Douai-O.	Douai.	Le Sergent-d'Hendecourt.	Cresson.	Claisse.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux(O✲)	Ponsin ; Lozé.	Wallez.
Lecelles.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Bouchart.	Legrand.	Hanne.
Lécluse.	D.	Arleux.	Arleux.	Branque.	Leclerc.	Richez.
Lederzeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Debroucker.	Devynck.	Franchois; Dezeur
Ledringhem.	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq.	Vanhoucke.	Senaeme.	Lameyse.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Delannoy; Deltombe.	Drubay.
Leffrinckhouckhe	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Wemaere.	Deswarte.	Monsterlet.
Le Maisnil	L.	Haubourdin.	Fournes.	Carlier.	Lutun.	Cornil.
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost , ✲.	Beauvais ; Goffart.	Lotte.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Delhal.	Defremont.	Dehaisne.
Le Grand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Berlaymont.	Berlemont	Dhinaut
Les Moëres.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Mallengier.	Paris, J. M	Decherf.
Le Petit-Fayt	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Wargnies.	Gosse.	Richez.
Lesquin.	L.	Seclin.	Lille.	Marchand-Lefebv.	Chuffart.	Blaevoet.
Leval	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Duquesne.	Carion.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Simon.	Mascret.
Lezennes.	I.	Lille-S.-E.	Lille.	Baudoux.	Descamps.	Legrand.
Les Fontaines	A.	Solre-le-Châ	Solre-le-Châ.	Pagniez.	Delhaye.	Poulet.
Liessies.	A.	Solre-le-Châ.	Solre-le-Châ	Lhomme, fils	Caniot.	Coppée.
Lieu St.-Amand.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fauville.	Valengin.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary.	Clary	Bauchard	Leduc.	Wallez.
Ligny	L.	Haubourdin.	Fournes	DeGarsignies	Foucart.	V. Beaucamps

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Crespel-Tilloy, ✲.	Delattre, ✲; Mourmant ✲; Descat ✲; Violette, (O ✲); J. Defontaine, ✲; Th. Barrois, ✲.	Voir au chapitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Vincent.	Colson, Adolphe	Tellier.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dhalluin.	Clarisse, Destombes.	Guichard.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Applencourt L	Renard.	Lesnes.
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Becquart.	Delattre; Bailleux.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	Lille.	Lesage.	Destombes.	Meurillon
Looberghe.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Meezemaecker.	Bogaert.	Leps.
Loon.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Vendenbavière.	Fetel.	Mispelaere.
Loos.	L.	Haubourdin.	Distribution.	Billon ✲.	Boute ; Rogier.	Dienne.
Lourches	V.	Bouchain.	Bureau.	Mathieu	Cartry ; Coupé.	Wallard.
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Bruneau.	Wattremez.	Dubois.
Louvil.	L.	Cysoing	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Fr.	Duvivier.	Delannoy.
Lynde.	H	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Degroote.	Dufour.	Verstavel.
Lys lez-Lannoy.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Hespel.	Chrétien.
Maing.	V.	Valencien-S.	Valenciennes.	Ledieu-Cacheux.	Plichon.	Garçon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Lefebvre.	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Décaudin	Dessenne.	Hebert.
Marbaix.	A.	Avesnes-S	Avesnes.	Balligand.	Pecqueur.	Clavier.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dussart.	Villain.	V. Rieulay.
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	De Rivière; Leclercq.	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Masnières.	Mallet.	Bidaux.	Leriche.
Marcq.	D.	Arleux.	Aniche.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Bureau.	Ducrocq.	Despature; Delesalle.	Guillemot; Houlabbe ; wen.
Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Longueval.	Mormentyn.	(Debavelaere.
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Jacquesmart	Fremaut.	Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Busigny.	Taisne.	Lefebvre; N....	Mucherie.
Marly.	V.	Valencien-E.	Valenciennes.	Bontemps.	Mambré.	Dubus.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Bureau.	Bachy.	Briatte.	Desruelles
Marpent.	A.	Maubeuge.	Jeumont	Hennequart.	Bureau.	Boniface
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Despreis.	Desreumeaux.	Dethoor.
Marquette.	V	Bouchain.	Bouchain.	Tribou.	Cachera.	Lemaire.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart, ✲.	Brunel.	Millescamps.
Masnières	C	Marcoing.	Bureau.	Crépin.	Charlet.	Pollet.
Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet, ✲	Herbage.	Joffrain.
Mastaing.	V	Bouchain.	Lourches.	C. Coquelle.	Foulon.	Detourmignies.
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Walrand.	Deladrière; N...	Babeur.
Maulde.	V	St.-Amand r. g.	Mortagne.	Hornez-Watteau.	Bont.	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Taine.	Lemaire.	Batteur.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hadinghe.	Gosset.	Wyar.
Mecquignies.	A.	Bavai.	Bavai	Prevost.	Carlier.	Lovez

NOMS des communes.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Leboucq.	Hanne.	Fromentel
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Schallier.	Alloy.	Sapelier
Merris.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq	Debaudt
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Duhamel.	Lefebvre; Gombert.	Legrain .
Meteren.	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Degwarte.	Becuwe; Bacrot.	Ruckebussch.
Millam.	Dk	Bourbourg.	Watten	Porteman.	Desmidt.	Baillieu.
Millonfosse.	V.	St.Amand. r. g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Debrabant.	V. Hasnon.
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	Lecœuvre
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Lescailliez.	Laurent.
Monchaux.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Dupas.	Blary.	Cattelain.
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq	Raches.	N...	Lagache	Damarescaux
Monchecourt.	D.	Arleux	Aniche.	Dartenay.	Dupas	Brunet.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Delemar.	Dewas.	Derode
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Vallois.	Boutry	Deregnaucourt.
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin	Dupont.	Mériaux.
Montigny	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galièque	Lequien.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Legrand.	Wantiez.
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchand.	Tétar.	Defasque.
Morbecque.	H.	HazebrouckS	Hezebrouck.	Claudorez.	Woesetlandt; Mascret	Marckant ; Facon.
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Lesage.	V. Tilloy.
Mortagne.	V.	St.-Amand. r. d.	Distribution.	Baligand-Cochin.	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulteau.	Choteau.	Deleporte.
Moustiers.	A	Trélon.	Trélon	Hancart.	Berteaux.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing	Bourgois.	Mulié; Desbouvrie.	Deleruyelle.
Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Soyez.	Charlet.	Bury.
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Petitprez.	Leroy.	Cousin.
Neuf-Mesnil.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Boez.	Prevot.	Bouchez.
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Delannoy.	Trouillet.	Delvigne
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Dewitte; Biscop.	Prince.
Neuville-St.-Remy.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Ledoux.	Petit.	Ducatez.
Neuville-sur-l'Esc.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Carlier.	Fauville.	Sapelier
Neuvilly	C.	Le Câteau.	Le Câteau	Ledieu, Alf.	Ledieu ; Robert	Dapvril.
Nieppe.	H	Bailleul-N-E	Armentières.	De Messange.	Romon ; N...	Schaht.
Niergnies.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Courbet	Masclet.	Quintin de (Kercadio.
Nivelle.	V.	St.-Amand. r g.	Saint-Amand.	André.	Monnier.	Ficheux
Nomain.	D.	Orchies	Orchies.	Delinselle.	Menet.	Demarescaux
Noordpeene.	H.	Cassel	Cassel.	Duvet.	Persyn.	Devos.
Noyelles.	A.	Berlaimont	Maroilles.	Belot, Nicolas	Lescaillez	Ramon
Noyelles	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crépin, ✲.	Cureur	Mazingue
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Debuchy.	Chivoret	Rigaux
Noyelles-sur-Selle	V	Bouchain.	Bouchain.	Meurisse.	Morelle.	Dubus.
Obies	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Delmotte.	Nacfer.
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Harlet.	Bottiaux
Ochtezeele.	H	Cassel	Cassel.	Outerleys.	Blondé.	Delautre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet. Hip.	Bocquet, A.	Delahousse.
Ohain.	A.	Trélon	Trélon	Bastien.	Delval.	Dupont.
Oisy.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Miroux.	Pluchart.	V. Hérin.
Onnaing.	V.	Valencien -E.	Bureau.	Lhotellerie.	Mochez; Anne.	This.
Oost-Cappel.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vermesch.	Florisoone.
Orchies.	D.	Orchies.	Bureau.	Lepez.	Darrambide; Piérard	Flament.
Ors	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Bouchez.	Ghyselynck.
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Lucas.	Dupire.	Pruvost.
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dubois	Lefebvre.	Averlant.
Oudezeele.	H	Steenvoorde.	Cassel·	Blaevoet, J-B	Decroock.	Spanneut.
Oxelaëre.	H	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly	Judes.
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte	Delagarde
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Ladent.	Jaclin.
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D	Lille	Pollet.	Delfortrie, Louis	Darras.
Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Durant.	Delval.	Segon.
Petite-Forêt.	V.	St.-Amand. r. d.	Anzin.	Leleu	Pillion.	V. Anbry.
Petite-Synthe.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Capon.	Bayard.	Delaeter.
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dillies	Therin.	Duthoit.
Pitgam.	Dk	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Arnouts.	Houvenaghel
Poix.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Dreumont.	Joveniaux	Griffon.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Cloez.	Doby.
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq	Bureau.	Six.	Fl. Bulteau.	Dujardin
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lucq.	Delhaye.	Wallez.
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Carton.	Poirette.	V. Villereau.
Pradelles	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette	Seuame.
Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	Butin-Descamps.	Lecat.	Boone
Préseau.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Dassonville.	Bury.	Brasselet
Preux-au-Bois	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulmont.	Dépret.	Humez.
Preux-au-Sart	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Girard.	Dehove.	Malaquin.
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Burlion.	Largillière.	Cambreleng.
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Cachera.	Haudegon.	Jaclin.
Proville.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Crépin, Ch-P.	Laude.	Lecompte.
Provin.	L.	Seclin.	Carvin	Defrance.	Grard·	Wenis.
Quaëdypre.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dousselaere.	Bauden.	Debavelaere.
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Onnaing.	Cazin.	Faidherbe; Bolliau.	Lambelin.
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Huloux.	Mutel.
Quesnoy-s.-Deûle.	L.	Quesnoy-s-D	Bureau	Dhalluin.	Fauvarque; Poullier	Plouy.
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Lefrancq.	Boisse.	V. Aibes.
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Crespin.	Boulangé.	Lenglet.	Sémoulins.
Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Canonne.	Deladœuille; Davoine	Dauwerchain
Raches.	D.	Douai-Ouest.	Bureau.	Montagne.	Denisse.	Gadenne.
Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Galloo.	Defives.	Delebarre.
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes.	Dépret.	V. Sailly
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest	Raches.	Deregnaucourt.	Guiselin.	Agache.
Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Anselot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Raismes.	V	St.-Amand. r d.	Bureau.	Delerue.	Monouvrier ; Guisgand.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord	Sains.	Rousseau.	Naveau.	Locqueneux.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Jeumont.	Bernard.	Lienard.	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Distribution.	Dupuis.	Stoven.	Kerkove.
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Devigne	Legrand.	Blas.
Rexpoëde.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Delanghe.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Leriche.	Debut.	Cattelain.
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Gambier.	Williatte.	Becquart.
Rieux.	C.	Carnières.	Iwuy.	Doise.	Mairesse.	Bresson.
Robersart.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pauplaire.	Legrand.	Beligand.
Rœulx.	V.	Bouchain.	Lourches.	Risbourg, Ed	Risbourg, J.-B.	Cornil.
Rombies et March.	V.	Valenc.-Est	Valenciennes.	Delcroix-Mallet.	Debièvre.	Bourlet.
Romeries.	C	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Lesne.	Poretz.
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est	Lille.	Cochet.	Lefebvre.	Delsart.
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Labbe.	Catteau; Vienne.	Delehaye.
Roost-Warendin.	D	Douai-Ouest	Raches.	Bernard.	Caudrelier.	Gillis.
Rosendaël (Le)	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Schodduyn	Ponseel.	Boudin.
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand	Duflos.	Petit.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Descat, ✲.	Lagache✲; Renaux, ✲; Duthoit; Dewarlez	Berteaux ; Herrengt; Gantois.
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Huin.	V. Englefontaine.
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai	Becquet de Mégille	Debève.	Wilmant.
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Colmont.	Cuisset.	Delcambre.
Rouvignies.	V	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Tison.	V, Prouvy.
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	Hondermarcq	Bustreel.	Legrain.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Lobelle.	Bruyère.	Demont.
Rumegies	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Wilmont.	Langrand.
Rumilly.	C	Marcoing	Cambrai.	Monniez.	Boulanger.	Ségard.
Sailly.	C	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecomte.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Bouchery.	Delvallée.
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Ascq.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Milleville.	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Bureau.	Distribution.	Fosset.	Echevin.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	De Monchaux	Barbieux-Bouchart.	Duriez.
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Lesaffre.	Hazebrouck.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Iwuy.	Mascaux.	Canonne; Leriche	Villain.
St -Aubin.	A	Avesnes-N	Avesnes.	Erreaux.	Williot.	Prévost.
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Thomas	Cerisier.
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau	Gosset.	Vallet.	Gosselot.
St -Georges.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenberghe (Revel.
St.-Hilaire.	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Bronchart	Lernould.	Berthier.
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Carnières.	Defaux-Méresse.	Defaux-Brulant.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N-E	Bailleul.	Lebleu.	Naye.	Plaetevoet.
Ste -Marie Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Dequydt	Beun.	Bernast.
St. Martin.	C.	Solesmes	Solesmes.	Douay	Boursier	Lecuppre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
St.-Momelin.	Dk	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Ruyssen.
St.-Pierre-Brouck.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	François.	Louf.	Lefever.
St -Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq	Cardon.	Jeanlebœuf.
St.-Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Avesnes	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
St.-Remy-m-bâti.	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Drapier.	Juste.	Brogniet.
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord	Valenciennes.	Lécuyer. ✲	Jacqmarcq.	Carette.
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Monchicourt.	Cloest; Millot.	Barbier.
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Serein.	Debruyne.	Pauwels.
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Jacquemart.	Loquet.
St.-Waast.	A	Bavai.	Bavai.	DeButron,b.de l T	Cauchies	Delhaye.
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boulangé.	Lasne.	Malaquin.
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle.	Degruson.
Saméon.	D	Orchies.	Orchies.	Delcroix.	Brohon.	Fleurquin.
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rodriguez.	Delsaux.	V, Blécourt
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Coustenoble.	Dewaele.
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier.
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Beugnies.	Imbert.	Dupont	Collet.
Sassegnies.	A	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Delmarle.	Lepers.
Saultain.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hamoir, ✲.	Carlier.	Petit.
Saulzoir	C	Solesmes.	Solesmes.	Marchant.	Macaux.	Plouvier
Sebourg.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Lengrand.	Descamps.	Plouvier.
Seclin.	L	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière; Pinte.	Plaëtevoët.
Selvigny.	C.	Clary	Walincourt.	Choain.	Villard	Dhalluin.
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Caullery.	Leclerc,	Duquesne.
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, C.	Waniez, fils.	Laurette.
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Wallerand.	Bruyère,	Delebarre.
Sequedin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Salomé.	Becquart,	Caruel.
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	Taisne,	Harbonnier.
Sercus.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Justice.	Cousyn,	Cornette.
Sin.	D.	Douai-N.	Douai	Brabant.	Dupont.	Dumet.
Socx.	Dk	Bergues.	Bergues.	Meesemacker	Poublanc.	Looten.
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Carlier.	Ménard; Rappe.	Roussel.
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy,	Agache.
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât	Planard.	Dassonville.	Briolet.
Somain.	D.	Marchiennes.	Bureau.	Helbecque	Bataille;Dangremont	Carpentier.
Sommaing.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dupont.	Haussy.	Coutet.
Spycker	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere,Ed	Vandewalle.	Deschodt
Staple.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Fovez.	Boudeele.	Polart.
Steenbecque	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deram.	Deschodt.	Delattre.
Steene.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dumont.	Woets.	Vangraesscheppe.
Steenvoorde	H.	Steenvoorde.	Bureau	Heem.	Klein; Dewitte,	Pauwels; (Vandevelde
Steenwerck	H.	Bailleul-N-E.	Distribution.	Plouvier.	Hennion; Weillaert.	Lefrançois.
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deswarts	Rooses.	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes N.	Avesnes.	Wittrant, Fl.	Witrant, L.	Boutrouille.
Taisnières-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier,	Millot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondis.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Dassonville.	Gossart.	Lefebvre.
Templeuve.	L.	Cysoing	Distribution.	Baratte	Crombez, N...	Lancelle.
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Cieren.
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Ponseel.	Deschildt.
Thiant.	V.	Valencienn-S	Denain	Mariage.	Bertout.	Dutriex.
Thiennes.	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Cattoire.	Vicart.	Pruvot.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Lefèvre.	Mayeur.	Gravelaine.
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Denneulin.	Martinache.	Dorlencourt
Thun.	V.	St.-Amand, r. g.	Mortagne.	Raviart.	Hourdeaux.	Rousseau.
Thun-Lévêque	C.	Cambrai-E	Cambrai.	Boniface.	Deledique.	Desmons
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Grenet.	Bertin.	Courtin.
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Lefebvre	V. Neuville-s.-R.
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Briquet	Hemez.	V. Brillon.
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Cimetière.	Pouchain.	Dehuy.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Roussel - Defontaine ✲	J. Leblan ; Debuchy ; Dervaux.	Simon ; Deregnaucourt.
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Moreaux.	Dennel.	Dumotier.
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Stocquelet.	Cuvillier.	Larsonneur.
Tressin.	L.	Lannoy.	Ascq.	Delahaye.	Mullié.	V. Ascq.
Trith-S-Léger	V.	Valencienn -S	Distribution.	Maurice.	Dupas; Gouvion	Dupont; Delerue.
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	Bayard.	Tilmant.
Uxem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Steen.	Daverou,	Ducornetz.
Valenciennes.	V	Valenciennes.	Bureau.	Bracq-Dabancourt ✲	Boca, N . .	V. au chapitre des cultes.
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Mathieu.	Bara.	Corbier.
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bisiaux.	Druesne, Pierre.	Caullier.
Vendeville.	L.	Seclin.	Lille.	Van der Straeten	Dubray.	Pionnié.
Verchain et Maug,.	V.	Valencienn-S	Valenciennes	Bailleux.	Quarez.	Dhainaut.
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s-D	Quesnoy-s-D	Ghestem.	Mélisse.	Drumez.
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois,	Bauduin.	Delcroix.
Vicq.	V.	Condé.	Fresnes.	Pisson-Verchain.	Deleau, ✲.	Bisiaux.
Viesly.	C	Solesmes.	Solesmes.	Vallez,	Bruyelle; Vitrant	Dumoulin
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S-O	Estaires.	Petitprez.	Taffin; Bouquet.	Dekeister.
Vieux-Condé.	V.	Conde.	Condé.	Castiau,	Decout; Dupas.	Musin.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire,	Blanchard.	V. Boussières
Vieux-Reng.	A	Maubeuge.	Jeumont.	Henry.	André.	Dorlencourt.
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Laurent,	Fromont.	Huart.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux	Douai.	Grivillers.	Delval, Henri.	VMonchecour
Villers Campeau.	D.	Marchiennes.	Somain.	Remy de Campeau	Broutin.	V. Somain.
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Iwuy.	Denoyelle, P	Denoyelle, A.	Rousseaux.
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Bedu, L.-J.	Dubois.	Broux,
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Walincourt.	Simon,	Passet; Estevez.	Quiquempoix.
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Lourdel,	Cocrelle.	Rogie.
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carlier, P.	Carlier, J.-B.	Barbet.
Villers-sir-Nicole.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Tellier,	Pronier.	Dubrulle.
Volkerinckhove.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Devynck	Marquis.	Werkein.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Deneuvillers.	Piédanna.	Venreust.
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Vallois, Et.	L. Vallois.	Delahaye.
Walincourt	C.	Clary.	Bureau.	Lamouret.	Mailliez, Joseph	N...
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Paul.	Demon.	Hannoteau.
Wallers.	V.	Valencienn-N	Valenciennes	Bertaux.	Meriaux, Chevaillier.	Cambreleng.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Devos.	Deseure.	Salomé.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Delacourt,	Désormais.	Bulteau.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	Guérin.	Sénélar; Béhague.	Saint-Léger
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Dumont.	Cauvez.	Vallez.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Pollet; Dubrun-	Loviuy.
Wargnies-le Gr.	A.	Le Quesnoy O	Le Quesnoy.	Dervaux.	N... faut.	Carlier.
Wargnies-le-Petit.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Colmant, Fer.	Bruyère.	Dernoncourt.
Warhem.	Dk	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Devos.	Baudens.
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Delebecque.	Cardon-Coutelle	V. Deûlémont
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Ghestem.	E Delebecque.	V. Deûlémont
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Steux.	Gobert.	Mullier.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Brulois.	Gros; Lepers.	Lambelin.
Watten.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Deleflie, ✲.	Massemin.	Loviny.
Wattignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hubinet.	Evrard.	V. Damousies
Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez	Waymel, J.-B.	Bouchart.
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix	Pollet.	Béghin; Dhalluin	Seingier.
Wavrech in-s.-D.	V.	Bouchain.	Denain.	Delinsel.	Cheminais.	V. Denain.
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain	Bracq.	Dolet.	Lavechain.
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Cte Od'Hespel	Menu; Liénard.	Dereu.
Waziers.	D.	Douai-N	Douai.	Leboucq de Castro	Cliquet.	Bonvarlet.
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel	Cassel	Looten	Reumaux.	Vanderbauwede.
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Billiard.	Vaneslande; Desprez	Roussel.
West-Cappel.	Dk	Bergues.	Bergues..	Delylle.	Macke.	Vanbever.
Wicres.	L	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Lezie.	Dumoulin.
Wignehies.	A.	Trélon.	Distribution.	Demorgny.	Lermuseaux.	Lebon.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Boutemy.	Mulliez.	Pluchart.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cuisset, F.	Cuisset, B...	V. Liessies
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Verriele.	Bocket.	Wickaert.
Wormhoudt	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Bêle; Beudart.	Caillie.
Wulverdinghe	Dk	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Cloet.	Porreye
Wylder.	Dk	Bergues.	Bergues.	Lammens.	Denys.	Cortyl.
Zeggers-Cappel.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Franchois.	Ardaens, père.	Serlooten
Zermezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Vandaele.	Declerck.	Vancostenoble.
Zuytcoote.	Dk	Dunkerque-E	Dunkesque.	Adam.	Fonteyne.	V. Ghyvelde
Zuytpeene	H	Cassel.	Cassel.	Franchois.	Desmondt.	Salomé

Etat des communes dont les revenus excèdent 20,000 *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, M. A. Nosten; Bergues, M. Deschamps; Gravelines, M. Dhaisnes; Hazebrouck, M. Vanhoucke; Bailleul, M. Coulier; Estaires, M. Bossu; Merville, M. Barizel; Lille, M. Leclercq; Armentières, M. Dernoncourt; Roubaix, M. Salembier; Tourcoing; M. Debuigne; Cambrai, M. Delattre; Le Câteau, M. Delhay; Avesnes, M. Michaux; Landrecies, M. Descamps; Maubeuge, M. Levecque fils; Douai, M. Parsy; Orchies, M. Delegrange, Condé, M. Famery; Saint-Amand, M. Duvez; Valenciennes; M. Caffiaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch.—Bourbourg-Ville, M. Brulley, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Minart, r. c. — Dunkerque, MM. Dufau, p. ch., J. Dalinval, r. c. — Gravelines, M. Deblaecker, r. c.—Hondschoote, M. Debril, r. c. — Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamote, r. c. — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Boudville, p. ch.; — Carrez, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c. — Annœullin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Vanoys, p. ch; Vanoye, r. c. — La Bassée, M. Bailly, r. c. — Comines, M. Plamont, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Leclercq, r. c: — Lannoy, M. Page, r. c. — Lille, M. Bernard, p. ch. — Thévenin, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Brédart, r. c. — Seclin, M. Olivier r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Hardy, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Langlait, r. c. — Solesmes, M. Canonne, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p. ch.; Noyon et Barbier, r. c. — Bavai, MM. Lemaire, p. ch., Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Séraut, chargé du contrôle administratif; Degay, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent, p. ch.; Perein et Hardy, r. c. — Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le-Château, M. Tellier-Corneille, r. c. — Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Durut, r. c. — Orchies, M. Delegrange, r. c.

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article: p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

— Anzin, M. Coderlier, r. c. — Saint-Amand, M. Roquet, r. c. — Condé, MM. G. Petit, p. ch., Verchain, r. c. — Fresnes, M. Touchebœuf, r. c. — Lourches, M. Jonglet, r. c. — Valenciennes, MM. Vanhœstenberghe, p. ch.; Leclerc, r. c. — Vieux-Condé, M. Décout, r. c. — Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et à Valenciennes.

LILLE. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. Dathis.

VALENCIENNES. — Compagnie aussi très-ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853. — *Commandant*, N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Darras, ✲.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons. Bergues, MM. Champeaux; Bourbourg, Desoutter; Dunkerque (deux cantons), Vallée, *commissaire central;* Dunkerque-Ouest, Denis; Gravelines, Delessue; Hondschoote, Guffroy; Wormhoudt, Cornaille.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons: Bailleul, MM. Bloëme; Cassel, Glemarec; Hazebrouck, Palmart; Millelot, *à Merville;* Debuyser, *à Estaires;* Steenvoorde, Lemaire.

Arrondissement de Lille.

Cantons: Armentières, MM. Arrachart; La Bassée, Dubois; Haubourdin, Depasse; Lannoy, Lecadieu; Lille (5 cantons), *commissaire central,* Gaillardon, ✲; 1er arrond., Mornave; 2e arrondiss., Hacquin; 3e arrondiss., Gasser; 4e arrondiss., Besson; 5e arrondiss. (quartier de Wazemmes), Richard; 6e arrond. (quartier des Moulins), Prioux; 7e arrondiss., Thomain; 8e arrond., Nadal; 9e arrondissement, Cadot; La Madeleine, Aumont; Pont-à-Marcq,

Dallennes; Quesnoy-sur-Deûle, Desfossez, *à Comines;* Roubaix, Wallet, *commissaire central;* Correaux, *à Roubaix;* Aigoin, *idem;* Guilluy, *idem;* Seclin, Requière; Tourcoing (2 cantons), Cor, ✲, *commissaire central;* Tourcoing-Sud, Ferrassin, *à Tourcoing;* Tourcoing-Nord, Saffroy, *à Halluin.*

Arrondissemeut de Cambrai.

Cantons: Cambrai, M. Bertrand, *commissaire central;* Vuillerme-Dunand; Clary, Laltel; Le Câteau, Collet; Marcoing, Depuydt, *à Masnières:* Quiévy, Desoutter; Solesmes, Roger.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons: Avesnes, MM. Six; Bavai, Piart; Landrecies, N...; Maubeuge, Berthet; Le Quesnoy, Delessue; Solre-le-Château, Girard; Trélon, Herbage, *à Fourmies.*

Arrondissement de Douai.

Cantons: Douai, MM. Thieffry, *commissaire central,* Broyer; Marchiennes, Gressier, *à Somain;* Orchies, Boursier; Arleux, Herbage.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons: Saint-Amand, MM. Frelin; Bouchain, Collignon, *à Denain;* Condé, Bricout; Valenciennes, Jullemiez, *commissaire central;* Doua, *à Valenciennes;* Durand, *à Anzin.*

Commissaires et Inspecteurs spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Commissaires spéciaux: MM. Baisieux, à Baisieux; Baras, à Dunkerque; Mulnaer, à Maubeuge; Gravier, à Tourcoing; Layet, à Jeumont; de Langlais, à Feignies; de Catelin, à Valenciennes; N..., à Douai.

Inspecteurs spéciaux: MM. Clément, à Dunkerque; Dirr, à Jeumont; Estienne, à Valenciennes.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux

indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices.* MM. Vandewalle, Mollet (O. ✲), Beck, Thélu, Féron. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vanthielt, *receveur*, *économe-comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. — *Hospices.* MM. Delautre, Pluvier, Delport, Herwyn, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bastaert, Vernaelde, N..., Vercnocke, N ... — MM. Cousyn, *receveur ;* Lenglet, *économe-comptable ;* Cousyn, *secrétaire de l'hospice ;* A. Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. — *Hospice.* MM. Deschodt, Legaigneur, Vandenbroucque, Bondu, Weens. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur ;* Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Demarle, Jeannin, Lansheere, Caroulle, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legoulon-Denêve, Legoulon-Butez ; Lecointe, N...

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices.* MM. Quenson, L. Houvenaghel, J. Houvenaghel, Vandewalle, Deschodt. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Leleu, Huyghe, Dupont, Verheylevegen, Massiet du Biest. — MM. Halinck, *receveur ;* Strack, *secrétaire-économe-comptable des hospices ;* Paresys, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul. — *Hospices.* MM. Vanmerris, L., Cortyl, P. Behaghel, Bieswal, D. Vanmerris — *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, M. de Coussemaker, Freson, Béhaghel, P., Salomé. — MM. Hopsomer, Ch., *receveur ;* Bubbe, *économe-comptable ;* N..., *secrétaire.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Dehandschoewerker, Ch. Leroy, Wackernie, Busschart, Vanbever. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vanbever, Chevalier ; Dehandschoewerker ; Pollet, Martin. — MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire ;* Pastoors, *économe-comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Degruson, Taffin, Hennion, Ledieu, N.... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Kieken, Priem, Hennion, Degruson, Taffin. — MM. Bossu, *receveur ;* Beau, *secrétaire.*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Lefer, Leroy, Leconte, Th. Duquenne, Marsy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duflos, Legrand, Ducroquez, Bodel, Duquenne. — MM. Marsy, *secrétaire-économe;* Dumont, *receveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Deroïde, Delassus, Degruson, Duhamel, Lefebvre Deroide. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duhamel, Ch., Vanuxem, J.; Arnould, Verhaeghe, Grillet. — MM. Barizel, *receveur;* Duhamel, *secrétaire.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Bast-Fumery, Bast, Louis, Beudaert, Daron, Cadet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Deschodt, Lesage, Devalkenaere, Defort, Deback. — MM. Iserby, *receveur;* Coubronne, *économe-secrétaire.*

Steenvoorde. — *Hospice.* MM. Merchier, Dejonghe, Beck, Klein, Serlooten. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legrand, Parent, Dewitte, Merchier, Parmentier. — M. Baillieul, *receveur-économe-comptable* et *secrétaire.*

Steenwerck. — *Hospice.* MM. Lefrançois, Charlet, Touquet, Lebleu, Charlet-Barbry. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dutilleul, Penin, Delangre, Mazingarbe, Lys. — MM. Bevenot, *receveur;* Chieus, *secrétaire-économe.*

Vieux-Berquin. — *Hospice.* MM. Deswaerte, Senellart, Taffin, Delehaye, Dekeister. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dondaine, Lemire, Hernu, Andries, Trainel. — MM. Midy, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices.* MM. Robbe (O. ✲)., Durieux-Forret, Pajot, Lemaire, Cresson, Chombart ✲, Flamen ✲, Dorémieux, Tellier, Houzé de l'Aulnoit, avocat; Rouzé-Huet. — *Bureau de Bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Rigal, *receveur;* Labbé, *économe-comptable de l'Hospice-Général;* Dumoutier, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* Mallet, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Landas, *secrétaire du bureau de bienfaisance*

Armentières. — *Hospices.* MM. Castrique, Woussen, Musin-Lespagnol, Hadou, Coisne. — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économe-comptable.*

Bondues. — *Hospices.* MM. Deleforterie, Delemer, Delecourt, A.; Delecourt, D.; Dumont. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lebrun, Pollet, Hellin, Bonte, Dumont.

La Bassée. *Hospice.* MM. Tizon, Largent, Poissonnier, Béghin, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Graffigne, Duchatel, Wallart, Hennebelle. — M. Barrault, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

Comines. *Hospices.* MM. Catteau-Béghin, Hassebroucq, Froidure, Lauwick, Dewulf. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Devos, Gaudron-Cuvelier, Desmazières, Coutelle, Cardon. — MM. Durand, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Demeestere-Demeester, Demeestere, P.; Dumont, Lemaître, Phalempin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dhalluin, Despret, Brutin, Scamps, Vandierdonck.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Bigo, Testelin, Venot, Rose, Bonte, Schouther. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Pascalin, Wanoverbecq, Buisine, Tonnelle. — M. Lefebvre, *receveur.*

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Destombes, Guichard, Delannoy, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Chombart, Destombes-Derain, Ducatteau, Ghesquière-Delecourt, N.... — M. Fiévet, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Ghesquier, Plouy, Benoit, Lesaffre, Pouillier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Pouillier, Lambelin, Gadenne, Benoit, Ghesquier.

Roubaix. *Hospices.* MM. Renaux-Lemerre, ✲, Motte-Duthoit, ✲, P. Catteau, Requillart-Desaint, L. Watine. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Réquillart, Lepoutre-Parent, J. Lagache, ✲, Dellebecq-Desfontaines, Mulliez-Delmasure. — MM. Leconte fils, *receveur;* Vincre, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* Cottigny, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Collette, Guillemaud, Desurmont, Garez, Bocquet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dujardin, Olivier, Dubois, Herbaux, Pionnié. — M. Delacourt, *secrétaire du bureau de bienfaisance et de l'hospice*, M. Mullier, *receveur-économe.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Ch. Wattine, ✲, L. Jonglez-Wattel, Taffin, Desurmont-Desurmont, F. Masurel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Motte, ✲, Lorthiois. Duvillier-Duriez, Nollet, Jombard, G. Desurmont. — MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* Ch. Duhamel, *économe-comptable.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. St.-Léger, Guérin, Cabry, Desbonnets, Duquesnoy, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Butin, St.-Léger, Dhalluin, Cardon, Mulié. — M. Hochart, *receveur de l'hospice;* M. Butin, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Droulers, Mulliez, Dhalluin, Béghin, Dupire. — *Bureau de bienfaisance* MM. Jubaru-Duquesnoy, Leuridan, Grimonprez, Delerue, Leclercq. — MM. Lezaire, *économe secrétaire;* Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. Lallier, de Liénard, de la Brunière, Mallez-Mallez, Déjardin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Boittelle, ✲, de Liénard, Renard, Wacquez, Parsy. — Bruyelle, *receveur;* Manniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hôpital-Paturle,* MM. Seydoux, (O. ✲), maire, *président;* de la Fons, Sartiaux, Rousseaux, Cottiau, Dutrieux. — Delhay, *receveur.*—*Bureau de bienfaisance.* MM. Ponsin-Bonnaire, Flayelle, Lavandier, Richard, Crinon. — M. Delhay, *receveur et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. H. George, Evrard, Beaumont, Pasqual, Herbecq; A. Postiaux, *économe-comptable et secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renotte, Collinet, Liézard, Poulet, Girod.—MM. Michaux aîné, *receveur;* Postiaux, *économe-comptable et secrétaire de l'hospice;* Dubois, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Bonnaire, Stiévez, Carton, Morcrette, Béthune.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Gabet, Lemaire, Marsy, Vendois, Meurice. — MM. Merlin, *receveur-économe-comptable;* Martin, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Halgrin, de Carnières, Deharveng, Dubois, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Guilain, Labbé, Braure, Quivy, N... — MM. Lucq, *receveur;* Dubut, *secrétaire;* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Carion, Mésange, Dupont, Delalène, Piette. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Hubert, Rigolet, Bertrand, Legrain, Prélat. — MM. Vallet, *receveur;* Vandamme, *secrétaire;* Collot, *économe.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. Bernard, Declemy, Baligant, Michaux, Lamelin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lamelin, Bernard, Barthelemy, Bever, Preux. — M. Balicq, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Danel (O. ✲), Preux (O. ✲), Duhem, le comte d'Esclaibes, avocat, Demeyer, ✲, président de chambre. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, ✲, Drouart de Lezey, conseiller à la Cour impériale, Lavoix, Danniaux, comte de Guerne. — MM. Vasse, *receveur;* Dubray, *économe-comptable;* Dubray, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospice* MM. Lambrecht, Lefebvre, Morel, Manard, Wacquez-Noël, Déregnaucourt, F., Parent, Houseaux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Houseaux, Williate, Boulant, Herbaux, Wacquez.

Orchies. *Hospice.* MM. Lahaussois, Bernard, Hego-Bulteau, Bocquet, Lemaire. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Le Hardy du Marais, Girard, Dupont, Guillemart, Pesier. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur;* Leflan, *secrétaire des hospices;* Crespel, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Vassart, *économe des hospices.*

St.-Amand. *Hospices.* MM. Plichon, Bouchart, Basiez, Barbieux, Davoine. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Waché, Plichon, Basiez, Mériaux, Hédon. — M. Desailly, *receveur-secrétaire* et *économe.*

Condé. *Hospice.* MM. Pureur, Lefebvre, Martel, Poutier, Miroir, *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Famery, *receveur;* Wettge, *économe.*

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✻, membre du Conseil général et maire d'Armentières, Cary, propriétaire, Duhot, Pouchain-Boutry, Jeanson. — *Directeur,* M. Delair; *aumônier,* M. Bèle; *médecin en chef,* M. le docteur Mérier; *médecin-adjoint,* M. le docteur Dufour; *receveur,* M. Musin-Lespagnol; *économe,* M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Bacquaert, doyen-curé de St-Vaast; Lotthé, maire de Bailleul; Dumez, doct. en médecine; Becue, négociant; Deschodt, conseiller général, à Hazebrouck. — *Directeur,* M. Leblond; *médecin en chef,* M. le docteur Espian de Lamaestre; Courvoisier, *interne; aumônier,* M. Cheroutre; *receveur,* M. Flahault; *économe,* M. Hourier.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Chombart ✻, conseiller général; le curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, G. Delesalle, conseiller municipal de Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Directeur, M. Léonce Roulet; *médecin en chef,* M. le docteur Planque; *médecin-adjoint,* M. Soyer.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département cinq monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai et Valenciennes. (1)

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. % à Lille, 14 à Dunkerque, et 12 à Cambrai, Valenciennes et Douai.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Catel-Béghin, Meurein, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Paul Bernard, Jules Lefebvre. — *Directeur*, M. Fockedey ; *contrôleur*, M. Martel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; Hamoir, *vice-président;* Dessurne, Thélu, Mollet (O.✲), Delval, Decarpentry. — *Directeur*, M. Hovelt.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Sapelier ; *contrôleur*, M. Wilbert.

DOUAI. *Directeur*, M. Houssin.

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Caudron ; *contr*, M. Fromentin.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, Regodt. — A Hazebrouck, MM. Ruyssen, Kien, Vandewalle. — A Lille, MM. Delannoy, Théry, N...— A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre — A Avesnes, MM. Mary, Guillemin, Manesse.—A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon.— A Valenciennes, MM. Deruesnes, Girard, Didier.

Caisses d'Épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-six caisses d'épargne. Leur nomenclature et les détails de leur service sont insérés dans la seconde partie de l'annuaire.

Les succursales des caisses d'épargne sont au nombre de quinze.

(1) Il en existait précédemment six, mais le mont-de-piété de Bergues a été supprimé par décret impérial du 1er février 1867.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, *président;* Dessurne, *vice-président;* A. Dessurne, *secrétaire;* Chaveron, *secrétaire-adjoint;* Cailliez, rentier; d'Arras, ancien notaire; Lefebvre, avocat; G. Lemaire, avocat; G. Féron, négociant; Gaspard, avocat; Hubert, propriétaire; Collet, fils, négociant; E. Lemaire; Alf. Petyt; Didier; Delval, notaire; Duchateau, avoué; Bonpain, rentier; Debaecque, négociant; Carpentier, banquier; *trésorier,* M. Lefebvre.

BERGUES. MM. le Maire, *président;* Herwyn, *vice-président;* Dehaese, Meneboo, Hagron, Dekester, J. Guilbert, L. Guilbert, Demeunynck; Vaudroy; Claeys, A. Cousyn, Delport, Deschamps, Vanhoucke, Hagron, Vandenbroucke, Verenocke; *trésorier,* Gilent.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✲, maire, *président;* Weens, *vice-président;* Verschaeve, *secrétaire;* Decarpentry, O. Belle, Legaigneur, Bourgois, Millier, Bondu, Schallier, Waquet, Geerssen, F. Vercoustre, Simonis de Dudezeele, Belle, Ed.; *trésorier,* M. Joos.

GRAVELINES. MM. Leroy, maire, *président;* Salomé, *vice-président;* N., *secrétaire;* Poirrion, Demarle, Martin, Decarpentry, Merlen, Lesur, Noël, Hautefeuille, Vanwormhoudt, Leurette, Jannin, Weens, Waguet, Deborde.

HAZEBROUCK. MM. Kien, maire, *président;* Schmit, *vice-président;* Bloeme, notaire; Deschodt, juge; Donckele, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, D., propriétaire; Loingeville; Vandewalle (Edouard); Houvenaghel; Massiet du Biest; Guermonprez; Decool, Verheylewegen, Ruyssen, Vanhoucke; *trésorier,* M Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Bacquaert, doyen de Saint-Vaast; Flahaut, Hub.; Flahaut, Evar.; Bieswal, Béhaghel, percepteur; de Coussemaker, propr.; Cortyl, propr,; Vandewalle, cons. municipal; Perrier; Liefooghe; Baelde, *caissier.*

CASSEL. MM. Desmyttère, ✲, maire, *président;* Béhaghel, ✲, *vice-président;* Windrif, *secrétaire;* Dehandschœwercker, A.; Chevalier, Dutroy, ✲, Leroy, Wackernie, Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Roussel, Martin; *trésorier,* M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. Deroy, maire, *président;* Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A., Ducatez-Degrave, Bonduel, Duflos, Roche, Werquin-Nottelle; *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. Duhamel, Ph., maire, *président;* Clarisse-Piat,

vice-président; Bridelance, ✲, *secrétaire;* Delassus-Vanderberghe, Barizel, receveur municipal; Delassus, brasseur; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Vanuxem, Justin, Degruson, P., Dambrine, Grillet-Desante, Courty-Allouchery, Pruvost-Smague, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle; *trésorier,* M. Guy.

STEENVOORDE. MM. Heem, maire, *président;* Beck, juge-de-paix, *vice-président;* N., *secrétaire;* Klein, adjoint; Verheke, négociant; Haeu, propriétaire; Dewitte, idem; Parmentier, bras., Legrand, greffier de justice de paix; Serlooten, brasseur; Merchier, propriétaire; Mortier, raffineur de sel; Haeu-Dekester, cultivateur; Muylle, propriétaire; Serlooten, tanneur; *trésorier,* M. Baillieul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* de Vogelsang, *vice-président;* Durieux-Forret, *secrétaire;* Remy-Meurice, F. Desmedt-Wallaert, Tripier-Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq; Cresson. — M. Dartois, *trésorier*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Castrique. *vice-président;* Demazières, Dutilleul, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique, Descamps-Cochet, Clarisse-Béghin, Fauqemberghe, Salmon, Jeanson, A., L. Baron, Lacherez-Dewilde, Dernoncourt, Marcotte, Duhot; *trésorier,* M. Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président;* Goeman, Froidure fils, Hassebroucq (Liévin), Ghesquière-Herbaux, Hassebroucq-Lambin, le baron Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau (Ch.), Desprez, Lecomte, *secrétaire;* Plamont, *trésorier.*

LA BASSÉE. MM. le maire, *président;* Deleplanque, Cordier père, Cousin, Hennebelle, Leroy, Dilly, Beghin. Macron, Goudin, Dhennin, Lefebvre, Poissonnier; Leleux, *trésorier.*

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* Delefosse, *vice-président;* Réquillart-Screpel, Screpel, L. Watine, Réquillart-Désaint, Lepoutre-Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbier, Ach. Delattre, Alf. Motte, H. Mathon, J. Toulemonde, Fr. Ernoult, J. Lagache fils; *trésorier,* M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président;* Nollet, Motte, ✲, Leurent, ✲, Lorthiois-Peenaert, Desurmont-Motte, Mathon, Tiberghien-Duvillier, Caulliez-Cateaux, Debuchy, Desurmont-Desurmont, Flipo-Desurmont, Ch. Leplat; *trésorier,* M. Deherripon.

SECLIN. MM. le maire, *président;* Pinte, Guillemand, A. Dubois, S. Mollet, H. Dujardin, Doignies, *sous-caissier,* M. Delacourt.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Fontaine, négociant; Moreau, idem; Pagniez-Delloye; Pierson aîné, négociant; Parsy, rentier; Roth, banquier; Bernard-Guéry, négociant; Brunelle, docteur médecin; Flavigny-Vallez, négociant; Delannoy, négociant; Hattu, libraire; *trésorier,* M. Delattre.

LE CATEAU MM. Seydoux (O. ✲), maire, *président;* Deveaux, ✲, Lozé-Morcette, Ponsin-Bonnaire, Boudart, Fiévet fils, Flayelle Ternant, Lavandier-Lestoquoy, Pénart, notaire ; Charles Ponsin; *trésorier*, M. Vitasse.

AVESNES. MM. le maire, *président;* Caverne, *vice-président;* Evrard, juge-de-paix, *idem;* George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Bevière-Fleury, propriétaire; Flobert, Henri; Fosset, professeur; Renotte; Delflache, artiste vétérinaire; Davoine, propriétaire; G. Paul; Gossart, Collinet, Leloup; Hamel; *trésorier*, M. Leloup, *trésorier-adjoint*, M. Dubois.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Berteau, *secrétaire;* Deharveng, *secrétaire-adjoint;* Sculfort, de Lagorce, Riche, Philippe, Février-Guillemart, Autier, Emm., Dubois, Houzé, Houdart; *trésorier*, M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel (O. ✲), ancien président de chambre à la cour impériale, *président;* Preux (O ✲), premier président honoraire, *vice-président;* Leroy, propriétaire, *secrétaire;* Allard, propriétaire; Antoine (O. ✲), officier supérieur en retraite; Danniaux, conseiller à la cour; de Bailliencourt, notaire; Delannoy, docteur en médecine; Guérin (C. ✲), colonel d'artillerie en retraite; Landry, propriétaire; Lecomte, ancien conservateur des hypothèques; Parmentier, conseiller; le baron de Guerne, propriétaire; de Warenghien, ✲, président honoraire à la cour; Lagarde, idem; Legentil, propriétaire; Nutly, juge-de-paix; Bommart, avocat, ancien maire de Douai; Cuvelle, greffier en chef de la cour impériale; de Maingoval, idem; Cartier, ✲, garde d'artillerie; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem; Galand, idem; de Guémy, idem; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES MM. Didiez, *président;* Tamboise, *vice-président;* Devillers, avocat, *secrétaire;* Boulan, Ch.; Pesier, Viel, Boulan, Ern.; Devillers, Guillemant, Paillot, Wargny, Prignet, Courtin, Tamboise, Bultot, Giort, Theillier, Dècle; *trésorier*, M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations	NOMS des présidents.
	Arrondissement de Lille.	MM.
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Rivelois.
Annappes (St-V.-de-P.)	24 décembre 1853	Delemazure.
Annappes (Saint-Roch).	24 septembre 1863.	Pau.
Annappes (St-Joseph).	21 novembre 1866.	N...
Annappes (St-Pierre).	24 novembre 1866.	N...
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois.
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge.
Annœulin.	5 septembre 1868.	Denoullet.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, ✲, maire.
Armentières (Employés)	9 avril 1866.	Pouchain-Boutry.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855	Ed. Venet.
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval.
Baisieux (St-Martin).	8 juin 1866.	Deffontaine.
Baisieux (St.-Eloi).	17 août 1866.	Salembier.
Bauvin.	14 juin 1866.	N....
Bois-Grenier (St.J.-Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	Delemer.
Bousbecques(St-Martin)	1 septembre 1855.	Catry-Dalle.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines.
Chemy.	14 juillet 1864.	Dufour.
Chéreng.	29 juin 1863.	Piat.
Comines.	30 juillet 1853.	Lambin, fils.
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers.
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Montenuis.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch.
Emmerin (St-Barthél.).	6 février 1861.	Cazier.
Ennetières-en-Weppes.	9 mars 1864.	Lelong J.-B.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Havez.
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Escobecques.	12 septembre 1863.	Fortrie.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux.
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien(le Funquer)	7 décembre 1852.	Lotigier.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand, maire.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuvelier.
Gondecourt (Ste. Barbe).	17 mai 1859.	Berte.
Gondecourt (la Probité).	7 février 1863.	Flament.
Gruson.	7 mars 1864,	Rouzé.
Halluin (la Prévoyante)	28 octobre 1853.	Demeestère, ✲.
Hantay.	16 août 1854.	Mortelecque.
Haubourdin(St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Derbigny.
Hellemmes(St-Ghislain)	30 avril 1855.	Gambier.
Hellemmes (St.-Pierre).	24 septembre 1867.	Degruson.
Houplin.	6 mars 1863.	Morel.
Houplines (St-Roch).	13 avril 1866.	Durohart.
Illies.	4 décembre 1864.	Rigaut.
La Bassée.	14 juin 1855.	Beele.
La Chapelle d'Arment.	12 juin1855.	Deron.
La Madeleine (Ste-M.-M.)	21 juin 1859.	Desmazières.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Herrin (St.-Quentin).	4 avril 1867.	Rohart.
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.	Lelong.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Béharel.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	Deffrennes-Delcourt.
Le Maisnil.	31 décembre 1863.	Fremaux.
Lesquin.	21 mars 1864.	Taffin.
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Delcourt.
Lezennes (St.-Joseph).	23 janvier 1864.	Perus.
Lille (Soc. des artistes).	5 février 1855.	Renard (O. ✲).
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Ollier.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance).	21 janvier 1856.	Vandeweghe.
Lille.—Fives (St.-Luc)	18 juillet 1857.	Pluyms.
Lille. — Moulins-Lille. Saint-Roch.	24 février 1854.	Guichard.
Lille. — Wazemmes. (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, ✲.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve, ✲.
Lille (Société typogra)	22 août 1861.	Danel, ✲.
Lille (Soc. de prévoyance des pharm. du Nord)	4 septembre 1862.	Lotar, père.
Lille (Association des Comptables).	12 mai 1863.	Wallaert.
Lille (Cercle des Voyageurs).	24 novembre 1863.	J. Brame.
Lille (Instituteurs et institutces du dép. du N.)	8 mars 1864.	Jarry.
Lille (Amis de la Prév.)	25 novembre 1865.	Vlaisloir.
Lille (Sculpteurs).	19 mars 1866.	Jailloux.
Lille (Emp. du ch. de fer)	24 mai 1866.	Lemoine.
Lille-Fives (St.-Pierr.).	26 juin 1867.	Lecossois.
Lille (Méd. de Ste-Hél.)	2 octobre 1867.	E. Des Rotours.
Lille (St.-Maurice).	4 juillet 1868.	Laurent.
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Demarcq.
Lomme (Saint-Eloi).	13 mars 1856	Tripier-Jonglez.
Lomme (St-Hubert).	20 septembre 1855.	Ducrocq.
Lomme (Saint-Martin).	10 juillet 1858.	Waymel.
Lompret (St-Joseph).	29 avril 1859.	Verdier.
Loos (St.-Lucien).	1 octobre 1853.	Betmann.
Lys-lez-Lannoy.	16 décembre 1863.	Delannoy.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Marquette (St.-Louis).	29 avril 1857.	Pessemier.
Mons-en-B. (St.-Joseph)	20 juillet 1857.	Bernard.
Neuville-en-F (S-Quirin)	6 juillet 1857.	Lotte.
Neuville-en-Férain.	2 août 1867.	Ghestem-Lecreux.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Pollet.
Phalempin.	3 février 1855.	Thérin.
Prémesq. (St-Laurent)	25 mai 1856.	Lambain.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.
Quesnoy-sur-D. (S-V.)	25 juillet 1861.	Gruson.
Radinghem (St-Joseph).	12 juin 1855.	Gailoo.
Roncq (Saint-Piat).	6 février 1855.	Labbe.
Roubaix (Ste.-Famille).	13 août 1864.	Ployette.

COMMUNES	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier
Seclin (Anc. militaires)	31 décembre 1861.	Delespaul.
Seclin (Saint-Joseph).	13 mars 1862.	Lesaffre.
Seclin (St.-Valentin).	2 août 1864.	Raoust.
Seclin (Anc. et j. Milit.)	20 octobre 1864.	Vilerval.
Sequedin.	23 février 1865.	Becquart.
Templeuve (Soc. Frat.)	20 février 1861.	Cocheteux.
Toufflers (St-Pierre)	29 février 1859.	Deleplanque.
Tourcoing (S-Napoléon)	25 mai 1856.	Rousselle-Caulliez.
Tourcoing (St-V-de-P.).	15 février 1858.	Cadeau.
Tourcoing (St-Nicolas).	15 mai 1861.	Vanaverbecq.
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.	Leblan.
Tourcoing (Fidèl-Amis)	24 mai 1862.	Bouche.
Tourcoing (St-V-de-P.)	22 juillet 1863.	Desurmont.
Tourcoing (l'Un. labor.)	25 juillet 1863.	Poulet.
Tourcoing (St-Jules).	21 octobre 1864	Delerue.
Tourcoing (St-Honoré).	5 avril 1866.	Sioen.
Tourcoing (St-Ignace).	12 avril 1866.	Appréderis.
Tourcoing (St-Eloi).	10 septembre 1866.	Catelle.
Tourcoing (St-Benjamin)	21 novembre 1866.	N...
Tourcoing (St.-Antoine).	19 septembre 1867.	Kense.
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Marchand.
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858	Buisine.
Verlinghem (St-Chrys.)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambrec. (S.-V-de-P.)	6 février 1854.	Vicomte Obert, ✲.
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens.
Willems (St-V.-de-P.).	25 mai 1855.	Truffaut
Arrondissement de Dunkerque.		
Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Desplanques.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	Carlier, ✲.
Dunkerque (V. de Dk.).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.
Dunkerque (St-Eloi).	29 janvier 1864.	Gilbert.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergerot.
Arrondissement d'Hazebrouck.		
Bailleul (anc. militair.)	24 novembre 1854.	Behaghel.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus.
Bailleul (St-Joseph)	5 novembre 1864.	Thélie.
Cassel.	23 septembre 1854.	Desmyttère.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859.	Lallau.
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne, ✲.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Houvenaghel.
Hazebrouck (anc. mil.)	10 août 1858.	Kien.
Hondeghem (St.-Omer).	26 octobre 1867.	Declercq.
Merville.	16 avril 1853.	Duhamel.
Merville (Anc. militair).	24 mars 1859.	Danel-Delebecq.
Merville (St-Jean.)	19 décembre 1864.	Guy.
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859.	Claudorez.
Nieppe.	18 avril 1855.	Delangre
Nieppe (anc. militaires)	28 mars 1863.	Tissendeck.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents
		MM.
Neuf-Berquin.	11 juillet 1863.	Debarge.
St-Jans-Cappel (anc.m.)	»	Croquette.
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	14 avril 1854.	Plouvier.
Steenwerck (anc. mil.)	11 janvier 1865.	Haverland.
Vieux-Berquin.	24 février 1855.	Taffin.
Arrondissement de Douai.		
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✲,
Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Ladrierre.
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Coulmont.
Gœulzin.	31 mars 1868.	D'Heursel.
Lécluse.	3 janvier 1855	Branque.
Marchiennes.	25 avril 1855.	Piédanna.
Pecquencourt.	7 février 1865.	Caudrelier.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Dapvril.
Sin	10 janvier 1859.	Wagon.
Arrondissement de Valenciennes.		
Abscon (ouv. min)	30 avril 1867.	Morchipont.
Anzin.	19 juillet 1858.	Jénart.
Anzin (ouvriers min.)	7 février 1866.	Legrand.
Denain (ouvriers min.)	24 janvier 1866.	Dréville.
Condé.	26 juin 1854.	Pureur.
Raismes.	9 septembre 1853.	Leroy. Ed.
Saultain.	6 mars 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	De Moncheaux.
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dréville.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	Cellier.
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	8 septembre 1853.	Prignet.
Valenciennes (St-Eloi).	6 avril 1857.	Meurs, François.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	9 juin 1857.	Lefebvre J.-B.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.	Noël.
Valenciennes(Canon.b.)	19 décembre 1864.	Maillard.
Valenciennes (ouv. mineurs de St.-Waast).	1er février 1868.	Chavatte.
Arrondissement de Cambrai.		
Cambrai. (Ass. des ouvr. mal.)	7 mars 1857.	Brabant.
Cambrai (voyag.et emp. de commer. de l'arr.)	9 décembre 1864.	Roth.
Le Câteau.	22 avril 1864.	Seydoux (O. ✲).
Maretz.	1er août 1865.	Taisne Victor.
Trois-Villes.	22 juin 1855.	Rigaut.
Arrondissement d'Avesnes.		
Cousolre (soc. mut).	25 juillet 1860.	Martin Maby.
Fourmies.	28 octobre 1865	Foucamprez.
Le Quesnoy (secours m.)	21 novembre 1861.	Piette.
Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme Sencier.
Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.
Vice-Présidentes, Mmes de la Serre, H. Scrive, Blondeau-Herlin.
Secrétaire, Mme Gentil-Descamps.
Trésorier, M. Desmottes, ancien Notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Mlle Desjardins.

Dames honoraires.

Pour l'ancien Lille. Mmes Blondeau-Piat, Demesmay, Vve Ch. Crespel, Descamps-Crespel, Huot, Lahousse, Droulers-Vernier, Gustave Descat-Leleux, C. Descat-Leleux, Groulois-Lanvin, Regnault-Flamen, Jonglez-Hovelacque, Bernot-Richebé, Decoster-Droulers, Decroix-Duquenne, Tilloy-Casteleyn, Loncke, Meurisse, Rose, Vandamme-Buisine, Descamps-Groulois, Clainpanain, J. Casteleyn, Mlles Legrand, Mmes de Grimbry, J. de Vicq, Ach. Wallaert, de la Phalecque, Mille-Mimerel, Lemaire-Raoust, Murville, Akermann, Em. Verstraete, Delesalle-Desmedt, Auguste Lemoinier, Blanquart-Evrard, Mlle Théry, Mmes Catoire, Bigo-Danel, Farnèse-Favarque, Desgrigny, Ant. Rousseau, Virnot-Lethierry, Boutry-Van Isselstein, E. Brame, Mlles Delangre, Clara Béghin, Mmes Humbert, Robillon, J.-B. Fauchille, Ch. Crespel-Tilloy, de Germiny, Catel-Béghin, F. Crespel, Godefroy, H. Kolb, Vandamme-Meurisse, Kiener, Fr. Debuchy, Henri Barrois fils, Huet, Scrive-Bigo, Aronio de Romblay, Tilloy-Reumont, J. Schoutten, Ch. Huet, veuve Moreau, E. Delesalle, A. Delesalle, Decoster-Verley, E. Des Rotours, Marchant, Toussin-Delaoutre, Lallier, Rouzé-Huet, veuve J. Desrousseaux, Lefebvre, de Madre de Norguet, Kolb-Bernard, Schotsmans, Ch. Fauchille, Six, Florin, Bergerot, Gonnet, Morisson, Castelain, Bacquet. Renouard, Hovelacque-Mahy, Ate Scrive, Félix Le Roy, Art. Gentil, F. Bernard, Bigo-Vanderhaeghen, Vve Agache, A. Descamps, H. Labbe, Maquet-Verstraeten, Bernard-Rouzé, de Melun.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Decoster, Comère, Holbecq, Delcourt-Malfait, L. Faure, Marcotte, H. Faure, Paul Lepercq, J. Lefebvre, Ach. Lefebvre, Caron, Lécroart, Merveille, Léonard, Delcourt-Meurisse, Scrive-Loyer, de la Jonquière.

Pour la section des Moulins. Mmes Gilsclon, Ph. Bériot, Denniel-Bériot, Gennevoise-Lefebvre, Lammens, Dequoy, Lefebvre-Coustenoble, A. Wallaert, Garreau, Legavrian, Coevoet, Em. Wallaert, Lefebvre, Pouillier-Longhaye.

Pour la section d'Esquermes. Mmes la Prieure du couvent des Bernardines, Crépy-Dubus, Vermersch, Louis Mallet, Wakernie, Mlle Billet, Aug. Mallet, Bailleul.

Pour la section de Fives. Mmes Ve Barrois-Demesmay, G. Barrois, Brabant-Hette, Bériot, J. Cuvelier, Deblon-Bertin, Castel, Mlle O. Richebé, Mmes Bériot-Boone, Pauris-Humbert, Van de Heghe.

Pour la section de St.-Maurice. Mmes veuve Cox, Edm. Cox, Van Troyen, Cazeneuve, Lammens.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes J. Mathon, Henri Scrive, Viseur-Waymel, Mlle Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Valdelièvre, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Vannière-Smet, de Baillieu, Fauchille, Houzé de l'Aulnoit, Th. Cuvelier, Mlle Huret, Mmes Dépret-Béghin, Emile Scrive, Théry-Dumon, Desmed-Faucheur, Pajot, Ad. Mas, Verley-Charvet, Labbe, Pauris-Defontaine, veuve L. Pauris, C. Mas, Rouzé-Duthoit, Fauchille-Prévost, Lepée, J. Leblan, L. Delannoy, Desmedt-Wallaert, Léonard Danel, A. de Norguet, Ch. Verley fils, Mennessier, Gamonet, de la Serre, Ed. Crépy, Deblock, Vanderstraeten, Dubois-Charvet, Leroy-Crépeaux, veuve Leboucq, J. Verstraeten, Descamps-Crespel, Courmont.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Frémeaux, Faucheur-Deledicque, Lenoël, Lepercq-Deledicque, Richter, C. Sarrazin, Waymel, Ch. Lepercq-Mourmant, Dubreucq, Lefort.

Pour la section de Moulins-Lille. Mmes F Bériot, V. Olivier, Mlle Cliquennois, Alph. Montagne, C. Bériot, Favre, Montagne.

Pour la section d'Esquermes. Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Braquaval, Delannoy, Thiriez.

Pour la section de Fives. Mmes Th. Barrois, Brabant-Dupont, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Rose, Boucherie, Descamps, Dubois, A. Bériot.

Pour la section de Saint-Maurice. Mmes Langlart-Barrois, Steverlynck-Delecroix, F. Cuvelier.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes

Présidente, Mme Mabille; *secrétaire*, Mme Michaux; *conseillères*, Mmes Roquin, Miot; *trésorière*, Mme Dubois.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme de Bailleul; *vice-présidente*, Mme J. Delelis; *secrétaire*, Mme Zandyck; *vice-secrétaire*, Mme Lebleu; *trésorière*, Mme Rolland.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par le Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes Desnich, *directrice*; de Staplande, *trésorière*; Mlle Galloo, *secrétaire*.

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composée de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✲, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADEMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury ✲ (O.I.); *inspecteurs*, MM. Calisti, ✲, à Laon; Jarry (O. A.), ✲, à Lille; Bertrand (O. I.), à Amiens; Maucourt (O. I.), à Arras; Kremp (O. A.), à Mézières; *secrétaire de l'académie*, M. Clochez (O. I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président;* les inspecteurs d'Aca-

démie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr Régnier (O. ✲), archevêque de Cambrai; Mgr Lequette, ✲, évêque d'Arras; MM. Devismes, ✲, pasteur protestant, à St Amand-les-Eaux; Paul ✲, premier président de la cour impériale de Douai; Morcrette, ✲, procureur-général près la cour de Douai; Asselin, maire de Douai (✠ O. A.) ✲.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret impérial du 28 avril 1865. Ce nouvel établissement d'enseignement supérieur inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur-général de l'ordre du droit, a réuni la première année 186 élèves et a compté 208 inscriptions en 1866.

M. Blondel, (O.I. ✲.) *doyen de la Faculté; professeurs,* MM. Blondel, *code Napoléon* (1re chaire); Talon, *droit commercial;* Mabire, *code Napoléon* (2e chaire); Accarrias, *droit romain* (1re chaire); Levilain, *procédure civile;* Lecoq, *droit administratif;* de Folleville, *code Napoléon* (3e chaire); Garsonnet, *droit romain* (2e chaire); *secrétaire agent-comptable,* M. Morel.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Guiraudet, ✲, doyen, *professeur de mathématiques pures et appliquées;* Hanriot, *professeur de physique ;*Dareste, (O I.), *professeur d'histoire naturelle;* Viollette, *prof. adjoint de chimie*; *professeur de minéralogie et de géologie*, M. Gosselet.

Cours publics annexés à la Faculté: = *hygiène,* M. le doct. Houzé de l'Aulnoit; = *droit commercial*, M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, avocat.

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, ✲, professeur au lycée; *littérature,* M. Colincamp, ✲, professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire-Agent comptable de la Faculté, M. Roullier.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, (O. ✲) (O.I.), doyen, *professeur d'histoire;*

Courdaveaux, *professeur de littérature ancienne* ; Colincamp, ✲, *professeur de littérature française ;* Tissandier, *professeur du cours de philosophie ;* Hillebrand, *professeur de littérature étrangère ;* Sauvage, *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, (O. ✲), docteur en médecine.

Professeur honoraire, M. Brigandat, ✲

Professeurs titulaires, Pharmacie et toxicologie. M. Garreau, ✲. — Matière médicale et thérapeutique, M. Wannebroucq. — Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Anatomie, M. Joire. — Pathologie médicale, M. Pilat. — Pathologie chirurgicale et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique médicale, M. Cazeneuve (O. ✲). — Clinique chirurgicale, M. Parise, ✲. — Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut, ✲)

Professeur suppléant, M. Lotar.

Chef des travaux anatomiques, M. Petit.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. Larreguy de Civrieux, ✲, sous-préfet; Maurice, ✲, conseiller général; Dupont ✲, président de chambre à la cour impériale de Douai; Héroguer, grand-doyen, curé de Saint-Pierre; Asselin, (✲ O. A.), maire de Douai; baron de Warenghien, ✲, conseiller à la cour impériale, le proviseur du Lycée.

Administration, MM. Duchet, *proviseur ;* Couvreur, *censeur ;* Fournet, ✲, (O. I.), *aumônier ;* Souriau, *économe ;* Jean, fils, 1er *commis d'économat ;* Lenglin, *commis aux écritures.*

Professeurs. Philosophie, M. Joly; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Painvin, (O. I.); physique, M. Offret, (O. A.); histoire, M. Simonnot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit Jean, (O. I.), M. Rousselin et M. Durieux. — *Professeur adjoint de physique*, M. Fiévet ; *professeur adjoint de mathématiques*, M. Ricourt, (O. A.). — *Seconde*, M. Nicolas; *troisième*, M. Carré, (O. A.); *quatrième*, M. Lafoscade; *cinquième*, M. Leys; *sixième*, M. Lamarre, (✲ O. I.); *septième*, M. Bercq; *huitième*, M. Cousin; langue anglaise, M. Thumerel; langue allemande, M. Kotzustski, (O. A.). — *Surveillants généraux*, MM. Cantain et Petain, (O. A.).

Maîtres répétiteurs, 1re classe, M. Boissart; 2e classe, MM. Lays, Meunier, Dorville, Merchier, Buridant-Roger.

Maîtres répétiteurs auxiliaires, MM. Blanchet, Buys, Bourbier, Grivaux, Lenel, Leprince, Richard; *aspirants-répétiteurs*, MM. Pellegrini, Querleux, Haunaire, Richard, Taxil.

Maître élémentaire pour l'enseignement spécial, M. Richez, *maîtres-répétiteurs*, MM. Delsart, Lozé.

Maître des travaux graphiques, M. Guillet, ✲. — *Maître de chant*, M. Noury. — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*. M. Flament. — *Médecin*, M. Maugin. — *Chirurgien*, M. Gelez père. — *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Jarry, ✲, inspecteur d'académie, *président;* de Saint-Paul (G. O. ✲), conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département du Nord; Crespel-Tilloy, ✲, maire de Lille; Kirch, ✲, proviseur du Lycée; Dufresne (O. ✲), président du tribunal civil; Delerue, ✲, juge-de-paix; Desrousseaux, ✲, ✠, ✠, conseiller général; Cazeneuve (O. ✲), directeur de l'École de médecine; Violette (O. ✲), directeur de la raffinerie des salpêtres; Aernout, ✲, grand doyen de Ste.-Catherine.

Administration. MM. Kirch, ✲, *proviseur;* Lecointre, *censeur;* Bertrand, *aumônier;* Détape, *économe;* Bracg, *premier commis d'économat;* Blanc, *deuxième commis*.

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Diguet; philosophie, M. Evellin; rhétorique, M. Jossow; physique, M. Humbert; histoire, M. Chon (✲ O. I.); mathématiques pures, M. Baillart; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave (O. A.); professeur adjoint de physique, M. Schmeltz. — *Seconde*, M. Lhomme, *troisième*, M. Carpentier; *quatrième*, M. Magnier; *cinquième*, M. Bouvart; *sixième*, M. Renard (O. A.); *septième*, M. Hébert; *huitième*, M Cottet; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*. Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, MM. Dave et Basselart; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*, M. Lefebvre; *maître de langue anglaise*, M. Guesnon; *maître de langue allemande*, M. Meyer; *surveillant général*, M. Miraucour; *maîtres répétiteurs*, MM. Frœlich, Mercier, Muller, Vimont, Lamare, Willon, Labay, Buyck; *aspirants-répétiteurs*, MM. Gérard, Oury, Dubois, Absons, Helleboid, Chépy, Ramboux; *maîtres répétiteurs auxiliaires*, Codwelle, Ringo; *maître de travaux graphiques*, M. Vandenberg; *maître de dessin*, M. Swinghedauw; *maître de chant*, M. Darcq; *maîtres d'écriture*, MM. Berruet, Cavro, Helleboëd; *médecin*, M. Houzé de l'Aulnoit; *maître de gymnastique*, M. Madurel.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration, MM. Dansette, ✲, maire, *président;* Moreau, curé; Castrique, ancien notaire, Butin, ✲, médecin, Cary, conseiller municipal; Cary, Mahieu, Duhot, Salmon, Jeanson, Villers, Bouvart. — M. A. Bouvart (O. I), *principal*.

Professeurs : MM. Terrats, *régent de mathématiques;* L. Bouvart, *régent de troisième et d'histoire;* Rémant, *régent de qua-*

trième et cinquième ; Martin, *régent de sixième et septième;* N..., *régent de huitième et maître d'études* ; Berker, *maître de dessin.* — *Maîtres de français et d'études:* MM. Bertin, Ducornez, Bouchez, Herrewyn ; *maître d'anglais*, M. Remant.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Ph. Motte, ✲, Simon, doyen de Notre-Dame ; Caulliez-Catteau, conseiller municipal. — M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs, MM. Fichaux, *régent de philosophie ;* l'abbé Joseph Deltour, *régent de rhétorique ;* Delplanque, *chargé de la seconde ;* Playoust, *chargé de la troisième ;* Lefebvre, *régent de quatrième ;* Delsaut, *régent de cinquième*, *suppléé par* l'abbé Ducoulombier ; Lesecq, *régent de sixième ;* Deltour, Jules, *régent de septième et de huitième ; physique et chimie*, Jaudeau ; Paillard, *régent de mathématiques supérieures ;* Tellier, *régent de mathématiques élémentaires ;* les abbés Fichaux, Leplat, Marécaux, Fauvergues, *chargés de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. les abbés Harbonnier, Lecomte, Bouillet, Capelle, Delfolie, Dupont. — *Econome*, M. l'abbé Cornille.

Classe primaire supérieure annexée, M. l'abbé Leplat, *dir. ; classe élémentaire*, MM. les abbés Marécaux, Fauverghe, Dupuis, *profes.*

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration, M. de Bailleul, ✲, ✠, sous-préfet, *président ;* Delelis, ✲, maire ; Cuel, (O. ✲), ingénieur en chef en retraite ; Carlier (O. ✲), négoc. ; Verleye ✲, anc. présid. du tribunal civil ; de Clebsattel (O. ✲), conseiller-général. — M. Ribeire (O. I.), *principal.*

Professeurs: MM. Delègue, *régent de philosophie ;* Epinay, *régent de rhétorique ;* Gambiez, *régent de mathématiques supérieures ;* Charlier et Boudringhin, *régents de mathématiques ;* Guthlin, *régent de seconde* ; Duwez, *régent de troisième ;* Callais, *régent de quatrième ;* Devos, *régent de cinquième ;* Bernard, *régent de sixième ;* Cinget, *régent de septième ;* Sainteville, *régent de huitième ;* Huot, *professeur d'anglais.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Quiquet (O. A.).

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. Renard, sous-préfet, *président ;* Kien, Alf. (O. A.), maire ; Thibaut, adjoint ; Vandewalle, propriétaire, Massiet du Biest, *secrétaire* ; C. Thooris, *principal et régent de rhétorique ;* l'abbé Desodt, *aumônier.*

Professeurs, MM. Monnier, Izambart, Ridoux, Henneron, Evrard, Bacq, Bersch, Merecher.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *présid. ;* Bacquaert, *curé ;* Behaghel, Plichon (O. ✲), dép, Dumez. — l'abbé Pruvost, *princip.*

Professeurs : MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Courcy, *de mathématiques;* Dorédonville *de troisième et de quatrième, et chargé des mathématiques;* Voizard, *de cinquième, de sixième;* Collet, *de septième*, Sion, *de huitième;* Chateilliez, *chargé de la classe élémentaire;* Monier, *chargé du cours professionnel;* Pladys, *chargé de la classe préparatoire;* Debacke, Gauman, Boitelle, *maîtres d'études;* Chéroutre, *chargé du cours d'anglais et d'allemand;* Swynghedauw, *chargé du cours de dessin et d'architecture.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, ✲, maire, *président;* Dehandschoewercker, Aimé ; Chevalier, Wackernie, Desmidt (C. ✲) — M. Lefebvre, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *régent de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français ;* N...., *régent de sixième et de septième* ; Cavé, *professeur des deuxième et troisième cours de français ;* Decerf, *professeur de huitième et du cours préparatoire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. Hennion, maire, *président;* Deroy, médecin ; Degruson, propriétaire; H. Hennion, Taffin-Peuvion. — M. Delplanque, *principal, chargé de la septième et de la huitième.*

Professeurs, MM. *Le principal, chargé de la seconde, de la troisième et de la quatrième ;* Labaere, *régent de cinquième et sixième;* Giraud, *régent de mathématiques;* Labbé, *régent du cours de français ;* Dhaleine, *chargé de la classe des commençants.*

M. Lemeiter, *maître d'étude.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. Le comte de Hogendorp, ✲, sous-préfet, *présid.;* Brabant, ✲, maire; Maréchal père, de Liénard, Tabary, président du tribunal civil ; Boittelle, ✲, adjoint au maire de Cambrai ; Cirier, conseiller municipal. — M. Baisier, ✲ (O. I.), *principal ;* M. Richard, *aumônier.*

Professeurs, MM. Capelle, *régent de philosophie;* Fromentin, *régent de mathématiques supérieures;* Vermeille, *régent de physique ;* Fournaud, *régent de mathématiques élémentaires ;* Dumoutier, *régent de rhétorique;* Delplanque, *régent de seconde,* Pruvost, *régent de troisième* ; Ausécache, *régent de quatrième :* Buridant, *régent de cinquième ;* Cousin, *régent de sixième*; Davoine, *régent de septième*, Laurent, *régent de huitième;* Jeautrel, *maître de langue français; pour l'enseignement communal;* Bartier, Cochez, *maîtres élémentaires de français;* Hombert, *professeur de langues vivantes.*

Surveillant-général, M. Laurent.

Maîtres d'études : MM. Drugbert, Willex, Gillet.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. Seydoux, maire, ✲, *président ;*

Cassine, docteur-médecin; Pénart, notaire; Flavigny, N.... — M. Louvet, *principal, chargé de la troisième et de la quatrième.*

Professeurs, MM. Bricout, *régent de cinquième et de sixième*; Vrau, *régent de septième et de huitième*; Francq, *régent de mathématiques*; Bricout, Francq, Lhomme, *professeurs de l'école primaire supérieure annexée*; Levaux et Lericq, *maîtres de l'école primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. Le maire, *président;* Caverne, Malfait, Mary, Pasqual, A. — M. Becquet, *principal.*

Professeurs. MM. Vandepitte (O. A.), *régent de troisième et de quatrième*, Despretz, *régent de cinquième et de sixième;* Davigo, *régent de mathématiques*; Hervotte, *régent de septième et de huitième.*

MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Dumoulin, *professeur-adjoint*; Brocquet, *maître primaire;* Hugues, *maître d'études.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Février, Hamoir, député; Autier-Carion, Ouverlaux.— M. Bleunard (O.A.), *principal*; M. l'abbé Bordoduc, *aumônier.*

Professeurs, MM. Berriot, *philosophie et histoire;* Morel, *rhétorique et seconde;* Vaillant, *troisième et quatrième;* Fageot, *cinquième et sixième;* Marrot, *septième et huitième;* Marix, Chevalier, *mathématiques;* Guy, *physique*; Marozowski, *maître de langues vivantes.*

Surveillant général, M. Marrot; *Professeurs de dessin*, M. Bailiant; *d'écriture*, M. Godey.

Maîtres d'études, MM. Liné, Alzien, Daviet.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Prevost, ✲, maire, *président;* Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire; Beauvois, adjoint; Mesange, juge-de-paix; Duchemin (O. ✲), commandant du génie en retraite. — M. Wicquot, *principal*; M. l'abbé Samain, *aumônier.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Déjardin, *régent de troisième et de quatrième*; Potier, *régent de cinquième et de sixième;* Gaudefroy, *régent de septième et de huitième*; Lemaire et Leclercq, *régents de mathématiques et de sciences physiques.* — *Maîtres d'études*, MM. Pisson, Leroy et Tirlemont.

Ecole professionnelle, M. Leclercq. — *Ecole primaire*, M. Pisson. — *Ecole élémentaire*, MM. Leroy et Genez.

Professeurs : *de langue anglaise*, M. Gaudefroy; *de dessin*, M. Leclercq; *de musique*, M. Despagne; *de gymnastique*, N....

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Dumont-Pluchart, Dupont (O. I.); Regnard, Defontaine, doyen de Saint-Nicolas, Girard père. — M. Cromback ✲, (O. I.), *principal.* —

M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *régent de philosophie;* Caffiaux, *id. de morale;* Nicolet (O. A.), *régent de physique et de chimie;* Farez, *professeur d'histoire naturelle;* Delvallée, Girot et Bertrand, *régents de mathématiques;* Moul, *régent de rhétorique;* Duter, *régent de seconde;* Thierot, *régent de troisième;* Cons, *régent d'histoire;* Duburcq, *régent de quatrième;* Caillole, *régent de cinquième;* Petit, *régent de sixième;* Petit, *régent de septième;* Lebeau, *chargé de la huitième;* Ozumowski, *maître de langue anglaise;* Paillier, *maître élémentaire;* Mohr, *maître de langue allemande.*

Maîtres répétiteurs, MM. Ganerski, Lecat, Carion, Rogé, Henras.

Enseignement spécial, Maîtres, MM. Bastien, Bouve, Blaizot, Bachy, Theillier.

Ecriture, M. Mélot; *chant*, M. Bataille; *gymnastique*, M. Desbonnet.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. de Moncheaux, maire, *président;* Davaine, Notaire; Waché, idem.; Mottez, négociant, Barbieux. — M. Robitaille, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième;* Toulet, *régent de sixième et de septième*, N..., *régent de huitième.*

MM. Bara, *régent de français;* Mériaux, *idem;* *maître de dessin*, M. Alker.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. Carlier, maire, *président;* Croquey, curé; Caudron, docteur en médecine; Martel, notaire; Petit, secrétaire de la Mairie; Pureur, adjoint; Miroir, idem; Houzé, Petit, Raverdy, Wattiau. — M. Lesage, *principal.*

Professeurs, MM. Cosserat, *régent de physique et de chimie;* Gougeon, *chargé de la quatrième;* Vignon, *régent de cinquième et de sixième;* Delporte, *régent de septième et huitième;* Gougeon, *professeur d'anglais;* Paquier, *régent d'enseignement secondaire spécial.*

Professeur de dessin, M. Rossy. — *Régent de mathématiques*, M. Lesage. — *Régent de physique*, M. Bailly. — M. Sys, *directeur de l'école primaire;* *professeur de musique vocale*, M. Descamps.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président;* Kirch, ✲, proviseur du lycée de Lille; Chon ✲, professeur, idem; Carpentier, idem, idem.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Conseiller-d'État chargé de l'administration du département, *président;* Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Jarry (✲. O. A.) inspecteur d'académie, *vice-président;* Vallée, vicaire-général;

Ollier, pasteur protestant ; Vente, ✲, procureur impérial ; Tournier, juge au tribunal civil ; Mourmant, ✲, adjoint au maire de Lille ; Deschodt, membre du Conseil général ; Grimon (✲ O. A.), inspecteur de l'instruction primaire ; Defontaine, E., ✲, membre du Conseil général, *secrétaire* ; Van der Straeten-Descat (O. A.), Conseiller d'arrondissement.

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements publics et libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Jarry, *inspecteur d'académie.* — MM. Prestat, *commis d'inspection de 1re classe ;* Bouchez, Peltier et Caille, *employés.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

ROUBAIX (Institution Notre-Dame-des-Victoires). — MM. Dayez, *supérieur. Professeurs,* Mouton, Delannoy, Delgorge, Wirth, Laisney, Sinsoilliez, Vassart, Louys, Seulin, Caille, Goeman, Coquelet, Gillet, Maufroid, Huet.

DOUAI (Institution Saint-Jean). — MM. Destombes, *supérieur ; Professeurs,* Dehaisnes, Deraismes, Delahaye, Mortreux, D'Henry, Coulomb, Legrand, Loridan, Gobert, Dillies. Dawant, Legrand, Poulet, Wallez, Margerin, Robeaux, Coupey, Pourpaix, Fournet, Carret.

SOLESMES (Institution Sainte-Marie). — MM. Destombes, *supérieur. Professeurs,* Cauest, Fauvez, Carlier, Deschamps, Claisse, Herbaux, Noisette, Leduc, Christory, Honoré.

VALENCIENNES (Institution Notre-Dame). — MM. Joleaud, *supéireur Professeurs,* Dumon, Mangé, Helle, Julien, Lecœuvre, Denimal, Carton, Carlier, D umont, Milet, Wgeux, Coulon, Cousin, Rogié.

SAINT-AMAND (Institution Notre-Dame-des-Anges). — MM. Sainsoillier, *supérieur. Professeurs,* Lenglin, Lenain, Denoyelle, Delnatte, Panien, Boudailliez, Verbaere, Dussart, Budin, Duriez.

BAVAI (Institution de l'Assomption). — MM. Mortier, *supérieur. Professeurs,* Fournier, Coquelet, Basquin, Leducq, Marlière, Roisin, Deprets, Busiaux, Defroyenne.

HAZEBROUCK, (Institution Saint-François) — MM. Dehaëne, *supérieur ;* Baron, *sous-supérieur. Professeurs,* Lacroix, Debusschère, Boute, Héban, Reumaux, Leynaert, Harreau, Pastoors, Bettremieux, Lebeau, Deman, Ritaine, Chesnel, Vermelle, Marie, Damman.

MARCQ-EN-BARŒUL. — MM. Crèvecœur, *supérieur ;* Lassé, Hollebecque, *directeurs ;* Bracquart, *économe. Professeurs,* Binaut, Leleux, Becquet, Brousse, Moilleron, Gravelaine, Sockeel, Liénard, Farcy, Ferou, Caron, Dimiez, de Ligondès, Vandenbroucke, Crocquefer, Marquilly, Brousse, Deblock, Duramou, Schneider, Sautai, Dutate, Dimiez, Albert

Lille (Institution Saint-Joseph). MM. Dennel, *supérieur;* Hélin, *directeur. Professeurs,* Sockeel, Meesemaeker, Serrurier, Courquin, Drez, De Baecque, Carnel, Bouvart, Lehembre, Cardon, Meesmaecker, Lelong, Noisette, De Caesteker, Barbet, Baillez, Govaëre, Pruvost, Delcourt.

Bergues (Institution Saint-Winoc). — MM. Brande, *supérieur* Deseille, *directeur. Professeurs,* Riquier, Pruvot, Lericque, Beck, Vanhove.

Dunkerque. (Institution Notre-Dame-des-Dunes). — MM. Durant (B.), *directeur.* Durant (Stan.), *économe. Professeurs,* Dehenne, Flahault, Bécuwe, Hidden, Delannoy, Walleux, Beck, Bourlet, Buschant, Mahieu.

Gravelines (Institution Saint-Joseph). — MM. Debusschère, *directeur. Professeurs,* Hénotelle, Bommelaer, Gaymay, Duriez.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille, Van Hende, id, Mercier, id.; Foissey, id.; Van Eerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lépollart, à Dunkerque, Studler, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. M. Dumont, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai; Lesens, à Somain.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id.; Bébin, id.; Beguin, à Denain.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président;* Kirsch, ✻, proviseur du lycée impérial de Lille; Chon ✻, professeur, id.; l'abbé Dennel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, N..., N...

ÉCOLE IMPÉRIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES.

Cette École, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Elle prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial, aux carrières industrielles, par l'étude des matières employées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts-et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instruction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maîtres, direc-

teurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. — L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint-Maurice. L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un architecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. Le Secrétaire-Genéral de la Préfecture ; Leconte, ✲, Kuhlmann (C. ✲), Saint-Léger, conseiller général, Frémont (O. ✲), Ed. Scrive, Aug. Wallaert, Dequoy, ✲, Catel-Béghin.

Directeur, M. Bernot (O. A.)

Professeurs. — *Instruction religieuse*, M. l'abbé Bourgeois.— *Exploitation des mines*, M. Matrot, ingénieur des mines. — *Construction des machines*, M. Boire. — *Filature et tissage*, M. Sée, ingénieur civil. — *Chimie industrielle et agricole*, M. V. Meurein, chimiste. — *Travaux de laboratoire*, M. Lacombe. — *Dessin industriel*, M. Sée. — *Algèbre et calcul infinitésimal*, M. Cochez. — *Géométrie élémentaire, descriptive, analytique*, M. Grégoire. — *Langues vivantes et Comptabilité*, M. Revillon. — *Hygiène industrielle*, M. Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine. — *Travaux d'atelier*, M. Léger.

Travaux graphiques, M. Trollé. — *Construction industrielle*, M. Manoury.

COURS DE CHAUFFEURS.

Ce cours, annexé à l'école professionnelle par les soins de la Société Impériale des Sciences de Lille, est dirigé par un membre de ladite société. — Les séances ont lieu tous les vendredis, à huit heures et demie du soir.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. N..., inspecteur d'académie à Douai ; l'abbé Héroguer, curé-doyen de St.-Pierre ; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Douai ; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Bafaleur, archiprêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, *président ;* Brigandat, ✲, docteur en médecine ; Carpentier ; Bernot, directeur de l'école professionnelle ; l'abbé Dennel, directeur du collége libre de Saint-Joseph ; Humbert, professeur au lycée ; Grimon (✲ O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire.* MM. Ollier, pasteur protestant ; Danel, ✲, *membres-adjoints.* Mme. Wallaert-Crépy, Mlle. Gamonet, *dames-adjointes.*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Jarry ✲, inspecteur d'académie, *président;* Bafaleur; Mme Wallaert-Crépy et Mlle Gamonet, M. Grimon (✲ O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire;*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Mordacq (O. A.), pour l'arrondissement de Dunkerque; Maury (O. A.), pour l'arrond. d'Hazebrouck; Grimon (✲,O. A.), pour l'arrondissement de Lille; Choquet (O. I.), pour l'arrondissement de Cambrai; Chevalier (O. I.), pour l'arrondissement d'Avesnes; Tricottet (O. A.), pour l'arrondissement de Douai; Descamps (O. A.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

École normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE

MM. Maurice, ✲, conseiller général, *président;* le comte de Guerne, ✲, conseiller à la cour impériale; Héroguer, grand-doyen, curé de St.-Pierre; Vasse aîné, ancien professeur; Drouart de Lezey, conseiller à la cour impériale.

MM. Hilaire, *directeur;* l'abbé Leclercq, *aumônier;* Dupont, Eliet, Leclercq, *maîtres-adjoints;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée;* Gabriel, *maître de chant;* Vauban, *professeur d'orgue;* Boulanger, *maître d'horticulture;* Faucheux, *médecin;* Gelez fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

École primaire supérieure, à Lille.

MM. Tilmant, *directeur;* Lenglemez, Verdier, *professeurs-adjoints;* Granowski, *professeur de dessin;* Mottez, *professeur de musique;* Villers, *aumônier.*

DÉLEGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delauter, ✲, curé; Delaroière, propriét.; Guilbert, propriétaire; Vernaelde, id.; Delport, notaire; Vandeper; Houvenaghel, curé; Dantu, propr.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Vercoustre, receveur de l'enregistrement; Bondu, propriétaire; Legaigneur, propr.; Deleflie, officier de santé; Hooft, doyen; Demeunynck, maire; Bellanger, propr.; Decarpentry, juge-de-paix; Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, ✲, doyen; Lefebvre, avocat; Willems; Duriau, médecin; Decarpentry, propr.; Brillart, juge-de-paix; Bouly de Lesdain, avocat; Zandyck, médecin.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Duviller, doyen-curé; Choussy

deLassaigne, juge-de-paix; Cavrois, propr.; Delacourt, idem; Bonvarlet, négociant; Mollet, (O. ✲); Lootgiter, doyen.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansheere, doyen, Fétel, cultivateur; Loosdreght, notaire; Wacquet, négociant; Wanwormhoudt, juge-de-paix; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. Vitse, doyen; l'abbé Hemelsdaël; Debil, pharmacien; Duvet, juge-de-paix; Gondaert, maire; Vercamer.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen; Morael, cons. gén.; Bergerot, maire; Vandenkerkhove, propr.; Debruyne, notaire; Franchois, propr.; Vernimmen, juge-de-paix.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. N.. ; Bacquaert, doyen; Hindré, juge-de-paix; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Deswarte, juge-de-paix; Dehaene, doyen; Béhaghel, percepteur; Plouvier, conseiller d'arrondissement; Lotthé, maire.

CANTON DE CASSEL. MM. Desmysttère, maire; Duriez, doyen, Smagghe, juge-de-paix; Dehandschoewerker, notaire; l'abbé Aernout, Chevalier, adjoint; Morael, notaire; Debaecker, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Nord). MM. Salomé, doyen; Deschodt, conseiller général; Bogaert, notaire; Leleu, avoué; Kien, maire; de la Serre, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Sud). MM. Markant, doyen; Lespagnol, président du tribunal; Maisset du Biest, juge-de-paix; Houvenaghel, adjoint; de La Grange, propr.

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doyen; Duquenne, ✲, maire; Arnould, juge-de-paix; Duhamel; manufacturier.

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen; Beck, juge-de-paix; Heem, maire.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (Centre). MM. Bafaleur, doyen; Houzé de l'Aulnoit, avocat; N...

CANTON DE LILLE (Nord-Est). MM. Delerue, ✲ (O.A.), juge-de-paix; Dorémieux, ✲, prop.; Van der Straeten-Descat, prop.; Leconte, ✲, doyen; Dehau-Deleruelle, propriétaire; N...

CANTON DE LILLE (Ouest). MM. Aernout, ✲, doyen; de Caulaincourt, propriétaire; le comte de Melun; Delannoy, doyen.

CANTON DE LILLE (Sud-Est). MM. Honoré, doyen; G. Bernard, négociant; N ...

CANTON DE LILLE (Sud-Ouest). MM. Decottignies, doyen; de Genevières, propriétaire; Remy-Meurisse, idem; Massenod, avocat; Théry, ancien profess.; Grangirard, propriétaire.

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Serleys, curé de La Chapelle; Cerf, percepteur; Dansette, ✲, maire; Vantroyen, ancien juge-de-paix;

Janson, ancien pharm.; Castrique, ancien notaire; Debruyn, not.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, conseiller général; Chombart, maire; N..., doyen; Rose, notaire; Ybert, ancien maire; Playoust, juge-de-paix.

CANTON DE CYSOING. MM. Baron de la Grange; comte de Brigode; Lancelle, doyen; Herrengt, curé; Delinselle, maire; Durand, maire de Péronne.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, conseiller de Préfecture; D'Hespel, maire; Ravaux, doyen; Billon, maire; de Garsignies, propriétaire; Josson, notaire; N....

CANTON DE LANNOY. MM. J. Brame, député; Defrennes-Delerue, industriel; Defrenne-Delecourt, maire; Chretien, curé; Gahide, curé; Deberkem, curé; Ch. Delerue, propriétaire; Broutin, juge-de-paix.

CANTON DE PONT-A-MARCQ. MM. Ernest Desmoutiers, ✲, conseiller général; Delescluse, juge-de-paix; Dujardin, curé; E. Des Rotours; Mantoulet, percepteur; N....

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Reniez, doyen; Fauvarque, adjoint; Desplanques, juge-de-paix; Meurillon, notaire; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

CANTON DE ROUBAIX. MM. Berthault, doyen; l'abbé Gonthier, Motte, filateur; Bonnier, juge-de-paix; Herrengt, doyen; Prouvost, Toulemonde-Nollet; Grimonpont; Delattre, Carlos.

CANTON DE SECLIN. MM. Collette, ✲, conseiller général; Plaetvoet, doyen; Taffin-Peuvion, fabricant; Guillemand, Leleux-Laden, Lefort, fabricant.

CANTON DE TOURCOING (Nord). MM. Simon, doyen; Labbe, maire; Dathis, juge-de-paix; Lecat, propriétaire.

CANTON DE TOURCOING (Sud). MM. Deregnaucourt, ✲, doyen; Leblan, adjoint, Duchochois, juge-de-paix; Leurent, ✲, conseiller général, Ducrocq, conseiller d'arrondissement.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI (Est). MM. Piquet, archiprêtre; Lestoquoy, juge-de-paix; Belgrand, propr.; A. de Baralle, architecte; Stiévenard, député, conseiller général.

CANTON DE CAMBRAI (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen; Lancelle, juge-de-paix; Bonnel, maire; Tribou, officier de santé; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; l'abbé Cailleau; Roth, banquier.

CANTON DE CARNIÈRES. MM. Bouly, juge-de-paix; Rousseau, curé; Brunet, doyen-curé; Longatte, maire; Villain, propr.; Cattelain, idem; Dauverchain, curé.

CANTON DU CATEAU. MM. Wauters, juge-de-paix; Vallez, doyen; Flayelle, notaire; Godfrain, maire; Denise, adjoint; Flayelle-Ternant, négociant.

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont, doyen; Soret, juge-de-paix; Millot, maire; Vatin, conseiller d'arrondissement; Decuupère, notaire; Bauchard, maire; Mucherie, curé.

CANTON DE MARCOING. MM. Pollet, curé; Leroy, adjoint, Boulanger, propriétaire; Millet, idem; Leriche, curé; Ségard, curé; Savary, juge-de-paix; Crépin, conseiller général.

CANTON DE SOLESMES. MM. Decaux, juge-de-paix; Lobry, maire; Caulier, curé; Ratte-Béra, négociant; Roussel, doyen; Denis, propriétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES (Nord). MM. Denis, doyen; George, juge-de-paix; de Colnet, conseiller général, Demoulin, notaire; George, propr.; Wéry, rentier, à St-Hilaire.

CANTON D'AVESNES (Sud). MM. Couronne, avoué; Antoine, ancien notaire; Joffrain, propr.,; Laurent, doyen-curé; Evrard, juge-de-paix; Emond, propr.

CANTON DE BAVAI. MM. Libert, doyen-curé; Delhaye, ancien notaire; baron de Molambaix, propriétaire; Charles, adjoint; Regnier, juge-de-paix; Coulmon, maire; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Saucourt, juge-de-paix, Wallez, curé; Bertaux, doyen-curé; Emond, notaire, Piérard, receveur de l'enregistrement.

CANTON DE LANDRECIES. MM. Prouvost, doyen-curé; Meurisse, licencié en droit; Gabet, propr.; Azambre, notaire; Béthune, juge-de-paix.

CANTON DE MAUBEUGE. MM. Babeur, doyen-curé; Lemaire fils, propr.; Legrand, desservant; Ouverlanx, notaire; Lucq, receveur de l'hospice; Renaux, propr.; Renon, adjoint; Meurisse, prop.; Quenot, capitaine retraité; Braure, juge-de-paix.

CANTON DU QUESNOY (Est). MM. Lotte, doyen-curé; Fremin-Dusartel fils, propr.; Mésange, juge-de-paix; Rigolet, propr.; Piette, juge-de-paix; Legrain, notaire.

CANTON DU QUESNOY (Ouest). MM. Thomas, doyen-curé; de l'Épine, propriétaire et maire; de l'Epine, Ferdinand; Wicquot, principal du collége; Depille.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Thieuleux, cultivat.; Lomme, maire; Magy-Magy, négociant; Agache, doyen-curé; Declemy, propr.; Ledoux, juge-de-paix: Journiaux, négociant.

CANTON DE TRÉLON. MM. Larsonneur, doyen-curé; Bernaille, médecin; Stocquelet, maire; Devouge, notaire; Bourgeois, juge-de-paix; Lebègue, filateur; Delloue, conseiller d'arrondissement.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX. MM. Potiez, juge-de-paix; Quicampoix, doyen; Baucq, maire; Lolliot, ancien maire; Pennequin, notaire; N...

CANTON DE DOUAI (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen ; Théry, juge-de-paix ; Waché, notaire ; Coulmont, proprr.; Lequien, ✲, docteur en médecine ; Asselin, ✲, maire.

CANTON DE DOUAI (Ouest). MM. Dubrulle, prop.; Bataille, doyen; Bernard fils. prop.; Nutly, juge-de-paix.

CANTON DE DOUAI (Sud). MM. Lefebvre, doyen ; de la Phalecque, propr.; Fiévet, ✲, maire; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; Desprets, juge-de-paix.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, propriét.; Desmazières, juge-de-paix ; Dupont, curé ; baron de Bouteville, conseiller général ; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Lambrecht, député; Rousselle, doyen-curé.

CANTON D'ORCHIES. MM. Cudot, doyen-curé; Legrand, juge-de-paix ; Cuvelier, propr.; Josson-Mullié, maire; Warocquiez, idem ; Appourchaux, curé; Caille, docteur en médecine; N...

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENNES (Est). MM. Verdavaine, ancien maire ; Millet, juge-de-paix; Florent, propriétaire, Plouvier, curé ; Tacquet, raffineur ; Cromback, ✲, principal ; Pique.

CANTON DE VALENCIENNES (Nord). MM. de Warenghien, président du tribunal ; Dubois, Henri, négociant ; Collet, curé ; Lavechin ; cultivateur ; Hautcœur, Aug., idem ; Boulan, propriétaire ; Charamond, juge-de-paix.

CANTON DE VALENCIENNES (Sud). MM. Defontaine, doyen ; Boulan fils ; Paillard, juge-de-paix ; Lesens, industriel ; Mariage, maire ; Baillieux, idem.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Barbieux, notaire ; Baligand, maire ; Dupont, juge-de-paix ; Ewbanck, propriétaire ; Duriez.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche). MM. Waché, juge-de-paix ; Hennocq, cultivateur; Demoncheaux, maire; Gambart, propriétaire ; Lecardez

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen ; Gouvion-Deroy, cultivateur; Cartigny, nég.; Mathieu, directeur des mines de Douchy ; Bouchez, anc. notaire; de Maingoval, propr.; Fauville, cultivat.; Nutly, juge-de-paix ; Courtin, cultivateur; Wrelle, meunier.

CANTON DE CONDÉ. MM. Houcke, juge-de-paix, Croquey, doyen, Defontaine, Victor, rentier ; Waternau, médecin ; Taffin, curé ; Carlier, maire.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives ; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance : MM. Crespel-Tilloy, ✲, maire, *président ;* Verley (O. ✲), *vice-présid.;* Leconte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier ;* Oscar de Brigode ; Théodore Aronio ; F. Dehau, N. ..; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 40,600 fr. pour l'entretien de 10 bourses et de 24 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 26 bourses et 62 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCESE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI^e^ siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. Réné-François Régnier (O. ✲), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, ✲, Henri-Joseph ; Bernard, Charles ; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement ;* Bonce, Benoît Félicien ; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis

neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* Marchaisse, *secrétaire particulier.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, ✻, *official;* Vallée, vicaire-général, *vice-official;* Bury, chanoine, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, évêque de Limoges, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Dupont, Duprez, Piquet, Debord, Bury, Cailliau, Delefortrie, Cudot, Monnier.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Martin, Denis, Aernout, Héroguer, Wicart, Deregnaucourt, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Honoré, Leconte, ✻, Bouillon, Dehaene, Babeur, Legrand, Marchaisse, Herrengt, Dayez, Destombes.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre,* N...

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Sudre, supérieur du grand séminaire; Monniez, supérieur du petit séminaire; Duhamel, économe du grand séminaire; Massart, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Wénès, Antier, Guillaume, Planteblat, Méduc.

Économe, M. Duhamel.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier.

Directeur, M. Massart.

Professeurs, MM. Meurisse, Toupet, Courtois, Delnatte, Lecœuvre, Plet, Ducarne, Ghyselynck, Baratte, Cliquennois.

Économe, M. Massart.

Surveillants. — Grande division. MM. Manier, Hutin. — *Petite division.* MM. Daubresse, Turpin.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	à	Morbecque.
» de Cysoing,	»		Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,	»		Mons-en-Pévèle.
» de Saint-Amand, (rive gauche)	»		Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,	»		Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest,	»		Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-douze succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Picquet, *archiprêtre.*

Décanats. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen;* Leduc, curé d'Inchy, *vice-doyen.* — Carnières, MM. Brunet, *doyen;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire;* Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Coulmon, *doyen;* Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen;* Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, *archiprêtre.*

Décanats. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Lefebvre, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. Héroguer, *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Bataille, *doyen;* Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.*— Arleux, MM. Quiquempois, *doyen;* N..., *vice-doyen.* —Orchies, MM. Flament, *doyen;* Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen;* Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Aernout, ✲, *archiprêtre.*

Décanats. — Armentières, MM. Moreau, *doyen;* N... *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Gérin, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Aernout, *doyen.* — Lille Ouest (Saint-André), M. Delannoy, *doyen.* — Lille-Ouest (Saint-Etienne), Decottignies, *doyen.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé de Pont-à-Marcq, *vice doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

Décanats.—Comines, M. Duburcq, *doyen.*—Lannoy, MM. Delahaye, *doyen;* Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, ✲, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Honoré, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin), MM. Berteaux, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame), M. Herrengt, *doyen* — Tourcoing-Sud (St Christophe), M. Deregnaucourt, ✲, *doyen.* — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. N..., *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

DÉCANATS.— Dunkerque-Est (Saint Éloi), M. Delaeter, ✲, *doyen* — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Duvillier, *doyen.*— Dunkerque (Saint-Martin), M. Loetgieter, *doyen.* — Bergues, MM. Delautre ✲, *doyen;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.*— Gravelines, M. Landsheere, *doyen.* — Hondschoote, MM. Vitse *doyen;* N..., *vice doyen.* — Wormhoudt, MM. Caillé, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen;* Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), MM. Salomé, *doyen;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquaert, *doyen;* Plaetvoet, curé de Saint Jans Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand), MM. Hamez, *doyen;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Duriez, *doyen;* Vanderbauwede, curé de Wemars-Cappel, *vice-doyen.*— Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Legrand, *doyen;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, ✲, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bouchain, MM. Grau, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, *doyen;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.*— Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Prouvost, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.*—Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Lasnes, *doyen;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé, MM. Croquey, *doyen;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Duriez, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Hanne, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA Ire SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Denis, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Avesnes-Sud (Étrœungt), MM. Laurent, *doyen,* Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Blondel, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-

le-Château, MM. Agache, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bavai, MM. Libert, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Dubois, *doyen;* Wallez, curé de Pont sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Babeur, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy), MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies), MM. Thomas, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges.	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de Ste-Th.	Soin des malades et instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles soin des malades.

2 ° SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sageese..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Angers ..	Cambrai	S. de la Char. de Ste-M.	Instr. des jennes filles.
St-Sauv.-l. V	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Sauveur	Banteux.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur	Bantouzelle	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens. .	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Amiens. .	Boursies.....	Idem.....	Idem.
Amiens ..	Boussières	Idem.....	Idem.
Paris....	Briastre	Fille de la Charité .	Idem.
St-Sauveur.	Cagnoncles.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Cantaing.	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Amiens..	Carnières.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Caudry.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Cambrai .	Crèvecœur.	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres	Idem.....	Idem.
Rennes ..	Escaudœuvres.....	Petites-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire	Sœurs des écoles chrét	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Sœurs de la Ste-Famil.	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers...	Hem-Lenglet.	S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Amiens..	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Iwuy.....	Dames de la Ste Union	Idem.
St-Laurent	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau.....	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz.....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières..... ...	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai ...	Maurois..	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
St-Laurent	Paillencourt.	Idem...	Idem.
Amiens, .	Quiévy.....	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Sauveur	Romeries	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Douai...	Saint-Aubert	Idem..... ..	Idem.
St-Sauveur	Saint-Hilaire.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saint-Waast	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai..	Saulzoir.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Le Câteau.	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Vendegies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Viesly	Idem.....	Idem.
Angers ..		S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai....	Idem.....	Secours à domicile.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille	Aix..	Religieuses francisc..	Secours à Domicile.
Paris....	Aniche..... .	Filles de la Charité.	Pensionnat, asile, soins des malades.
Amiens. .	Auby.....	Sœurs de la Ste Famille	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers. .	Cantin.	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai....	Cuincy.....	Idem.....	Idem.
Douai ...	Dechy.....	Idem	Idem
Douai ...	Ecaillon.....	Idem..	Idem.
Angers...	Erchin..	S. de la ch. de Ste-M	Idem.
Amiens . .	Erre.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Cambrai..	Fenain.....	Augustines.....	Idem.
Douai ...	Flers	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai ...	Flines lez-Raches	Dames de Flines.....	Idem.
Anglet...	Fressain.....	Servantes de Marie ...	Idem.
Douai ...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Poitiers .	Hornaing.....	Sœurs de St-André..	Idem.
Angers...	Lallaing...	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai. . .	Lambres.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Lauwin-Planque.....	Idem.....	Idem.
Amiens. .	Lécluse..... ...	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux .	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux .	Orchies	Idem.....	Idem.
Lille	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai. . .	Pecquencourt.....	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles.
Douai. . .	Roost-Warendin.....	Idem.	Idem.
Douai. . .	Sin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Somain.....	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai. . .	Vred.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing	Filles de la Sagesse. .	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert)	Idem.....	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille.....	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville
Lille. ...	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.....	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem...	Soin des vieilles femm.
Angers . .	Lille.....	Dames du Bon-Pasteur	Peus. de filles repenties
St-Laurent	Lille.....	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille...	Idem..... .	Salles d'asiles.
Paris ..	Lille	Dames de St-Maur ..	Inst. des jeunes filles.
Rennes .	Lille.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris....	Annappes.....	Filles de la Charité...	Soin des vieillards.
Paris. ..	Armentières....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Armentières	Dames de St-Maur...	Instr. des jeunes filles.
Lille	Armentières Campagne .	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens. .	Aubers.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.e	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai...	Avelin	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Baisieux.....	Dames de la Ste Union	Idem.
Lille....	Beaucamps.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai....	Bersée.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Bondues.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Bondues (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Bousbecques.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Camphin.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Capelle.....	Idem	Idem.
Lille....	Comines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai..	Comines (Hopital).....	Augustines.....	Soin des malades.
Douai...	Croix.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai...	Cysoing.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Deûlémont.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Esnetières.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Erquinghem.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Faches.....	Idem.....	Idem.
Douai....	Fives.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flers.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes.....	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille....	Frelinghien.....	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai...	Fretin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Genech.....	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Hallun.....	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.....	Filles de la Sagesse.	Idem.
Lille....	Hellemmes.....	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Hem.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Herlies.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Bassée.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Poitiers..	La Madeleine	Sœurs de St-André...	Instr. des jeunes filles
Lille....	Lambersart.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Paris....	Lambersart.....	Congrég. de la M. de D	Idem.
Douai...	Lannoy.....	Dames de la Ste-Union.	Idem
Douai...	Leers.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Lesquin.....	Dames Franciscaines..	Idem.
Lille....	Linselles.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens..	Lomme.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Lompret.....	Idem.....	Idem.
Argentan	Loos.....	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers ..	Loos.....	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris....	Loos.....	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Lille....	Lys.....	Dames Franciscaines .	Idem.
Douai...	Marcq-en-Barœul.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Marquette.....	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Lille....	Mons-en-Barœul.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Mons-en-Pévèle.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Anglet...	Mouchin.....	Servantes de Marie...	Idem.
Lille....	Moulins-Lille.....	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Pont-à-Marcq.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Provin.....	Dames Franciscaines..	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Lille	Roubaix (Hôpital)	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai..	Roubaix....	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix..... ...	Sœurs de Bonsecours.	Soin des malades.
Paris....	Roubaix.....	Filles de la Charité..	Maison de Secours.
Rennes..	Roubaix.....	Petites Sœurs des pauv.	Soins des vieillards.
Lille....	Sailly	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des Jeunes filles.
Douai...	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Santes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Seclin (hospice).....	Augustines.....	Soin des malades.
Rouen...	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing.....	Filles de la Charité..	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing.....	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Douai...	Tourcoing.....	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards...
Lille	Tourcoing (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Rennes..	Tourcoing.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Tourmignies.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Verlinghem.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Wambrechies.....	Idem.....	Idem.
Rouen...	Wambrechies.....	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille.....	Wasquehal.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles.
Lille ...	Wattrelos	Idem.....	Idem.
Douai...	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Lille (Wazemmes).....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Lille (Wazemmes).....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille....	Lille (Wazemmes) ...	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille....	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Willems.....	Filles de la Charité..	Instr. des jeunes filles
Lille	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. et visite des m.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.....	Soin des vieill. et enf.
Amiens..	Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen..	Dunkerque.....	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Rennes..	Dunkerque...	Petites Sœurs des Pauv.	Soin des vieillards.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai...	Bergues	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Bollezeele...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem .....
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards, etc.
Douai....	Bourbourg.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille. ..	Gravelines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Esquelbecq.....	Dames de la Ste.-Union	Hospice et asile.
Lille...	Hondschoote.....	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Lederzeele.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Le Rosendaël	Idem..	Idem.
Douai...	Looberghe.....	Idem.	Idem.
Douai...	Petite-Synthe	Idem.....	Idem.
Douai...	Téteghem.	Idem	Idem.
Amiens..	Watten	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Cambrai.	Wormhoudt..... ..	Augustines.....	Idem.
Douai...	Hazebrouck.....	Sœurs de S-Vinc. de P.	Idem.
Paris....	Hazebrouck (Hospice)..	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards
Douai...	Arnèke	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Bailleul	Filles de l'Enf.-Jésus .	Inst. des jeunes filles
Paris....	Bailleul.....	Dames de St.-Maur..	Idem.
Douai...	Caëstre.....	Dames de la Ste.-Union.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille.	Cassel.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille	Cassel (Hospice).	Idem	Soin des vieill. et enf.
Douai	Doulieu	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris.	Estaires	Filles de la Charité	Soin des orphelins.
Douai	Estaires	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille	Godewaersvelde	Filles de l'Enfant-J.	Idem.
Douai	Hondeghem	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai	Houtkerque	Idem	Idem.
Douai	La Gorgue	Idem	Idem.
Lille	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Merville	Idem	Instr. des jeunes filles
Lille	Morbecque	Filles de l'Enfant-J.	Idem
Amiens	Morbecq.(la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai	Neuf-Berquin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai	Nieppe	Idem	Idem.
Douai	Oudezeele	Idem	Idem.
Douai	Renescure	Idem	Idem
Lille	Steenbecque	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Lille	Steenvoorde (hospice)	Idem	Soin des vieill. et malad.
Lille	Steenvoorde.	Idem	Instr. des jeunes filles.
Lille	Steenwerck	Idem	Idem.
Lille	Steenwerck.	Idem	Soin des vieillards.
Angers	Thiennes	Sœurs de la C. de Ste-M	Instr. des jeunes filles.
Amiens	Vieux-Berquin	Sœurs de la Ste-Famille	Soin des vieillards.
Lille	Vieux-Berquin	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Avesnes	Valenciennes	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris.	Valenciennes	Filles de la Charité	Sec. à dom. idem.
St-Laurent	Valenciennes	Filles de la Sagesse	Salles d'asile.
Lille.	Valenciennes	S. N.-D. de la Treille.	Soin des malades
Rennes	Valenciennes	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards
Lille	Abscon	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Avesnes	Anzin	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris.	Anzin	Filles de la Charité	Soins des malades.
Paris.	Aubry	Idem	Inst. des jeunes filles.
Amiens	Aulnoy	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens	Avesnes le-Sec	Idem	Idem.
Amiens	Bellaing	Idem	Idem.
Amiens	Beuvrages	Idem	Idem.
Douai	Bouchain	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai	Brillon	Idem	Idem.
Douai	Bruay	Idem	Idem.
Lille	Condé.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai	Denain	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris	Denain	Filles de la Charité.	Soin des malades.
Douai	Douchy	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai	Famars	Idem	Idem.
Douai	Flines	Idem	Idem.
Lille.	Fresnes	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens	Havelny	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai	Hergnies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai	Hérin.	Idem	Idem
Douai	Lecelles	Idem	Idem.
Douai	Mastaing.	Idem	Idem.
Douai	Maing	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes	Maulde	Sœurs de la Providence	Idem

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai..	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Portieux.	Mortagne.....	Sœurs de laSte-Famille	Idem.
Amiens .	Nivelles.....	Idem.....	Idem.
Lille....	N.-D.-au-Bois..	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai ...	Noyelles sur Selles.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Onnaing..	Filles de l'Enfant.-Jés	Idem.
Lille....	Quaroube..	Idem.....	Idem.
Amiens..	Raismes..... ...	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Paris.....	Raismes.....	Filles de la Charité. .	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Saint-Amand	Filles de la Charité...	Soin des malades ....
Douai...	Sars-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Sebourg..... ..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Thiant.....	Idem.....	Idem.
Douai. ..	Thivencelles	Idem.....	Idem.
Douai. ..	Trith-St.-Léger.....	Idem.	Idem.
Lille	Vieux-Condé..... .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Anglet...	Wavrechain	Servantes de Marie . .	Idem.
Cambrai.	Aymeries	Augustines.....	Idem.
Avesnes..	Anor.	Sœurs de la Providence.	Idem.
Avesnes..	Avesnelles	Idem.	Idem.
Avesnes..	Bavai.....	Idem	Idem.
Douai. ..	Baudegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Bellignies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Angers ..	Berlaimont.	S. de la Char.de Ste-M	Idem.
Lille....	Bousies.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Cartignies	Sœurs de laProvidence	Idem.
Douai...	Cousolre....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Engle-Fontaine.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Eppe-Sauvage.....	Idem..... ..	Idem.
Avesnes..	Etrœungt.	Sœurs de laProvidence	Idem.
Lille....	Forest.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Fourmies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai....	Frasnoy...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Glageon	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Gommegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Hargnies.....	Idem.....	Idem.
Angers ..	Jeumont	S. de la Char.de Ste-M.	Idem.
Avesnes .	Landrecies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Le Quesnoy.....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Lille.....	Le Quesnoy (hospice) ..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soins des vieill. et orph
Avesnes..	Leval.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Marbaix.....	Idem..... ..	Idem.
Lille....	Maresches.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Avesnes .	Maubeuge.....	Sœurs de la Providence	Soins des vieill. et insti
St-Sauveur	Moustiers.....	Sœurs des écoles chrét.	Instr. des jeunes filles
Avesnes .	Ohain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai....	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf-Jésus.	Idem.
Angers ..	Recquignies.....	Sœurs de la Charité.	Idem.
Lille....	Robersart.....	Filles de l'enfant Jés.	Idem.
Douai....	Ruesnes...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Sains.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux..	Trélon.....	Sœurs de la Providence.	Idem.
Lille.....	Vendegies-au-Bois.....	Filles del'Enfant-Jésus	Idem
Douai ...	Wargnies-le-Petit.....	Dames de la Ste-Union	Idem
Avesnes..	Wignehies.....	Sœurs de la Providence	Idem

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs : M. Ollier, à Lille; Lebrat, à Roubaix; Vesson, à Dunkerque; Lequeux, à Quiévy; Vivien, à Walincourt; Daigremont, à Inchy; Devisme, Casimir, à SaintAmand.

ORATOIRE ANGLICAN, A LILLE.

Pasteur, M. Moran.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier Président, M. Paul (O. ✲). — *Premier Président honoraire*, M. Preux (O. ✲). — *Présidents*, MM. Demeyer, ✲, Binet, ✲, Dupont (O. ✲), Cahier, ✲. — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✲, Tailliar, ✲, Danel (O. ✲), de Wareghien, ✲.

Conseillers, MM. Vanderwallen, ✲ ; Devinck, ✲ ; De Guerne, ✲ ; Bottin, ✲ ; Danniaux, ✲ ; Decaudaveine, ✲ ; Fiévet ; Bertauld ; Drouart de Lezey ; Rossignol, Duhem ; Hazard ; De La Gorce ; Gautier, ✲ ; Pagart ; Desmoutiers ; Parmentier, Bottieau ; Dehayes de Marcère ; Jorel, Honoré, Deusy, Hardouin, Sauvage ; N... — *Conseillers honoraires*, MM. Dubrulle, ✲ ; Le Bihan, ✲ ; Minart, ✲ ; Lagarde, ✲ ; Lenglet, ✲ ; Courtin, ✲ ; Faucher, Daman, ✲.

PARQUET. — *Procureur général impérial*, M. Morcrette, (O. ✲). — *Premier avocat général*, M. Carpentier, ✲. — MM. Preux et Bagneris, *avocats généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Leroy ; Poux-Franklin.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. Cuvelle. — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1868.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Paul (O. ✲) ; *président*, M. Binet, ✲ ; *Conseillers*, MM. Vanderwallen, ✲ ; Bottin, ✲ ; Rossignol, Pagart, Bottieau, Honoré, Deusy.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Demeyer, ✲ ; *Conseillers*, MM. Devinck, ✲ ; Danniaux, Fiévet ; Bertauld ; Duhem, Hazard ; Gautier, ✲ ; Deshayes ; de Marcère ; Jorel.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Cahier, ✲ ; *Conseillers*, MM. Decaudaveine, ✲ ; Rossignol, Deusy, Sauvage.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Dupont (O. ✲) ; *Conseillers*, MM. de Guerne, ✲, Decaudaveine, Druart de Lezey, de la Gorce ; Parmentier, Desmoutiers, Harduin, N....

Avocats à la cour impériale, MM. Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Clavon, Merlin, Legrand, Demarquette, de Beaulieu, Em. Lemaire, Rossignol, Maurice, Dubois, Jules, Hattu, Lavoix, Bommart, Fliniaux, Tarlier, Dalbertanson, Dupont fils, Corne, Dubois (Emile), Goffart, Rousseau, Blondel, Jouan, Savary, Leclercq, Blocaille, Ranson, de Muyssart, Josson, Regnault, Watelle, Dubus, Bottin, Mascaux.

Avocats admis au stage, MM. Théry, Engrand, Hindré, Debus, Bidart, Salomé, Bavière, Allaert, Proyart, Chevau, Bourgneuf, Dauphin, Gheerbrant, Doresmieulx, de Feuquières, Béthune, Taisne, Piat, Vincent. André, Masure, de la Gorce.

Avoués près de la Cour, MM. Estabel, Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Remoleux dit d'Artois, Andrieu, Faglin, Jude.

Huissiers-audienciers, MM. Pinsart, Delgrange, Delaporte, Colart, Deladeuille, Demont.

TRIBUNAL DE PREMIÉRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à onze heures.

Président, M. Doë de Mondreville. — *Président honoraire*, M. de Lesdain. — *Juges*, MM. Enlart de Guémy, juge d'instruction; Vendelet, Lucas et Vaudelet. — *Juge suppléant*, M. Hovelt. — *Procureur impérial*, M. Verleye. — *Substitut*, M. Depoutre. — *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Ghys.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Lefebvre, *bâtonnier;* G. Lemaire, Willems, de Lesdain, Schadet, Regodt.

Avoués, MM. Hovelt, Duchateau, Liem, Lebleu, Dumont, Dereuder.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Duchatel, Destombes et Bourdelois, à Dunkerque; Seggers, Sterkman, à Bergues; Baron, à Bourbourg; Macquet, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Cassella, à Watten; Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Baillart, ✻; *Suppléants*, MM. Hovelt et Lefebvre. *Greffier*, M. Rooryck. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes. outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel, (O. ✻), et Willems. *Greffier*, M. Depaep. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, De Baëcque, Choquet, Delval, Deman.

Commissaires-priseurs, MM. Demilleville et Ruyssen.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Palynck.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes

Juge-de-paix, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Leceuche et Guilbert. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kieken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Decarpentry. *Suppléants*, MM. Deschodt et Bondu. *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Bogaert, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Wanwormhoudt. *Suppléants*, MM. Demarle et N... *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Macquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Wable, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes.

Juge-de-paix, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert et Vercamer. *Greffier*, M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Boudewel, Vanderheyde, à Hondschoote; Déprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes.

Juge-de paix, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne. *Greffier*, M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Cortyl, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Lespagnol.— *Juges*, MM. Quenson, juge d'instruction, Deschodt. — *Juge suppléant*, M. Kien. — *Procureur impérial*, M. Hibon. — *Substitut*, M. Dufresne. — *Greffier*, M. Olivier. — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Grévin, Alfred Kien, Deblock.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Tersen, Fryson, Debert, à Hazebrouck; Herry, à Bailleul; Lynde, à Cassel; Lassure, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet du Biest. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Ryssen. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Bloeme, Carlier, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel; Toursel, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Waryn.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Hindré. *Suppléants*, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M. Séname *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de-paix*, M. Deswarte. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lhotté, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Delabaëre, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquenne, ✲, et Verhaeghe, ✲. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatez, à Merville; Menche, à Estaires

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Beck. *Suppléants*, MM. Hem et Mortier. *Greffier*, M. Legrand; *Huissier-audiencier*, M. Lassure.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Heem, à Steenvoode, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après midi, les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles: les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (O. ✲).— *Vice-président*, M. Lallier, ✲. — *Juges*, MM. Tournier, de Coussemaker, ✲ ✠ ✠, Telliez. *Juges d'instruction*, MM. Artaud, ✲, Le Roy, ✲. — *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, ✲ ✠ ✠, Brielman, Delannoy, Mascaux. — *Procureur impérial*, M. Vente, ✲. — *Substituts*, MM. Pelletreau de Valroger. — *Juge suppléant attaché au parquet*, M. Mascaux. — *Attachés au parquet*, MM. Remy, avocat, docteur en droit, N.... — *Secrétaire du Parquet*, M. Ledieu. — *Greffier*, M. Legrand. — *Commis-greffiers*, MM. Macron, Jourdain, Bouclet, Fiévet. — *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir

Avocats, MM. Brielman, Delannoy, Théry, Chombard, Houzé de l'Aulnoit, Compagnon, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Théry, Gustave; Werquin, Philippe, Desante, Coquelle, Vanlaer, Delemer, Pottier, Baron, Castelain.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Hector Lefebvre, Blondeau, Chon, Domarles, Gustave Lefebvre, Remy, Castelain, Ducrocq, Copin, Deledicque, Decroix, Pajot, Clainpanain, Cazeneuve, Thuys, Hazard.

Avoués, MM. Ed. Desrousseaux, Hurtrel, Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau, Paquet, Pajot.

Huissiers, MM. Mas, Doutreligne, Crapet, Huart, Leuridan, Broutin, Warlusel, Boutemy, Lécutiez, Zete, Tiprez, Spriet, Vercoutere, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, à Pont-à-Marcq; Lemar, à Quesnoy; Lemaître, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Dupont, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Boutemy et Leclercq, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue, ✲. *Suppléants*, M. Pajot, Dubus. *Greffier*, M. Lequenne, *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Carlier et Desrousseaux, Edouard-Victor. *Greffier*, M. Morache. *Huissier-audiencier*, M. Leuridan.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et N.... *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Zete.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne, *Suppléants*, MM. Mas, Théry. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléant*, MM. Courmont, N.... *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, M. N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Mas, Defontaine, ✠ ✠, J. Danel, Courmont, Lebigre, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, Werquin, J. Lefebvre, Piat, Boutemy, Em. Lefebvre, Herbout, Gennevoise, Pajot, à Lille ; Cochez, à Ronchin ; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Cottignies, Blondel, Desante, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juges-de-paix*, M. Van Troyen. *Suppléants*, MM. Butin ✲ et Dansette, ✲ ; *Greffier*, M. Samyn. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Houzé, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Manouvrier. *Suppléant*, M. Delinselle, à Cysoing. *Greffier*, M. Fourment. *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing; Bommart, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Loingeville. *Suppléant*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Spanneut. *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Venot, à Haubourdin; Josson, à Lomme; Galloo, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Playoust. *Suppléants*, MM. Ybert et Cousin. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Lemaitre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Rose, à La Bassée; Deron, à Aubers; Delassus, à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Broutin, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience. les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenduez, à Lannoy; Reuflet, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Josson. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Defrenne, à Pont-à-Marcq; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes *Juge-de-paix*, M. N... *Suppléants*, MM. Fauvarque et Pouillier. *Greffier*, M. Wauquier. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'Halluin, à Quesnoy, Lambin, Meurillon, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX-EST. — Il se compose de deux communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Leconte-Baillon, ✲ et A. Motte. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardi et mercredi de chaque semaine.

14e CANTON. — ROUBAIX-OUEST. — Il est composé de trois communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Cottigny et Watine-Wattinne. *Greffier*, M. Legay. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Roubaix, MM. Cottigny, Duchange, Duthoit, Tacquet, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Roussel.

15e CANTON.— SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Saucourt. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Baratte, à Seclin.

16e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis, *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbecq. *Huissier-audiencier*, M. Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à neuf heures.

17e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine, ✲. *Greffier*, M. vaque. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Debœuf, Delahaye, Roussel, à Tourcoing; D'halluin, à Linselles; Labbe, a Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; à dix heures.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel. *Juges*, MM. Quecq, Deberdt. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Prioux. *Procureur impérial*, M. Martinet. *Substitut*, M. Barbier. *Greffier*, M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Rivière et Petit.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, ✲, Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Delattre, Hattu, Christian; Delattre, Léonce; Lancelle, Germe, Lavoix fils, Druesnes.

Avocats stagiaires, MM. Druesnes, Hourie fils.

Avoués, MM. Hourie, Rondeau, Glinel, Lavoix, Berna, Doyen, Lecat.

Huissiers, MM. Doucedame, Herlin, Bommier fils, Bertin, Leboucq, Muguet, Mailliard, Boudry fils, à Cambrai; Dumont, à Carnières; Hautecœur, Picart fils, au Câteau; Lesne et Béra, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Cirier et de la Brunière, *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissiers-audienciers*, M. Boudry, Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Delattre. *Greffier*, M. Masson. *Huissiers-audienciers*, MM. Bertin, Leboucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Chemet et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Tellier et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Dumont, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Bisiaux, à Avesnes-lez-Aubert, Coroënne, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Sartiaux et Cardon *Greffier*, M. Godard. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Alliot, Basquin, Contesse, Hibon, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Soret. *Suppléants*, MM. Bauchard et Decupère. *Greffier*, M. Galièque. *Huissiers-audienciers*, MM. Lesne et Béra.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Décupère, à Clary ; Bastien, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et N... *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Hannoye. — *Juges*, MM. Delefosse, Clément et Ponticourt. *Juge d'instruction*, M. Clément. *Juges suppléants*, MM. Paul, Mary, Chevau. — *Procureur impérial*, M. G. Bourdon. — *Substitut*, M. Tournier (Félix).—*Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffier*, M. Roques.—*Expéditionnaires*, MM. Dubois et Fistebergh.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Mary, Pillion, Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard, Legrand, Matra, Champeaux, Chevalier, Farce.

Avoués, MM. Caffiery, Couronne, Gauchet, Passage, Dupont, Pecart (Henri).

Huissiers, MM. Cardon, Paul, Lequime, Bernard, Courtin et Taquet, à Avesnes, Friard, à Berlaimont ; Ringuet, Lobry, à Landrecies ; Deghaye, Lermuzeaux, Mehaux, à Maubeuge ; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy ; Baudson, à Solre-le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Pagniez et Quillot, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges.

Suppléants, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléant*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Baudry, Piérart, Dupont, Mutiaux et Sponi, à Avesnes ; Lecompte, à Dourlers, Cottéreaux, à Etrœungt ; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Pillion.

2e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Régnier. *Suppléants*, MM. Coulmont et Gravis. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Pagniez et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Dupas.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Van Remoorteere. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Meurice, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette.

Suppléants, MM. Dupont et Fremin du Sartel. *Greffier*, M. Carion, *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Legrain, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge de-paix*, M. Braure. *Suppléants*, MM. Ouverlaux et Deharveng. *Greffier*, M. Lesné. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Ledoux. *Suppléants*, MM. Rouez et Martin. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Lecomte, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Hanoteau et N... *Greffier*, M. Loones. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Azambre, à Fourmies ; Devouge, à Wignehies ; Mehaut, à Trélon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin et finissent à deux heures. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et commerciales ; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Lemaire. — *Juges*, MM. Dorlencourt, *juge d'instruction*, Dubrulle, N.... — *Juges suppléants*, M. Bommart, N..... — *Procureur impérial*, M. Desticker. — *Substitut*, M. Maurice, — *Greffier*, M. Coppin. — *Commis greffiers*, MM. Vallée, Salvy.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour impériale.

Avoués, MM. Boniface, Desplanque, Deltombe et Fabre.

Huissiers, MM. Delgrange, Campion, Montaigne, Pinsart, Caplain, Delaporte, Deladeuille, Colart, Demont, Leureele, à Douai; Vasseur, à Arleux; Meunier et Brayelle, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Legrand. *Greffier*, M. Duhem. *Huissier-audiencier*, M. Delaporte.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache et Proyart. *Greffier*, M. Wantiez. *Huissier-audiencier*, M. Colart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Lavoix, et Galland. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Proyart, Gambart, Moreau, de Bailliencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon, Monier, Trinquet, Grimbert.

Commissaires-priseurs, MM. Hulot, Ducatelle, Parenty, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène, à Douai.

4e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes.

Juge-de-paix, M. Potier, à Arleux. *Suppléants*, MM. Pennequin et Favier. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes.

Juge-de-paix. M. Demazières. *Suppléants*, MM. Théry et Debonte. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Legrand. *Suppléants*, MM. Josson et Cuvelier. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Dubus, Cuvelier, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Maniez. — *Juges*, MM. Bultot (juge d'instruction); Flamen; Danniaux; — *Juges suppléants*, M. Guillemart, N.... — *Procureur impérial*, M. Armand; — *Substitut*, M. de la Gorce; — *Greffier*, M. Malicorne; — *Commis-greffier*, MM. Lebeau, Lejay.

Présidents honoraires, MM. Lécuyer, ✲, ✠. Boulanger, ✲. — *Juge honoraire*, M. Dupont, ✲.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption

Avocats, MM. Dubus; Regnard; Girard, père, *Bâtonnier*; Foucart; Collet; Didiez; Henri Theillier; Alfred Girard; Doutriaux; Thellier de Poncheville; Legrand; *Avocats stagiaires*, MM. Sabès, Pillion.

Avoués, MM. Devillers, Libert, Podevin, Le Barbier, Win trebert, Delsart.

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Cochinart, Léchelle, Bourse, Chartier, Tétar, Lussigny, Vasseur, Delgrange, Dombret, à Valenciennes; Tétar, Bouland, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblon et Boulan. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, jeudis et vendredis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Millet. *Suppléants*, MM. Paillard et Deromby. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Bossut. *Huissier-audiencier*, M. Lussigny.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Paillard, Bultot, Baudrain, Deltombe, Herbert, Delcourt, Mabille, à Valenciennes

Commissaires-priseurs, MM. Pillion, Hannoire, Brunelle, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemoine.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Nutly, ✻, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Bouchez, Cogé. *Greffier*, M. Ghienne, à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Tétar et Bouland.

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Duverger, Daix, à Bouchain ;

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes *Juge-de-paix*, M. Houcke. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Monteuuis. *Suppléants*, MM. Lemer, Barbieux Hypolite, *Greffier*, M. Copin. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Waché. *Suppléants*, MM. Davainne et Barbieux Louis. *Greffier*, M. Joly. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur, M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-Greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. ✲), premier président honoraire à la Cour impériale, *président;* Petit, ✲, président honoraire à la Cour impériale; le vérificateur de l'enregistrement; Leroy, ancien avocat; Dupont, avocat; Villette, avoué.

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

M. Dézon, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire; de Lesdain, avocat; Hovelt, avoué; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement; Bloeme, notaire; Kien, avocat; Vandewalle, ancien magistrat, Bogaert, notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Théry père, avocat, *président;* Cleenewerck de Crayencour ✲, vice-président du conseil de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Labbe, avocat; Gennevoise, avoué; Legrand, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. N....; Dutemple, avocat; Collet, vérificateur de l'enregistrement; Renard, ancien avocat; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Mary, avocat, *président;* Isid. Lebeau, avocat, Paul, avoué; Davoine, ancien notaire; le conservateur des hypothèques; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Thellier de Poncheville père, *président*; Boca, ancien magistrat; Devillers, avoué; Mitenne, vérificateur de l'enregistrement; N.... Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. A. Petyt, — *Juges*, MM. Beck, Fréd.; Govard, Féron, Didier, Hamoir. — *Juges suppléants*, MM. Vancauwemberghe Broquant, Lavergne, Coquelle, Gourdin. — *Greffier*, M. Gasteau; *commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. P. Derode. — *Juges*, MM. H. Labbe, Charles Verley, Ch. Mas, J. Leblan, Th. Bernard, Delecourt, A. Wallaert, Descamps-Crespel. — *Juges suppléants*, MM. Ozenfant-Scrive, J. Shoutteten, Ch. Huet. — *Greffier*, M. Blondau; *commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Mallet-Mallet. — *Juges*, MM. Cornaille-Leroy, Pagniez-Delloye. — *Juges-suppléants*, MM. Fontaine, Mairesse, Cambay. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Canonne. — *Juges*, MM. Delame, Manesse, Pesier, Dutemple. — *Juges suppléants*, MM. Em.; Wargny; Carlier, Viel, Barbet-Secret. — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

Lille. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✻; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Druez, Descamps-Crespel, Meurisse, Delesalle, P. Leblanc, A. Thiriez, O. Baudon. — *Ouvriers*, MM. Brunin, Fiévet, Millécamps, Dhellain, Leperre, Meurisse, Em; Tribourdeau.

Roubaix. — *Président*, M. L. Lefebvre, ✻; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. Duhamel, Duthilleul-Lorthiois, L., Wattine, Ferrier. — *Ouvriers*, MM. Martin, Clarisse, Lainé, Lerouge, Franchomme, Lécluse.

Tourcoing. — *Président*, M. Bernard, Louis; *vice-président*, M. Delmasure. — *Patrons*, MM. Duprez, Darras-Lemaire, Dervaux-Couvreur, Didry, Lorthiois-Peenaert, Leserre, Leboucq fils, Louis Duhamel. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Corman, Dervaux, Aim. Rigonier, Catteau, Hus, Louis Lecomte.

Armentieres. — *Président*, M. Fauquembergue; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Pouchain, Victor; Bouchez, Descamps, Salmon, Léturgie, Leclercq. — *Ouvriers*, MM. Bague, Caulier, Louis Ribeire, Ficherolles, Bourck, Longeville.

Valenciennes. — *Président*, M. Marquis; *vice-président*, M. Raux. — *Patrons*, MM. Renotte, Flament, Meurs, Costé, Cloin, Buisine, Lamorici. — *Ouvriers*, MM. Prignet, Hecquet, Couvreur, Coutelier, Hocque, Villard.

Douai. — *Président*, M. Dubrulle-Plet; *vice-président*, M. Bailey. — *Patrons*, MM. Demezières, Dubourg-Broux, Beauvois, Jupin, Détrain, Hayez. — *Ouvriers*, MM. Hocq, Barre, Bodelet. Lucas, Duterque, Gorez.

Cambrai. — *Président*, M. Hattu; *vice-président*, M. Pierson. — *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Delan-

noy, Goubet, Cambay. — *Ouvriers*, MM. Beaudumont, Hennino, Pruvost, Caffiaux.

Le Cateau. — *Président*, M. Ponsin; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM Crépin, Collart, Brunlet, N..., N..., N. . — *Ouvriers*, MM. Barbet, Dutrieux, Dervallée, Deroncourt, Lussiez, Leclercq.

Halluin. — *Président*, M. Danset, Emile; *vice-président*, M. Phalempin. — *Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumont, Desprez. — *Ouvriers*, MM. L. Danset, Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

2e CORPS D'ARMÉE.

QUARTIER GÉNÉRAL A LILLE.

M. de Ladmirault (G. ✲), sénateur, *général de division commandant en chef le 2e corps d'armée;*

M. Desaint de Marthille (C. ✲), général de brigade, *chef d'état-major général;*

M. Le Roy (O. ✲), colonel d'état-major, *sous-chef d'état-major général;*

M. Pesme, ✲, chef d'escadron d'état-major, *aide-de-camp de* M. de Ladmirault;

M. Duvernay, ✲, chef d'escadron d'état-major;

M. de Polignac, ✲, capitaine d'état-major.

M. de la Tour du Pin, ✲, capitaine d'état-major, *aide-de-camp du Commandant en Chef.*

3e DIVISION. MILITAIRE.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le N° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA 3e DIVISION MILITAIRE.

M. de Salignac Fénelon (C. ✲), *général de division commandant la division.*

M. Demasur, capitaine d'état-major, *aide de camp.*

M. Balland (O. ✲), colonel d'état-major, *chef d'état-major de la 3e division.*

M. Grandjean, ✲, chef d'escadron d'état-major.

M. Roussel (O. ✲), idem. idem.

M. Tamajo, capitaine d'état-major.

M. Le Bègue de Germiny, idem.

M. Leleux, ✲, capitaine, *archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Jeanningros (C. ✲), *général de brigade commandant la première subdivision*, à Lille. — M. Noiret, *capitaine d'état-major, aide-de-camp.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Desmaretz de Beaurains (O. ✲), colonel, *commandant la place.*

M. Fournier (O ✲), *major de place.*

MM. Robert ✲, Varros ✲, Volland, ✲, capitaines, *adjudants de place;* Charmy, ✲, lieutenant, *archiviste;* Labessede, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE DOUAI ET FORT-DE-SCARPE.—M. Porion (C. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Barré, ✲, Guillemeney, ✲, *capitaines adjudants de place;* Diriais, lieutenant, *adjudant de place;* Lavirotte, ✲, sous-lieutenant, *archiviste.*

PLACE DE CAMBRAI. — M. Frémicourt, (C. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Poindrelle, ✲, capitaine, *adjudant de place;* Chabalet, ✲, lieutenant, *idem.*

PLACE DE VALENCIENNES.—M. Deslandes (C. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Lorcez, ✲, capitaine, Palazzi, ✲, idem, Poupart, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT-LOUIS. — M. Boutot de Mazug (O. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Voisin, ✲, capitaine, *adjudant de place;* Payart, lieutenant, *idem;* Cattier, ✲, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE MAUBEUGE. — M. Despaisses de la Plane (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place;* Le Hir, ✲, capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN. —M. Bel, ✲, capitaine, *commandant la place.*

PLACE DE CONDÉ. — M. Brière (O. ✲), chef de bataillon, *commandant la place.*

PLACE DU QUESNOY. — M. Galle ✲, chef d'escadron, *commandant la place.*

PLACE D'AVESNES. — M. Mallia (O. ✲), major, *idem.*

PLACE DE LANDRECIES. — M. Doyen, (O. ✲), chef de batail. *idem.*

PLACE DE BERGUES ET FORT-FRANÇAIS.— M. Cottenest, ✲, capitaine, *idem.*

PLACE DE GRAVELINES. — M. Mallia (O. ✲), major, *idem.*

ARTILLERIE.

M. le baron Treuille de Beaulieu (C. ✲), général de brigade, *commandant l'artillerie de la 3e division militaire;* M. Hugon (O. ✲), lieutenant-colonel, *chef d'état-major;* M. Demimuid, capitaine, *aide-de-camp*, à Douai.

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. — M. Hugon, (O.✠.), lieutenant-colonel, chef d'état-major de l'artillerie de la 3e division, *directeur de l'école;* MM. Merklein (O. ✲), *professeur de sciences appliquées*; Himelspach, ✲, *garde principal d'artillerie, agent spécial*, Plichon, ✲, garde de 1re classe, *garde du matériel.*

FONDERIE DE DOUAI. — M. Bertout, ✲, chef d'escadron, *directeur,* MM. Louchard, ✲, capitaine, *sous-directeur;* Petelle, idem, *adjoint;* Himmelspach, *garde principal d'artillerie;* Desforges, Bachman, *gardes de 1re classe;* Cartier, *contrôleur à la fonderie;* Hameux, *idem de 2e classe.*

DIRECTION D'ARTILLERIE DE DOUAI. — MM. N....., colonel, *directeur*, à Douai; Briaut (O. ✲), lieutenant-colonel, *sous-directeur;* Louchard, capitaine, *adjoint à la direction;* Liénard, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Lille; Spy, ✲, capitaine en 1er, *adjoint au commandant*, à Lille; Payen, ✲, idem, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque; Chartou, ✲, idem, à Valenciennes; Blet, ✲, idem, *idem*, à Cambrai; Boniface,, ✲, idem, *adjoint à la direction*, à Douai; Roussel, ✲, idem, *idem*, idem; Petelle, ✲, capitaine en second, *idem*, à Douai; Caillard, idem, *idem*, à Douai; Jarlot, Trone, idem, *idem*, à Douai; Malacroix, *garde-principal*, à Douai; Cantineau, ✲, *idem*, idem; Hardy, *garde de 1re classe*, idem; Lebon, *idem*, à Bouchain; Escallier, ✲, *idem*, à Condé; Günther, *idem*, à Bergues; Coursin, *idem*, à Landrecies; Canoville, *idem*, à Maubeuge; Renaud, *idem*, à Dunkerque; Lacombe, Lachaume, *idem*, à Douai; Dusseaut, *idem*, à Lille; Ricq, *idem*, à Douai; Desséré, *idem*, à Valenciennes; Leblond, *idem*, à Cambrai; Pennetot, *idem*, à Douai; Barrat, *idem*, idem; Jonville, ✲, *idem*, à Lille; Dewailly, *idem*, à Douai; Chanteur, ✲, *idem*, idem; Hameaux, Coulon, *idem*, idem; Thoucars, *idem*, à Gravelines; Ligreau, ✲, *contrôleur principal*, Berthaut, Bailly, Desrumaux, Hutz, Fontaine, *ouvriers d'état de 1re classe*, à Douai; Klein, Lang, Goebb, *idem de 2e classe*, idem; Mathieu, *gardien de batterie de 1re classe*, à Gravelines; Maronne, *idem de 2e classe*, à Dunkerque.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE SAINT-OMER. MM. Deparis, ✲, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque; N..., capitaine, *idem*, à Bergues; N..., *idem*, à Gravelines; Gunther, *garde de 1re classe*, à Bergues; Gard, *gardien de batterie de 1re classe*, à Dunkerque; Renaud, Mathieu, *idem*, à Gravelines; Pellé, *garde de 2e classe*, à Dunkerque.

GÉNIE.

5e DIRECTION. — LILLE.

M. Coffyn (C. ✲), colonel, *directeur des fortifications;* M. Boulenger, ✲, *garde principal*, au fort Saint-Sauveur.

PLACE DE LILLE. M. Hallier (O. ✲), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef;* MM. Tessier, ✲, Atteleyn, ✲, Laman, Cardin, ✲, Dorp, Saubinet, Petit, *capitaines;* Nadeau, Lerouge, ✲, Abraham, ✲, Pironneau, ✲, Chrétien, ✲, Mervant, ✲, Rigault, *gardes.*

PLACE DE DOUAI. MM. Dermont (O ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Drouin, ✲, capitaine; MM. Malard, Joly, Flambert, *gardes.*

PLACES DE VALENCIENNES ET DE BOUCHAIN. MM. Barillon (O ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Fouché, *capitaine;* MM. Vahé, Bailly, Loiseau, *gardes*, à Valenciennes; Guerlot, ✲, *garde*, à Bouchain; Normand, *garde*, au Quesnoy.

PLACE DE CONDÉ. — M. Baldy, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Levin, *garde-principal.*

PLACE DE CAMBRAI. M. Saint-Quentin, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; M. Schwartz, ✲, *capitaine de* 1re *classe*; MM. Richard, Pasquier, Dhédin, *gardes.*

PLACE D'AVESNES. — M. N....., capitaine, *ingénieur en chef;* MM. Gaigne, *garde.*

PLACES DE MAUBEUGE ET DE LANDRECIES. M. Antonin (O. ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Rhumeau, ✲, Houard, Peltrizot, *gardes*, à Maubeuge; M. Caron, ✲, *idem*, à Landrecies.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE. MM. Dormont (O, ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Barbary, ✲, *capitaine de* 1re *classe*, M. Boyenval, *capitaine de* 2e *classe;* M. Peyrot, *lieutenant en* 1er; MM. Girardot, ✲, Berlemondt, Volbondt, Schlouppe, *gardes.*

PLACE DE BERGUES. M. Renoncourt, ✲, *garde principal de* 2e *classe.*

PLACE DE GRAVELINES. M. Robinet, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* M. Chassang, *garde-principal.*

CONSEILS DE GUERRE DE LA 3e DIVISION.

1er *Conseil.* — MM. Richard, ✲, capitaine en retraite, *commissaire impérial;* Larue, capitaine au 75e de ligne, *substitut du commissaire impérial*; Veillet, capitaine au 98e, *rapporteur*; Lanzé, capitaine au 33e de ligne, *substitut du rapporteur*; Noir, officier d'administration, *greffier.*

2e *Conseil.* — MM. Malin, (O ✲), chef de bataillon en retraite, *commissaire impérial;* Lemaréchal, ✲, capitaine en retraite, *rapporteur;* D'Albiat, capitaine au 39e, *substitut;* Pithon, ✲, officier d'administration, *greffier.*

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. Levy (O. ✲), *intendant militaire de la* 3e *division*, à Lille; Milson, ✲, *sous-intendant de* 1re *classe*, à Lille; Busquet de

Caumont, ✲, *sous-intendant de* 1re *classe*, à Lille ; Méry, ✲, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Douai ; Boissonnet, ✲, *sous-intendant militaire*, à Cambrai ; Saunier, ✲, *sous-intendant militaire de* 2e *classe*, à Valenciennes ; Iratsoquy, ✲, *sous-intendant militaire de* 2e *classe*, à Dunkerque ; Berneval, ✲, *adjoint de* 1re *classe*, à Maubeuge ; Monnot, ✲, *officier d'administration de* 1re *classe*, *chef des bureaux de l'intendance de la* 3e *division militaire*, à Lille ; Contant, *adjudant d'administration en* 1er, Normain, Lannes dit Lenné, Gley, Picard, Boileau, Sillaume, Cuine, *idem*, à Lille ; Conty, *idem*, à Cambrai ; Doffe, *idem*, à Dunkerque ; Alfonsi, *idem*, à Maubeuge ; Belhomet, *adjudant d'administration en* 2e, à Valenciennes ; Modard, *idem*, à Douai.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Jourdeuil, ✲, *médecin major de* 1re *classe ;* Raoult-Deslongchamps, ✲, *idem ;* Cocud, ✲, *idem ;* Jacquin, Bourgois, *médecin aide-major de* 2e *classe ;* Dumoutier, *idem ;* Coupard, ✲, *pharmacien-major de* 1re *classe ;* Wahl, *pharmacien major de* 2e *classe ;* Clarisse, *aumônier de* 2e *classe ;* Durford de la Broye, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *classe ;* Dramard, *adjudant d'administration en* 1er ; Mage, Beauxis, *idem en* 2e ; Bigorne, *idem*.

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Blanvillain, ✲, *médecin principal de* 2e *classe ;* Arnould, ✲, *pharmacien-major de* 1re *classe ;* Clarisse, *aumônier de* 4e *classe ;* Pierga, ✲, *officier d'administration comptable de* 2e *classe ;* Boileau, *adjudant d'administration en* 1er ; Lécard, *adjudant d'administration en second*.

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Ladureau, ✲, *médecin major de* 1re *classe ;* Lacherelle, *médecin aide-major de* 1re *classe ;* Fegueux, *pharmacien major de* 2e *classe ;* Desmidt, *aumônier de* 4e *classe ;* Rossin, *officier d'administration comptable de* 2e *classe* ; Loyau, *idem en second*.

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Vézien, ✲, *médecin major de* 1re *classe ;* Emery, *idem*, *aide-major ;* Merchier, *pharmacien-major de* 1re *classe ;* Campagnie, *aumônier de* 4e *classe ;* Viennet dit Bourdin, *officier d'administration comptable de* 2e *classe ;* Nicolas, *adjudant d'administration en premier* ; Rossat, *idem en second*.

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE

MM. Widal, *médecin-major de* 1re *classe ;* Adam, *pharmacien-major de* 2e *classe ;* Mortreux, *aumônier de* 4e *classe ;* Frécus, ✲,

officier d'administration comptable de 1re *classe ;* Barbet-Massin, *adjudant d'administration en* 1er ; Dumoulin, *adjudant d'administration en* 2e.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Thorel, ✲, *officier d'administration de* 1re *classe*, comptable du magasin d'habillement, à Lille ; Richard, *adjudant d'administration en* 1er ; Jacquet, *adjudant d'administration en* 2e, *idem*.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Moindron, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *cl*, à Lille ; Grégory, *idem*, à Cambrai ; Maurey, ✲, *idem*, à Valenciennes ; Clair, *idem*, à Dunkerque ; Cayrol, *idem de* 2e *classe*, à Douai ; Dormant, *idem*, à Maubeuge ; Marché, Guillemot, St-Ernest, Bouzy, *adjudants en* 2e, à Lille.

Service du chauffage. MM. Nicolle, *entrepreneur de la* 3e *division*, à Arras ; Bernaert, *préposé*, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Pierron, *agent du service pour la* 3e *division*, à Lille ; Patouillot, *préposé*, à Lille ; Delécluse, *idem*, à Dunkerque ; Monard, *idem*, à Cambrai ; Vigener, *idem*, à Valenciennes ; Charpillon, *id.*, à Douai ; Delecluse, *idem*, à Maubeuge.

Service des tranports de la guerre. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

MM. Pottin de Vauvineux (O. ✲), chef de bataillon, commandant le recrutement du Nord ; Margret, capitaine de recrutement.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24e légion, dont le chef-lieu est à Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

M. Dupleix (O. ✲), *chef d'escadron commandant*, à Lille ; MM. Riff, ✲, *capitaine*, à Lille ; Lacrose, *lieutenant-trésorier*, idem ; Faure, ✲, *capitaine*, à Douai ; Joullié, *capitaine*, à Dunkerque ; Walroff, *capitaine*, à Hazebrouck ; Pol, *capitaine*, à Cambrai ; Michell, *sous-lieutenant*, à Avesnes ; Bollenot, ✲, *capitaine*, à Valenciennes ; Moriot, ✲, *lieutenant, commandant la* 2e *section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix ; Delaunay, *maréchal-des-logis, adjoint au trésorier*, à Lille ; Genty, *maréchal-des-logis chef*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 55 brigades, dont 38 à cheval et 17 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

Une à cheval à Dunkerque..	MM.	Folton, *maréchal-des-logis.*
Une à pied, id.....		Guillon, *brigadier.*
Une à cheval à Bergues....		Blanquart, *idem.*

Une à cheval à Gravelines ..	MM.	Millet, *brigadier.*
Une id. à Watten.....		Dubuche, *idem.*
Une à pied à Hondschoote..		Rolo, *idem.*
Une à pied à Wormhoudt...		Lecaille, *brigadier.*
Une à cheval à Hazebrouck.		Bertin, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Bailleul. ...		Moreaux, *brigadier médaillé.*
Une id. à Cassel.....		Taxil, *maréchal-des-logis*
Une à pied à Merville.....		Lalie, *idem.*
Une id. à Steenvoode ..		Guilemand, *brigadier.*
Trois à cheval à Lille.....		Genty, *maréch.-des-logis-chef.*
		Guillemin, *brigadier.*
		Pierrotin, id.
Une à pied à Lille..... .		Flamant, *maréchal-des-logis,*
Une à cheval à Lannoy.....		Boitte, *idem.*
Une id. à Seclin.....		Tellier, *idem.*
Une id. à Roubaix....		Aubert, *maréchal-des logis.*
Une id. à Pont-à-Marcq.		N..., *idem.*
Une id. à Armentières..		Fauvet, *brigadier.*
Une id. à Fournes. .. .		Bour, *idem.*
Une id. à Tourcoing....		Ancelin, *maréch.-des-logis, méd.*
Une id. à Cysoing.....		Aubry, *brigadier.*
Une à pied à Quesnoy-s-D...		Ducat, *idem.*
Deux id. à Cambrai....		Jacquart, *maréchal-des-logis.*
		Boubet, *brigadier.*
Une à pied à Carnières.....		Dupont, *idem.*
Une à cheval au Câteau.....		Carpentier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary.....		Fréderich, *brigadier.*
Une id. à Solesmes....		Boucly, *idem.*
Une id. à Masnières...		Ditte, *idem.*
Une id. à Avesnes.....		Pécheux, *maréchal-des-logis,*
Une id. à Berlaimont...		Foulon, *brigadier.*
Une id. à Maubeuge...		Corroyette, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Trélon.....		Descarpentries, *brigadier.*
Une id. à Landrecies ..		Boisse, *idem, médaillé.*
Une id. au Quesnoy..		Cnapelynck, *idem.*
Une id. à Bavai.....		Damien, *idem.*
Une à pied à Solre-le-Chât..		Galopin, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Hautmont....		Morin, *brigadier.*
Deux à cheval à Douai.....		Semain, *maréchal-des-logis.*
		Darsonville, *brigadier.*
Une à pied à Douai.... .		Fache, *idem.*
Une à cheval à Orchies....		Guyot, *idem.*
Une à pied à Marchiennes..		Lehmann, *idem.*
Une id à Aniche.....		Duermael, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B.		Dureigne, *idem.*
Une id. à Valenciennes.		Godard, ✲, *mar.-d-logis, méd.*

Une à pied à Valenciennes..	MM.	Fiévé, *brigadier.*
Une id. à Denain.....		Demory, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Bouchain....		Chotin, *brigadier.*
Une à cheval à Condé....		Kreichganer, *brigadier.*
Une id. à St.-Amand..		Deflandre, ✲, *maréc.-des-logis.*
Une à pied à Anzin.....		Pol, *brigadier.*

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontiere belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Testard, (O. ✲), commissaire de la marine de première classe, *chef du service de la marine au port de Dunkerque*; Fournier, ✲, commissaire adjoint de la marine, *chargé de l'inscription maritime*, à Dunkerque; Honoré, ✲, sous-commissaire de la marine, *chargé des détails administratifs du port de Dunkerque;* Wood, commis aux écritures de 1re classe, *chargé du bureau central des invalides*; Quiquet, commis aux écritures de 2e classe; Cattoën, idem de 3e classe; Ribreu, ✲, idem; Lacour, idem, de 4e classe, Plancassagne, Brives, Hemery; Berteloot, ✲, lieutenant de vaisseau, *directeur des mouvements du port*; Terquem, ✲, *professeur d'hydrographie*; Duval, *trésorier des invalides de la marine*; Le Bihan, *syndic des gens de mer de 1re classe.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Salomez, *commis aux écriture de 1re classe, administrateur du sous-quartier de Gravelines*; Torris, *préposé du trésorier des invalides*; Delabaye, *syndic des gens de mer*; Debaecker, *inspecteur des pêches.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Trésorier-payeur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✲), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. de Montaignac, ✲, à Dunkerque ; Delalleau, à Hazebrouck ; Fabre, à Cambrai ; Saugnier, à Avesnes ; de Chataux, ✲, à Douai ; de Lacoste, à Valenciennes.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
		ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Baude Emile.	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Charles.
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	B. Lebleu.	1	DUNKERQUE	Rouvière, Pierre.
			4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jules.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
3	HONDSCHOOTE, Killem, Moëres (les)	Dabbadie, Jean.
4	LOOBERGHE, Capellebroucq, Dringham, S.-Pierrebroucq	Em. Demeyer.
4	PETITE-SYNTHE, Armbouts-Cappel.-Cappel ou seulemnet Cappel., Mardyck, Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.
5	PITGAM, Bissezeele, Crochte, Eringhem, Steene	Al. Hanotte.
4	QUAEDYPRE, Socx, West-Cappel, Wylder	Behagle, Aug.-Ars.
4	REXPOEDE, Bambecque, Oost-Cappel, Warhem	Filhol de Camar.
7	TETEGHEM, Coudekerque-Br., Coudekerque-Vil., Ghyvelde, Leffrinckoucke, Uxem, Rosendael., Zuydcoote	Dubus, Célestin.
5	WATTEN, Holque, Millam, St.-Momelin, Wulverdinghe	Cumont, Ch.
5	WORMHOUDT, Esquelbecq, Herzeele, Ledringhem, Zeggers-Cappel	Dissard.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

6	ARNÈKE, Buysscheure, Noordpeene, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele	A. Wytz.
2	BAILLEUL, Saint Jans-Cappel.	Pierre Béhaghel.
7	CASSEL, Bavinchove, Hardifort, Ste.-Marie Cappel, Oxelaëre, Wemaers-Cappel, Zuytpeene	Rolland, Louis.
7	EBBLINGHEM, Blaringhem, Lynde, Renescure, Sercus, Staple, Wallon-Cappel	Em. Facon.
2	ESTAIRES, La Gorgue	Dumont, Victor-C.
5	EECKE, Boeschêpe, Godewaersvelde, St.-Sylvestre-Capp, Terdeghem	Debrock, Jean.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
6	Hazebrouck, Borre, Caëstre, Hondeghem, Pradelles, Strazeele	Viellescazes, Jean.
5	Méteren, Berthen, Flêtre, Merris, Vieux-Berquin	Midi, Em.
3	Merville, Haverskerque, Neuf-Berquin	Behaghel, Émile.
4	Morbecque, Boeseghem, Steenbecque, Thiennes	Iserby, Louis.
2	Nieppe, Steenwerck	Eug. Bevenot.
4	Steenvoorde, Houtkerque, Oudezeele, Winnezeele	Damiens, Jean-B.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
4	Annappes, Ascq, Flers, Forest	Tacquet, Henri.
8	Annœullin, Allennes-lez-Marais, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Herrin, Provin	Panckoucke, Léon.
3	Armentières, Chapelle-d'Ar. (la), Erquinghem-Lys, Bois-Grenier.	Cerf, Jules.
6	Baisieux, Anstaing, Chéreng, Gruson, Tressin, Willems	Rennait, Charles.
5	Bassée (la), Hantay, Illies, Marquillies, Salomé	Barault dit Roullon.
5	Comines, Deûlémont, Warnêton-Bas, Warnêton Sud, Wervick-Sud	Durand, Eugène
3	Croix, Wasquehal, Wattrelos	Bataille, Jacques.
7	Cysoing, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Pévèle, Péronne, Sainghin-en-Mélantois, Wannehain	Foutry, (O. ✻)

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	Ennetières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Prestat.
6	Fournes Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en Weppes Wicres	André, Louis.
5	Halluin Bousbecques Roncq Linselles Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
5	Haubourdin Halleannes-lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin	Lefevre, Bernard.
4	Houplines Capinghem Frelinghien Prémesque	Bourgeois, Désiré.
6	Lannoy Hem Leers Lys Sailly Toufflers	Guary, André.
	Lille 1.er division Lille 2e division Lille 3e division Lille 4e division	De St.-Marceau. Rafelis de Broves. Ed. Chevalier Badin.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms	NOMS des titulaires.
	Lille ext.-muros :	
7	Lille (Fgs de Fives et de St-Maurice) Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin	Dibos, Armand, *
3	Marcq-en-Barœul Bondues Mouveaux	Follet, Félix.
8	Mons-en-Pévèle Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Chardot, L.-E.
7	Pont-a-Marcq Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mantoulet, Hipp.
4	Quesnoy sur-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Cuvelier, Pierre.
1	Roubaix	Galloni d'Istria.
4	Saint-André Lambersart Marquette Wambrechies	J.-B. Bonnet.
5	Santes Beaucamps Emmerin. Ligny Wavrin	Bommart, Émile-E

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	Seclin, Gondecourt, Houplin	Delannoy.
7	Templeuve, Bachy, Cappelle, Cobrieux, Genech, Louvil, Mouchin	Renon, Célest.
1	Tourcoing	Devemy, Théod.
5	Wattignies, Lesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville	Dubois, Ad.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
9	Abancourt, Blécourt, Aubencheul-au-Bac, Cuvillers, Bantigny, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt, Sancourt	Béhague, Louis.
6	Avesnes-lez-Aub., Quiévy, Rieux, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Villers-en-Cauchies	Bonnay, Clovis.
5	Beauvois, Bethencourt, Bevillers, Boussières, Fontaine-au-Pire	Mallet de Chauny.
1	Cambrai	Delesalle, Antoine.
5	Estourmel, Cattenières, Carnières, Seranvillers, Wambaix	Rennuit, Victor.
5	Cateau (le), Montay, Saint Benin, Saint-Souplet, Pommereuil	Génédor, Pierre.
5	Catillon, Basuel, La Groise, Mazinghien, Ors	Liegey, Charles.
6	Cauroir, Awoingt, Cagnoncles, Forenville, Naves, Niergnies	Delclève.
5	Clary, Bertry, Busigny, Marest, Montigny	Thévenot, Simon.
7	Gouzeaucourt, Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Honnecourt, Villers-Guislain, Villers-Plouich	Fleurynck, Jean.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
5	Haussy, Montrecourt, Saulzoir, Saint-Waast, Vertain	Delpature, Hector.
7	Iwuy, Escaudœuvres, Estrun, Eswars, Ramillies, Thun-Lévêque, Thun-St.-Martin	Libert, Emile
6	Ligny, Audencourt, Caudry, Caullery, Esnes, Haucourt	Maubec, Pierre.
7	Masnières, Crevecœur, Flesquières, Lesdain, Marcoing, Ribecourt, Rumilly	Dumotiez, Th. fils.
6	Mœuvres, Anneux, Boursies, Cantaing, Doignies, Noyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.
8	Neuville-St-Remy, Fontaine-N.-D., Haynecourt, Morenchies, Proville, Raillencourt, Sailly, Tilloy.	Vasseur, Th.
6	Solesmes, Beaurain, Briastre, Saint-Python., Romeries, Viesly	Perret, Edmond. *
7	Inchy, Beaumont, Honnechy, Troisvilles, Maurois, Neuvilly, Reumont	Delannoy, Victor.
6	Vendegies-sur-Ecaillon, Bermerain, Capelle, Escarmain, Saint-Martin, Sommaing	Toussaint, Georg.
6	Walincourt, Deheries, Elincourt, Malincourt, Selvigny, Villers-Outréaux	Enaux, Sébastien.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.	
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	L. Dujardin.
7	BAVAI Audignies Houdain Honhergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Alavoine, Hector.
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Dupont, Louis.
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies	J. Vanhoucke.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Bris, Eugène.
7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Remise.
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Druart, Alphonse.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Devise.
8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Royaux, Aug.
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Dewalle.
3	ETRŒUNGT Floyon Larouillies	Carré.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	Fourmies Anor Féron Wignehies	Robert, Jean.
7	Gommegnies Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-Grand Wargnies-le Petit	Delerue.
4	La Longueville Feignies Neuf-Mesnil Taisnières-sur-Hon	Stocquelet.
7	Landrecies Bousies Croix Fontaine-au-Bois Forest Preux-au-Bois Robersart	Baltard, Eugène.
7	Le Quesnoy Baudegnies Ghissignies Jolimetz Louvignies-Quesnoy Potelle Villereau	Dupont, Louis.
4	Maroilles Favril Prisches Taisnières-en-Thierache	Passage, Charles-H.
6	Maubeuge Assevent Boussois Ferrière-la-Grande Hautmont Louvroil	J.-M. Adéma.
6	Pont-sur-Sambre Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Looten, Charles.
5	Sains Felleries Ramousies Semeries Rainsars	Salomé, Mélici.
7	Saint-Waast Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	G. Coppens.
10	Solre-le-Chateau Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	Balicq, Jules-L.-A.
3	Trélon Glageon Ohain	Dehorter, Louis.
6	Villers Pol Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	Trentesaux.
7	Villers-sire-Nic. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Mairieux Vieux-Rengt	E. Planchenault.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
7	Arleux, Gœulzin, Cantin, Estrées, Lécluse, Hamel, Brunémont	D. François.
8	Bugnicourt, Erchin, Villers-au-Tertre, Monchecourt, Fressin, Marcq, Aubigny-au-Bac, Féchain	Deroubaix, Ed.
7	Cuincy, Auby, Flers, Lauwin-Planque, Esquerchin, Courchelettes, Lambres	Cantel.
	Douai	Denabrif, Charles.
5	Landas, Aix, Beuvry, Nomain, Saméon	Renau, François.
7	Lewarde, Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Loffre, Masny, Montigny	Roussel, Henri.
5	Marchiennes-ville, Alnes, Bouvignies, Tilloy, Wandignies	Tronsens.
4	Orchies, Auchy, Coutiches, Faumont	Guilbert, Jules.
5	Pecquencourt, Bruille, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Vred	Varlet, Léon.
6	Raches, Anhiers, Flines, Lallaing, Raimbeaucourt, Roost-Warendin	Dislère, Augustin.
6	Sin, Dechy, Férin, Guesnain, Roucourt, Waziers	Ch. Colin
5	Somain, Erre, Fenain, Hornaing, Villers-Campeau	Carton, Célestin.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.	
7	ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Rennuit, Carlos.
7	BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Minne, Amaury.
5	CONDÉ Hergnies Saint-Aybert Thivencelles Vieux-Condé	Famery, Nicolas.
7	DENAIN Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.
7	DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Lambert, Henri.
7	FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Dumulz, Louis.
5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq	Panckoucke, Victor
6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Baligand, Martin.
5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Filz, Philippe
5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Perrot de Thaunberg
7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Lemaire, Steph.
7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
5	SAINT-AMAND Bousignies. Brillon Millonfosse. Sars-et-Rosières.	Derquenne, Albert.
1	VALENCIENNES	Sarrazin, Louis.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES. MM. Vanamondel, Dorigny ; Bécart; Decool ; Theys ; Cornez.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 350,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement plus de 12 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur. M. Dorlan, ✻, à Lille. — *Premier commis de la direction*. M. Bilcoq, de 1re classe. — *Inspecteur*, M. Nuisement, à Lille. — *Vérificateurs*. MM. Collet, de 3e classe, à Cambrai ; Desmarets, de 2e classe, à Lille ; Le Camus, de 3e classe, à Lille ; Homo, à Douai ; Dézon, de 2e classe, à Dunkerque ; Béhaghel, de 2e classe, à Hazebrouck; Mitenne, de 3e classe, à Valenciennes; Vezin, de 3e classe, à Avesnes. — *Contrôleurs :* MM. Trannoy et Michel, à Lille. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre*, M. Boyeldieu. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Sarlat, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment des trois bureaux d'enregistrement et de succession chargés de vendre du papier timbré, trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 104, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille. Il y en a aussi un à Dunkerque, un autre à Roubaix, un autre à Fourmies, un autre à Douai, un à Tourcoing, un à Valenciennes.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 72 débitants de tabacs chargés de la vente du timbre.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demol, Bourbourg, M. Pecquet; Dunkerque, enregistrement, M. Perret; domaines et actes judiciaires, M. N...; hypothèques, M. Barrière ; Gravelines, M. Bourgeois; Hondschoote, M. Ackein, Wormhoud, M. Grard.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Bonnière; Cassel, M. Malot; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Théry ; hypothèques, M. Lambert; Merville, M. Lamer; Steenvoorde, M. Lenglet.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Duval; Haubourdin, M. Morel; La Bassée, M. Joly; Lannoy, M. Ravisé; Lille, enregistrement et timbre, M. Houillon; successions et timbre, M. Sy; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Beaufils; actes d'huissiers et timbre, M. Sugier; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Flosse; Quesnoy-sur-Deûle, M. Vermelle; Roubaix, M. Raison; Seclin, M. Estienne-Colleville; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Anne Deschamps.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Mayaud; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Brasseur; hypothèques, M. Delcamp; Carnières, M. Souffron; Clary, M. Picart; Le Câteau, M. Lourdet; Marcoing, M. Monbrun; Solesmes, M. Charlet.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Messin; hypothèques, M. Flamand; Bavai, M. de Clément du Mez; Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Carton; Le Quesnoy, M. Gleyze; Maubeuge, M. Maydieu-Fiton, Solre-le-Château, M. Dufraigne; Trélon, M. Cuvelier.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Deloffre; Douai, enregistrement et timbre, M. Wavrin; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin; hypothèques, M. Menet; Marchiennes, M. Béthune; Orchies, M. Loriol.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fauville; Condé, M. Dubois; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Couturier; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Bernard; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Caboche; hypothèques, M. Catusse.

Surnuméraires, MM. Colinet, à Avesnes; Trampont, à Douai; Stoffaes, à Dunkerque; Bonnière à Lille; Florange, à Hazebrouck.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

La direction des contributions directes du Nord est une direction de première classe, et se compose ainsi :

Directeur, M. Colson, ✻, 28, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Inspecteurs, MM. Gérodias et Girodet, à Lille.

Inspecteur 1er commis de la direction, M. Charmeil, à Lille.

Contrôleurs principaux de 1re classe. MM. N.... à Lille; Duchastelet, à Dunkerque; Muset, à Cambrai; Buffel, à Douai;

Peignian, à Valenciennes; Bouschet, à Roubaix; Moreau, à Maubeuge.

Contrôleurs principaux de 2e *classe*, MM. Cornée, à Lille; Schneider, à Tourcoing.

Contrôleurs de première classe, MM. Lafaye, au Quesnoy; Sohet, à Cambrai; Lessens, à Lille; Joly de Sailly, à Douai; Bertrand, à Valenciennes; Henricolas, à Lille; Platel, à Lille; Viatte, à Avesnes.

Contrôleurs de deuxième classe, MM. Chartier, au Cateau; Vermersch, à Hazebrouck.

Contrôleur de troisième classe, MM. Huot, à Dunkerque; Boidin, à Valenciennes.

Surnuméraires, MM. Saint-Quentin, Digeaux, Sriber.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef*, à Lille.

MM. Durand, Leblanc (Charles), Desroches, Leblanc (Pierre), Tacquet, Raviard, Mathieu, Ingelans, *géomètres de 1re classe.*

SERVICES DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES SUCRES.

Le département du Nord est divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Willemin, ✲, *directeur*, à Lille.

Bureaux de la direction. — *Douanes*, MM. Duhem, 1*er commis*; Leroy, 2e *commis*; Le Bouhèlec, 3e *commis*; Lecoutre de Beauvais et Wautiez, *commis attachés*; N. N., *surnuméraires*.

Contributions indirectes, MM. Merchez, 1*er commis*; Cormon, 2e *commis*; Delebecque, 3e *commis*; Tabourin, *surnuméraire*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Sacaze, *inspecteur*.

Service des bureaux. — MM. Hébert, *receveur principal*; Sauguet, *vérificateur de 2e classe*; *commis principaux de* 1re *classe*, MM. Laude et Billiet; *commis principal de 2e classe*, M. de Lamustière.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. MM. Platelle, *receveur*; Chartier, *commis*. — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur*; Verny, *commis*. — Houplines, M. Salomé, *receveur*. — Bizet, M. Buissart, *receveur*. — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Recht, *commis*. — Deûlémont, MM. Henrion, *receveur*; Raverdy, *commis*.—Pont-de-Warnêton, M. Dru, *receveur*. — Comines, MM. Lelong, *receveur*; Carez, *commis*. — Werwicq, MM. Champagne, *receveur*; Delemotte, *commis*.

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Panier, *capitaine*, à Armentières; Choffat, *lieutenant*, à Nieppe; Eissendeck *idem*, à Houplines.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Frelinghien et Funquereaux.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Delobel, *capitaine*, à Comines; Artique, *lieutenant*, à Werwicq; Hibon, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. de Gency, *capitaine*, Rue de la Lys; Lecomte, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Prévost, *idem*. à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Lecoutre de Beauvais, *inspecteur principal* ; Astier, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Rogier, *receveur principal* ; Willems ✻ et Smet-Jamar, *contrôleurs.*— *Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Guéricy, Clazer, Orange, Cornille et Langevin. — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Millot, Minon, Malet, Dovelle, Chellonneix et St-Quentin. — *Commis principaux de 2e classe*, MM. Huet, Lecomte, Leblanc et Buttel.— *Commis de 1re classe*, M. Caille — *Garde-magasin*, M. Delvas.

Bureaux particuliers de la principialité de Lille. — Halluin, MM. Leleu, *receveur*; Grandin, *vérificateur de 2e classe*; Charreyron, *commis de 1re classe.* — Riscontout. MM. Derolin, *receveur* ; Guilbert, *commis de 2e classe.* — La Marlière. M. de Launoy, *receveur.* — Le Touquet. M. Grimoult, *receveur.* — Tourcoing. M. Hugon, *sous-inspecteur*; Vanderpol, *receveur* ; Delaunoy et Le François, *vérificateurs ;* Chuquet et Deligny, *commis-principaux.* — Roubaix, MM. Vandeville, *receveur ;* Copin et de St-Amour, *vérificateurs*; Darlay et Framezelle, *commis.* — Wattrelos. MM. Basset, *receveur ;* Capelier, *commis.* — Leers, MM. Desmidt, *receveur* ; Colas, *commis.* — Toufflers. MM. Delaporte, *receveur* ; Allex, *commis.* — Baisieux (station). MM. Proromant, *sous-inspecteur sédentaire ;* Morin de La Pillière, *receveur*; Battistini, *vérificateur de 1re classe* ; Huguenet, *idem, de 2e classe* ; Lemaire de Montifault, *commis principal de 2e classe.* — Baisieux (route). MM. Glenisson, *receveur* ; Rondeau, *commis.* — *Entrepôt réel de Douai* MM. Dorigny, *contrôleur-receveur* ; Magnin et Hibon, *vérificateurs* ; Serouge, *commis de 1re classe* ; Gosselin, *garde-magasin.* — Loos (fabrique de soude). MM. André, *commis principal*; Demasur, *commis de 1re classe ;* Ricquier et Rivet, *commis de 2e classe.* — La Madeleine (fabrique de soude). MM. Dugard et Roux-Fouillet, *commis principaux* ; Rousselle et Baudelet, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, *capitaine*, à Tourcoing ; Billouet, *lieutenant*, à Tourcoing (ville) ; Fourcy, *lieutenant*, à Tourcoing (station) ; Ogée, *lieutenant*, à Roncq; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Coquelet, *capitaine*, à Chéreng ; Cocquelet, *lieutenant*, à Lannoy ; Pion, *lieutenant*, à Baisieux (route) et Baude, *lieutenant à Baisieux*, (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux (station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille ; Dubois, *lieutenant*, à Marcq-en-Barœul ; Vasseur, *lieutenant*, à Mons-en-Barœul.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Lezennes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Margaine, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE MOUCHIN MM. Sapin, *receveur principal ;* Guilbert, *vérificateur ;* Fécheroulle, *commis de* 1re *classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Wannehain, M. Geneau, *receveur*. — Aniches (fabrique de soude), M. Blondel, *commis principal* ; M. Bailly, *commis de 1re classe* ; MM. Henne et Steffenone, *commis de 2e classe*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE PONT-A-MARCQ. — M. Delemotte, *capitaine* ; à Pont-à-Marcq ; Dequeker, *lieutenant* à Peronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE GENECH. — MM. Legris, *capitaine*, à Genech, Legris, Poignet, *lieutenant*, à Cysoing ; Delarue, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Caffier, *capitaine*, à Orchies ; Courtois, *lieutenant*, à Cappelle ; Vernez, *lieutenant* à Rouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Digeaux, à Lille.

Receveur principal, M. Du Gard, à Lille.

Commis de la recette principale, MM. Ducourthial, 1er *commis* ; Mallet, Boullet, Flamant, *commis* ; Leguin, *surnuméraire*. —

Entreposeur des tabacs, M. Boudville, à Lille. — *Sous-inspecteur sédentaire*, M. Gueugniaud, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Couppey, Tabourin, Labbe, à Lille. — *Receveurs particuliers*, MM. Dethoor (Lille), Soulier (quartier de Wazemmes) et Germain (quartier des Moulins). — *Receveur de navigation*. M. Ouda (quartier de Wazemmes La Barre). — *Contrôleur de la garantie*, M. Ferrey, à Lille.

RÉSIDENCE D'ARMENTIÈRES. *Contrôleur*, M. Castéra; *receveur particulier sédentaire*, M. Vuillermoz. — RÉSIDENCE DE ROUBAIX. *Contrôleur*, M. Testut; *receveur particulier sédentaire*, M. Vernette. — RÉSIDENCE DE LA BASSÉE. *Receveur particulier sédentaire*, M. Talleux — RÉSIDENCE DE SECLIN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Croin. — RÉSIDENCE DE TOURCOING. *Contrôleur*. M. de Geslin; *Receveur particulier sédentaire*, M. Dethoor.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Kerst, à Douai.

Receveur principal entreposeur, M. Meunier, à Douai.

Commis de la recette principale, MM. Boullet, 1er *commis*, Boullet, 2e *commis*, Baretti, *surnuméraire*. — *Contrôleur*, M. Dusan. — *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Faguet de Champcourt, à Raches; Cartier, à Marchiennes; Villette, à Arleux. — *Receveurs de navigation*, MM. Salgues, à Auby; Donzel, à Douai.

SERVICE DES SUCRES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Rolland, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Como, à Lille; Deny, à Fournes; Galland, à Pont-à-Marcq; Létocart, à Seclin.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. La Garde, à Douai; *contrôleurs*, MM. Rigollet, à Douai; Clech, à Marchiennes; Libessart, à Cantin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Boullet; *recev. partic. buraliste*, M. Berthélémy

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE

M. Tarayre, ✲, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. — MM. Guillet, *premier commis*; Kellermann, *second idem*; Delgove et Desmuyck, *commis attachés*.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — MM. Boué, *premier commis*; Frédrick, *deuxième idem*; Brulley, *surnuméraire.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Descaq (✲ O. ✠), *inspecteur divisionnaire*; Isambert (✠), *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. — M. Giovanelli, *receveur principal.*

M. Bouly de Lesdain, *sous-inspecteur sédentaire.*
M. Perret, *idem.*

Contrôleurs, MM. Mathorez, Paris, Simon et Evrard.— *Vérificateurs*, MM. Bouvy, Delattre, Blanc, Maillard, Leclercq, Buhot, Doué, Carion, Cheffre, Courtois, Hyart et Tortel (Henri). — *Commis principaux*, MM. Malingre, Caron, Bourdon, Collet (Émile), Angois, Tortel (Edouard), Thévenet ✠, Cardock, Belgueul, Wanderwallen et Herbart. — *Commis*, MM. Salemon, Baes, Pierens et Debaecque. — *Gardes-magasins*, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Rincheval, *receveur;* Olivier, *vérificateur;* Ghyvelde, MM. Danctoville, *recev.;* Collet (Ern.), *commis.*—Labrouskstraete, M. Fontaine, *receveur.* — Oost-Cappel, MM. Choquet, *receveur;* Bossaert, *commis.* — Hondschoote, MM. Vanheeger, *receveur;* Hénot, *commis.*

Service actif.—CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Duval, *capitaine*, à Dunkerque; Dardenne, *lieutenant*, à Dunkerque; Pocholle, *idem*, à Dunkerque, Réveillon, *idem*, à Dunkerque, Romby, *idem*, à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Mardyck, Dunkerque et Tente-Verte.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Morin, *capitaine*, à Hondschoote; Monart, *lieutenant*, à Ghyvelde; Mognan, *idem*, à l'Etoile; Mignonet, *idem*, à Rexpoëde.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mœrkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoede.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Foigne, *capitaine*, à Bergues, Degiganon, *lieutenant*, à Warhem; Coquidé, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Warhem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Gréterin, *inspecteur.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Deseille, *receveur principal,* Strack, *commis principal*, et Petit, *commis.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Hubrecht, *receveur.* — Steenvoorde, MM. Rencker, *receveur;* Lefebvre, *commis principal.* — Boeschèpe. M. Potier, *receveur.* — Schaexhen, M. Muotz, *receveur.* — Bailleul, MM. Gorsas, *receveur;* de St-Pastou, *commis principal:* Vincent, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine,* à Steenvoorde; Hibon, *lieutenant,* à Houtkerque; Duval, *idem,* à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Cuirot, *capitaine,* à Méteren; Tesmoingt, *lieutenant,* à Berthen; Bimon, *idem,* à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Sauvage, *capitaine*, à Hazebrouck; Fichaux, *lieutenant,* à Strazeele; Lory, *idem,* à La Cornette.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Deberckem, à Dunkerque.

Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Durant, à Dunkerque; *commis*, MM. Fontaine et Debouzie, à Dunkerque. — *Receveur particulier sédentaire,* à Dunkerque, M. Miriel.

Contrôleurs de ville, MM. Degrave et Richard. — *Contrôleur de garantie,* M. Bisserie, à Dunkerque. — *Commis de 1re classe,* MM. Boissonnet, Roissard, Geffroy, Bellais, Murie, Bouquet; *de 2e cl.,* MM. Couturier, Coët, Mathorez, Gugelot, Boudry, Vanbremeersch. — *Surnuméraires,* MM. Duval, Tabourin et Goetghebeur. — *Receveur de navigation*, à Dunkerque, M. Sevin; *surveillant de navigaiton*, M. Meurs. — *Receveurs-buralistes*, MM. Lamarre et Sauvage..

BANLIEUE DE DUNKERQUE. — *Receveur*, M. Le Bret; *commis principal de 2e classe*, M. Duchez. — Service des distilleries. — *Commis de 1re classe,* MM. Petetin, Poyé et Briffault; *de 3e cl.*, M. Richard.

RÉSIDENCE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. — Service des sucres. — *Commis principal de 2e classe*, M. Monhée; *commis de 3e classe*, N...; *préposé sédentaire de 1re classe,* M. Bouclet.

RÉSIDENCE DE BERGUES. *Contrôleur*, M. Verneuil ; *receveur particulier sédentaire*, M. Hennart; *commis de 2e classe*, MM. Thurel et Grémillet ; *de 3e classe*, MM. Gallaire et Petyt ; *receveur buraliste de navigation*, M. Marbais, à Bergues.— RÉSIDENCE DE STEENE. Service des sucres. *Commis principal de 1re classe*, M. Appourchaux ; *commis de 2e classe*, M. Personnat ; *préposés sédentaires de 1re classe*, MM. Dollet et Lordez. — RÉSIDENCE DE BOURBOURG. *Receveur particulier sédentaire*, M. Brulley ; *commis principal chef de service*, M. Chapey ; *commis de deuxième classe*, M. Létendard ; *receveur buraliste de navigation*, M. Weens. — RÉSIDENCE DE WATTEN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Jouveneau ; *commis principal, chef de service*, M. Bufquin ; *commis de deuxième classe*, M. Salle.

RECETTE AMBULANTE DE WORMHOUDT. *Receveur*, M. Vanstrazeele ; *commis principal de deuxième classe*, M. Taverne de St.-Antoine, *receveur buraliste*, M. Beaucertain. — RECETTE AMBULANTE D'HONDSCHOOTE. *Receveur*, M. Collin ; *commis principal de deuxième classe*, M. Mélan ; *receveur buraliste*, M. Deman. — RECETTE AMBULANTE DE GRAVELINES. *Receveur*, M. Rooryck ; *commis principal de deuxième classe*, M. Daullé ; *receveur buraliste*, M. Deblacker. — RÉSIDENCE DE CRAYWICK. Service des sucres. *Commis principal de 1re classe, chef de service*, M. Vasseur ; *commis de 3e classe*, M. Delbecque ; *préposé sédentaire*, M. David.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Flamant, à Hazebrouck ; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Devos, à Hazebrouck ; *commis*, M. Becquart ; *surnuméraire*, M. Lecointe des Iles, à Hazebrouck ; *contrôleur*, M. Maury, à Hazebrouck, *commis de 2e classe*, MM. Decoopman, Verhaeghe (Gustave) ; *idem de 3e classe*, MM. Delalande et Verhaeghe (Polydore) ; *surnuméraire*, M. Deschepper.

RÉSIDENCE DE BAILLEUL. *Receveur particulier sédentaire*, M. Parsy ; *contrôleur*, M. Morin ; *commis de 2e classe*, MM. Hovaer et Chazal ; *idem de 3e classe*, MM. Deleval et Villart.

RECETTE AMBULANTE DE CASSEL. *Receveur*, M. Borde ; *commis principal de 2e classe*, M. Carré ; *receveur buraliste*, M. Ballet. — RECETTE AMBULANTE DE MERVILLE. *Receveur*, M. Taverne de Saint-Antoine ; *commis principal de 2e classe*, M. Trousson ; *receveur buraliste*, M. Cédé. — RECETTE AMBULANTE DE STEENVOORDE. *Receveur* M. Coppens ; *commis principal de 2e classe*, M. Guillaume ; *receveur buraliste*, M. Deneuville. — RECETTE AMBULANTE DE BOESEGHEM. *Receveur*, M. Chevresson ; *commis principal de 2e classe*, M. Wiscart ; *receveur buraliste*, M. Bigotte. — RECETTE AMBULANTE DE NOORDPEENE. *Receveur*, M. Dupont ; *commis principal de 2e classe*, M. Chorin ; *receveur buraliste*, M. Claerbout. — RECETTE AMBULANTE D'ESTAIRES. *Receveur*, M. Mahé ; *commis principal de 2e classe*, M. Busschaert ; *Receveur buraliste*, M. Roch.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

M. Van Cassel, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Dany, *premier commis*; Deman, *deuxième idem*, Plancke, *troisième idem*. MM. Mélot, Lavie, Ravaux et Auffray, *commis attachés*. M. Jaugeon, *surnuméraires*.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Lajoie, *premier commis*; Laporte, *deuxième idem*; Devallée, *troisième idem*; Cagin, *quatrième idem*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Ricordy.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Fournier, *receveur principal*, à Condé; Margaine, *sous-inspecteur*, idem; Hencart, Lebrun, *vérificateurs de 1re classe*; Jacquet, *idem de 2e classe*; Girard, *commis principal de 1re classe*; Pirolle, *commis principal de 2e classe;* Ruffin, *commis de 1re classe*.

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Nortier, *vérificateur de 3e classe*; Dremaux, *commis*. — Hergnies, M. Ekelsbeke, *receveur*. —Vieux-Condé, M. Coquelet, *receveur*.—Le Coq, MM. Paravicini, *receveur;* Poulaine, *commis*.

Rumegies, MM. Desmidt, *receveur*; Faudacq, *commis*. — Maulde, MM. Cordon, *receveur;* Noizet, *commis principal de 2e cl.*

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Thibault.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Cauchois, *receveur principal;* Faton, *sous-inspecteur*; Longrais, *contrôleur;* Ponchau, Teiteix, Soulier, Bunot, de l'Eglise, *vérificateurs de 1re classe*; Lefebvre et Marrier de Chanteloup, *commis principaux de 1re classe*; Buyssens, Bize et Lemerle, *commis principaux de 2e classe*.

Blanc-Misseron, MM. de Valensart, *receveur;* Quès, *vérificateur de 3e classe*; Honoré, Ravel, *commis*. — Marchipont, M. Bouchez, *receveur*. — Sebourg, M. Courteville, *receveur*.

Crespin, M. Demarbaix, *receveur*. — St.-Vaast, M. Drapier, *receveur*. — Bry, *receveur*, M Valin. — Eth, *receveur*, M. Despas

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont Feignies et à Jeumont.

M. Josset, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal*, à Feignies; Huentz, *sous-inspecteur;* L'hôte, Meurisse, *vérificateurs de 1re classe*, Bellon, *vérificateur de 2e classe*; Guiomar, *commis principal de 1re cl.;* Sbarbaro, *commis principal de 2e cl.*; Herbecq, Langlois, Longueville, *commis de 2e classe*, à Feignies.

Bellignies, MM. Serval, *receveur*. — Hergies, M. Bouteleux, *receveur*. — Hon, M. Perriot, *receveur*. — Malplaquet, M. Doste, *receveur*. — Gognies-Chaussée, M. Venet, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rousset de Pomaret, *receveur principal;* Faucheur, *sous-inspecteur*; Nortier, *contrôleur*; Deman, de St-Martin-Beyrie, Vandaele, Michaud, Honoré et Pichoir, *vérificateurs de 1re classe*; Dumont, Bonnefoy, *commis principaux de 1re classe;* Schillinger, *commis principal de 2e classe;* Kieffer, Gérard et Thouverez, *commis de 1re classe;* Mariage, *commis de 2e classe*.

Bettignies, MM. Rolier, *receveur*; Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur*. — Vieux-Rengt, M. St-Quentin, *receveur*. — Hautmont (soudes), M. Mineur, *commis principal de 1re cl.*; Choffez, *commis de 1re classe;* Tribolet, Pierquet, *commis de 2e classe*.

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Giovanelli, *inspecteur*; Laracine, *receveur principal;* Lécuyer, *commis principal de deuxième classe*.

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur;* Laplace, *commis*. — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur*. — Solre-le-Château, MM. Rognion, *receveur*. — Clairfayts, M. Loth, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur*. — Trélon, M. de Varènes, *receveur*. — Ohain, MM. Fosset, *receveur*; Courrège, *commis*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Landon, *capitaine*, à Lecelles, Lefevre, *lieutenant*, à Saméon; Lesrel, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Nivelles, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Petit, *capitaine*, à Hasnon; Germain, *lieutenant*, à Tilloy; Gaillard, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Vallette, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Sant, *lieutenant*, à Bruille; Beuzard, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'HONNAING. MM. Courtois, *capitaine*, à Onnaing, Dineur, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Perrin, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Lomenil, *capitaine*, à Valenciennes; Jacquart, *lieutenant*, à Valenciennes (station); Ridon, *lieutenant*, à St-Saulve; Meurisse, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Cousin, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Paris, *lieutenant*, à St.-Vaast; Coupard, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La

Longueville ; Desbordes, *lieutenant*, à Bavai ; Dubray, *lieutenant*, à Feignies (station) ; Mathieu, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz; Pécheux, *lieutenant*, à Berlaimont ; Bruyère, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge ; Robert, *lieutenant*, à Elesmes ; Aubert, *lieutenant*, à Cerfontaine ; Sindely, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Elesmes, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Louvel, *capitaine*, à Solre-le-Château ; Jourdan, *lieutenant*, à Hestrud ; Canneaux, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies et Felleries.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon ; Bertholet, ✠, *lieutenant*, à Trélon ; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Willies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles ; Moucheront, *lieutenant*, à Dompierre ; Beaudet, *lieutenant*, Étrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. Carré, *inspecteur*, à Valenciennes ; de Percy, *sous-inspecteur divisionnaire*, à Cambrai. — *Contrôleurs*, MM. Louis et de Villereau, à Valenciennes ; Fallague, à Onnaing ; Couplet, à Bouchain ; Duvivier, à Cambrai ; Ferrière, à Denain ; Chardenal, à Saint-Amand ; Beaujeu, à Famars ; Couturier, au Quesnoy ; Taviaux, à Solesmes.

SERVICE GÉNÉRAL.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Boursy; *sous-inspecteur*, M. de Lestang, à Valenciennes; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Curmer; *premier commis de la recette principale*, M. Tanton; *deuxième id.*, M. Broussier; *troisième id.*, M. Millet; *contrôleur*, MM. Gaffet et Dehau, à Valenciennes; *receveur de navigation*, M. Demogue, à Valenciennes; *contrôleur de garantie*, M. Gaffet, à Valenciennes; *receveur particulier*, M. Peignot.

RÉSIDENCE D'ANZIN. *Contrôleur*, M. Hellein; *receveur particulier sédentaire*, M. Breton. — RÉSIDENCE DE SAINT-AMAND. *Contrôleur*, M. Antoine, *receveur particulier sédentaire*, M. Borry. — RÉSIDENCE DE CONDÉ. *Contrôleur*, M. Sausverd; *receveur particulier sédentaire*, M. de D'Hhaussy; *receveur de navigation*, M. Leveuf. — — RÉSIDENCE DE FRESNES. *Receveur particulier et de navigation*, M. Toucheboeuf.—RÉSIDENCE DE DENAIN. *Contrôleur*. M. Goujard; *receveur particulier sédentaire*, M. Piroué; *receveur de navigation*, M. Hermon. — RÉSIDENCE D'ONNAING. *Receveur paticulier sédentaire*, M. Mulot. — RÉSIDENCE DE VIEUX-CONDÉ. *Receveur de navigation*, M. Lannoy. — RÉSIDENCE DE BOUCHAIN. *Receveur ambulant*, M. Thibault. — RÉSIDENCE DE DOUCHY. *Receveur ambulant*, M. Degrave. — RÉSIDENCE D'ESCAUDAIN. *Receveur ambulant*, M. Callau. — RÉSIDENCE DE MAING. *Receveur ambulant*, M. Fortin. — RÉSIDENCNE MARLY. *Receveur ambulant*, M. Gouëre. — RÉSIDENCE DE MORTAGNE. *Receveur ambulant*, M. Vilain.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Letocart, à Avesnes; *sous-inspecteur*, M. Biard, idem. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Morisot, idem. *Premier commis*, M. Lemire; *deuxième idem*, M. Sebire. *Contrôleur*, M. Caillouet, à Maubeuge. *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Hazard, à Maubeuge, Prioux, à Landrecies. *Receveurs ambulants*, MM. Delahaye, à Avesnes; Jan et Delcourt, au Quesnoy; Laby, à Solre-le-Château; Georges, à Bavai; Godard, à Berlaimont; Gérard, à Trélon; Delanchy, à Maroilles; Hecquet, à Jeumont; Lepine, à Hautmont.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI,

Inspecteur, M. de Commines de Marsilly, à Cambrai. *Sous-inspecteur*, M. Troupeau. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Sutils, à Cambrai. *1er commis*, M. Parisel; *2e idem*, M. Carlier. *Contrôleur de ville*, M. Lefebvre, à Cambrai. *Receveur de navigation*,

M. Arbinet, à Cambrai. *Receveurs particuliers*, MM. Monget, à Cambrai, Bailleul, au Câteau; *Receveurs ambulants*, MM. Coupois, à Cambrai; Terrien, à Carnières; Seguin, au Câteau; Galy, à Clary; Habrant, à Gouzeaucourt; Desert, à Iwuy; Duval, à Masnières, Largillière, à Solesmes; Girardin, à Walincourt.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux.

Un décret du 9 novembre 1865, a ajouté aux attibutions, de la Direction générale des Tabacs la fabrication des poudres de chasse, de mine et de commerce, ainsi que le raffinage des salpêtres pour former une administration unique sous la dénomination de *Direction générale* des manufactures de l'État.

DIRECTION DES TABACS DE LILLE.

La Direction dont Lille est le chef lieu comprend la manufacture des Tabacs de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, les magasins de tabacs en feuilles et la culture du département du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1868, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures impériales 1,000 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Ces 1,000 hectares devront procurer une quantité de 2,800,000 kilogrammes de tabac.

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Directeur des tabacs, M. Drouet d'Aubigny, ✻, à Lille. — *Ingénieur*, M. Laurent. — *Sous-ingénieur*, M. Duquesnay. — *Contrôleur*, M. Décocq. — *Garde-magasin*, M. Lesueur.

Bureaux. — MM. Kling, *premier commis;* Labitte, *second commis;* Lebeau, Lemasson, Morinières et Dardenne, *commis de* 2e *classe*; Coly, *commis de* 3e *classe.*

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Méchin, à Dunkerque.
Contrôleur de magasin, M. Louët, idem.

CULTURE DU NORD.

Inspecteur, M. Mourgues, à Lille; *commis de l'inspection*, M. Robin.

MAGASINS DE LILLE.

Magasin N° 1. — *Entreposeur*, M. Mérel; *contrôleur de magasin*, M. Olry; *commis aux écritures*, M. Vallez; *contrôleur de culture*, M. Olive.

Magasin N° 2. — *Entreposeur*, M. Héron; *contrôleur de magasin*, M. Mallard; *commis aux écritures*, M. Crespel; *contrôleur de culture*, N....

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Gardarein, à Merville; *contrôleur de magasin*, N..., à Merville; *contrôleur de culture*, M. Planiol, à Merville.

RAFFINERIE IMPÉRIALE DES SALPÊTRES DE LILLE.

Directeur, M. Violette, Henri, (O. ✻). — *Ingénieur*, N... — *Garde-magasin*, M. Baratte. — *Commis*, M. Lanchon. — *Maître raffineur*, M. Ménagé. — *Maître raffineur-adjoint*, M. Liber.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,019 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,430 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,019 hectares de bois, 19,524 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,274 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. de Beaussard, à Amiens.

MM. Bécourt, *garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation*; Roisin, *brigadier sédentaire, chargé de la comptabilité*; Leroy, *brigadier-sédentaire*; Cotte, *garde-sédentaire*; Pintiau, *commis*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Cayet, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Ouzelle, *brigadier-sédentaire, attaché à l'inspection*; d'Arbois de Jubainville, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; de Pelet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondiss. d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Bouvart, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Pintiau, *garde-sédentaire, attaché à l'inspection*; Dambrun, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Badre, ✻, *garde général*, à Landrecies; Cromback, *garde général adjoint, chargé de l'intérim du cantonnement de Trélon*; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

POSTE AUX LETTRES (1).

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Lemay, ✻, *directeur des postes et relais du département*, à Lille.

Contrôleur, M. Coutard.

MM. Herbaye, *premier commis de direction*; Zerlaut, *deuxième commis, idem*; Hamel, *surnuméraire*.

Brigadiers-facteurs. MM. Dutoit et Willems.

Il y a dans le département du Nord quatre vingt-onze bureaux de postes aux lettres : neuf bureaux composés, soixante-huit bureaux simples et quatorze distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureau.

BUREAUX COMPOSÉS. Lille. MM. Tiquet, *receveur principal*; Buart, Lescaux, *commis principaux*; — *receveuses des bureaux supplémentaires*: Mme Herbage, quartier de Moulins-Lille; Mme

(1) Un décret impérial en date du 27 novembre 1864, inséré au *Moniteur* du 11 décembre suivant, décide que les *Inspecteurs* s'appelleront désormais *Directeurs*; les *Directeurs comptables*, *Receveurs principaux*; les *Directeurs* prendront le nom de *Receveurs*.

Asbroucq, quartier de Wazemmes ; M. Husson, section de Fives. — Avesnes, M. Lorentz, *receveur*. — Cambrai, MM. Rousseau, *idem ;* Bernage, *commis principal*. — Douai, MM. de Beaune, *receveur ;* Bourroux, *commis principal*. — Dunkerque, MM. Robinet, *receveur* ; Fourie, *commis principal*. — Maubeuge, M. Schneller, *receveur*. — Roubaix, M. Beauvalot, *receveur*. — Tourcoing, M. Noël, *receveur*. — Valenciennes, M. Louf, *idem* ; M. Boys, *commis principal*.

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloy ; Anzin, Mlle Aubertin ; Arleux, M. Poillot ; Armentières, M. Houde ; Bailleul, M. Dehaisnes ; La Bassée, M. Watier ; Bavai, Mme Dumay ; Bergues, Mme François ; Berlaimont, Mlle Poullard ; Bouchain, M. Odot ; Bourbourg, Mlle Desjardins ; Busigny, Mme Belin ; Carnières, Mme Boubay ; Cassel, Mlle Felhoen ; Le Cateau, M. Campion ; Catillon, Mme Wuillot, Caudry, Mme Legrand ; Clary, Mlle Dubuisson ; Comines, Mme Hanguillart ; Condé, Mlle Bossel ; Crespin, Mlle Cartier ; Cousolre, Mlle Lemoisne ; Cysoing, Mme Longepierre ; Denain, M. Dufour ; Esquelbecq, Mlle Mahistre ; Estaires, Mlle Cornillot ; Etrœungt, Mlle Godbille ; Fourmies, Mlle Sévené ; Fournes, Mlle Tancrez ; Gouzeaucourt, Mme Devaux ; Gravelines, Mme Vieillot ; Halluin, Mme Wallard ; Haubourdin, Mme veuve Lamour ; Hautmont, Mlle Delaporte ; Hazebrouck, M. Piettre ; Hondschoote, Mlle Chassaing ; Iwuy, Mlle Taillefer ; Jeumont, M. Disneur, ✻ ; Landrecies, Mlle Richez ; Lannoy, Mme Simon ; Lourches, Mlle Nicolet ; Marchiennes, Mme Baillet ; Marcq-en-Barœul, Mlle Duchet ; Maroilles, Mlle Barthélemy ; Masnières, Mme veuve Mollien ; Merville, Mme Barthès ; Onnaing, Mme Mahistre ; Orchies, Mlle Bauvin ; Pont à-Marcq, Mlle Huguier ; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Tourasse ; Le Quesnoy, M. Cat ; Raches, Mme Favreux ; Raismes, Mme Legrand ; Sains, Mlle Lebrun ; St.-Amand, M. Daussy ; Seclin, Mme Bocquet ; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé ; Solesmes, Mlle Marlierre ; Somain, M. Mio ; Steenvoorde, Mme veuve Duvet ; Templeuve, Mme Potier ; Trélon, Mme Balasse, Walincourt, M. Duretz ; Watten, Mme Caron ; Wormhoudt, Mme Cabotse.

Bureaux de distribution. Annœullin, Mme Reboux ; Ascq, Mlle Carette ; Beugnies, M. Lelong ; Englefontaine, Mlle François ; Fresnes, M. Daussy ; Flines, Mlle Despret ; Hasnon, Mlle Molinier ; Loos, Mlle Ponseels ; Mortagne, M. Ellenberger ; Renescure, M. Cohet ; Steenwerck, Mlle Marin ; Trith-Saint-Léger, Mlle Dubrulle ; Vieux-Berquin, Mme Herlin ; Wignehies, Mlle Bertholet.

Préposés dans les gares des chemins de fer. MM. Jesson, à Lille ; Lermitte, à Busigny ; Rabouille, à Cambrai ; Cendro, à Douai ; Logié, à Hazebrouck ; Moreau, à Somain ; Lejeune, à Valenciennes.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire : S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice, S. A. I. le prince Napoléon, S. A. la princesse Mathilde, S. A. I. la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le directeur général des postes, la Gouvernante des Enfants de France, le ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, le surintendant-général des théâtres, idem, des beaux-arts.

Pour toutes les correspondances qui leur sont adressées : l'Empereur, l'Impératrice, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, la princesse Marie-Clotilde Napoléon ; le prince Lucien Murat.

La dame d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le Ministre d'Etat, les aides-de-camp de l'Empereur, de service ; les secrétaires du cabinet de l'Empereur, le commandant militaire de la maison de l'Empereur, le gouverneur général des palais impériaux, le premier aumônier de la maison de l'Empereur, le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand écuyer, le grand veneur, le grand maître des cérémonies, le secrétaire des commandements de l'Impératrice, le grand maître de la maison de l'Impératrice, le chevalier d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, la Gouvernante des enfants de France; les membres du conseil-privé.

Le président du Sénat, le président du Corps législatif, le grand référendaire du Sénat, le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'Etat, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire de l'Empereur, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des lignes télégraphiques, le directeur du service des dons et secours de la maison de l'Empereur.

TAXE DES LETTRES.

Nous avons inséré, il y a dix ans, dans notre recueil, des notions générales sur les taxes dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc., circulant dans Paris, dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des colonies françaises. Pour consulter ces tarifs, se reporter à la page 193 et suivantes de l'Annuaire de 1858. Il n'y a eu de changements depuis cette époque que ceux relatifs au poids des lettres, qui sont trop importants pour que nous ne croyions pas devoir les indiquer ci-après :

1er TARIF.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 gr. inclus.	0 20	0 30
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclus	0 40	0 60
Au-dessus de 20 gr. jusq. 100 gr. inclus.	0 80	1 20
Au-dessus de 100 gr jusq. 200 gr. inclus.	1 60	2 40
Au-dessus de 200 gr. jusq. 300 gr. inclus.	2 40	3 60

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 cent. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchiss.

2e TARIF.

Taxe des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 10	0 15
De 10 à 20 gr. id.	0 20	0 30
De 20 à 100 gr. id.	0 40	0 60
De 100 à 200 gr. id.	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 40 cent. en cas d'affranchissement et 60 c. en cas de non-affranchissement.

3e TARIF.

Taxe des lettres d'une commune pour la même commune (Paris excepté).

Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies.
	fr. c.
Jusqu'à 15 gr. exclus.	0 10
De 15 gr. à 30 gr. exc.	0 20
De 30 idem à 60 idem	0 30
De 60 idem à 90 idem	0 40
De 90 idem à 120 idem	0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les valeurs cotées et déclarées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre *chargée*, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Elles paient 1 p. % de la valeur estimée à partir du 1er janvier 1863. (Loi du 2 juillet 1862.)

Indépendamment du droit de 1 p. %, l'expéditeur doit acquitter un droit de timbre de 20 centimes pour la reconnaissance qui lui est donnée.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. % depuis le 1er janvier 1863 (loi du 2 juillet 1862), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État, et pour les transportés à Cayenne. Les mandats sont payés aux caisses des payeurs des armées, des trésoriers coloniaux et des receveurs des postes à l'étranger.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse, jusqu'à concurrence de 200 francs, dans certains bureaux de France et d'algérie. Les mandats, dits internationaux, sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et italiens autorisés à émettre et à payer des mandats franco-italiens ou franco-suisses existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 p. %, un droit de timbre de 20 centimes (loi du 8 juin 1864). Tous les distributeurs en France sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats, en France, peuvent en faire toucher le montant dans un bureau de poste choisi par eux, sur acquit

préalable et sans être obligés de s'y présenter eux-mêmes, à la condition d'y déposer une demande, dressée suivant la forme qui leur sera indiquée et contenant leur signature dûment légalisée.

Dans le département du Nord, toutes les distributions de postes, moins celle de Renescure, sont autorisées à émettre et à payer des mandats pour des sommes de 50 fr. et au-dessous.

Nota. L'expéditeur d'une lettre chargée contenant ou non des valeurs déclarées ou celui d'un chargement de valeurs cotées peut demander, au moment où il dépose l'un ou l'autre de ces objets, qu'il lui soit donné avis de sa remise au destinataire. A cet effet, il paie d'avance pour l'affranchissement de l'avis un droit de poste de 10 centimes.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Henry, *vérificateur;* Boone, *premier vérificateur adjoint;* Delavenne, *deuxième vérificateur adjoint :* N..., *troisième idem;* à Lille; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; Sire-Delahaye, *idem*, à Hazebronck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wantier, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

M. de Saint-Aignan (O. ✻), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission; De Saulcy (C. ✻), sénateur, membre de l'Institut; Paillard (C. ✻), préfet du Pas-de-Calais; l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut, à Dieppe.

Bureau: MM. De Coussemaker, ✻, ✻, ✠, correspondant de l'Institut, *président;* le comte de Melun, ✻, *vice-président*; Chon, ✻, professeur d'histoire à la Faculté des sciences, *secrétaire-général;* Ch. Vincent, chef de bureau à la préfecture, *secrétaire-archiviste.*

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte; Blanquart-Evrard, ✻, propriétaire, photographe; l'abbé Carnel; Colas, professeur à l'école de pein-

ture; David, ancien magistrat; le comte de Caulaincourt, propr.; Deligne, Jules, professeur; De la Phalecque, propr.; De Norguet, propriétaire; Desplanque, archiviste du département; Gosselet, prof. à la faculté des sciences; Marteau, architecte du département; Grimon, ✲, inspecteur de l'instruction primaire; Paeile, ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille; Van Hende, chef d'institution; Verly, architecte.

Membres titulaires non résidants.

MM. Brun-Lavainne, secrétaire en chef de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant; l'abbé Carnel, curé à Sequedin; l'abbé Dervaux, curé à Comines; Th, Leuridant, bibliothécaire de la ville de Roubaix, Roussel-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing, l'abbé Dancoisne, à Beaucamps.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM. Caverne, président; Caverne, Eliacin, pharmac. à Avesnes, secrétaire; Fiévet, architecte, à Avesnes; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes; Baron de la Torre, ancien membre du Conseil général, maire de St Waast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. Wilbert, président de la société d'émulation, à Cambrai, président; A. Durieu, professeur de dessin, secrétaire; De Baralle, architecte à Cambrai; Bruyelle, propriétaire à Cambrai; Delattre, receveur municipal, à Cambrai; Lefebvre, dit Faber, professeur.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

MM. Tailliar, ✲, conseiller à la Cour impériale de Douai, président; Brassart, Félix, avocat, secrétaire; Asselin, ✲, maire de Douai: Cahier, ✲, président à la Cour impériale de Douai; l'abbé Dehaine, sous-bibliothécaire-archiviste de la ville; Preux, avocat-général à la Cour de Douai; le baron de Bouteville, conseiller-général à Hornaing; Leboucq de Ternas, propriétaire à Douai.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Cousin, avocat, président; Bergerot, maire d'Esquelbecq, membre du conseil d'arrondissement de Dunkerque, secrétaire; Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque; Delaroiere, ancien maire de Bergues; Demeunynk, ✲, docteur en médecine, à Bourbourg; Develle, architecte à Dunkerque; Vercoustre, conducteur de waeteringues, à Bourbourg; Lhote, inspect. princ. des douanes, à Dunkerque; Mordacq, inspect. de l'instr. prim., idem; Outters, architecte à Bergues.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Deschodt, membre du Conseil général, président; Debaecker, ancien juge-de-paix, propriét., à Noordpeene, secrétaire;

Arnould Detournai, à Estaires; De Smyttère, maire à Cassel; Deberdt, César, percepteur, Verheylewigen, secrétaire de la sous-préfecture.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM. Grar, Edouard, ✲, président de la Société d'agriculture, à Valenciennes, président; Martin, Adolphe, secrétaire-général de la société impériale des sciences, secrétaire; l'abbé Boniface, à Saint-Amand; Cellier, membre de la commission des archives; Grimault, architecte à Valenciennes; Lelièvre, ✲, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; Cattiaux, architecte de la ville, idem; Lejael, docteur en médecine, idem.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, profess. à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✲ ingénieur en chef à Lens (Pas-de-Calais); de Ste-Suzanne, ✲, sous-préfet, à Sceaux; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Carlier, à Paris; Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard; Defontaine de Resbecq, sous-chef du cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique, à Paris; de Fontenay, président de la Société-Eduenne, à Autun; de Girardot, (le baron) O. ✲, secrétaire-général de la Préfecture de la Loire-Inférieure, à Nantes; de Godefroy de Menilglaise, ✲, propr. à Paris; de La Frémoire, ingénieur des ponts et-chaussées à Saint-Quentin; de Linas, ✲, propr., à Arras; Didron aîné, directeur des annales archéologiques à Paris; de Rosny, Lucien, à Paris; de Smyttère, ancien médecin en chef de l'asile d'aliénées de Lille, à Auxerre; Robert (O. ✲), intend. mil., directeur au ministère de la guerre, à Paris; Vincent, membre de l'Institut, à Paris; Le Glay, Edw., ✲, ancien sous-préfet, à Paris; l'abbé Roth, à Rouen.

Correspondants à l'étranger.

MM. de Roisin (le baron) propriétaire à Bonn (Allemagne), ancien membre résidant; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid; Devillers, président du Cercle archéologique, à Mons.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour impériale; le procureur-général impérial; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✲, président honoraire du Tribunal de St.-Omer; Preux (O.✲), premier président honoraire de la cour impériale; Bagneris père, docteur en médecine; Danel, (O.✲), membre du conseil général et président honoraire à la Cour impériale; Plazanet, ✲, colonel du génie en retraite; Lagarde, ✲, conseiller à la Cour impériale; Tailliar, ✲, président honoraire à la Cour impériale; Lequien, ✲, docteur en médecine; Dubois, ✲, ancien sous-intendant militaire; Bigant, ✲, ancien magistrat, Corne, ancien représentant; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Bourlet, ancien aumônier; Cahier, ✲, président à la Cour impériale; Vasse, ancien professeur de physique au lycée; Nutly, juge-de-paix; Bagneris, fils, docteur en médecine, de Maingoval, propriétaire.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Corne père, *président;* Maurice, ✲, *premier vice-président:* Fleury, *deuxième vice-président;* Preux fils, *secrétaire*; Mangin *premier secrétaire-adjoint,* Corne fils, *deuxième secrétaire-adjoint;* le comte De Guerne, ✲, *économe;* Paix, *trésorier*; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, ✲, conseiller à la Cour impériale; Thomassin, propriétaire; Fiévet, conseiller à la Cour impériale; Delplanque, médecin vétérinaire; Paix, négociant; comte de Guerne, ✲, conseiller à la Cour impériale; Dupont, avocat à la Cour impériale; Petit, ✲, président honoraire à la Cour impériale; Mercklein, ✲, professeur de sciences à l'école d'artillerie; Talon, avocat à la Cour impériale; Meurant, architecte; Thurin, propriétaire; baron Fréd. de Guerne, propriétaire; Asselin, maire de Douai; Leroy, Emile, avocat, ancien maire; Delannoy, docteur en médecine; Courtin, ✲, conseiller à la Cour impériale; Butruille, négociant; Offret, professeur de physique au lycée; Dehaisnes, professeur à l'institution Saint-Jean; Tarlier, propriétaire; Preux, avocat général; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, avocat; Ricour, profes-

seur de mathématiques au lycée; Maugin, docteur en médecine; Maurice père, ✲, ancien maire; R. de Baillencourt, propriétaire; Duchet, proviseur du lycée; Evrard, chimiste; Corne, fils, avocat; Moy, professeur au Lycée; Gentil, juge; Francoville, substitut du procureur impérial; Laigle, professeur au lycée.

Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU : MM. Chon, *président;* Menche de Loisne, ✲, *vice-président*; Mossot, *secrétaire-général*; Van Hende, *secrétaire de correspondance*; Bachy, *trésorier*; de Norguet, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le général commandant en chef le 2e corps d'armée; le général commandant la division; le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Moulas, littérateur; Verly, architecte.

Membres de droit.

MM. Le Recteur de l'Académie; l'Inspecteur d'Académie, à Lille.

Membres résidants.

MM. Kulhmann (C. ✲), chimiste, correspondant de l'Institut; Danel, ✲, propriétaire; Benvignat, architecte; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve (O. ✲), docteur en médecine; Delerue, ✲, (O.A.), juge-de-paix; Bachy, propriétaire; Chon, ✲, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, ✲, chimiste-agronome: Lavainne, ✲✠, professeur de musique; Dupuis, avocat; Parise, ✲, professeur à l'école de médecine; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, ✲, propriétaire; Colas, peintre; Violette (✲), directeur de la raffinerie impériale des salpêtres; Garreau, ✲, prof. à l'école de médecine; Meurein, inspecteur de salubrité; Cox, ✲, manufacturier; Paeile, ✲, bibliothécaire de la ville; Viollette, Ch. (Q. A.), professeur à la Faculté; Mathias (✲, ✠), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord; de Melun, ✠, propriétaire; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; Van Hende (O.A.), chef d'institution; Cannissié, homme de lettres; Guiraudet, ✲, doyen de la Faculté des sciences; De Coussemacker (✲, ✲, ✠), juge; Dareste, professeur à la Faculté des sciences; Houzé de l'Aulnoit, avocat; De Norguet, propriétaire; Lethierry, entomologiste; Vandenbergh, architecte; Leuridan, bibliothécaire à Roubaix; Kuhlmann fils, chimiste; Desplanques, archiviste; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Reynart (O. ✲), conservateur du musée; Gosselet, professeur à la Faculté; Roussel-

Defontaine, ✲, maire de Tourcoing; Gripon, professeur à la Faculté; Tellier, juge; Boire, ingénieur civil; Dutilleul, Jules, industriel; Hanriot, prof. à la Faculté des sciences.

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU : MM. Parise, docteur en médecine, *président;* Meurein, *vice-président;* Rey, *secrétaire-général;* Huidier, *secrétaire des consultations gratuites;* Baggio, *bibliothécaire;* Lotar, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (O.✲), conseiller d'état; Despinoy, pharmacien; Simon, idem.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Brequin, Binaut, ✲, Cappelle, Castelain, ✲, Cazeneuve (O. ✲), Charles, Chrestien, Daubresse, Delage, Dujardin, Folet, Godefroy, Houzé de l'Aulnoit, Huidier, Joire, Lotar, Masurel, Meurein, Morisson, Olivier, fils, Paquet, Parise, ✲, Petit, Pilat, Pommeret, ✲, Pucelle, ✲, Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem, Wannebroucq et Wintrebert.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✲, Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

BUREAU : MM. Watelle, docteur en médecine, *président*; Maugin, idem, *secrétaire*; Frey, idem, *trésorier-archiviste.* — *Membres :* MM. Faucheux, docteur en médecine; Fontaine, idem; Bagnéris, fils, idem; Gelez, fils, idem; Léonardi, idem; Deleplanque, vétérinaire. — *Membres honoraires :* MM. Lequien, ✲, docteur en médecine; Duhem, idem; Tesse, idem; Bagnéris, père, idem.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président;* Renard, *vice-président* ; Durieux, *secrétaire*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; Roth, fils, *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr l'archevêque de Cambrai, MM. De Saint-Paul, (G. O. ✲), Conseiller d'État, chargé de l'administration du département du Nord; le comte de Hogendorp, ✲, sous-préfet de Cambrai; Fleury, (O. ✲), recteur de l'Académie; Brabant, ✲, maire de Cambrai; Berger, ancien directeur de l'école de dessin; Petit-Courtin, ✲, ancien maire; de Baralle, architecte.

Membres résidants.

MM. Abel Berger, directeur de l'école de dessin; Blin, conservateur, adjoint de la bibliothèque; Ed. Boulanger, agriculteur; Bruyelle, receveur des hospices; Carion, rédacteur en chef de *l'Émancipateur;* Crépin, ✲, agriculteur; Devred, organiste; Dumont, chimiste; Durieux, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Evrard, ✲, ingénieur civil; Fégueux, ✲, pharmacien de l'hôpital militaire; Germe, avocat; Hardy, docteur-médecin; Hattu, avocat; Ladurcau, ✲, médecin en chef de l'hôpital militaire; Lefebvre, régent au collége; Leleu, ✲, agriculteur; Lestoquoy, juge-de-paix; Roth, banquier; Renard, avocat, juge suppléant; comte Charles de Vendegis; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance; Tingry, directeur de l'école de musique; de Vendegies, propriétaire.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, maire, *président*; Wattelle, Wavrin, *vice-présidents*; l'abbé Dehaisne, *secrétaire*; Cellier, *secrétaire-adjoint*; Dutilleul, *trésorier;* Demont, *conservateur.* — MM. Houdouart, de la Phalecque, A. de la Grange; Pouëll, Gallant, Meurant, *administrateurs.* — MM. le comte de Guerne, ✲, E. Desmarest, Lequien, ✲, J. Maurice, Al. de la Grange, *membres honoraires.*

Société impériale d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau. MM. Grar, Ed., ✲, *président*; Defontaine, *premier vice-président*; V. Bultot, *deuxième idem*; Martin, Ad., *secrétaire-général*; Tardieu, *secrétaire-adjoint*; Cellier, *archiviste*; Lefebvre, *trésorier*; Lecat, *bibliothécaire*.

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, ✲, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal à Valenciennes; Pétiaux, architecte; Pesier, chimiste.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✲, à Valenciennes; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne; Delgrange, à Saint-Saulve; Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris; Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, principal du collége, idem; Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, idem; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem; de Bracquemont, ✲, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne; Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Courtin, percepteur à Valenciennes; Monchicourt, Achille, industriel à Marly; Bultot, substitut du procureur impérial; Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; Tardieu, ingénieur civil; Fournier, employé des mines d'Anzin; Dervaux, ingénieur civil et manufacturier à Condé; Marquis, pharmacien à Valenciennes; Lecat, négociant, idem; Louise, professeur de seconde au collége, idem; Boulan, suppléant de juge-de-paix, idem; Normand, directeur de l'Ecole primaire, idem.

Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

Bureau. MM. Terquem, ✻, *président*; Lhote, *vice-président*, Güthlin, *secrétaire-perpétuel*; Epinay, *secrétaire-adjoint*; Bonvarlet, *archiviste*; Alart, négociant, *trésorier*.

M Delelis, ✻, maire de Dunkerque, *président honoraire*.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, ancien banquier; Bernaert, négociant; Bonvarlet fils, négociant; Carlier, Am. (O. ✻), négociant; Charlier, professeur; Conseil, ✻, ancien capitaine de port; Cousin, ancien magistrat; Dantu, distillateur; de Clebsattel, (O. ✻), conseiller-général; Delaeter, ✻, doyen-curé; Delelis, ✻, maire; Delegue, professeur; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; Epinay, professeur de rhétorique; Everhaert, avocat; Gambier, professeur; Güthlin, professeur au collége; Habar, ancien professeur; Hovelt, notaire; Lhote, inspecteur principal des douanes; Mollet, (O. ✻), ancien maire; Mordacq, inspecteur primaire; Muotz, propriétaire; Nys-Boudin, propriétaire; Plocq, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Robinet, receveur des postes; Ribeire, principal du collége; Terquem, professeur d'hydrographie; Zandyck, docteur en médecine.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1853, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité a se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✻, ✻, ✠), *président*; C. de Laroière, *vice-président*; A. Bonvarlet, *secrétaire*; A. Desplanque, *idem*; Ch. Verly, *trésorier*; E. Vandercolme, *archiviste*.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Tordeux, *président*; Michaux, *vice-président*; Caverne, *secrétaire*; Hannoye, *trésorier*; Gossart, *bibliothécaire-archiviste*.

Membres résidants, MM. Bevière, propriétaire; Caverne, pharmacien; Michaux, receveur municipal; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (Cyr); Fiévet, architecte; Hannoye, propriétaire; Tordeux, filateur; Viroux, imprimeur; Pauquet, propriétaire; Gossart aîné, négociant; le comte de Mérode, pro-

priétaire; de Colnet, idem; Bourgeois, juge-de-paix; Ledoux, capitaine du génie; Dagalier, agent-voyer principal; Guillemin, architecte; Richebé, ✲, sous-préfet; Messin, receveur de l'enregistrement.

Société d'horticulture du département du Nord.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur*; Tripiez-Jonglez, *président*: Lemoinier, *vice-président*, N..., *trésorier*.

Conseil d'administration. MM. Aldebert (Amand), horticulteur; Bernard (Paul), propriétaire; Danel, ✲, idem; Descamps, Ed., idem; de Vogelsang, idem; Dibos, ✲, idem; Dubus, négociant; Grodée, ✲, secrétaire en chef de la mairie; Groulois, propriétaire; Legentil, idem; Schlacter, horticulteur.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche d'environ 30,000 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

Elle est également ouverte de sept à neuf heures du soir, excepté les dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire-adjoint*; Touvenot, *garçon de salle*.

Commission de surveillance. MM. Violette (O. ✱), adjoint, *président*; de Coussemaker, ✱ ✱ ✠, juge; Godefrin, propriétaire; Arthur Quecq d'Henripret; Van der Straeten, (O. A.), conseiller d'arrondissement; Chon, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Paeile, ✠, *secrétaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1836, est ouverte au public tous les jours, excepté le vendredi, de neuf heures à midi et de trois à huit heures du soir; le dimanche, de onze heures à une heure.

Elle contient environ 6,000 volumes imprimés et 30 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 20.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. —Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés, et s'est enrichie depuis des dons du gouvernement et des acquisitions faites par la ville.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*; de Liénard, de Vendegies.

Bibliothécaire, M. Lefebvre.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi, de deux à quatre heures et de six à huit heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté; douze à quinze lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adjoint*, M. l'abbé Dehaisne.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 16,500 volumes et 654 manuscrits formant 869 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur*, M. Caffiaux; *sous-bibliothécaire*, M. Wattecamps.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 7,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président;* A. Philippe, propriétaire; Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Commission de surveillance. MM. de Lafons, Cassine, Maréchal. — *Conservateur*, N...

BIBLIOTHEQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,178 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,358 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs

Conservateur, M. Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,449 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de dix heures à midi et de deux à quatre en hiver, et à cinq heures en été.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,267 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des

voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc, etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues ; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes et Roubaix.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard (O. ✲).

Commission de surveillance. MM. Reynard (O. ✲), *président*; Benvignat, *vice-président ;* Grodée, ✲ ; Herlin, Auguste ; Colas, professeur de peinture; Blanquart-Evrard, ✲, photographe, H. Fockedey ; Houdoy ; L. Sauvaige

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte, *président* ; Colas, professeur à l'Académie ; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Aimé, Ed. Reynart (O. ✲), L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Directeur du musée, M. Dareste de la Chavanne.

Commission de surveillance. MM. Violette, (O, ✲), adjoint, *président* ; Guiraudet, ✲, doyen de la Faculté ; le président de la

Société des sciences ; Dareste de la Chavanne, professeur à la Faculté des sciences; Chrestien ; de Norguet.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. de Coussemaker, ✻, ✻, ✠, *président*, Van Hende, Benvignat, de Melun ; H. Bernard ; Chon, ✻, C. Gaudelet.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit:

MM. Ch. Bachy, *président;* Chrestien, docteur en médecine; de Norguet, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Bachy, *président;* Ch. Viollette, professeur à la Faculté; Bernot, directeur de l'École impériale des Arts industriels, Chrestien, docteur en médecine.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

MM. de Coussemacker, ✻, ✠, ✠, *président;* Benvignat, architecte; H. Bernard ; Chon, ✻, professeur à la Faculté ; Gaudelet, comte de Melun ; Van Hende ; Sauvaige.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance. MM. J. Houdoy, *président* ; de Vicq ; Ed. Reynart (O. ✻); C. Vanderhelle ; Van der Straeten, (O. A.), conseiller d'arrondissement; Sauvaige.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829 ; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On

remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit;* d'Arras, *vice-président*; Gaspard fils, *secrétaire*; Hubert, *secrétaire-adjoint*; E. de Forcade, *conservateur.*

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul une intéressante collection due à M. Benoît-Armand de Puydt, qui a légué à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités, à la condition de fonder un musée et une académie de dessin, de peinture et d'architecture.

Cette collection est confiée aux soins d'une commission de surveillance ainsi composée :

MM. le Maire, *président*; Ild. Plichon; B. Van Merris; Alloo; Croes; Durie; Bacquart; P. Behaghel

Conservateur, M. Ch. Alloo.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur préparateur, M. Potier, Louis.

Commission générale. — MM. le maire de Douai, *président;* Corne, *vice-président*; L. Maurice, *secrétaire-général*; Dutilleul, *secrétaire-adjoint.*

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. Corne, propriétaire, *président;* Gentil, juge, *secrétaire;* Parmentier, conseiller à la cour; Duhem, docteur-médecin; Minart, conseiller-honoraire; Taillar, ✲, président de chambre honoraire; le comte de Guerne, ✲, conseiller; Rossignol, idem; Carpentier, ✲, premier avocat général, Estabel, avocat, *bibliothécaire;* l'abbé Dehaisne, *bibliothécaire-adjoint.*

Section d'archéologie et des médailles. MM. de Warenghien, ✲, *président;* Preux, *secrétaire;* Delannoy, pharmacien; Dubrulle fils, architecte; Courtin, ✲, Cahier, président de chambre.

Section des beaux-arts. MM. de la Phalecque, *président;* Dutilleul, *secrétaire;* Asselin, ✲; Galland, notaire honoraire; Locoge, propriétaire; Paix, idem.

Section d'histoire naturelle. MM. Foulon, *président;* L. Maurice, *secrétaire*; Gelez fils, *secrétaire-adjoint;* Delplanque, vétérinaire;

Desmarets, Emile, avocat; le baron de Guerne; Tesse, docteur; Potier; Vasse, professeur de physique; Watelle, docteur.

M. Potiez fils, *conservateur préparateur* pour l'histoire naturelle et *conservateur* pour l'archéologie.

Membres honoraires. MM. Pons, Serval (O. ✲), lieutenant de vaisseau; Demont, propriétaire; Locoge-Blondeau, propriétaire.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846. Il a été formé alors des tableaux et autres objets trouvés dans les greniers de Saint-Lazare. Depuis cette époque, ce dépôt s'enrichit de quelques statues, de quelques tableaux dûs à la munificence du gouvernement et d'une fort jolie collection d'objets d'histoire naturelle due à la générosité d'un ancien conseiller municipal. Il renferme aujourd'hui environ cent tableaux de diverses écoles, de beaux bustes en marbre ainsi que des statues et des bas-reliefs, des médailles anciennes et modernes, des fragments d'objets d'antiquité, des vases étrusques et des collections d'oiseaux et de coquillages.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches, de dix heures à quatre heures en été, et de dix à trois en hiver.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président;* Evrard, ✲, ingénieur civil; Berger père, professeur de dessin; Bruyelle, receveur des hospices; le comte de Vendegies; Dufrenoy, Ed.; Flayelle-Motte; V. Delattre.

VALENCIENNES. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée renferme près de 300 tableaux parmi lesquels plusieurs fort remarquables, entre autres un tryptique représentant la lapidation de saint Etienne, par Rubens; une descente de croix, du même auteur; des miniatures, des dessins, et des salles de sculpture.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission. Les membres de cette Commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. de Warenghien, ✲, *vice-président;* Ewbank, *secrétaire;* Charles Courtin, naturaliste; Ed. Hamoir; de St.-Ouen; Edwin; Dutouquet, Prignet; Cellier; Décles; Courtin.

Conservateur, M. Courtin, Albert.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il y existe de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Commission administrative. MM. Pesier, ✲, *vice président;* De Clercq, ✲, Ingénieur en chef des mines; Delgrange, naturaliste; A. Lelièvre, idem.

Conservateur, M. Farez.

ROUBAIX. — MUSÉE INDUSTRIEL.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° trei

carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° trente-un carnets d'échantillons de nouveautés pour robes, pantalons et gilets provenant des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement, et qu'on peut consulter tous les jours; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

MUSÉE ARTISTIQUE (CRÉÉ EN NOVEMBRE 1860.)

Cette collection naissante renferme 16 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville, enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur. M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a deux théâtres desservis, l'un par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame, le second par une troupe sédentaire qui joue la comédie, le vaudeville et les opérettes.

Depuis le mois de juillet 1864 il n'y a plus de directeurs privilégiés, un décret de 1863, faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'École fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président*; Danel, ✻, *vice-président*; F. Crespel, E. Desrousseaux, Théry, Th. Herlin.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs.* Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfége. Pour les demoiselles: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Bar. Pour les garçons: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Darcq. Classe d'harmonie, M. V. Delannoy. Classe chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavainne;

2e classe, Mlles. Plaquet, Meyronnet et Robinson. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, M. Baumann; suppléant, M. L. Delannoy. Clarinette et basson, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Vauchelet, Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

Classes communales annexées. Classe élémentaire. (Demoiselles), Mlle. Marie Magnien; (garçons), M. E. Bourelle.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président*; Reynart, (O. ✲); Benvignat, architecte; Grodée, ✲, secrétaire en chef de la mairie; Barrois, manufacturier; Herlin, négociant; Marteau, architecte, comte de Melun, ✠, propriétaire; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, Pelaud, ✲, ingénieur en chef de la navigation; Verly, architecte.

Peinture, M. Colas, *directeur*.

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur*; Rondeau, *professeur en second*.

Plastique. M. Rondeau, *professeur*.

Ecole d'architecture. M. Contamine, *professeur*.

Cours de perspective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur*.

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. le docteur Houze de l'Aulnoit, *professeur*.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Granofski, *professeur*.

Dessin linéaire, M. Vanriscotte, *professeur*.

Roubaix.

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend: le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. C. Descat, ✲, *président*, A. Dewarlez; H. Scrépel, Ed. Ferrier, Sioen-Pin, C. Delattre.

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture*; Letombe, *dessin de tête et de mise en carte*; Jouvin, *dessin linéaire, architecture*; Faidherbe, *professeur de mathématiques*.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance.* MM. Brun-Lavainne, *président*; J. Lagache, ✲, *vice-président*, P. Parent, Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége (hommes), M. Victor Delannoy; solfége (demoiselles), Mme. Seynaeve; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, flûte, hautbois et basson, M. Lebacqz; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre, M. Heinewetter.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative.* MM. le maire, *président*; F. Defontaine, *président honoraire;* J. Leblan, *vice-président*; V. Dervaux; Caulliez-Cateaux, conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, doct. en médecine.

Dessin et peinture, M. Chérier, *professeur*.

Architecture, M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Stappen, *professeur-directeur*. *Professeurs-adjoints*, MM. Boissière, de Prins, Nugens.

Dunkerque.

ÉCOLE D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. le maire, *président*; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Philippe, idem; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Develle; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration, MM. le maire, *président;* Plichon, Ild.; Van Merris, Alloo, Croes, Durie, Bacquart, P. Behaghel.

Professeur, M. Swynghedauw.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateurs;* MM. de la Brunière, adjoint, *président*; de Liénard, Pagniez-Delloye, Evrard, ✲, Petit, Ch.; Tingry, *directeur*.

Professeurs, MM. Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Mascret, professeur de flûte, hautbois et basson; Briffault, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, idem; Crême, professeur de solfége, cours supérieur; Briffaut, idem, cours élémentaire.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Foulon, rentier; Dufrenois, ancien directeur du comptoir d'escompte; Flayelle, négociant; le comte de Vendegies; — *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance*, MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède, ✲, de Baralle fils, architecte; professeur, N....

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL. *Commission de surveillance*, MM. Maniez, Ernest, *président;* Cornaille fils et de Baralle fils; *directeur*, M. Christiaens; *professeur*, M. Watremetz.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le maire, *président*; M. Bailiand, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le maire, *président*.

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président*; Meurant, architecte de la ville, *secrétaire*; Robaut fils, propriétaire; Giroux, raffineur; Ricourt, professeur au lycée; Watelle, docteur en médecine; Vasse, jeune.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Nutly, *vice-président*; E. Desmarets. avocat, *secrétaire*; Landry, Campion.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, M. Guillet *professeur*.

École d'architecture, M. Guillet, *profes.*; M. Neveux, *profess.-adj.*

École de dessin : FIGURE, M. Petit; *professeur;* ORNEMENT, M. Cellier, *idem*.

École de modelure, M. Potiez, Louis.

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. François, professeur de violoncelle; Hochet, professeur de solfége (garçons); Mme. Copin, idem (demoiselles); MM. Helbecque, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Hochet, professeur-adjoint de violon; Decarpentrie, professeur de clarinette; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide; Boulcourt, professeur de cornet à pistons et trompette.

Cours de demoiselles. Mme. Copin, professeur de piano; Mlle Sarrazin, idem; Mlle Martinache, professeur de solfége; M. Delahaye, idem, cours supérieur.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; Ed. Hamoir (✻, C. ✠), *vice-président*; Ewbanck (✠ B), *secrétaire*; Ch. Courtin, de Saint-Ouen, Dutouquet, Prignet, Cellier, Dècle, Courtin, Alb., Ch. Collet, Lejeal.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Housez, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Pétiaux, professeur d'architecture; Petiaux, Auguste, professeur-adjoint de peinture et sculpture; Dussart, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Teinturier, *vice-président*; Girard, *secrétaire*; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux, Delame, Denoyelle.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon; A. Lerouge, clarinette; Hilario, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs A Lille, MM. Danel, Louis ✻; Lefort, Léonard Danel ✻, Reboux, Danel-Bigo, Lefebvre, Six, Leleux, Béhague, Mme Ducatteau, Wilmot, Mme Castiaux, Petit, Ve Castiaux, Degans, Lefort, Lagache, Delesalle, Ghémar. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Roubaix, M. Reboux, Ve Béghin, Lesguillon, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Vandewalle, Champeaux. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Ve Kien. — A Bergues, M. Focqueur. — A Hazebrouck, MM. David, Barbez. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Carion, Régnier, Deligne. — Au Câteau, M. Lempereur. — A Avesnes, MM. Carton, Dubois, Poulet, Buissart. — A Bavai, M. Jouglet. — A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve. Levecque. — A Douai, Ve. Ceret-Carpentier, MM. Six, Dechristé, Crépin. — A Orchies, M. Dubois. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Legru.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Leterme, Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Six, Danel Léonard, Mme. Bayart, MM. Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Ghemar, Petit, Bayard, Jules; Choquet, Paul; Bauchet, J. Lefort, Ve. Blocquel, Laloux, Dubois, Potié, Prat, Bossus, Vandewalle, Caron (Dame), Deswarte. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve Béghin, Hazebrouck, Florin, Lesguillon, Gravelle, Leveugle. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Vandewalle. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Bergues, M. Sifantus-Maes. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Belval. — A Hazebrouck, M. David. — A Cambrai, Ve Simon, MM. Jean; Baladiez; Deligne, Ve Bécourt. — Au Câteau, MM. Parent, Lempereur. — A Avesnes; MM. Eliet, Poulet, Kietz. — A Bavai, M. Jouglez. — A Fourmies, MM. Buissart, Cazeaux. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maubeuge, M. Beugnies. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Wartelle (Ve), Duthillœul, Six. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Anzin, M. Dugour. — A Valenciennes, MM. Giart, Torrez, Prignet fils, Henry.

Imprimeurs en taille-douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schœller, Tribout.

Libraires. A Lille, Dlle Fremaux, MM. Laurent fils, Reboux, Danel-Bigo, Danel, ✻, Dezwarte, Six, Béghin, Puisaye, Leleu, Dufour,

Martin, Rousselle, Wilmot, Billaux, Dubois, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Caron (Dame), Cufay, Béhague, Cambray, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Tourtois, Bauchet (René), Couttenier, Ghémar, Vallet, Blocquel (Ve), Garemin, Petit, Mouque, Devriendt, Ve Bla, Bailliez, Ve Castiaux, Dehen, Choquet, Caron, Bergès, Potié, Lefort fils, Cufay, Vandewalle, Decottignies, Schmidt. — Annœullin, MM. Couvreur, Beghin, — A Armentières, M. Cado, Cado (Dlle), Ve. Nollent, Petro (Dlle). — A La Bassée, Mme Boilly, M. Cambiez. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Martel (Dlle), Hazebrouck. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Lepers, Vanaverbecq. — A Dunkerque, M. Gillet, Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Théry (Dame), André, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Demaret (Dame), MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Belval, Mme Custaert. — A Bergues, MM. Barbès, Debever. — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegraeve. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Wormhoudt, Ve Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Baelde, Vanneufville, Fihay. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle), Boedt (Ve). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour. — A Hazebrouck, MM. Réant fils, Guermonprez, Gobrecht (Dame), Barbez. — A Merville, MM. Wantier, Ve Delepierre. — A Steenwerck, M. Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Deligne, Bonnier, Baladier, Dewitter (Dame), Lécluselle, Carion, Dame Bécourt, M. Béal. —Au Câteau, MM. Lempereur, Terrin (Dlle), Vaille.—A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve).—A Avesnes, MM. Michaux, Vandepitte (Dame), Eliet. — A Anor, Dlle Beaudoin, Dame Reiblé. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, Dlle Hallez. — A Etrœungt, Dlle Crevelle. — A Fourmies, MM. Buissart, Legrand, Depauw. — A Gommegnies, Dlle Jouglez.,—A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Péchiet, Delattre — A Maroilles, Ve Bévenot. — A Maubeuge, Dlle Virlet, MM. Delgorge, Beugnies, Ve Levecque — Au Quesnoy, Mme Bellain, Beaugrand (Dlle), MM. Dauverchain, Carier, Brasselet.—A Solre-le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Vinois, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Madoux, Robaut, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Bressole, Dubourg, Tilloy, Laigle, Duthillœul, Lucas. — A Orchies, M. Dubois, — A Saint-Amand, MM. Legru, Legros, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Dame Dupont. — A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame). — A Denain, MM. Daudin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Giard, Désert, Vinois, Dame Blary, Prignet, Henry, Ch., Lemaître, Marlière.

INSPECTION DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE.

A Lille, M. Druez, ✲, *inspecteur de* 1re *classe;* à Valenciennes, M. Dubouys, *id. de* 2e *classe;* à Dunkerque, M. Dessurne, *id. de* 4e *classe.*

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire ou du Gérant.	du Rédacteur en chef,	de l'Imprimeur.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
Lille. . . .	L'Écho du Nord.	Leleux, gér. .	Leleux. . .	Leleux.
Idem. . . .	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France. . .	Mériaux, gér.	Esparbié. .	Delesalle.
Idem. . . .	Le Propagateur du Nord et du Pas de-Calais . . .	H. Lefebvre .	H. Lefebvre.	Lefebvre Ducrocq
Idem . . .	Le Progrès du Nord. . .	Massart, gér..	Masure . .	Degans et Lagache
Idem . . .	Journal de Lille, affiches et annonces du département du Nord.	L. Danel, ✲.	De Franciosi	L. Danel, ✲
Tourcoing .	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix.	Mathon . . .	Mathon. . .	Mathon.
Roubaix . .	Le Journal de Roubaix. .	Reboux . . .	Reboux. . .	Reboux.
Idem. . . .	L'Écho de Roubaix. . . .	Lesguillon . .	Lesguillon..	Lesguillon.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
Valenciennes	Le Courrier du Nord. . .	Henry. . . .	Cellier. . .	Henry.
Idem. . . .	L'Écho de la Frontière. .	Boulan frère et Lemaire. .	Lemaire . .	Prignet
Idem. . . .	L'Impartial du Nord. . .	Prignet . . .	Prignet . .	Idem.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Dunkerque .	L'Autorité	Habar	Habar. . . .	Ve. Kien.
Idem. . . .	Le Messager du Nord, journal de Dunkerque .	D'Anglebert et Champeaux.	D'Anglebert et Champeaux..	D'Anglebert et Champeaux..
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
Douai. . .	L'Indépendant.	Duthillœul.	Duthillœul .	Vve. Adam.
Idem. . . .	Le Courrier Douaisien . .	Vve. Céret . .	Lacquement .	Vve. Céret.
Idem. . . .	L'Industrie du Nord et du Pas-de-Calais.	Crépin. . . .	Crépin	Crépin.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
Cambrai . .	L'Émancipateur.	Carion (Louis)	Carion (L.).	Carion (L.)
Idem. . . .	La Gazette de Cambrai. .	Renoud . . .	Renoud . .	Renier. . .
Le Câteau. .	Journal du Câteau. . . .	Lempereur . .	Lempereur.	Lempereur .
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
Hazebrouck.	L'Indicateur d'Hazebrouck	Dubois. . .	Dubois. . .	Dubois. . .
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
Avesnes . . .	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes. Cambrai et Valenciennes. . .	Dubois . . .	Dubois. . .	Dubois.
Idem. . . .	Le Nouvelliste	Poulet. . . .	Poulet. . .	Poulet.

JOURNAUX NON POLITIQUES.

ARRONDISSEMENTS.	VILLES.	TITRES ET SOUS-TITRES.	NOMS des PROPR.-GÉRANTS.	NOMS des IMPRIMEURS.
Lille . . .	Lille. . . .	L'Écho de Lille.	Petit. . . .	Petit.
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Courrier populaire . .	Petit	Petit.
Idem. . . .	Roubaix . .	L'Indicateur général de Roubaix	Lesguillon. .	Lesguillon
Dunkerque .	Bergues. .	Journal de Bergues . . .	Focqueur, aîné	Focqueur.
Hazebrouck.	Bailleul . .	La Bailleuloise	Vanneufville .	Vaneufville.
Douai . . .	Orchies . .	Journal d'Orchies. . . .	Crépin. . . .	Crépin
Cambrai. .	Cambrai. .	L'Industriel.	Morcrette . .	Simon.
Avesnes . .	Avesnes. . .	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arr. d'Avesnes.	Carton. . . .	Carton.

Par arrêté en date du 10 octobre 1868, M. le Préfet du Nord a décidé que les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité de la publicité des procédures ou des contrats seront insérées, pendant l'année 1868, à peine de nullité, dans les journaux ci-après désignés :

Pour l'arrondissement de Lille, le *Mémorial de Lille* ; pour l'arrondissement d'Avesnes, l'*Observateur d'Avesnes ;* pour l'arrondissement de Cambrai, la *Gazette de Cambrai* ; pour l'arrondissement de Douai, l'*Indépendant* ; pour l'arrondissement de Dunkerque, l'*Autorité* ; pour l'arrondissement d'Hazebrouck, l'*Indicateur d'Hazebrouck* ; pour l'arrondissement de Valenciennes, le *Courrier du Nord* et l'*Impartial du Nord*

Le tarif des annonces judiciaires est fixé à 20 centimes la ligne de 34 lettres. Le coût du N° justificatif est fixé à 50 centimes.

Les gérants des journaux d'arrondissement sont tenus de faire insérer à leurs frais et au prix du tarif, dans le *Mémorial de Lille,* un extrait sommaire de chacune de leurs annonces judiciaires.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composés d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. ✲), conseiller général, *vice-président*; Vercoustre, *secrétaire*; Vercoustre, propriétaire, à Bourbourg, Dufour, cultivateur, à Brouckerque; Vandercolme, ✲, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivat., à Petite-Synthe; Coolen, médecin vétérinaire à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, propriétaire à Merville, *vice-président*; Margerin du Metz, propriétaire, *secrétaire*; Dequidt, cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel; Seigier-Legris, agriculteur à Steenwerck; Claudorez, idem, à Hazebrouck; Duquenne, ✲, conseiller général, maire de La Gorgue; Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Des Rotours, ✲, député, conseiller général et maire à Avelin, *vice-présid.*; Beaucarne-Leroux, ✲, cultivateur et maire à Croix, *secrétaire*; Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies; Kuhlmann, (O. ✲), fabricant de produits chimiques, à La Madeleine, correspondant de l'Institut; Messéan, cultivateur et maire, à Bois Grenier; J. Brame, député, membre du Conseil général du département; Lefebvre, cultivateur à Lille; Deleplanque, cultivateur à Loos; Bonduelle fils, cultivateur à Bousbecque; Lecat-Butin, ✲, cultivateur à Bondues; Ed. Defon-

taine, ✲, ✠, conseiller général à Marquette; Heddebault, cultivateur à Houplin; Fauvarque, adjoint au maire et cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle; Bonnier, juge-de-paix à Roubaix.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Monier, cultivateur à Aubencheul-au-Bac, *vice-président*; Boulanger, cultivateur et maire à Doignies, *secrétaire;* Leleu, cultivateur à Tilloy; Seydoux (O. ✲), maire du Câteau; Bauchart, cultivateur et maire à Ligny; Telliez, cultivateur et maire, à Carnières.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Darche, ✲, maire de Gogniès-Chaussée, *vice-président;* De Colnet, conseiller général à Dompierre; Delhaye, propriétaire et ancien notaire à Bavai; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur à Ghissignies; Bever, cultivateur à Solre-le-Château; Mary, agriculteur à Aymeries; Caverne, propriétaire à Avesnes; Dequesne, conseiller d'arrondissement, à Landrecies; Manesse, conseiller d'arrondissement à Frasnoy; Postiaux, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. N..., *vice-président*; Vasse, professeur au lycée, *secrétaire*; Bernard fils, cultivateur à Roost-Warendin; Fiévet, cultivateur et maire à Masny; Morelle, id. à Somain; N...

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Blanquet, ✲, cultivateur et maire à Famars, *vice-président;* Hamoir, Gustave, idem, à Saultain, *secrétaire;* Davaine-Nicole, propriétaire et agriculteur à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, ✲, agriculteur à Denain; de Monchaux, propriétaire à Saint-Amand; Mariage, maire a Thiant; Petit, agriculteur à Condé.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote.

BUREAU. MM. Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite, *président*; Harcourt, *trésorier*; Bessat, *secrétaire.*

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✲, *vice-président.*

Quinze membres.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mahieu fils, *vice-président.*

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts.*

neuf membres.

Canton de Bergues. M. N..., *vice-président*; vingt-trois membres.

Canton de Wormhoudt. M. Vandenkerkhove, *vice-président*, à Volkerinckove, onze membres.

Canton d'Hondschoote. M. Regodt, *vice-président*, aux Moëres; dix membres.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✲, maire de Bourbourg, *président*; Vandenbavière, cultivateur à Loon, *vice-président*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; Deschodt, propriétaire, *trésorier-bibliothécaire.*

Membre honoraire. M. Vanwormhoudt, conseiller d'arrond., à Gravelines.

Membres titulaires. — Ils sont au nombre de 36 pour le canton de Bourbourg, et de 14 pour le canton de Gravelines; ensemble: 50.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président*; Deschodt, *vice-président*; Margerin de Metz, *secrétaire*; Quenson, *trésorier.* — M. le sous-préfet. M. Cappon, à Merville, *présidents honoraires.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 109.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Lotthé, maire, *président;* Bieswal, Flahaut Ev., *vice-présidents;* Salomé, *secrétaire;* Hopsomer, *secrétaire-trésorier.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 113.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 5 membres honoraires, de 298 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président*; le secrétaire-général de la Préfecture; le maire de Lille; J. Lefebvre (O. ✲), *président honoraire*; le général commandant la division.

Bureau. MM. Beaucarne-Leroux, ✲, cultivateur, *président*; Ern. Desmoutiers, Meurein, *vice-présidents*; de Norguet. *secrétaire-général;* Crépelle; *secrétaire-adjoint*; Fromont, père, propriétaire, *bibliothécaire-archiviste*; Fromont, fils, *bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier.*

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président*; Tordeux, E, *vice-président*; Caverne fils, *secrétaire*; Fosset, *secrétaire-adjoint*; Delflache, *trésorier*; Bourgeois, *bibliothécaire;* N..., *biblioth.-adjoint.*

Les membres de la Société sont au nombre d'environ 87.

MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire*; Walrand, notaire, *président*; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, *vice-président*; Bailliant, marchand, à Maubeuge, *secrétaire.*

Les autres membres sont au nombre de cinq.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*, M. Bultot, ✲, *président;* Hunet, *vice-président*; — *horticulture*, M. Royer, *vice-président:* M. Médard, *secrétaire.*

CONDÉ. — M. N...., *président*; M. Cousin, *vice-président*; M. Wattiau, *secrétaire;* Caille, *trésorier.*

SAINT-AMAND.— M. N..., *président*; M. Davaine, *vice-président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire.*

DENAIN. — M. Crispin-Deslinsel, *président*; M. Delcambre, *vice-président*; M. Gouvion, J., *secrétaire*; Jénart, *trésorier.*

CAMBRAI

Bureau. MM. L. Crepin, ✲, membre du conseil général, *président*; Seydoux, (O ✲), maire du Câteau; Leleu, membre du Conseil général, *vice-présidents*; Evrard, ingénieur civil; Richard, géomètre, *secrétaire-général*; Ch. Roth, conseiller municipal, *secrétaire*; Millot, notaire, *trésorier.*

Nombre des membres, 400

Haras.

Le département compte 59 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, savoir : 25 approuvés et 13 autorisés, dont 27 achetés et vendus au compte du département, à charge de les consacrer au service de la monte et 21 primés par le département.

Cette organisation paraît répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétéraine, à Lille.

Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. %. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE

Ces chambres ont été renouvelées périodiquement par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur*; Kuhlmann (O. ✲), *président*; Verley, ✲, *vice-président*; Decroix, *trésorier*; A. Bonte, A. Vanderhagen, V. Saint-Léger, Descat-Leleux, ✲, Loyer, ✲, Scrive-Bigo, ✲, P. Derode, Aug. Longhaye, H. Bernard, E. Delesalle, ✲, A. Descamps,

Membres correspondants. MM. Wallerand, ✲, *dans l'arrondissement de Cambrai*; Patoux, ✲, Giroud, *dans l'arrondissement de Douai*. — *Secrétaire de la Chambre*, M. Blondeau.

DUNKERQUE. — MM. Morel-Agic, ✲, *président*; Zoz. Choquet, *trésorier*: A. Carlier, ✲, Lefebvre, Ch. Vaucauwenberghe, A. Petyt, J. Beck, Broquant, Bourdon. — *Secrétaire de la Chambre*, M. E. Delbeke.

VALENCIENNES. MM. E. Lefebvre, ✲, *président*; Canonne, ✲, ancien président du tribunal de commerce, *vice-président*; Bracq, ✲, maire de Valenciennes; *trésorier*; Lewille; Durieux; A. Renard, ✲, maire de Fresnes; Boca-Gellé; Blanquet, ✲, maire de Famars; Quillacq, maire d'Anzin. — *Secrétaire de la Chambre*, M. E. Bouton.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes, MM. Hamoir, Réné, maître de forges, à Maubeuge; Lucq aîné, à Maubeuge; Clavon, filateur de Fourmies; Dumont, maître de forges, à Ferrière-la-Grande.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Six chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Armentières, à Cambrai, à Avesnes et à Douai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, *président;* J. Leurent, ✲, *vice-président;* Herbaux-Tibeauts, Scalabre-Delcour, Lorthiois-Desplanques, Em. Leplat, Duvillier-Duriez; F. Masurel, Ch. Flipo, Lucien Nollet, Jourdain-Defontaine, ✲; *secrétaire*, M. Ch. Jonglez-Desurmont.

ROUBAIX. MM. Delfosse, *président;* J.-B. Screpel, *vice-président;* J. Delattre; Toulemonde-Nollet; Réquillart-Screpel; Lefebvre, L., ✲; Ecckmann; Wattinne; Boissière, A.; Roussel, F.; Ed. Defrenne; H. Mathon; *secrétaire*, Toulemonde-Nollet.

ARMENTIÈRES MM. A Béghin, *président*; V. Pouchain, *secrétaire*; Mahieu Delangre, ✲; D. Delescaille; Bouchez; Vanlaton; Coisne; P. Woussen; Fauquenoy; A. Breuvart, Salmon.

CAMBRAI. MM. Wallcrand, ✲, *président*; Petit-Courtin, ✲, J. Brabant, A. Lallier, Bertrand, Cornaille, Chappellier, Pierson, Seydoux, Philippe; Wiart-Pinquet, Menard-Réal, Hallette; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES MM. Mailliet, ✲, *président*; Rouez, Godard-Desmarest, ✲, Coquelet, R. Hamoir, Sculfort, Herbecq, George, Crapez, Clavon, Hazard; *secrétaire*, M. Tordeux.

DOUAI. MM. Vuillemin, *président*; Hanotte, *vice-président*; Fiévet, ✲, à Masny; Cuillier, à Douai; Butruille, idem; Boulanger, Bailey, idem; Patoux, ✲, à Aniche; Paix, à Douai; Schotsmans, idem; Picot, à Somain; *secrétaire*, M. Dupont.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance. MM. C. Descat, ✲, J. Lagache, ✲, P. Parent, conseillers municipaux; Delfosse, Réquillart-Scrépel, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.

Directeur, M. A. Musin.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Desurmont-Desurmont, H. Deroubaix, Leplat-Desnoulet, Lorthiois-Desplanques, Fr. Masurel

Directeur, M. Desmettre.

BUREAU DE PESAGE POUR LES MATIÈRES TEXTILES.

Institué à Roubaix, par arrêté préfectoral du 27 août 1858.

Directeur-comptable, M. A. Musin.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Aux termes d'un décret Impérial du 7 décembre 1868, ce service est confié aux soins de MM. les Ingénieurs des mines

COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. le Préfet (C. ✲), *président*; De Melun, conseiller-général, *vice-président*; Durieux-Forret, *secrétaire*; Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal civil; De Caulaincourt, propriétaire; de Germiny, propriétaire, Jonglez-Deligne, propr.; Vandercuyssen fils, idem; Dubuisset, docteur en médecine à Quesnoy-sur-Deûle; Bulteau, brasseur, à Pont-à-Marcq; Six, tanneur, idem; Decottignies, commerçant, à Lannoy; Briffault, cultivateur, à Flers; Deledeuille, officier de santé, à Haubourdin; Leclercq-Grandel, propriétaire, à Lille; Brasme, rentier à Haubourdin; Auffray, capitaine en retraite, idem; Lecomte, propriétaire, à Moulins-Lille; Denniel, idem; Jeanson, ancien pharmacien, à Armentières; Prevost, conseiller municipal, à Templeuve; Lefebvre-Crombez, négociant, à Tourcoing; Célarier, ancien commissaire-priseur, à Loos; Billon, docteur en médecine, idem; Billet, marchand, à Halluin; Demeestère, ✲, propriétaire, idem; Dujardin, propriétaire, à Roubaix; Prouvost, propriétaire, idem; Dubar-Delespaul, négociant, idem; Delahaye, pharmacien, à Seclin; Messéan, ex-percepteur, à Comines; Masnou, avocat, à Lille; Derbigny, conseiller de préfecture, propriétaire, à Haubourdin; Duverdyn, propriétaire, id.; Bonte, idem, idem; Flamen-Charvet, propriétaire, à Lille, Brulois, idem, à Roubaix; Delemer-Peuvion, idem, à Lille; Lepercq, brasseur, à Quesnoy-sur-Deûle; Ollivier-Charvet, propriétaire, à Lille; Henry, docteur en médecine, à Seclin; Dujardin, rentier, idem; Quecq, avocat, à Lille; Taillar fils, propriétaire, idem; Honoré, idem, à Marcq-en-Barœul; Poullet-Brunel, idem, idem; Gruez, capitaine de Douanes en re-

traite, à Wambrechies; Butin, pépiniériste, idem; Delputte, fabricant, à Tourcoing; Beaudoux, ancien notaire, à Phalempin; Pipelart, marchand, idem; Brulois, cultivateur, à Wasquehal; Selosse, idem, idem; Mille, propriétaire, à Lille; Mourcou, idem, à Lille; Guichard-Evrard, idem; Rouzé, propriétaire à Willems; Rameau, propriétaire, à Templeuve; Lefebvre, propriétaire, à Hellemmes; Houzé de l'Aulnoit, avocat à Lille; Dupire-Duponchel, propriét., à Roubaix; Ducourouble, idem, à Lille; Jules Lefebvre, propriétaire, idem; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, à Lille; Ployette, propriétaire, idem; Dorémieux, ✻, ancien vice-président du Bureau de Bienfaisance, idem; Dechin, rentier, à Lille; Gennevoise, avoué, idem; Fromont, propriétaire, idem, Collet, professeur, idem; Fr. Chombart, avocat, idem; Delerue, propriétaire, à Ascq; Garreau, professeur à la Faculté; Lorthioir, propriétaire; baron B. Pagès, idem; Capelle, cultivateur; Desmazières, marchand; Herbaux, propriétaire, à Comines; Delespaul, propriétaire, à Lille; C. Desurmont, à Tourcoing; Duprez, idem.; Welcomme-Calens, idem; Lepers, adjoint, à Croix; Chrestien, docteur en médecine, à Lille; D'halluin, maire, à Quesnoy-sur-Deûle; Dervaux-Louage, idem, à Tourcoing; Brulois, maire à Wasquehal.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Delaeter, doyen-curé de St.-Eloi à Dunkerque; Morel, conseiller municipal, idem; Meneboo, ✻, docteur en médecine, id.; Bonvoisin, inspecteur primaire, id.; Deleflie, maire de Watten; Hilst, id., à Armbouts-Cappel; Favié, receveur d'enregistrement à Hondschoote; Duviflier, doyen-curé de St.-Jean-Baptiste à Dunkerque; Darras, ancien notaire.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Béhaghel, membre du conseil-général, à Bailleul; Arnould, négociant à Merville; Delassus, idem, idem.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, au Câteau; Sartiaux, propriét., id.; Desrousseaux, curé de Saint-Géry; Stiévenard, propriétaire; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; idem; Crépin, conseiller gén., ✻, à Noyelles; Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies; Ségard, curé, à Rumilly; Sorlin, prop., à Banteux; Delafons, id., au Câteau; Flayelle, notaire, id.; Collery, cultivateur, id.; Rousseau-Charlet, négociant au Câteau.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Wery, propriétaire à St-Hilaire; Darcy, père, id., à Sains; Girod, vérificateur des poids et mesures; Maillard, prop., à Etrœungt; Marsy, pharmacien, à Landrecies; Philippe, brasseur, à Maubeuge; de Lagorce, prop., id.; Mathieu, médecin, à Hautmont; Marchant, prop., à Maubeuge; Baillon-Pluchart, prop., au Quesnoy; Lustremant, médecin, à Wargnies-le-

Petit ; Carlier fils, prop., à Villers-Pol, Lefebvre-Douay, prop., au Quesnoy ; Couvez, marchant de bois, à Solre-le-Château ; Divry, notaire, à Fourmies ; Delloue, prop., à Anor ; Delhaye, ancien notaire, à Bavai ; De Colnet, conseiller général, à Dompierre ; Bernaille, maire, à Anor.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Wautiez, vérificateur des poids et mesures ; Boutique, avoué, à Douai ; Imbert de la Phalecque, avocat, idem ; Lavoix, ancien receveur municipal, idem ; Desuède, propriétaire, idem ; Branque, maire, à Lécluse : baron de Bouteville. conseiller général, à Hornaing ; Piédanna, médecin, à Marchiennes, Danniaux, conseiller à la cour ; Desprez, juge-de-paix ; Descamps, inspecteur primaire ; Caille, docteur en médecine ; Lavoix. propriétaire ; Em. Dubois. avocat.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Lemer, maire, à Bruille-St.-Amand ; Deslinsel, ✲ maire, à Denain ; Loriaux, vérificateur des poids et mesures, à Valenciennes ; Renard, ✲, membre du conseil général, à Fresnes ; Bouchez, conseiller d'arrondissement, à Bouchain ; Deslinsel, propriétaire, à Onnaing ; de Monchaux, contrôleur, à Valenciennes ; Barbieux, notaire, à St.-Amand ; Bouchelet, maire, à Lourches ; Morelle, idem, à Haspres ; Waterneau, médecin ; Castiaux, maire, à Vieux-Condé ; Bracq, ✲, idem, à Valenciennes ; Trancrède fils, idem, à Marly ; Lecuyer, ✲, idem, à Saint-Saulve ; Manouvrier, médecin, à Valenciennes ; Courtin, propriétaire à Valenciennes ; Dutouquet, architecte, idem ; David, sous-inspecteur des enfants assistés.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, M. Verley, ✲ ; *administrateurs*, MM. Bernard, Henri ; Bernard, Théodore ; J. Decroix, G. Delesalle ; A. Descamps ; François Gihoul ; A. Scalbert ; E. Verstraete ; A. Wallaert ; *censeurs*, MM. Scrive-Bigo ; Descamps-Crespel ; A. Gentil.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Henry ; *administrateurs*, MM. Piérard ; Dupont ; Dècle ; Hollande ; Ewbanck ; Bracq-d'Abancourt, ✲, Hamoir ; Harpignies, père ; *censeurs*, MM. Canonne, ✲ ; de Marsilly ; Blanquet, ✲ ; *caissier*, M. Duhamel.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du 13 juin 1855.— Directeur*, M. Coffyn; *administrateurs*, MM. Beck père; Thierry; Vancauwemberghe; Collet-Taverne; Z. Chocquet; Malo; *censeurs*, MM. Carlier, A., ✲; de Cleebsattel, ✲; Carpentier; *caissier*, M. Fournier.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change courtiers.* MM. L. Deman, *syndic*; Spiers, *premier adjoint*; Alibert, , *deuxième adjoint*; Plaideau, Hans-Birck, Sapelier, Sergent, Vancauwenberghe, Vallet, Lemaire.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change.* MM. Verbiest, Liagre, Prat, Fevez.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change.* MM. Pouille, *syndic*; Maure, *secrétaire-trésorier*; Campion, Cambier, Dumortier, Jeannin, Pochet.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck; Bourdon, consul de la confédération de l'Allemagne du Nord; Allard, consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul des Pays-Bas; Lemettre, vice-consul des États-Unis d'Amérique; Thierry, consul de Suède et de Norwège; Jodocius aîné, vice-consul de Portugal; Dewulf, consul de Belgique; Plaideau aîné, consul d'Autriche; Foort, délégué consulaire d'Italie et vice-consul d'Espagne; Féron, vice-consul du Brésil, du Mexique et de Grèce; Norman-Pringle, consul d'Angleterre; L. Debaecque, vice-consul de Russie; Collet, consul de la république de Vénézuela.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique; Alwin Staar, consul de Saxe-Weimar-Eisenach; Urb. Rouvière, consul de Portugal, vice-consul d'Espagne; F. Favarcq, consul d'Italie,

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

GRAVELINES. M. Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

TOURCOING. M. Sioen (✠.B.), consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires archivistes.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extremité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

Eminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau

peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe. le Mont Noir, le Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes eminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur reduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de

longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Pèene, tres-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Ecluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*. qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais suc-

cessivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchemènts, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe,

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; mais aussitôt

qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 661 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 661 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, du quartier-général du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; faculté des sciences, ville d'industrie et de commerce. — Population : 154,749 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de deux cantons, à 11 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population, 65,091 âmes.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 38,262 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce, — Population : 33,083 habitants. — Distance de Lille . 78 kil.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de

première instance; place fortifiée avec citadelle — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,344 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire; faculté des lettres et faculté de droit; place fortifiée. — Population : 24,105 habitants. — Distance de Lille : 33 kilom.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,207 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population : 15,759 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 12,896 habitants. — Distance de Lille ; 29 kil.

Denain. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 11,022 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 10,877 habitants.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,369 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,974 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 9,017 habitants.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 7,120 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 6,753 habitants. — Distance de Lille. 36 kil.

Gravelines. Chef lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 6,510 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 6,246 âmes.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille ; place fortifiée. Population : 5,738 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 4,923 habitants. — A 11 kil. de Lille.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille.— Population : 4,642 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton; ville ouverte, de 4,242 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille.—Population : 4,204 habitants.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 4,021 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance — Population : 3,737 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population : 3,725 habitants.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,688 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population : 3,369 âmes.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons. — Population : 3,346 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,274 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,170 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,634 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,820 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,765 habitants.

Bouchain. Place fortifiée, chef lieu de canton, de 1,504 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,112 habitants.

Superficie.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	ares	SUPERFICIE par arrondissemt. hect.	ares
Dunkerque.	Bergues	13	11959	75		
	Bourbourg	13	14081	41		
	Dunkerque (Est)	8	6713	»		
	Dunkerque (Ouest)	5	4715	28	72160	32
	Gravelines	4	6942	93		
	Hondschoote	8	13638	58		
	Wormhoudt	10	14109	37		
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595	75		
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787	07		
	Cassel	13	11758	81		
	Hazebrouck (Nord)	10	12530	25	69320	07
	Hazebrouck (Sud)	7	8383	26		
	Merville	5	8272	95		
	Steenvoorde	9	11992	88		
Lille.	Armentières	8	6277	76		
	Bassée (La)	11	7009	86		
	Cysoing	14	9617	23		
	Haubourdin	16	8730	67		
	Lannoy	16	7878	85		
	Lille — Nord-Est	2	1572	57		
	Lille — Centre	2	285	12		
	Lille — Sud-Est	3	1216	79		
	Lille — Sud-Ouest	»	1151	35	87438	78
	Lille — Ouest	4	2967	90		
	Pont-à-Marcq	15	11645	05		
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497	81		
	Roubaix Est	2	2361	»		
	Roubaix-Ouest	2	1398	»		
	Seclin	16	9487	21		
	Tourcoing-Nord	6	6222	67		
	Tourcoing-Sud	3	3097	15		
Cambrai.	Cambrai-Est	14	8896	01		
	Cambrai-Ouest	17	7901	64		
	Carnières	16	10149	»		
	Câteau (Le)	17	15925	96	89260	33
	Clary	17	13672	02		
	Marcoing	20	19942	95		
	Solesmes	17	12772	64		

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissem.
			hect. ares	hect. ares
AVESNES...	Avesnes (Nord).....	14	12965 76	139723 24
	Avesnes (Sud).....	12	15119 07	
	Bavai.....	18	12725 15	
	Berlaimont.....	14	8747 06	
	Landrecies.....	10	11467 93	
	Maubeuge.....	15	20829 69	
	Quesnoy (Est).....	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest).....	27	7983 49	
	Solre-le-Château	16	13490 39	
	Trélon.....	13	18370 35	
DOUAI....	Arleux.....	15	8573 20	47205 85
	Douai (Nord).....	6	5956 85	
	Douai (Sud).....	10	5787 66	
	Douai (Ouest).....	11	6345 55	
	Marchiennes.....	15	10279 81	
	Orchies.....	9	10262 78	
VALENCIENN.	Amand Saint- (R.-G.).....	10	11246 04	62978 29
	Amand Saint- (R.-D.).....	8	5860 92	
	Bouchain.....	21	14227 19	
	Condé.....	10	8346 21	
	Valenciennes (Nord).....	8	6735 36	
	Valenciennes (Est).....	10	8002 29	
	Valenciennes (Sud).....	14	8560 28	
		661	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1868.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-Préfecture.	de la préfecture.			annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 61 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	7	48	71	1005	8696	44 1/2	»	44 1/2
Bergues	»	9	66	5738	52679	13	8	21
Bierne.	2	10	68	496	8748	30	9	39
Bissezeele.	7	16	62	405	8730	59 1/2	3	62 1/2
Crochte	6	15	70	711	6082	43 1/2	»	43 1/2
Éringhem.	12	19	66	712	6638	37	20	57
Hoymille.	2	11	68	503	5386	53 1/2	12	65 1/2
Pitgam	9	15	68	1568	16453	28	»	28 3/4
Quaëdypre.	5	14	65	1622	16137	62 1/2	»	62 1/2
Socx.	4	13	64	685	6935	40	»	40
Steene.	6	13	100	964	9667	48	»	48
West-Cappel.	8	16	62	749	5889	56 1/2	20	56 1/2
Wylder.	9	19	60	328	2184	97	»	117
Totaux...				15486	148224			
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	»	19	74	2634	19041	13	20	33
Bourbourg-Camp.	»	19	74	2409	23809	11 1/2	»	11 1/2
Brouckerque.	7	13	71	949	6936	42	20	62
Cappelle-Brouck.	5	23	66	1216	11132	20 1/2	14	34 1/2
Dringham.	10	19	64	269	2647	65	20	85
Holque.	11	28	67	550	3496	52	»	52
Looberghe.	7	18	67	1595	12285	47	15	62
Millam.	12	26	66	929	8899	42 1/2	»	42 1/2
Momelin (St.-)	20	33	66	448	3261	39 1/2	»	39 1/2
Pierre-Bouck (St.-)	7	25	74	541	6034	25 1/2	»	25 1/2
Spycker.	10	10	75	672	5358	47	»	47
Watten.	14	29	67	1331	10714	53	»	53
Wulverdinghe.	18	29	70	389	2047	53 2/3	»	53
Totaux....				13932	115359			
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	6	6	73	515	7593	64 1/2	»	64 1/2
Coudekerque-Br.	2	2	72	1465	15374	13	»	13
Dunkerque Est.	»	»	76	15519	335223	8	16	24
Leffrinckoucke.	7	7	81	290	2612	70 1/2	9 1/2	80
Rosendael (Le).	3	3	79	2795	10245	26	15	41
Téteghem.	7	7	81	1363	11403	42	»	42
Uxem.	10	10	73	439	4420	13	»	13
Zuydcoote.	10	10	81	286	932	28 1/2	»	28 1/2
Totaux				22672	390812			

(1) Centimes ordinaires, extraordinaires et spéciaux annuels.

(2) Centimes extraordinaires, obligatoires et facultatifs non annuels.

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappel.	6	6	77	497	4304	24 3/4	7	31
Dunkerque-Ouest.	»	»	78	17564	»	»	»	»
Fort-Mardyck	6	6	83	900	1176	13	»	13
Mardyck.	11	11	87	436	3147	68	»	68
Synthe-Grande.	7	7	84	839	7463	60	17	77
Synthe-Petite.	4	4	82	2895	15823	37 1/4	»	37 1/4
Totaux....				23131	31910			
Canton de Gravelines.								
Craywick	10	13	83	383	4935	38	20	58
Georges (St.-).	4	2	95	321	3789	40 1/4	»	40 1/4
Gravelines.	»	20	97	6518	34603	13	»	13
Loon.	7	12	89	2177	16544	36	7	43
Totaux....				9391	59871			
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	10	21	67	1014	9067	67 1/2	11 1/2	79
Ghyvelde.	10	12	84	1994	9832	35 1/4	»	35 1/4
Hondschoote.	»	20	82	3725	28637	17 1/4	11	28 1/4
Killem.	4	20	81	1136	9000	65 1/4	»	65 1/4
Moëres (Les).	6	17	75	851	7576	69	5	74
Oost-Cappel.	7	23	82	458	3247	55	»	55
Rexpoëde.	6	19	78	1850	13266	42	»	42
Warhem	9	14	74	2457	19965	50	»	50
Totaux....				13485	100560			
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	11	25	65	1776	14396	35 1/2	10 1/2	46
Broxeele.	15	27	65	344	2971	86 1/2	»	86 1/2
Esquelbecq.	3	20	63	1912	12670	68	»	68
Herzeele.	5	24	64	1672	12879	51	13	64
Lederzeele.	17	29	66	1571	11234	55 1/2	»	55 1/2
Ledringhem.	4	24	57	635	5292	69 1/2	19	88 1/2
Merckeghem.	14	27	68	814	5616	59	»	59
Volckerinckhove.	15	27	66	892	7780	72	»	62
Wormhoudt.	»	20	58	3703	28588	54 1/2	15 1/2	80
Zeggers-Cappel.	6	19	66	1768	13161	48 1/2	14	62
Totaux....				15087	114587			

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1838.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	7226	72955	29	20	49
Jans-Cappel (St.-).	30	17	31	1041	5796	52 1/2	20	72 1/2
Nieppe.	9	26	20	4504	22553	72	19	81
Steenwerck.	6	19	26	4659	26002	93 1/2	30	123 1/2
Totaux....				17427	127306			
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	«	17	28	5670	Voir Bailleul Nord Est.			
Berthen.	6	16	35	596	3696	63	15	78
Flêtre.	7	10	35	1127	7363	57	14	71
Merris.	6	10	35	1165	7017	60	20	80
Meteren.	3	14	32	2582	16289	58 3/4	16	74 3/4
Vieux-Berquin.	8	12	37	3278	17271	66	28	94
Totaux....				14418	51636			
Canton de Cassel.								
Arnêke.	7	20	58	1472	11302	48	12	60
Bavinckhove.	3	10	55	863	6365	68 1/2	»	68 1/2
Buysscheure.	12	19	63	801	5580	59	20	79
Cassel.	»	13	51	4242	28237	18	5	23
Hardifort.	3	13	54	538	4309	38	»	38
Marie-Cappel (Ste.-)	3	7	50	742	6146	62 1/2	32	94 1/2
Noordpeene.	7	26	58	1448	9839	59 1/2	6	64 1/2
Ochtezeele.	7	20	57	473	4539	53	15	68
Oxelaëre.	2	10	52	517	3756	49 1/4	»	49 1/4
Rubrouck.	12	21	63	1398	12569	38 1/2	20	58 1/2
Wemaers-Cappel.	4	13	54	492	3174	66 1/2	»	66 1/2
Zermezeele.	4	14	55	395	3319	65 1/2	19	84 1/2
Zuydpeene.	7	13	56	775	7858	56	»	16
Totaux....				14156	106983			
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.	12	12	56	1769	12082	69 1/2	15 1/2	85
Caëstre.	7	7	38	1542	10579	60 1/2	15	75 1/2
Ebblinghem.	9	9	54	784	5603	54 1,4	»	54 1/2
Hazebrouck-Nord.	»	»	45	4796	65636	16 1/2	20	36 1/2
Hondeghem.	4	4	50	1297	10541	51	»	51
Lynde.	9	9	55	732	6452	56	20	76
Renescure	12	12	57	1839	12050	78	8	76
Sercus.	7	7	51	516	3931	68	»	68
Staple.	8	8	53	936	7920	73	20	93
Wallon-Cappel.	5	5	50	710	4864	61	»	61
Totaux....				14968	139658			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton d'Hazebrouck Sud.								
Boeseghem.	11	11	56	1025	6140	64	18	82
Borre.	4	4	41	703	4940	57 1/2	20	77 1/2
Hazebrouck-Sud	»	»	55	4221	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	4	4	49	3831	19425	23	20	43
Pradelles.	5	5	4	332	2514	76	»	76
Steenbecque.	7	7	52	1896	11296	53	17	70
Strazeele.	8	8	38	578	4070	65	»	65
Thiennes.	10	10	51	1026	6471	83	19	102
Totaux....				13612	54826			
Canton de Merville.								
Estaires.	7	20	30	7120	41752	18	25	43
Haverskerque.	7	10	45	1607	7770	97	20	117
La Gorgue.	5	17	32	3369	19559	19	20	39
Merville.	»	12	37	6753	40045	37	30	68
Neuf-Berquin.	4	15	34	1439	5911	109	20	129
Totaux ...				20288	115037			
Canton de Steenvoorde.								
Boëschepe.	9	16	36	2103	9340	54 1/2	20	74 1/2
Eecke.	4	10	40	1131	8658	61	38	99
Godewaersvelde.	5	15	40	1675	8861	71	»	71
Houtkerque.	9	20	58	1315	9091	37	»	37
Oudezeele	6	16	54	982	6049	85	15	100
Steenwoorde.	»	11	48	3988	27920	55	10	65
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	7	46	1035	7007	47 1/2	»	47 1/2
Terdeghem.	4	10	53	588	6211	49 3/4	»	48
Winnezeele.	4	15	52	1350	9480	77	»	77
Totaux....				14167	92620			
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.								
Canton d'Armentières.								
Armentières.	»	16	16	15559	113046	19	20	39
Bois-Grenier.	5	16	16	1198	7148	85 1/2	25	110 1/2
Capinghem.	8	8	8	290	2160	92	»	92
Chapelle-d'Arment.	3	13	13	2678	11458	57 1/2	25	82 1/2
Erquinghem-Lys.	3	19	19	1827	11283	70 1/2	30	100 1/2
Frelinghien.	5	13	13	2165	15326	101 1/2	10	111 1/2
Houplines.	3	16	16	3127	22257	61	20	81
Prémesques.	7	9	9	1176	5899	111	20	131
Totaux....				28010	191877			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de La Bassée								
Aubers.	10	23	23	1963	8871	46	20	66
La Bassée.	»	24	24	3170	24498	15 1/2	20	35 1/2
Fournes.	9	16	16	1630	11927	32 1/2	20	52 1/2
Fromelles	10	23	23	1314	6563	74 1/2	»	74 1/2
Hantay.	5	24	24	540	2603	29 1/2	20	49 1/2
Herlies.	7	20	20	1024	6557	66	20	86
Illies.	4	24	24	1609	9071	59	40	99
Marquillies.	8	21	21	1143	6457	21	20	41
Sainghin-en-Weppes	10	20	20	2277	9315	55	20	75
Salomé.	3	24	24	1135	8325	21	20	41
Wicres.	6	19	19	253	2338	139	»	139
Totaux....				16058	96625			
Canton de Cysoing.								
Bachy.	4	18	18	947	5262	56	20	76
Bourghelles.	2	16	16	1245	6524	91 1/2	»	91 1/2
Bouvines.	3	13	13	590	3422	51 1/2	»	51 1/2
Camphin-en-Pévèle.	5	16	16	1376	7215	69 1/2	27	86 1/2
Cappelle.	8	18	18	1408	8420	47	22	69
Cobrieux.	4	17	17	433	2143	67	28	95
Cysoing.	»	14	14	2983	18071	57 1/2	18	75 1/2
Genech.	5	16	16	1169	5315	119	29	148
Louvil.	3	14	14	698	2894	69	20	89
Mouchin.	9	23	23	1458	9081	42	33	75
Péronne.	5	12	12	689	2249	97 1/2	»	97 1/2
Sainghin-en-Mélant.	5	10	10	1820	11062	31	16	47
Templeuve.	7	18	18	3068	21265	69 1/2	17	86 1/2
Wannehain.	4	18	18	621	2681	82	»	82
Totaux....				18505	105604			
Canton d'Haubourdin.								
Beaucamps.	6	13	13	1015	4876	87	»	87
Emmerin.	3	10	10	1770	5678	49	18	67
Englos.	3	10	10	419	1801	87	20	102
Ennetières-en-Wep.	4	10	10	1664	10592	49	25	74
Erquinghem-le-Sec	5	12	12	229	1593	88	35	123
Escobecques.	5	12	12	279	1865	81 1/2	20	101 1/2
Hallennes-lez-Haub.	2	9	9	713	4962	84	16	100
Haubourdin.	»	7	7	4204	34464	42	25	67
Le Maisnil.	10	17	17	517	2718	130	20	150
Ligny.	6	13	13	131	868	21 1/2	»	21 1/2
Lomme.	7	6	6	3596	22024	69	20	89

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Loos.	3	5	5	5702	26684	23	20	43
Radinghem.	8	15	15	1138	6748	76	20	96
Santes.	3	10	10	1726	10946	51	25	76
Sequedin.	3	10	10	678	4919	112 1/2	»	112 1/2
Wavrin.	7	14	14	3137	15306	31	27	58
Totaux.. .				26918	156044			
Canton de Lannoy.								
Annappes.	7	6	6	2232	14244	53	20	73
Anstaing.	9	10	10	560	2971	54	»	54
Ascq.	8	8	8	2186	11450	42	12	54
Baisieux.	9	15	15	2027	11799	55	20	75
Chereng.	8	12	12	1431	6499	82	»	82
Flers.	8	6	6	2784	16942	50	»	50
Forest.	5	12	12	800	2533	49	»	49
Gruson.	10	12	12	400	2828	87	13	100
Hem.	3	11	11	1688	16466	44	16	60
Lannoy.	»	13	13	1820	11528	29	20	49
Leers.	4	16	16	3192	10642	76	20	96
Lys-lez-Lannoy.	1	14	14	1983	10750	54	16	70
Sailly.	3	14	14	958	5463	80	4	84
Toufflers.	2	14	14	1062	4084	103	22	125
Tressin.	7	10	10	439	2748	84	»	84
Willems.	5	15	15	2050	9425	67	12	79
Totaux....				26612	140372			
Canton de Lille Nord-Est.								
Hellemmes-Lille.	4	4	4	2163	9770	58	24	82
Lille Nord-Est.	»	»	»	34888	1815041	13	10	23
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1868	9223	57	»	57
Totaux....				38919	1834034			
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	»	»	»	19143	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	2	2	2	5410	34526	86 3/4	32	118 3/4
Totaux...				24553	34526	86 3/4	32	118 3/4
Canton de Lille Sud-Est.								
Faches.	6	6	6	2705	12086	59 1/2	9	68 1/2
Lezennes.	6	6	6	1432	3991	83	20	103
Lille Sud-Est.	»	»	»	18858	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	5	5	5	1990	9724	44 1/2	27	71 1/2
Totaux...				24985	25804			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Lille Sud-Ouest.	»	»	»	67179	Voir Lille Nord-Est			
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.)	3	3	3	1567	16022	53	20	73
Lambersart.	3	3	3	1852	16200	61 1/2	19	80 1/2
Lille Ouest.	»	»	»	14681	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	5	5	5	2867	17123	75 1/2	23	98 1/2
Wambrechies.	7	7	7	3817	26994	53 1/2	20	73 1/2
Totaux ...				24794	76339			
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	4	14	14	853	6407	44 1/2	16	60 1/2
Avelin.	3	12	12	1706	16643	48	7	55
Bersée.	5	19	19	1780	11611	56 1/2	12	68 1/2
Ennevelin.	3	17	17	1587	10342	67	25	92
Fretin.	5	11	11	2094	13168	46	18	64
La Neuville.	7	17	17	385	2278	46 1/2	»	46 1/2
Mérignies.	2	16	16	901	7743	56	20	76
Moncheaux.	9	23	23	1010	4858	80 3/4	20	100 3/4
Mons-en-Pévèle.	5	19	19	1998	13964	47	26	73
Ostricourt.	11	23	23	919	5166	49	20	69
Phalempin.	8	15	15	1487	10624	90	20	110
Pont-à-Marcq	»	14	14	810	6060	68 1/2	20	88 1/2
Thumeries.	8	19	19	939	6284	34	»	34
Tourmignies.	3	16	16	543	2375	52 /12	»	52 1/2
Wahagnies.	8	19	19	860	5118	45	17	62
Totaux....				17865	122641			
Canton de Quesnoy-sur-Deûle								
Comines.	8	13	18	6246	40933	25	15	40
Deûlémont.	5	16	16	1952	13384	64	»	64
Lompret.	7	8	8	629	4033	88	20	108
Pérenchies.	6	8	8	1409	8668	98	20	118
Quesnoy-sur-Deûle.	«	11	11	4542	33585	60	20	80
Verlinghem.	4	7	7	1686	10907	20 1/2	19	139 1/2
Warnêton-Bas.	6	16	16	265	2769	46	»	46
Warnêton-Sud.	5	15	15	125	1466	47	20	67
Wervick-Sud.	10	18	18	2989	13890	49 3/4	12	61
Totaux....				19813	129635			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Canton de Roubaix-Est (1).								
Roubaix.	»	11	11	36419	721248	17	10	27
Wattrelos.	4	15	15	13113	41781	52	20	72
Totaux . .				49532	763029			
Canton de Roubaix-Ouest.								
Croix.	3	8	8	2888	18606	66 1/2	10	76 1/2
Roubaix.	»	11	11	26672	Voir Roubaix-Est.			
Wasquehal.	4	7	7	2734	15990	53	19	72
Totaux...				34294	34596			
Canton de Seclin.								
Allennes-les-Marais.	7	17	17	984	6129	92	24 1/2	116 1/2
Annœullin.	3	19	19	3805	21323	12	16	29
Bauvin.	13	24	24	1922	8435	45	»	45
Camphin-en-Carem.	6	17	17	938	8025	45 1/2	»	45 1/2
Carnin.	6	17	17	437	2825	102	»	102
Chemy.	4	15	15	377	3606	52	20	72
Gondecourt.	4	15	15	1889	10747	85	10	95
Herrin.	6	16	16	502	3037	65	15	80
Houplin.	3	14	14	1564	8795	42	19	61
Lesquin.	7	7	7	1293	10224	50 1/2	17	67 1/2
Noyelles.	7	9	9	344	2737	40	»	40
Provin.	11	20	20	1443	6289	43	13	56
Seclin.	»	11	11	4923	40384	41 1/2	20	61 1/2
Templemars.	4	8	8	927	5100	82	25	107
Vendeville.	6	8	8	494	2496	102 1/2	20	122 1/2
Wattignies.	5	7	7	2376	10961	34	20	54
Totaux....				24218	151113			
Canton de Tourcoing-Nord.								
Bousbecques.	8	16	16	1995	12082	78 1/2	»	78 1/2
Halluin.	9	17	17	13673	54930	49	16 1/2	65 1/2
Linselles.	7	13	13	4177	22282	101	3	104
Neuville-en-Ferrain	3	17	17	3712	12700	56	21	77
Roncq.	5	14	14	5479	25390	50 1/2	4	54 1/2
Tourcoing-Nord.	»	14	14	14087	339932	14	20	34
Totaux.. .				43123	467316			
Canton de Tourcoing-Sud.								
Bondues.	7	8	8	3380	19784	86 1/2	»	86 1/2
Marcq-en-Barœul.	8	5	5	7335	42134	71	22	93
Mouveaux.	3	10	10	2926	12279	74	»	74
Tourcoing-Sud.	»	14	14	24175	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux....				37846	74197			

(1) Le canton de Roubaix a été divisé en deux cantons par une loi du 24 juillet 1867

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	6	6	65	528	4589	61	»	61
Cagnoncles.	7	7	66	822	6041	54	»	54
Cambrai-Est.	»	»	59	9466	228537	11	15	26
Cauroir.	6	6	65	677	6012	47	20	67
Escaudœuvres.	3	3	62	1879	8540	13	19	32
Estrun.	11	11	58	625	2846	100	20	120
Eswars.	7	7	63	479	2713	109	20	129
Forenville.	7	7	63	69	2244	40	»	40
Iwuy.	9	9	62	3720	18493	13	13	26
Naves.	7	7	66	907	5260	54 1/2	20	74 1/2
Niergnies.	5	5	64	578	3447	127	20	147
Ramillies.	5	5	65	535	5377	54 1/2	»	54 1/2
Thun-Lévêque.	8	8	63	804	5080	52 1/2	»	52 1/2
Thun St.-Martin	8	8	66	848	6689	52 1/2	28	80 1/2
Totaux....				21937	305838			
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	7	7	54	646	5318	65 1/2	20	85 1/2
Aubencheul-au-Bac.	11	11	48	518	3608	11	»	11
Bantigny.	7	7	62	501	3106	51	17	68
Blécourt.	6	6	56	388	3303	74	20	94
Cambrai-Ouest	»	»	59	12741	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	6	6	56	366	2229	90	20	110
Fontaine-Notre-D.	6	6	66	1955	9537	39	»	39
Fressies	10	10	61	711	3839	26	»	26
Haynecourt.	7	7	54	437	5263	57 1/2	20	77
Hem-Lenglet.	10	10	54	800	4020	13	»	13
Morenchies.	3	3	59	131	1346	13	»	13
Neuville-St.-Rémy.	2	2	57	1124	5627	60	20	80
Paillencourt.	10	10	60	1247	6289	61	20	81
Proville.	3	3	62	673	6042	53	19	72
Raillencourt.	5	5	65	1007	7915	53 1/2	»	53 1/2
Sailly.	5	5	56	543	3244	59	20	79
Sancourt.	6	6	53	449	3708	69 1/2	11 1/2	81
Tilloy.	3	3	57	358	2910	44	»	44 3/4
Totaux...				24595	77304			
Canton de Carnières.								
Aubert (St.-)	8	15	74	2542	10066	65	»	65
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	3317	9095	82	»	82
Beauvois.	5	12	71	1477	6679	98 1/2	25	123 1/2

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Béthencourt.	9	16	74	1473	6493	97	20	117
Bévillers.	4	14	73	1170	4645	102	37	139
Boussières.	2	12	71	972	4141	115	29	144
Carnières.	»	11	70	1808	10044	104	20	124
Cattenières.	5	10	69	1182	4499	71	40	111
Estourmel.	4	8	67	710	3714	85	»	85
Fontaine-au-Pire.	6	13	72	1456	5695	75	15	90
Hilaire (St.-).	7	14	72	2223	7545	78	32	102
Quiévy.	6	18	76	3578	10735	117 1/2	23	140 1/2
Rieux.	5	11	69	2120	8986	13	20	33
Séranvillers.	8	9	66	592	3188	86 1/2	»	86 1/2
Villers-en-Cauchies.	10	14	77	1540	7023	69 1/2	19	88 1/2
Wambaix.	6	9	68	782	4451	72	29	101
Totaux....				26912	106999			
Canton du Câteau.								
Basuel.	4	28	87	1288	8208	111	20	131
Beaumont.	7	17	76	901	3292	120	»	120
Benin (St.-).	4	28	87	708	3549	82	20	102
Câteau (Le).	»	24	83	9974	78197	15	26	41
Catillon.	8	31	90	2696	19112	72	20	92
Honnechy.	8	26	84	1418	4529	83	20	103
Inchy.	6	18	77	1715	6272	75 1/2	»	75 1/2
La Groise.	11	35	93	1084	8109	51	20	71
Maurois.	8	25	83	900	3174	94	»	94
Mazinghien.	9	33	80	1243	5259	116	28	144
Montay.	2	26	85	526	5288	59	»	59
Neuvilly.	5	25	84	2510	11400	49	20	69
Ors.	7	31	90	1175	8458	101	20	121
Pommereuil	4	28	87	1570	7181	77	28	105
Reumont.	6	25	82	1018	2930	125	»	125
Souplet (St.-).	6	30	89	2813	8933	69	21	90
Trois-Villes.	6	22	81	2026	8302	102	8	110
Totaux....				33565	192193			
Canton de Clary.								
Audencourt.	6	17	76	318	1462	139	»	139
Bertry.	3	23	82	2933	9221	130	20	150
Busigny.	8	28	85	3720	17561	75	22	97
Caudry.	5	15	74	4421	17302	86	4	90
Caullery.	2	17	77	878	2596	139	»	139
Clary.		20	77	2712	9272	169	20	189
Deheries.	6	17	77	74	680	162	»	162
Elincourt.	5	20	78	1819	5450	130	»	130

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Esnes.	8	11	69	1667	10114	69	18	87
Haucourt.	6	13	71	711	2487	129	18	147
Ligny.	4	16	74	2151	7978	88	30	118
Malincourt.	8	18	75	959	4905	107	16	123
Maretz.	4	24	82	3217	13793	119	20	131
Montigny.	2	20	79	1174	3934	97 1,2	»	97 1,2
Selvigny.	4	17	75	838	3135	104 1/2	20	124 1/2
Villers-Outreau.	10	21	78	2958	7307	96 1/2	»	96 1/2
Walincourt.	5	15	74	2499	9643	93	21	114
Totaux ...				33049	126840			
Canton de Marcoing.								
Anneux.	6	9	68	524	4247	62	»	62
Banteux.	9	14	82	920	4368	65	17	82
Bantouzelle.	10	14	83	1084	4936	92	24	116
Boursies.	12	15	74	809	6562	56 1/2	»	56 1/2
Cantaing	4	8	67	744	5805	77	»	77
Crévecœur.	6	10	79	2489	20602	73	25	98
Doignies.	13	17	76	813	6990	53	»	53
Flesquières.	5	13	72	738	4928	66	»	66
Gonnelieu.	8	16	75	997	4103	98	10	108
Gouzaucourt.	9	18	77	2631	12194	68	»	68
Honnecourt.	10	17	76	1741	9581	77	20	97
Lesdain.	8	12	71	1120	4974	42 1,2	20	62 1,2
Marcoing.	»	8	66	1782	11175	33 1/2	»	33 1/2
Masnières.	3	7	66	1967	15137	53 1/2	6 1/2	60
Mœuvres.	12	14	73	900	5302	56	»	56
Noyelles.	2	6	64	665	5693	61 1/2	»	61 1/2
Ribecourt.	3	12	68	688	5557	66	»	66
Rumilly.	4	6	64	1930	7773	40	26	66
Villers-Ghislain.	10	18	77	2083	10832	102	»	102
Villers-Plouich	6	16	75	926	6416	51 1/2	30	81 1/2
Totaux....				25551	156775			
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	5	25	84	431	1334	273	»	273
Bermerain.	10	24	82	1292	6118	57	4	61
Briastre.	4	21	79	978	7456	98	22	120
Cappelle	8	28	83	382	3793	35	»	35
Escarmain.	7	27	81	1150	5735	64 1/2	»	64 1/2
Haussy.	5	19	85	3354	15616	55	20	75
Martin (St -).	9	29	82	714	4339	43	20	63
Montrécourt.	8	19	89	335	2253	128	12	149
Python (St.-)	2	18	77	1910	9282	66 1/2	9	75 1/2

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Romeries.	3	23	82	890	5936	66 1/2	18	84 1/2
Saulzoir	9	20	80	2435	11313	46	20	66
Solesmes.	»	20	89	6230	41870	45 1/2	20	65 1/2
Sommaing.	10	30	79	598	2950	59	»	59
Vendegies-sur-Écail.	9	29	80	1268	6936	47	19	66
Vertain.	4	24	85	1330	5877	58	20	78
Viesly.	6	19	78	3136	11317	65 1/2	28	93 1/2
Vaast (St.-).	6	14	73	1813	6080	55	»	55
Totaux....				28246	148605			
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
Canton d'Avesnes-Nord.								
Aubin (St.-).	6	6	92	492	5773	38	15	53
Avesnes-Nord.	»	»	105	2432	33736	14	»	14
Bas-Lieu.	3	3	102	375	5457	39	»	39
Beugnies.	8	8	109	553	5248	76	20	96
Dompierre.	8	8	92	1000	9255	40	9	49
Dourlers.	7	7	99	940	7037	33	20	53
Felleries.	8	8	114	1769	13216	37	20	57
Flaumont et Waud.	4	4	109	367	3314	68	»	68
Floursies.	8	8	100	216	2200	64	»	64
Hilaire (St -).	3	3	93	928	8130	28	»	28
Ramousies.	9	9	115	516	3504	105	40	145
Semeries.	6	6	111	751	6849	66	10	76
Semousies.	6	6	93	278	2051	52	»	52
Taisnières-en-Thiér.	10	10	100	860	6981	67	»	67
Totaux....				11477	112754			
Canton d'Avesnes-Sud.								
Avesnelles.	2	2	107	1536	12420	35	20	55
Avesnes-Sud.	»	»	105	1305			Voir Avsnes-N.	
Beaurepaire.	14	14	93	558	3795	68	»	68
Boulogne.	7	7	101	438	5566	61	»	61
Cartignies.	8	8	96	1872	15073	73	»	73
Etrœungt.	7	7	113	2533	22957	39	5 1/2	44 1/2
Fayt-le-Grand.	11	11	93	586	6484	26	20	46
Fayt-le-Petit.	10	10	95	418	4496	51	19 1/2	70 1/2
Floyon	11	11	108	1228	11740	60	»	60
Haut-Lieu.	4	4	111	420	4329	22	»	22
La Roullies.	9	9	116	518	4462	74	25	99
Marbaix.	7	7	97	850	5709	53	»	53
Sains.	8	8	105	2009	14942	37	12	49
Totaux....				14274	111643			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Bavai.								
Amfroipret.	6	26	74	322	1533	58	20	78
Audignies.	2	23	75	185	1895	37	»	37
Bavai.	»	24	73	1765	14047	43	»	43
Bellignies.	4	28	77	893	6117	42 1/2	»	42 1/2
Bermeries.	5	26	62	430	3381	36 1/2	»	36 1/2
Bettrechies.	5	29	73	331	2623	71 1/2	10	81 1/2
Feignies.	9	21	85	2405	15295	57	19	76
Flamengrie (La	6	30	70	287	1630	60	16	76
Gussignies.	7	29	80	477	3058	55	»	55
Honhergies.	4	28	77	1123	10675	41	17	58
Houdain.	2	26	73	949	9400	40	»	40
Longueville (La)	5	21	77	1289	12207	17	»	17
Louvignies-Bavai.	1	23	74	874	6768	34	»	34
Mecquignies.	3	22	73	972	4256	41	»	41
Neuf-Mesnil.	9	18	83	705	1841	78	20	98
Obies.	4	22	77	1085	5110	33	»	33
Taisnières-sur-Hon.	4	26	77	1302	14065	43	»	43
Waast(St.-)	3	27	70	740	6902	22	10	32
Totaux...				16134	120803			
Canton de Berlaimont.								
Aulnoye.	1	14	83	431	5586	33	»	33
Aymeries.	2	14	84	269	2941	41 1/2	17	58
Bachant.	5	14	89	931	6218	53 1/2	18	71 1/2
Berlaimont.	»	14	82	2655	20660	53 1/2	»	53 1/2
Boussières.	11	16	85	298	2423	38 1/2	»	38 1/2
Ecuelin.	8	9	90	164	1596	83	»	83
Hargnies.	7	18	80	596	3548	34	20	54
Leval.	4	11	87	638	5154	26	»	26
Monceau-St.-Waast.	5	9	88	653	4442	34	»	34
Noyelles.	8	13	95	434	6549	35	»	35
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1502	10784	18	»	18
Rémy-Chaussée(St.-)	6	8	88	666	3831	66	10	76
Sassegnies.	3	17	85	416	3704	52	»	52
Vieux-Mesnil.	8	18	85	416	2884	50	»	50
Totaux...				10069	80317			
Canton de Landrecies.								
Bousies.	6	25	79	1906	9694	67	28	95
Croix.	9	28	80	596	3069	113	30	143
Favril	4	19	85	674	6155	60	»	60
Fontaine-au-Bois.	4	23	83	1082	6919	35	17	52
Forest.	9	28	81	1792	7700	39	20	59

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Landrecies.	»	19	82	4021	36049	17	»	17
Maroilles.	6	13	88	2022	27214	35	8	43
Preux-au-Bois.	6	24	76	1724	4920	66	15	81
Prisches.	8	13	90	1532	11813	64	12	76
Robersart.	5	24	77	283	1863	166	19	185
Totaux				15633	115396			
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	4	21	89	186	1468	55	»	55
Beaufort.	8	11	96	1170	7639	41 1/2	19	60 1/2
Bersillies.	6	24	93	192	1679	84 1/2	»	84 1/2
Bettignies.	6	25	92	192	2484	64	»	64
Boussois.	5	23	92	542	3983	34	»	34
Cerfontaine.	5	19	91	431	2164	57	»	57
Colleret.	9	21	95	1168	8900	13	»	13
Damousies.	8	14	96	298	1654	44	»	44
Eclaibes.	10	10	97	324	2200	36 1/2	»	36 1/2
Ellesmes.	4	23	91	528	4285	51	»	51
Ferrière-la-Grande.	4	18	90	2568	15003	30	»	30
Ferrière-la-Petite.	6	17	94	870	4835	35	20	55
Gognies-Chaussée.	8	27	95	921	4873	67	»	67
Hautmont.	5	15	86	3862	33709	90	22	112
Jeumont.	10	29	96	1994	18205	13	»	13
Limont-Fontaine.	9	10	97	611	3627	13	»	13
Louvroil.	2	17	89	1718	12368	33	20	53
Mairieux.	5	23	92	499	3870	24	20	44
Marpent.	8	25	94	810	4082	29	15	44
Maubeuge.	»	19	87	10877	75559	18	»	18
Obrechies.	9	14	97	282	1981	53	»	53
Quiévelon.	9	23	94	253	1198	104	»	104
Recquignies.	6	23	94	810	6979	19	16	35
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	8	14	93	598	3157	61	»	61
Rousies.	4	20	91	681	4711	27	15	42
Vieux-Reng.	8	27	94	935	7263	21	20	41
Villers-Sire-Nicole.	8	27	95	1334	9549	48	20	68
Wattignies.	10	12	99	233	1541	60	10	70
Totaux....				34869	248967			
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	5	31	71	1177	6618	34	»	34
Engle-Fontaine.	7	26	74	1949	9289	46	»	46
Ghissignies.	4	29	70	586	4731	67	19	86
Hecq.	9	25	76	549	1919	116	20	136
Jolimetz.	4	26	71	917	6056	67	17	84

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-Préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1868.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Locquignol.	8	22	75	641	6176	62	»	62
Louvignies-Quesnoy.	4	27	70	1122	7530	69	»	69
Neuville.	8	31	75	647	2827	118	19	137
Poix.	8	28	74	1889	8687	105	»	105
Potelle.	3	27	70	278	2782	51	»	51
Quesnoy-Est.	8	8	67	1892	28336	25	14	39
Raucourt.	6	24	72	281	1234	121	»	121
Ruesnes.	4	33	70	502	4494	40	20	60
Salesches.	8	30	74	610	3934	86	40	126
Vendegies-au-Bois.	10	29	77	1077	6959	88	40	128
Totaux....				14117	101572			
Canton du Quesnoy-Ouest								
Bry.	9	31	63	372	2195	75	39	114
Eth.	10	32	62	343	3305	50	»	50
Frasnoy.	5	28	71	504	5961	13	17	30
Gommegnies.	6	25	68	3486	18144	40	20	60
Jenlain.	7	35	60	990	6900	49	20	69
Maresches.	7	35	58	929	5937	68	4	72
Orsinval.	3	31	64	495	3860	62	»	62
Preux-au Sart.	7	27	66	442	3801	39	23	62
Quesnoy-Ouest.	»	30	67	1454	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	7	35	60	900	4925	61	20	81
Villereau.	3	27	68	1012	6552	69	18	87
Villerspol.	5	32	61	1491	11110	34	»	34
Wargnies-le-Grand.	8	31	64	901	6574	43	25	68
Wargnies-le-Petit.	6	29	65	794	5070	69	20	89
Totaux....				14113	84634			
Canton de Solre-le-Château.								
Aibes.	8	19	100	350	2655	46	19	65
Beaurieux.	3	17	106	288	2163	66	20	86
Berelles.	5	19	101	200	1581	92	»	92
Bousignies.	15	29	113	694	4885	13	»	13
Choisies.	8	15	98	102	705	27	20	47
Clairfayt.	3	16	107	404	2712	87	»	87
Cousolre.	12	26	102	2174	14755	13	»	13
Dimechaux.	5	13	99	300	1738	35	»	35
Dimont.	11	11	101	443	2928	49	»	49
Eccles.	4	18	104	160	895	102	»	102
Fontaines (lez).	3	13	101	370	1796	28	»	28

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Hestrud.	6	20	119	2	2703	48	»	48
Liessies.	7	13	106	1000	4704	48	9	57
Sars-Poteries.	5	10	103	164	8587	57	»	57
Solre-le-Château.	»	14	103	3006	22052	13	10	23
Solrinnes.	4	16	102	174	1563	60	40	100
Totaux....				11871	76422			
Canton de Trélon.								
Anor.	9	22	121	2844	16817	22	»	22
Baives.	7	23	121	270	2229	26	»	26
Eppe-Sauvage.	10	25	124	720	7462	13	»	13
Féron.	8	12	117	654	6252	37	20	57
Fourmies.	9	17	115	7045	57987	16	22	38
Glageon.	2	14	112	1567	10278	8	»	8
Moustier.	10	20	124	184	2191	44	»	44
Ohain.	3	18	117	1188	5903	13	»	13
Rainsars.	12	8	114	207	2454	13	20	33
Trélon.	»	16	114	2670	22219	13	»	13
Wallers.	6	21	120	436	2916	20	15	45
Wignehies.	10	15	108	2607	17450	47	»	47
Willies.	9	10	111	407	2048	59	15	74
Totaux....				20896	156206			
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.								
Canton d'Arleux.								
Arleux.	»	14	47	1640	15298	17	»	17
Aubigny-au-Bac.	7	14	47	1095	5314	23	»	23
Brunemont.	6	13	46	540	2382	34	»	34
Bugnicourt.	4	11	44	771	6474	21	»	21
Cantin.	5	8	41	1038	12560	47	20	67
Erchin.	8	10	44	507	4888	55	20	75
Estrées.	3	9	42	1055	6176	35 1/2	»	35 1/2
Fechain.	12	17	43	1275	5522	37	»	37
Fressain.	8	13	36	935	6809	21	»	21
Gœulzin.	6	6	39	937	6834	46	»	46
Hamel.	3	13	44	477	3702	36	»	36
Lécluse.	7	13	46	1718	7807	13	»	13
Marcq.	12	22	53	534	5630	38 1/2	20	58 1/2
Monchecourt.	10	15	50	978	9222	37	14 1/2	51 1/2
Villers-au-Tertre.	7	13	45	398	4092	64	»	64
Totaux....				13878	102710			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Douai-Nord.								
Anhiers.	8	8	28	465	2490	13	20	33
Douai-Nord.	»	»	33	9228	280162	14	10	24
Flines-lez-Raches.	12	12	28	4042	23781	21	»	21
Lallaing.	8	8	38	2084	7886	13	»	13
Sin.	3	3	35	4606	23216	13	»	13
Waziers.	3	3	39	1630	8670	13	12	25
Totaux....				22052	345905			
Canton de Douai-Sud.								
Aniche.	14	14	45	4504	24006	18	»	18
Auberchicourt.	13	13	48	1970	12076	13	20	33
Dechy.	4	4	36	1849	10883	13	»	13
Douai-Sud.	»	»	33	5662	Voir Douai-Nord.			
Écaillon.	12	12	37	655	4932	55	»	55
Ferin.	6	6	39	779	8881	27 1/2	»	27 1/2
Guesnain.	6	6	43	459	4877	41 1/2	6 1/2	48
Lewarde.	7	7	40	1171	7348	31	»	31
Loffre.	7	7	40	217	2676	52 1/2	10	62 1/2
Masny	10	10	44	954	8869	29	15	44
Montigny.	10	10	46	817	6586	13	»	13
Roucourt.	7	7	42	304	3522	37 1/2	»	37 1/2
Totaux....				19332	94656			
Canton de Douai-Ouest.								
Auby.	7	7	40	1253	9768	19	»	19
Courchelettes.	4	4	40	268	3843	38	»	38
Cuincy.	4	4	37	1020	10368	31 1/2	8	39 1/2
Douai-Ouest.	»	»	33	9215	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	6	6	38	653	5672	31	5	36
Flers.	5	5	38	1149	8807	42	20	62
Lambres.	3	3	37	910	13885	35	8	43
Lauwin-Planque.	4	4	37	719	5482	28	»	28
Raches.	7	7	26	1615	9996	18	15	33
Raimbeaucourt.	9	9	28	2289	14597	16	13	29
Roost-Warendin.	7	7	28	2006	9747	13	»	13
Totaux...				21097	92135			
Canton de Marchiennes.								
Alnes	4	23	37	686	3133	43	»	43
Bouvignies.	5	15	48	1845	9741	25	20	45
Bruille-lez-March.	6	14	47	905	4622	76 1/2	23	99 1/2
Erre.	9	18	43	1189	5736	13	»	13

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Fenain.	8	17	42	2067	9822	23	»	23
Hornaing.	10	20	40	1172	8651	18	20	38
Marchiennes-Ville.	»	19	34	3274	24226	13	»	13
Marchiennes-Camp.	5	16	39	426	3323	62	»	62
Pecquencourt	8	12	47	1427	10815	13	»	13
Rieulay.	5	16	39	467	1725	86	»	86
Somain.	6	15	40	3835	24358	13	10	23
Tilloy.	4	24	38	523	3418	52	20	72
Villers-Campeau.	7	16	40	162	2276	21	»	21
Vred.	6	15	39	1495	3854	13	»	13
Wandignies et Ham.	4	24	38	1011	6398	19	20	39
Totaux...				20484	122098			
Canton d'Orchies.								
Aix.	5	23	32	990	6948	65 1/2	20	85 1/2
Auchy.	3	19	23	1426	10074	19	17	36
Beuvry.	4	21	30	1877	12887	62	»	62
Coutiches.	5	13	28	2119	14230	13	20	33
Faumont.	10	12	21	1598	10527	13	15	28
Landas.	5	22	31	2331	14680	63 1/2	»	63 1/2
Nomain.	4	21	30	2500	20224	48	20	68
Orchies.	»	17	26	3688	35528	13	»	13
Saméon.	8	26	34	1703	10300	69	20	89
Totaux....				18232	135398			
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
Canton de Saint Amand (rive droite).								
Amand (St.-) rive dr.	«	13	37	5503	79390	13	»	13
Bruille-St.-Amand.	7	17	44	1827	11384	45 1/2	»	45 1/2
Chateau-L'Abbaye.	10	23	40	850	5166	43	»	43
Flines-lez-Mortagne.	10	23	40	1872	12024	20 1/2	»	20 1/2
Hasnon.	5	18	39	3477	13920	8	»	8
Mortagne.	8	21	38	1112	7670	13	»	13
Raismes.	8	5	44	4450	32436	17	7	24
Totaux....				19091	161990			
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
Amand (St.-) rive-g.	»	13	37	4866	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	7	20	34	348	2669	13	»	13
Brillon.	8	20	34	695	4948	23	»	23
Lecelles.	4	16	33	2185	18734	13	20	33

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1868	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Maulde.	7	20	37	1045	5678	13	»	13
Millonfosse.	3	16	38	587	4110	13	»	13
Nivelle.	3	16	40	1119	7316	29	20	49
Rosult.	6	19	34	1303	11030	52 1/2	20	72 1/2
Rumegies.	8	20	29	1572	9527	33	19	52
Sars et Rosières.	7	20	31	559	3305	29	20	49
Thun.	4	17	43	620	3720	13	»	13
Totaux....				14899	71037			
Canton de Bouchain.								
Abscon.	8	19	42	1650	11799	13	»	13
Avesnes-le-Sec.	6	20	55	1631	9820	57	20	77
Bouchain.	»	19	49	1504	21144	13	10	23
Denain.	10	11	49	11022	64781	31	»	31
Douchy.	6	12	53	1968	13657	52	»	52
Émerchicourt.	7	26	49	226	4620	13	»	13
Escaudain.	8	15	44	2720	15386	41	20	61
Haspres.	11	17	57	3090	14975	13	»	13
Haveluy.	14	14	50	889	4391	13	»	13
Hélesmes.	15	15	45	1217	6211	27 1/2	20	47 1/2
Hordain.	3	20	52	1505	7131	58	20	78
Lieu-St.-Amand.	2	18	51	850	5055	58 1/2	20	78 1/2
Lourches.	7	15	51	3658	11318	13	»	13
Marquette.	5	22	49	2276	10558	30 1/2	15	45 1/2
Mastaing.	4	19	47	850	6343	51	»	51
Neuville-sur-l'Esc	6	15	54	994	7048	30	»	30
Noyelles-sur-Selle.	6	13	53	681	5273	68	20	88
Rœulx.	6	16	49	1273	6490	44 1/2	»	44 1/2
Wasnes-au-Bac.	5	25	51	849	4732	79 1/2	20	99 1/3
Wavrechain-s.-Den.	11	12	50	376	3127	13	»	13
Wavrechain-s.-Faulx	3	22	51	666	3825	39	»	39
Totaux....				39935	237684			
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	6	18	57	335	4867	23	»	23
Condé.	»	14	51	4642	44249	13	10	23
Crespin.	7	14	58	1520	15784	13	»	13
Escaupont.	2	10	51	1136	8236	13	»	13
Fresnes.	2	10	49	5504	37952	8	»	8
Hergnies.	6	18	47	3285	14008	13	»	13
Odomez.	7	15	44	490	2339	75	»	75
Thivencelles.	4	16	55	597	5250	21	20	41
Vicq.	5	10	52	910	4692	13	»	13
Vieux-Condé.	2	16	49	5067	23081	13	»	13
Totaux....				23486	160458			

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1868.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Valenciennes-Est.								
Curgies.	6	6	56	1158	9446	57	»	57
Etrœux.	7	7	57	618	6444	78	20	98
Marly.	2	2	51	1519	18977	66 1/2	17	83 1/2
Onnaing.	6	6	55	3685	24143	32	20	52
Préseau.	7	7	57	1905	9453	108 1/2	20	128 1/2
Quaroube.	8	8	55	2510	16038	13	»	13
Quiévrechain.	12	12	61	1062	7548	34	18	52
Rombies.	12	12	59	557	4702	57	»	57
Saultain.	4	4	54	1060	8683	83	20	103
Sebourg.	10	10	60	1775	13920	70	»	70
Valenciennes-Est.	»	»	50	7103	298737	13 1/2	5	18 1/2
Totaux....				22952	418094			
Canton de Valenciennes-Nord								
Anzin.	2	2	48	7283	57238	15	»	15
Aubry.	5	5	53	995	5320	90	»	90
Bellaing.	9	9	51	374	3258	58	»	58
Beuvrages.	4	4	48	1380	6945	65	»	65
Bruai.	5	5	52	3251	17007	51	20	71
Petite-Forêt.	3	2	52	917	4437	89 1/2	20	109 1/2
Saulve (St.-)	»	»	50	2041	22963	37	»	37
Valenciennes-Nord.	12	12	48	8761	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers.	»	»	»	3420	20007	13	»	13
Totaux....				28422	137175			
Canton de Valenciennes-Sud.								
Artres.	9	9	59	952	8103	82 1/2	20	102 1/2
Aulnoy.	3	3	52	1808	10062	60	20	80
Famars.	5	5	55	792	7034	52 1/2	»	52 1/2
Haulchin.	9	9	53	861	8436	36	20	56
Hérin.	7	7	53	1618	7932	43	24	67
Maing.	8	8	57	1948	13960	38	»	38
Monchaux.	14	14	56	513	4227	62 1/2	»	62 1/2
Oisy.	8	8	52	256	2120	61	»	61
Prouvy.	8	8	53	815	5133	13	»	13
Quérenaing.	8	8	58	499	3927	46	»	46
Rouvignies.	8	8	53	262	2626	33	»	33
Thiant.	12	12	54	1276	2949	52	15	67
Trith-St.-Léger.	7	7	55	3923	22975	20	»	20
Valenciennes-Sud.	»	»	50	8480	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	14	14	59	1432	9717	57 1/2	14	71 1/2
Totaux....				25435	146201			

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1868. 4
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
DUNKERQUE.	Bergues.	15486	148224
	Bourbourg.	13932	115359
	Dunkerque-Est.	22672	390842
	Dunkerque-Ouest.	23131	31940
	Gravelines.	9391	59871
	Hondschoote.	13485	100560
	Wormhoudt.	15087	114587
	Totaux....	113184	961525
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
HAZEBROUCK.	Bailleul (Nord-Est. / Sud-Ouest)	17427	127306
		14418	51636
	Cassel.	14156	106983
	Hazebrouck (Nord. / Sud.)	14968	139658
		13612	54826
	Merville.	20288	115037
	Steenvoorde.	14167	92620
	Totaux.....	109036	688054
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
LILLE.	Armentières.	28040	191877
	Bassée (La).	16058	96625
	Cysoing.	18505	105601
	Haubourdin.	26918	156044
	Lannoy.	26612	140372
	Lille (Nord-Est. / Centre. / Sud-Est. / Sud-Ouest. / Ouest.)	38919	1834034
		24553	34526
		24985	25804
		67179	»
		24794	76339
	Pont-à-Marcq.	17875	122641
	Quesnoy-sur-Deûle.	19813	129635
	Roubaix. (Est. / Ouest.)	83823	763029
			34596
	Seclin.	24218	151113
	Tourcoing (Nord. / Sud.)	43123	467346
		37816	74197
	Totaux.....	523231	4400939
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.		
CAMBRAI.	Cambrai (Est. / Ouest.)	21937	305838
		24595	77304
	Carnières.	26912	106999
	Câteau (Le).	33565	192193
	Clary.	33049	126840
	Marcoing.	25551	156775
	Solesmes.	28246	148605
	Totaux.....	193855	1114556

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1868. 4
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
AVESNES.	Avesnes (Nord.)	11477	112751
	Avesnes (Sud.)	11271	111643
	Bavai.	16134	120803
	Berlaimont.	10069	80317
	Landrecies.	15633	115396
	Maubeuge.	34869	248967
	Quesnoy (Est.)	14117	101572
	Quesnoy (Ouest.)	14113	84634
	Solre-le-Château.	11871	76422
	Trélon.	20896	156206
	Totaux.....	163450	1207517
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.		
DOUAI.	Arleux.	13868	102710
	Douai (Nord.)	22052	345905
	Douai (Sud.)	19332	94656
	Douai (Ouest.)	21097	92135
	Marchiennes	20484	122098
	Orchies.	18232	135398
	Totaux.....	115065	892896
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
VALENCIENNES.	Amand (St.) (rive-g.)	19091	161990
	Amand (St.) (rive-d.)	11899	71037
	Bouchain.	39935	237684
	Condé.	23486	160458
	Valenciennes (Est.)	22952	148091
	Valenciennes (Nord)	28422	137175
	Valenciennes (Sud.)	25435	146201
	Totaux.....	174220	1302635

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1868. 3
Dunkerque	113184	961325
Hazebrouck.	109036	688054
Lille	523231	4400939
Cambrai	193855	1114556
Avesnes.	163450	1207517
Douai.	115065	892896
Valenciennes.	174220	1302635
Totaux.	1392041	10567922

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

Session de 1868.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Le 25 août 1868, à deux heures, le Conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 18 juillet précédent, s'est réuni dans l'une des salles de la Préfecture. Après avoir donné lecture du décret précité, M. le Préfet communique au Conseil un décret en date du 15 août qui nomme *Président du Conseil général, pour la session de* 1868, M. le comte MIMEREL, sénateur; *Vice-Présidents,* MM. DANEL, Président honoraire à la Cour impériale de Douai, et SEYDOUX, député; *Secrétaires,* MM. DE CLEBSATTEL, ancien Député au Corps législatif, et MAILLIET, adjoint au maire d'Avesnes.

M. le Préfet appelle à prêter serment les nouveaux membres élus depuis la session de 1867, MM. le baron de l'Epine fils, Bieswal, Testelin, L. Legrand, E. Des Rotours et Lotthé. A l'appel de leurs noms, les quatre premiers remplissent cette formalité. MM. Des Rotours et Lotthé, étant absents, prêteront serment à une prochaine séance (ce qu'ils font, en effet, dans la séance du 27 août).

M. le Président prononce une allocution dans laquelle il exprime les regrets éprouvés par l'assemblée de la perte de six de ses membres, MM. Flamant, Cleenewerck, baron de l'Épine père, Des Rotours, comte Dubois et Béhaghel (de Bailleul), depuis la session précédente, et jette ensuite un coup-d'œil sur la situation commerciale et industrielle, en concluant à la nécessité de se confier aux dispositions bienveillantes et généreuses énoncées dans la lettre impériale du 5 janvier 1868 pour adoucir les souffrances éprouvées par le travail du pays. — M. le Préfet s'associe aux paroles inspirées à M. le Président par la perte des membres du Conseil et témoigne le désir que l'expression de sa sympathie et de ses regrets soit insérée au procès-verbal. Cette insertion est ordonnée.

Suit l'analyse des délibérations du Conseil général :

AGRICULTURE. — Il n'y a pas lieu de répartir annuellement entre les Sociétés de Dunkerque et de Bourbourg les subsides départementaux proportionnellement au nombre des cantons compris dans leurs circonscriptions respectives. — Vœu pour que les affiches contenant le pro-

gramme des récompenses à l'agriculture soient affranchies du timbre. — Le Conseil déclare ne pas appuyer le vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à la création de professeurs d'agriculture et d'horticulture, à l'organisation de conférences dans les communes et à l'allocation de subventions pour la création et l'entretien de jardins agricoles; — ni celui relatif au bornage et au classement des chemins communaux; on a déjà voulu er effectuer ce travail, mais les communes l'ont abandonné comme trop coûteux.; — ni celui pour l'approbation préalable des reproducteurs de la race bovine et pour la vente des fourrages au poids de 100 kilog.; — ni celui tendant à ce que les étalons venus de la Belgique soient admis en France: rien n'empêche les étalonniers belges de venir faire approuver leurs étalons par la commission française. — Appui au vœu émis pour que les vétérinaires français pourvus du diplôme puissent exercer en Belgique aux mêmes conditions que les vétérinaires belges en France; — vœu réitéré pour que les droits de douane soient entièrement supprimés à l'entrée sur les engrais; — vœu réitéré pour que le parcours des moutons sur les fossés ainsi que sur les routes et chemins soit toléré; — rejet du vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que, dans les concours régionaux, des récompenses importantes soient réservées à la moyenne culture.

ALIÉNÉS. — Acte à M. le Préfet de son rapport sur la statistique des aliénés — Vote au budget de 1869 d'une somme de 46,000 fr. pour la seconde moitié du prêt de 100,000 fr. consenti en 1867 au nom du département en faveur de l'asile de Bailleul.

ALLUMETTES CHIMIQUES. — Appui au vœu réitéré du Conseil d'arrondissement de Douai, pour qu'il ne puisse être fait usage que d'allumettes fabriquées avec le phosphore amorphe. Cette intéressante question est recommandée à la sollicitude de l'Administration.

ANIMAUX NUISIBLES. — Allocation d'un crédit de 300 fr., supérieur de 200 fr. à celui des années précédentes, pour la destruction des animaux nuisibles et le hannetonnage.

ASILE D'ALIÉNÉES DE BAILLEUL. — Insertion au procès-verbal d'une rectification à faire dans le compte administratif. Ce document accusait un déficit de 18,000 fr. C'est une erreur. Il y a, au contraire, sur l'exercice 1867, un boni de 69,332 fr. 92.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE. — Vote du subside ordinaire de 300 fr. en faveur de cette association sous réserve de la justification de l'emploi de ses ressources; demande pour l'année prochaine du compte des recettes et dépenses de l'association.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE. — Ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que des mesures soient

prises pour faire cesser la connivence qui existerait entre les grandes compagnies.

BANQUE DE FRANCE. — Acte à M. le Préfet de sa communication concernant l'établissement d'une succursale de la Banque pour les deux villes de Roubaix et Tourcoing ; — vœu pour que les constructions destinées à l'installation des bureaux de la nouvelle succursale soient commencées dans le plus bref délai. — Vœu réitéré avec instance pour qu'une succursale de la Banque de France soit établie, le plus tôt possible, à Douai.

BUREAUX DE BIENFAISANCE. — Témoignages de sympathique gratitude envers ces administrations charitables, pour ce que, dans ces derniers temps, grâce à leurs efforts, bien des souffrances et des misères ont pu être soulagées ; hommage de reconnaissance à ces hommes dévoués qui, sans rétribution et sans cette compensation qu'offre parfois une place honorifique, consacrent leur temps et leurs peines au secours des malheureux.

CARTE DÉPARTEMENTALE. — Adoption de la carte dressée de 1 à 160,000 par M. l'Agent-Voyer en Chef, avec quatre couleurs et limitation du contour par un liseré. — Ajournement de la question de la dépense.

CADASTRE. — Vote d'un crédit de 18,000 fr. à titre de subvention aux communes des cantons d'Avesnes-Sud et Nord, pour les frais de renouvellement de leur cadastre. — Vœu que la loi du 7 août 1850 soit modifiée, et que les départements soient autorisés à pourvoir aux dépenses de ce renouvellement au moyen de centimes spéciaux.

CAISSES D'ÉPARGNE. — Lecture d'un rapport sur la situation de leur service. — Vœu pour que l'on multiplie les succursales plutôt que d'élever le chiffre des sommes que l'on peut déposer en une seule fois. — Vœu tendant à ce que le délai de cinq jours pour les remboursements soit abrégé. Avis contraire à un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Lille pour que les administrations des Caisses d'épargne, au lieu d'être obligées de verser leurs fonds à la Caisse dépôts et consignations, soient libres de choisir tout autre mode de placement qui leur paraîtrait sûr et avantageux.

CAISSE DES RETRAITES. — Acte à M. le Préfet de la situation de la caisse des retraites des employés de la Préfecture au 31 décembre 1867. — Fixation des pensions : de M. Duchatel, agent-voyer principal, à 1,293 fr. 49 c.; de M. Renard, agent-voyer, à 834 fr. 17 c.

CHAMBRES DE COMMERCE. — Renouvellement du vœu tendant à ce que la chambre consultative des arts et manufactures de Douai soit érigée en chambre de commerce. — Ajournement en ce qui concerne les chambres consultatives de Roubaix et de Tourcoing, les documents de l'instruction n'étant pas parvenus.

CHASSE. — Vœu pour que dans le cas où la loi actuelle serait modifiée, la date de l'ouverture de la chasse du faisan soit distincte et différée. — Remerciements à M. le Préfet d'avoir donné satisfaction au vœu exprimé l'an dernier pour que la fermeture de la chasse au marais ait lieu à la même date que dans le Pas-de-Calais et la Belgique. — Vœu réitéré en faveur de l'usage des lacets en crin pour la chasse des grives. Dans un département frontière, il est mauvais que la comparaison qui s'établit naturellement avec le pays voisin soit en faveur de l'étranger.

CHEMINS VICINAUX. — Lecture d'un rapport sur le service de la vicinalité pendant l'année 1867. — Avis contraire au déclassement des chemins d'intérêt commun N^os^ 108 de La Madeleine à la route départementale N° 14, et N° 13 de Vendegies à Somaing, attendu qu'il y a lieu, pour le premier, de consulter de nouveau les communes et que les renseignements fournis pour le second ne sont ni complets ni concluants. — Ajournement de la décision à prendre sur le projet de reclassement du chemin d'intérêt commun de Bersée à Aubry. — Pareil ajournement relativement au chemin de moyenne communication de Roubaix à Mouscron et Mont-à-Leux jusqu'à ce que la commune de Wattrelos renonce à la condition mise à sa souscription. — Classement comme lignes d'intérêt commun des chemins ci-après : de Douai à Dorignies, de Fournes à Fromelles, de Noyelles à Houplin, du Câteau à Landrecies, d'Estrun à Hordain, de Busigny à Vaux-Audigny, de Felleries à Avesnes, et allocation en principe à ces chemins de subventions montant ensemble à 113,633 fr. 08 c. — Rejet d'un vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que les voitures à quatre roues avec jantes d'au moins 11 centimètres soient autorisées à circuler avec deux chevaux sur les chemins vicinaux de moyenne et de petite communication en temps de dégel. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai tendant à ce que la part contributive des communes du Pas-de-Calais dans l'entretien du chemin d'intérêt commun N° 40, de Donai à Erquerchin, soit notablement augmentée. — Le Conseil adopte la longueur kilomét. de 96 k. 781, des chemins d'intérêt commun, au nombre de 42 dont l'achèvement doit avoir lieu en exécution de la loi du 11 juillet 1868, ainsi que l'évaluation à 1,484,800 fr. des dépenses à faire pour cet achèvement, et il émet le vœu que la part du département dans le fonds subventionnel soit au minimun de 35,000 fr. par année, soit pour dix ans de 350,000 fr. — Adopte la proposition faite par M. le Préfet de modifier la nomenclature actuelle des chemins d'intérêt commun, en réunissant en une seule ligne les groupes de deux ou trois chemins qui, se succédant sans interruption, n'en formant réellement qu'un seul. Il excepte toutefois de cette mesure, les chemins N^os^ 38, de Villereau à Orsinval, 60 d'Orsinval à Valenciennes et 96 de Berlaimont à Villereau. — Maintien pour 1869 du tarif des prestations de l'exercice 1868. — Sur un rapport supplémentaire de son 5^e^ bureau, et sur l'observation faite que, par une délibération nouvelle, la commune

de Wattrelos, tout en maintenant sa subvention de 5,000 fr. a voté, son contingent dans l'entretien du chemin de Roubaix à Mouscron par le Mont-à-Leux, le Conseil classe le chemin d'intérêt commun et affecte à son établissement une subvention départementale de 20,275 fr.

CHEMINS VICINAUX. — *Achèvement*. — Pour faciliter et accélérer l'achèvement des chemins vicinaux, l'assemblée laisse cette affaire importante entre les mains de la Commission spéciale nommée par elle parmi ses membres dans sa dernière session. — Sur le rapport de la Commission, le Conseil général prend les résolutions suivantes : 1° l'achèvement du réseau vicinal dans le Nord comprendra 2,200 kilomètres ; 2° parmi les 352 kilomètres dont addition a été faite par M. le Ministre de l'Intérieur aux 1,848 kilom. compris d'abord dans les 1re et 2e catégories, 161 kilom. appartenant aux chemins classés antérieurement à la Lettre de l'Empereur et figurant dans la 3e catégorie seront ajoutés aux deux premières dont la Commission propose l'exécution. Les 191 kilom. formant la différence à 352 et qui n'ont été l'objet d'aucun classement, sont réservés quoique compris dans le réseau général, mais ils ne seront l'objet d'aucune désignation spéciale qu'après nouvelle instruction suivant les besoins reconnus et les circonstances ultérieures qui peuvent se présenter ; 3° le travail devant être achevé dans une période de dix années, le Préfet présentera à chaque session du Conseil général des projets comprenant le dixième des travaux en les répartissant autant que possible entre les arrondissements au prorata de la part totale attribuée à chacun d'eux, mais en ayant soin toutefois de ne pas scinder les chemins qui doivent former entre eux une ligne continue. Les communes et les Conseils d'arrondissement pourront demander des modifications. Le Conseil général restera juge de l'opportunité de leur adoption ainsi que de tous changements dont le travail d'ensemble lui paraîtrait susceptible en cours d'exécution ; 4° une subvention correspondante à l'étendue des sacrifices que s'impose le département et de 8 millions au moins, sera demandée à l'Etat sur le fonds de 100 millions créé par la loi du 11 juillet 1868 ; 5° en ce qui concerne les voies et moyens d'exécution : une subvention de 4,800,000 fr. est accordée par le département aux communes et sera versée par parties dans leurs caisses en dix ans ; le département leur garantit pendant 30 ans un secours annuel égal aux 4/5 des annuités qu'elles auront à payer durant cette période pour l'amortissement de leurs emprunts évalués à 19,200,000 fr. à la caisse des chemins vicinaux ; le département inscrira chaque année, à son budget extraordinaire, la quotité de centimes additionnels nécessaires pour pourvoir au paiement tant de la subvention directe pour les travaux que des secours à attribuer pour l'amortissement des emprunts ; une somme de 500,000 fr. est inscrite au sous-chapitre XVIII du budget de 1869 pour le service de ces

allocations et imputée sur les 11 centimes additionnels dont l'imposition est proposée.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION. — Les travaux d'amélioration dont le programme a été adopté en 1862 étaient évalués à 3,555,300 fr.; depuis lors, des travaux non prévus ont dû être ajoutés au programme et il en résulte que la dépense se trouve portée à 3,650,300 fr. L'œuvre est avancée et dans cinq à six ans elle sera arrivée à son entier achèvement. Le Conseil ne voit aucune observation à faire à ce sujet si ce n'est que, à part des cas tout-à-fait imprévus et qui exigent une indication toute spéciale, les limites du programme de 1862 ne doivent pas être franchies. Le Conseil général éprouverait une grave déception s'il n'était averti toutes les fois qu'il s'agit de travaux qui, quoique non compris dans ce programme, participeraient aux avantages résultant de sa décision. — Acte à M. le Préfet de sa communication portant que la commune d'Hondschoote a voté les fonds nécessaires au prolongement du chemin N° 3 jusqu'à la frontière. — Vœu pour que les travaux de rectification du chemin N° 16, dans la traverse de Viesly soient déclarés d'utilité publique; espoir que M. le Préfet aplanira les obstacles qui arrêteraient ou retarderaient l'exécution des travaux. — Le crédit de 24,666 fr. alloué au budget de 1868, sous le titre chemin N° 8, doit s'appliquer au prolongement du chemin N° 30. — Le crédit de 13,600 fr. porté au même budget pour grosses réparations au chemin N° 60 doit s'appliquer pour même objet au chemin N° 62. — Acte à M. le Préfet de sa communication concernant la rectification du chemin N° 51 entre Avelin et Pont-à-Marcq. — Prière à M. le Préfet de réitérer ses démarches dans le but d'obtenir une subvention de l'Etat pour l'établissement du chemin N° 78 formant ceinture autour de Valenciennes. — Adoption de la proposition de M le Préfet tendant à ce que les communes ne soient appelées à contribuer que dans la proportion du cinquième dans les frais d'établissement du l'annexe de Wahagnies à Libercourt du chemin N° 30. — Observation relative à la répartition entre les communes des indemnités de terrain relatives à la reconstruction du pont de Douai sur le chemin N° 35. — Rejet itératif du projet d'un prolongement du chemin N° 9 entre le hameau de la Croix-Blanche et Linselles.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION ET D'INTÉRÊT COMMUN. — RÉVISION DES CONTINGENTS. — Le Conseil, sur la proposition du 5e bureau, adopte les résolutions suivantes :

1° Maintien des choses en l'état dans les arrondissements de Dunkerque et de Douai, si ce n'est pour les chemins communs à d'autres arrondissements, qu'il serait injuste de priver du droit de révision, s'ils justifient du bien fondé de leurs réclamations;

2° Renvoi au Conseil d'arrondissement de Lille dans sa prochaine session, toutes formalités préalables remplies, de l'examen de la question de révision des contingents sur laquelle la Commission de Lille s'est déclarée incompétente ;

3° Approbation dans leur intégrité des modifications proposées dans l'arrondissement d'Avesnes telles qu'elles ont été acceptées par la Commission spéciale et le Conseil d'arrondissement ;

4° Acceptation des propositions formulées par les Commissions d'arrondissement d'accord avec les avis des Ingénieurs, savoir :

I. Pour l'arrondissement de Cambrai, sauf exonération de tout concours de la part de la commune d'Étrun dans l'entretien du chemin N° 60; — II. Pour l'arrondissement d'Hazebrouck, en ce qui touche les chemins 53 et 37, et le dégrèvement de la commune d'Estaires de 15 à 8 p. 0/0 sur le chemin 60. — III. Pour l'arrondissement de Valenciennes, avec maintien de l'état des choses sur les chemins 34, 35 et 47, avec mise en demeure de l'arrondissement de Douai de se prononcer sur la révision proposée par l'arrondissement de Valenciennes, de manière à fournir au Conseil général, dans sa prochaine session, les éléments d'une décision définitive ; — En exonérant Denain pour le chemin 13, Rosult pour le chemin 21, Wavrechain-sous-Faulx pour le chemin 60, en modifiant la répartition des contingents pour ces lignes, ainsi qu'il est indiqué, de même que pour les chemins 46, 47 et 70; — avec diminution de Millonfosse, pour le chemin 21, de 3 0/0, qui seront répartis entre les communes de Saint-Amand, Denain et Hasnon; — avec augmentation de 7 0/0 du contingent total des communes de l'arrondissement de Valenciennes intéressées au chemin 50 pour en faire profiter les communes de l'arrondissement d'Avesnes qui participent à l'entretien dudit chemin; — désignation des communes d'Hélesmes et de Denain comme intéressées au chemin d'intérêt commun 84 dans les proportions sus-indiquées.

CHEMINS DE FER. — Vœu : 1° que la construction des gares définitives soit activée notamment en ce qui touche Landrecies et Dunkerque; que celle de Somain soit entièrement couverte ; — 2° qu'on active aussi les mesures à prendre pour remédier aux dangers que présente aux abords de Lille, la rencontre des diverses lignes; — 3° qu'une station ou du moins une halte soit accordée à la commune de Phalempin ; à celle de Wasquehal et à la commune de Beuvrages; — 4° que le service postal modifié par l'exploitation du chemin de Calais à Boulogne soit rétabli, notamment en ce qui concerne Dunkerque, de manière à satisfaire pleinement aux besoins du commerce; — 5° que la Compagnie du Nord soit officiellement informée des plaintes que soulève la

lenteur qu'elle apporte dans les travaux de la ligne de Valenciennes à Aulnoye; qu'elle soit invitée par l'autorité compétente à donner l'activité nécessaire à leur achèvement dans les deux ans qui lui restent; que sous aucun prétexte on ne lui accorde aucune prolongation de délai. Dans la discussion au sujet de ce vœu, le Conseil général s'est associé, à l'unanimité, aux observations d'un membre sur la manière illégale avec laquelle les agents de la Compagnie exécutent les travaux préparatoires à travers les terrains compris sur le tracé de la ligne, préalablement à toute expropriation et sur le préjudice considérable qui en résulte pour les propriétaires; — 6° que la Compagnie du chemin de Lille à Béthune soit autorisée par le Ministre de la Guerre à établir à la gare de la porte des Postes, à Lille, les constructions nécessaires à son exploitation; — 7° que le concessionnaire du chemin de Dunkerque à Furnes soit autorisé à établir à Dunkerque une station provisoire dans le terrain militaire, dit de l'Huîtrière, situé à l'est du port, et à relier, par une voie provisoire, ce terrain à l'origine du tracé approuvé; — 8° que les concessionnaires du chemin de Lille à Valenciennes soient mis en demeure de commencer leurs travaux et de les poursuivre avec toute l'activité désirable; qu'ils procèdent sans retard à l'acquisition des terrains puisqu'ils sont en mesure de le faire, du moins pour une grande partie du parcours; qu'ils soient contraints enfin à prouver du sérieux de leur entreprise, pour que les populations intéressées, qui doutent en voyant quatre années écoulées sans presque aucun résultat, commencent à croire qu'elle s'accomplira dans les deux années qui restent à courir; — 9° que le tracé primitif du chemin d'Armentières à la frontière soit rectifié de manière à emprunter plus longtemps le sol français et à n'entrer en Belgique qu'après avoir desservi les communes d'Houplines et de Frelinghien; — 10° que le service des voyageurs et des marchandises soit bientôt établi régulièrement sur le chemin de Lourches à Denain; — 11° que la concession de la ligne d'Anzin à Péruwelz soit, sans retard, accordée à la Compagnie des mines d'Anzin dans les conditions réclamées par la commission d'enquête et surtout moyennant de se relier à la gare du chemin de fer du Nord à Valenciennes; — 12° que la ligne de Gravelines à celle de Gravelines à Calais, déjà concédée par une loi, aboutisse à Watten et non à Audruicq; — 13° enfin, sur la question des lignes nouvelles, sans préciser aucun système financier, que le département du Nord soit, dans le plus bref délai, et par les moyens jugés par les pouvoirs compétents comme offrant le plus de sécurité et d'économie, doté de l'ensemble des chemins nécessaires et indispensables à son agriculture, à son commerce et à son industrie. Sont recommandés notamment les chemins suivants : Tourcoing à Menin, Lille à Comines, Somain à Roubaix et Tourcoing par Orchies et Cysoing, Armentières à Boulogne par Aire et Saint-Omer, Dunkerque à Calais, Gravelines à Watten, Trélon à Fourmies, Luzarches à ou près Creil.

CHEMINS DE FER. — *Tarifs.* — Vœu que sur les nouveaux chemins de fer aucun avantage spécial ne soit accordé aux marchandises et aux voyageurs étrangers, comme cela se fait actuellement sur toutes nos grandes lignes, au détriment de l'industrie nationale.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL. — Formation de la liste des chemins dont les études peuvent être autorisées : 1° Cambrai à la limite du département vers Péronne ; — 2° Erquelinnes à Anor, ou Fourmies par Solre-le-Château ; — 3° Tourcoing à Menin ; — 4° Armentières à Merville ; — 5° Orchies à Roubaix ; — 6° Solesmes au point le plus rationnel des lignes existantes. — Le Conseil général demande le classement du chemin de Cambrai à Péronne, Roye et Montdidier, se rattachant à la ligne de Paris à Boulogne, soit à Breteuil, soit à Gannes. — Il offre un subside de 20,000 fr. par kilomètre. La ligne sera construite sur une seule voie d'abord, mais avec faculté de recevoir une seconde voie. — Prière à M. le Préfet, après s'être entendu avec son collègue de la Somme, de faire figurer cette question à l'ordre du jour de la séance extraordinaire qui doit avoir lieu ultérieurement.

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. — La ville de Lannoy ayant annulé sa délibération tendant à la réunion de la commune de Lys à son territoire, il n'y a plus lieu de donner suite à cette affaire. — Acte à M. le Préfet de ses communications faisant connaître que par décisions ministérielles il ne sera pas donné suite à la demande des habitants du hameau du Planti, tendant à obtenir la distraction de ce hameau de la commune de Poix et sa réunion à celle d'Englefontaine, ni à celle des habitants de la Croix-du-Bac, pour que ce hameau soit distrait de la commune de Steenwerck et érigé en commune particulière, ni à celle des habitants du hameau de Carnoy dépendant de Gommegnies, pour son érection en commune distincte. — Acte à M. le Préfet de sa communication touchant les hameaux du Petit-Cambrésis et de Tout-y-Faut, qui demandent à être distraits de la commune de Busigny (Nord) pour être réunis à celle de Becquigny (Aisne), et de la proposition qu'il a faite à ce dernier département de céder en échange la commune d'Escaufours (Aisne) qui est enclavée dans le Nord. — Ajournement du projet présenté par la ville d'Armentières pour son agrandissement au moyen d'emprises sur les communes voisines, le tracé du chemin de fer d'Armentières à Ostende qui devrait servir de ligne de délimitation n'étant pas encore définitivement fixé. — *Hameau du Pont-d'Iwuy.* Avis défavorable à la demande de ce hameau, dépendant de la commune de Thun-St.-Martin, pour être annexé à la commune d'Iwuy. *Hameau du Blanc-Seau.* Avis favorable à la distraction de la ville de Tourcoing et à l'annexion à la ville de Roubaix, en prenant pour limite de séparation l'axe du canal de Roubaix, à condition que la ville de Roubaix abandonnera à sa voisine tout le territoire compris entre la rive gauche du canal et le chemin du Moulin-Contois — *Hameaux du Doulieu et du*

Grand-Bois. Avis défavorable à l'érection en commune particulière du hameau de Doulieu, qui devra rester dans le périmètre du territoire d'Estaires. Vœu qu'un adjoint y soit choisi pour y dresser les actes de l'État-Civil, et que dans les élections une section y soit établie.

COMMISSAIRES DE POLICE. — Appui à un vœu renouvelé du Conseil d'arrondissement de Douai pour l'établissement d'une caisse de retraites en faveur des commissaires de police.

COMPTE DÉPARTEMENTAL. — Le Conseil, après avoir entendu le rapport de son 1er bureau sur le compte départemental de 1867, arrête et fixe les recettes à 4,047,867 f. 37 c. et les dépenses à 3,529,468 f. 92, ce qui donne un excédant de recettes de 518,398 fr. 45 c. Mais après déduction de 8,513 fr. 33 c., total des mandats restant à payer et de 414,009 fr. 52 c., chiffre des crédits restant à employer, le reliquat disponible à reporter sur l'exercice 1868 se trouve réduit à 95,875 f. 60c.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE. — Vœu tendant à ce qu'il soit établi, au concours de La Villette, une catégorie spéciale pour les animaux gras de boucherie, bœufs, vaches et génisses de la race flamande; prière à M. le Préfet de recommander instamment ce vœu à M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

DROITS D'ENREGISTREMENT. — Renvoi à l'examen du 1er bureau d'un vœu déposé par plusieurs membres et tendant à ce que le droit d'enregistrement sur les adjudications des travaux des syndicats de dessèchement soit fixe et non proportionnel. — Vœu que les droits d'enregistrement relatifs à toute donation faite aux communes ou aux établissements de bienfaisance soient réduits dans une forte proportion. — Adoption complète du 1er de ces vœux.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE. — A la suite d'un rapport du 3e bureau, faisant ressortir que l'institution continue à marcher dans la voie du progrès, à former des élèves intelligents et capables, notamment des sages-femmes, si utiles dans les campagnes, le Conseil inscrit au budget départemental un crédit 6,500 fr., destiné, 5,000 à couvrir les frais de l'ensemble du service, 1,500 à pourvoir au traitement du professeur du cours d'accouchement. — Appui au vœu itérativement renouvelé par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour que l'école soit érigée en Faculté.

ÉCOLE DES MINES. — Vœu réitéré pour l'établissement d'une école pratique des mines à Valenciennes et prière à M. le Préfet d'insister auprès de M. le Ministre des Travaux publics, pour qu'il veuille bien doter le département de cet utile établissement.

ÉCOLE SPÉCIALE ET CENTRALE D'ARCHITECTURE. — Acte à M. le Préfet du compte-rendu présenté par la Société centrale et spéciale d'architecture.

ÉGLISES. — Subventions aux communes pour reconstruction de leurs églises : Avesnelles, 3,000 fr ; Neuville-sur-l'Escaut, 3,000 fr. ; Croix (Avesnes), 3,000 fr. : Ghyvelde, 3,000 fr. ; Rosendael (agrandissement), 3,000 fr. ; Roubaix (temple protestant), 3,000 fr. ; Lecelles, 3,000 fr.

ENFANTS ASSISTÉS. — Par suite des circonstances difficiles qui viennent de peser sur la classe laborieuse, l'Administration a été amenée à prendre à sa charge un plus grand nombre d'enfants. Le rapport très-intéressant de M. le Préfet constate que la situation du service n'est pas moins favorable que les années précédentes. — Le Conseil donne son approbation aux mesures prises pour améliorer les centres de placement, pour assurer aux enfants un meilleur choix de professions, etc. — Il demande que les comités de patronage fonctionnent plus activement. — Il décide enfin que, comme pour 1868, les communes ayant au moins 8,000 fr. de revenus ordinaires contribueront pour un cinquième des dépenses du service.

ÉTABLISSEMENT THERMAL. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à cet établissement, sous le bénéfice des observations faites dans la discussion sur la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'accorder une subvention au nouveau concessionnaire pour l'aider à remettre le service dans des conditions convenables.

EXPOSITION UNIVERSELLE. — Le département a mérité à l'Exposition universelle une médaille d'or, avec cette mention : *Agriculture et Industrie. — Groupe VII. — Classe* 1867. *— Collection de Céréales.* — Cette médaille et le diplôme seront réunis dans un cadre qui sera apposé comme un titre d'honneur dans la salle des délibérations du Conseil général.

FOIRES ET MARCHÉS. — Avis favorable sur les demandes faites : 1° pour que la foire aux bestiaux qui se tient mensuellement à Solesmes le 4, soit reportée au premier mercredi de chaque mois ; 2° pour l'établissement dans la commune de Caudry de quatre foires annuelles aux bestiaux à tenir le 26 de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre, ou le lendemain, lorsque le 26 serait un jour férié ; 3° pour l'établissement à Avesnes-lez-Aubert d'un marché aux bestiaux qui se tiendrait le premier lundi d'octobre de chaque année. — Acte à M. le Préfet de sa communication faisant connaître qu'il a autorisé l'institution à Armentières et Bavai des foires pour lesquelles le Conseil général avait exprimé un avis favorable en 1867. — Appui à la demande du Conseil municipal de Berlaimont pour que la foire aux bestiaux qui se tient en cette commune le 17 de chaque mois, ait lieu le 16 et non le 18 quand le 17 tombe un dimanche ou un jour férié.

FORTIFICATIONS. — Vœu réitéré de la mise en culture, à titre de tolé-

rance, des parties de terrains des fortifications susceptibles d'être cultivées et de confier la bonne suite du vœu à la bienveillance éclairée et à la haute raison de M. le Ministre de la Guerre.

FRAIS D'ADMINISTRATION. — Acte à M. le Préfet des comptes d'emploi des fonds affectés aux frais d'administration de la préfecture et des sous-préfectures. Espoir que le vœu exprimé l'année dernière par le Conseil et transmis à M. Ministre de l'Intérieur par M. le Préfet, avec recommandation particulière, sera entendu, et que l'année prochaine la position des employés, dont on connaît et apprécie le mérite, sera sensiblement améliorée.

HOSPICES. — Acte à M. le Préfet de sa communication sur la situation des hospices du département; satisfaction du Conseil de ce que le nombre de ces établissements tend à s'accroître d'année en année et de ce qu'ils donnent asile à de nombreuses infortunes.

IMPOSITIONS COMMUNALES EXTRAORDINAIRES. — Le nombre des centimes additionnels que les communes pourront voter sans autorisation du Gouvernement, en vertu de la loi du 24 juillet 1867, est fixé à 20 pour 1869, comme il l'a été pour 1868.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES DÉPARTEMENTALES. — Vote, pour l'exercice 1869, d'une imposition extraordinaire de onze centimes additionnels aux quatre contributions directes pour être appliquée aux dépenses ci-après : Travaux de la nouvelle préfecture; reconstruction de la maison d'arrêt de Cambrai; subvention et secours pour l'achèvement des chemins vicinaux.

IMPÔT SUR LES CHIENS. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, réclamant la prohibition, dans l'intérêt de la sûreté publique et de la propriété agricole, de l'emploi des chiens dressés par les contrebandiers à transporter du tabac ou toute autre marchandise venant de la frontière.

INDUSTRIE MINÉRALE. — Remerciements à M. le Préfet de ses communications relatives à la situation de cette industrie dans le département. — Vœu réitéré pour que les moyens les plus efficaces, tels que l'entrée effective de la matière importée dans l'usine qui doit la transformer, soient mis en œuvre pour restreindre de plus en plus le trafic des acquits-à-caution et arriver à le supprimer.

INDUSTRIE DES SUCRES. — Sur le rapport du 4e bureau, le Conseil s'associe complètement au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, tendant à ce « que dans l'intérêt de l'industrie sucrière et suivant que cela » a été promis à la Chambre, on poursuive sans retard les conventions » commerciales faites pour les sucres avec la Prusse et l'Autriche. »

INSPECTION FORESTIÈRE DE LILLE. — Renvoi à M. le Préfet de la question de la suppression de cette inspection.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — Vote du budget de l'instruction primaire pour 1869, s'élevant en dépenses comme en ressources à 318,064 fr. 20 c. — Acte à M. le Préfet de la partie de son rapport relative au budget extraordinaire de ce service, lequel ne donne lieu cette année à aucune observation.

JUSTICES DE PAIX. — Acte à M. le Préfet de son rapport annonçant que, suivant le vœu émis par le Conseil, les justices de Roubaix et Tourcoing sont élevées d'une classe à partir du 1er janvier 1869.

LÉGISLATION DOUANIÈRE. — Renvoi à l'examen du 4e bureau d'un vœu déposé par plusieurs membres et demandant l'application rigoureuse du droit de 10 p. 100 à la valeur dont sont frappés les tissus mélangés et les tulles unis de provenance étrangère, et la substitution d'un droit spécifique au droit *ad valorem*. — Ce vœu, dans une séance ultérieure, a été adopté par le Conseil général.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES. — Témoignage de satisfaction à l'administration des télégraphes pour le développement donné au réseau télégraphique dans le département; vœu pour l'établissement d'un bureau de gare à la station d'Aulnoye; vœu pour que les bureaux à service municipal soient attribués aux employés des postes, à mesure que les circonstances le permettront; — vœu pour la réduction du tarif des facteurs du télégraphe.

LYCÉES — BOURSES DÉPARTEMENTALES. — Selon le vœu du Conseil d'arrondissement de Lille et la proposition de M. le Préfet, le Conseil institue deux nouvelles bourses, l'une pour le Lycée de Lille, l'autre pour le Lycée de Douai. Dix bourses étant déjà concédées dans ces deux établissements, cette résolution porte à douze le nombre des pensions entretenues par le département. En conséquence, le crédit de 8,000 fr. inscrit aux budgets précédents est porté, pour 1869, à la somme de 9,600 fr.

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI. — Approbation du projet de reconstruction de cette prison; — vœu qu'il soit déclaré d'utilité publique, avec autorisation pour le département d'acquérir amiablement ou par voie d'expropriation, en vertu de la loi du 3 mai 1841, les immeubles nécessaires à l'exécution des travaux. Il sera pourvu en trois ans et par tiers à la dépense de 354,070 fr. 69 c. au moyen d'un prélèvement à faire chaque année sur le produit des centimes extraordinaires qui seront votés pour chacun des exercices 1869, 1870 et 1871. — Le Conseil constate combien le concours intelligent et éclairé de M. Monier, membre de la commission d'enquête, a été utile dans cette affaire.

MAISON D'ARRÊT DE LILLE. — Sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, tendant à ce qu'un corps-de-logis spécial soit approprié dans cette maison pour que l'administration puisse apporter à l'exécution des peines les adoucissements que comportent certains délits, notamment ceux de presse, le Conseil général déclare s'en rapporter à l'Administration pour qu'elle accorde aux détenus dont la condamnation n'entache pas l'honneur, tous les adoucissements compatibles avec le service de la maison d'arrêt.

MAISON DU BON-PASTEUR, A LILLE. — Un membre du 3e bureau rend compte que, selon le vœu du Conseil général, l'œuvre de moralisation, secondée par l'assemblée départementale, produit presque toujours de bons résultats. Les filles confiées à l'établissement y reçoivent des principes qui les ramènent progressivement au bien et les mettent à même de gagner, après leur sortie, de quoi subvenir à leur existence. Depuis leur départ du pénitencier jusqu'à leur majorité, elles sont l'objet d'une surveillance qui s'exerce administrativement par M. le Préfet ou son délégué, et judiciairement par le parquet de Lille. Cette situation amène le Conseil général à allouer le crédit annuel de 9,000 fr destiné à l'entretien de 45 bourses dans la maison de refuge du Bon-Pasteur.

MONUMENTS HISTORIQUES.— Vote négatif sur une demande de M. Terwangne, demeurant à Paris, tendant à ce que le département du Nord élève une statue à Vauban.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — Renouvellement des vœux relatifs : 1° à l'augmentation du crédit d'entretien ; 2° à l'établissement d'un tirant d'eau à 2 mètres sur tout le réseau du Nord et, autant que possible, par voie d'approfondissement ; 3° unification complète des tarifs, tant en ce qui concerne les péages qu'en ce qui concerne la classification ; 4° diminution progressive des péages en attendant la complète gratuité sur les voies d'eau comme sur les voies de terre ; 5° rachat des canaux concédés lorsque les finances de l'État le permettront ; 6° appropriation des chemins de halage à la circulation des locomobiles ; 7° avis préalable des Chambres de commerce et d'agriculture pour l'homologation des tarifs.

NIVELLEMENT GÉNÉRAL. — Le Conseil général autorise M. le Préfet à accepter la soumission de M. Leclerc pour le nivellement général du département, aux conditions y spécifiées ; — décide que ce nivellement sera effectué en quatre ans au plus, à partir de 1870 ; — que le crédit de 9,166 fr. resté disponible servira à payer le premier à-compte en 1869 ; que la somme restant due sera payée en quatre annuités de 9,000 fr. par an, à partir de 1870, pour le solde être définitivement réglé en 1873, avec addition au crédit du nombre de cartes qui seront jugées nécessaires.

NOUVEL HÔTEL DE LA PRÉFECTURE. — *Cautionnement de l'entrepreneur.* — Restitution du cautionnement de l'entrepreneur et maintien de la retenue du 10e de garantie jusqu'à la réception définitive des travaux. — *Continuation des travaux* : Inscription au budget de 1869 de crédits montant ensemble à 290,480 fr., lesquels, joints aux restes disponibles de 1868 s'élevant à 200,575 fr. 31 c., permettront de dépenser, en 1869, pour l'achèvement de l'édifice, une somme totale de 491,055 fr. 31 s. Dans les crédits de 290,480 fr. ci-dessus indiqués figure un nouvel emprunt à contracter, lequel sera remboursable sur le prix de vente de l'ancien hôtel, évalué à 400,000 fr.

PÊCHE FLUVIALE. — Vœu : 1° que dans le département du Nord, l'époque de la fermeture de la pêche soit laissée à l'appréciation de M. le Préfet ; 2° que la pêche à l'anguille soit autorisée en toutes saisons dans nos cours d'eau, comme elle l'était avant le décret ; 3° que les adjudicataires de la pêche soient libres de résilier leurs baux, en raison de la réglementation nouvelle que le décret de janvier 1868 leur impose.

PONT DE SAINT-MOMELIN. — Vote du crédit de 3,200 représentant le contingent de 2/10es assigné au département du Nord dans les frais de rachat dudit pont.

PORTS MARITIMES. — Vœux concernant Dunkerque : 1° que le Gouvernement ayant désormais les fonds nécessaires mis à sa disposition par la loi du 20 mai 1868, fasse exécuter, avec toute l'activité possible, les travaux décrétés en 1861, de manière à ce qu'ils soient exécutés en quatre ou cinq ans, à partir de 1869 ; 2° que les fonds destinés aux ingénieurs soient d'abord appliqués à la création du bassin de l'Ouest, qui devient de jour en jour plus indispensable par suite du développement de la navigation et de l'insuffisance des quais, et à l'approfondissement du chenal, afin de rendre ce bassin accessible aux plus grands navires ; 3° que les fonds nécessaires à l'entretien des écluses de chasses soient toujours assurés en temps opportun pour pouvoir donner aux chasses la continuité nécessaire et que le port soit doté d'une drague à vapeur puissante destinée à seconder les chasses dans le travail d'approfondissement de la passe et à curer les bassins ; 4° que les crédits de grosses réparations et d'entretien des ouvrages du port soient portés, l'un à 100,000 fr., l'autre à 120,000 fr., pendant plusieurs années consécutives et aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir.

Vœux concernant Gravelines : 1° que les travaux décrétés pour ce port soient exécutés avec toute la célérité possible, au moyen des ressources provenant de la loi du 20 mai 1868 ; 2° que les crédits en rapport avec les besoins continuent à être alloués chaque année pour travaux de grosses réparations et d'entretien ; 3° que la reconstruction de l'écluse Vauban, si nécessaire aux intérêts de Gravelines et du pays tout entier, soit poursuivie avec la plus grande activité, de manière à être

achevée dans le délai maximum de deux années, et, vu l'importance du travail, que le Gouvernement veuille bien en charger un ingénieur spécial qui dirigerait en même temps les travaux d'amélioration du port.

POSTES. — Vœux tendant : 1° à ce qu'un second service quotidien soit établi au bureau de Flines ; 2° à la création d'un nouvel emploi de facteur-boîtier à Wormhoudt ; 3° à l'établissement d'un bureau de poste à Wambrechies ; 4° à ce que la position des facteurs ruraux soit améliorée ; 5° à ce que le service postal dans les villes de Tourcoing et de Roubaix se fasse plus régulièrement ; 6° à la création d'un bureau auxiliaire dans l'ancienne agglomération de Lille.

RACE CHEVALINE. — On a compté, pour la monte en 1868, 27 étalons approuvés, 14 autorisés et 19 vendus ou primés. Les chevaux appartenant au département ou ceux vendus par lui sont en parfait état d'entretien. En présence de ces faits, il paraît utile de persévérer dans le système adopté ; le crédit annuel de 11,600 fr. est, en conséquence, voté pour l'année 1869. — Regrets de ne pouvoir accorder le subside demandé en faveur de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français demi-sang. — Pareils regrets relativement à la demande de subvention formée par la Société hippique française.

ROUTES DÉPARTEMENTALES ET CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION. — Le Conseil confirme ses résolutions précédentes de n'autoriser aucun nouveau classement.

ROUTES DÉPARTEMENTALES. — Sur le rapport et les propositions de son 5e bureau, le Conseil vote : 1° une somme de 400,400 fr. destinée à pourvoir à l'entretien ordinaire de ses 26 routes départementales ; — 2° une somme de 288,984 fr. à consacrer aux grosses réparations à faire sur toutes ces routes, hormis celles Nos 3, 25 et 26 ; — 3° un crédit de 75,309 fr. pour faire face aux frais généraux. Ces trois sommes réunies forment celle de 756,189 fr., nonobstant celle de 8,504 fr. à prendre sur un reliquat de centimes, selon la loi du 9 mai 1866.

ROUTES FORESTIÈRES. — Vœu pour que l'Administration des forêts, s'inspirant de la Lettre impériale du 16 août, ouvre de nouvelles routes au public et fasse paver et empierrer à ses frais celles de ces routes qui raccourcissent les communications entre les villages et les hameaux.

ROUTES IMPÉRIALES. — Après avoir entendu le rapport de son 5e bureau sur l'état des routes impériales, le Conseil : 1° prie M. le Préfet d'insister près de M. le Ministre des Travaux publics pour que le fonds d'entretien soit notablement augmenté comparativement au crédit de 1868 ; 2° demande que les fonds pour grosses réparations soient portés pour 1869 à 200,000 fr., et les fonds pour élargissements des passages des fortifications au chiffre de 150,000 fr., ces chiffres étant encore

insuffisants pour satisfaire aux besoins urgents de ces améliorations importantes.

SALUBRITÉ PUBLIQUE.— Le rapport du 4e bureau signale une amélioration notable dans le régime des eaux provenant des sucreries et des distilleries ; des contraventions en cours de répression provenant du fait d'une usine du Pas-de Calais ; une situation fâcheuse, à laquelle il est possible de porter remède, à propos des peigneries de laine de l'arrondissement d'Avesnes et du Câteau ; des plaintes venant des autorités belges, au sujet de l'insalubrité des ruisseaux l'Espierre et le Trichon et des moyens pour conjurer le mal ; un redoublement de surveillance à exercer sur les teintureries de la Haute-Deûle ; les inconvénients du rouissage du lin dans la Lys, notamment pour la distribution d'eau de Tourcoing et de Roubaix, les chasses organisées tous les quinze jours pour atténuer ces inconvénients ; les améliorations introduites dans les fabriques de céruse ; la mauvaise tenue des équarrissages ; l'importance qu'il y aurait à voir les maires et les commissaires de police surveiller les constructions d'usines soumises à la législation sur les établissements insalubres. — Le Conseil, après avoir entendu les observations de plusieurs de ses membres sur l'insalubrité existant depuis plusieurs années dans le canal de la Colme, dans des cours d'eau de l'arrondissement de Valenciennes au moment de la fabrication des sucres et des alcools, vote le crédit de 5,500 fr. affecté au traitement de l'inspecteur départemental et aux indemnités à allouer aux gardes-canaux.

Au sujet de l'insalubrité du canal de la Marque, qui paraît devoir être plus particulièrement, sinon tout entière rapportée à l'usine dite des Anglais, à Croix, il est annoncé que les propriétaires de cet établissement sont disposés à déférer aux prescriptions de l'autorité pour en conjurer les causes.

SAGES-FEMMES. — Vote du crédit pour l'entretien des élèves à l'École de la Maternité de Paris. —. Observations toutefois sur l'aptitude des élèves admises et à admettre.

SAPEURS-POMPIES. — Crédit de 1,000 fr. pour secours et pensions à accorder éventuellement aux officiers, sous-officiers et soldats du corps des sapeurs-pompiers qui seraient blessés dans leur service ou à leurs veuves ou enfants en cas de mort.

SERVICE HYDRAULIQUE. — Vœux. 1° Que le détournement de la Borre en aval de l'écluse du Grand-Dam soit mis à l'étude ; — 2° Que l'attention du Gouvernement soit appelée sur la convenance d'allouer aux gardes canaux des gratifications annuelles en raison de leurs déplacements journaliers et de la cherté exceptionnelle des subsistances dans notre département, de telle sorte que leur traitement minimum atteigne le chiffre de 1,200 fr. ;—3° Que les règlements portant fixation des points

d'eau et déterminant les rigoles nécessaires à l'asséchement des terres riveraines soient strictement exécutés.

SERVICE VICINAL. — Avis favorable à la nouvelle délimitation des circonscriptions des Agents-Voyers en modification de celle provisoirement faite par arrêté préfectoral du 14 mars 1868 ; fixation de la dépense générale du personnel à 111,100 fr.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — Vote du subside de 1,500 fr. en faveur de la Société Impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille, du subside annuel de 1,500 fr. y compris 500 fr. pour l'accroissement et l'entretien de son musée industriel. Cette collection acquiert tous les jours une importance de plus en plus grande, elle est précieuse au milieu d'un département si riche par son agriculture et son industrie et tout ce qui peut féconder ces deux sources de prospérité mérite les encouragements du Conseil général. Il est juste aussi de tenir compte aux membres de la société du sacrifice qu'ils font en s'occupant gratuitemet dans un pays industriel, où le temps est si précieux, des intérêts de la science et en apportant ainsi des perfectionnements et des progrès dans tout ce qui se rapporte aux arts et à l'économie industrielle.

SOURDS-MUETS ET JEUNES AVEUGLES. — Ordre du jour sur la demande faite par M. Fourcade d'une subvention pour une série de leçons qu'il s'engagerait à donner aux maîtres et aux élèves de l'École normale du département d'une méthode dite *démutisatoire*, applicable aux sourds-muets dont il est l'inventeur.

SOURDS MUETS ET AVEUGLES.— D'après le vœu du Directeur de l'institution de Fives et sur la recommandation de M. le Préfet, le Conseil général consent en principe à élever le prix de la pension des élèves boursiers. Cette modification, toutefois, ne sera rendue applicable qu'à partir de 1870. En attendant, et pour défrayer le Directeur, qui a dû faire construire un nouveau gymnase et approprier un jardin pour enseigner aux sourds-muets la taille des arbres, un crédit exceptionnel de 2,000 fr. est alloué au budget de 1869. Il est entendu aussi qu'une somme de 200 fr. sera annuellement votée de façon à permettre à l'établissement de donner un exemplaire de l'instrument dit *Foucaut*, à chacun des aveugles ayant terminé son instruction. La somme de 40,600 fr. pour l'entretien des 122 bourses ou demi-bourses dans les institutions de garçons et de filles, est inscrite comme les années précédentes au budget du département.

SOUS-PRÉFECTURE D'HAZEBROUCK. — Vœu réitéré pour que cette sous-préfecture soit élevée à la 2e classe.

TABACS. — Vœu instamment réitéré pour que le Gouvernement français réclame du Gouvernement belge la suppression des droits sur les

tabacs de France à leur entrée en Belgique. — Vœu pour que les jus de tabac destinés au traitement de certaines maladies de la race ovine soient de qualité et de prix qui permettent aux agriculteurs de ne plus avoir recours à l'étéanger pour se procurer ce produit, et pour que l'on simplifie les formalités à remplir pour la délivrance de ces jus au chef-lieu d'arrondissement.

TRAVAIL DU DIMANCHE. — Le Conseil d'arrondissement de Lille avait émis le vœu que la loi du 18 novembre 1814, sur le travail du dimanche, fût abrogée. — Le Conseil général n'a pas appuyé ce vœu.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — Observations sur les dispositions du projet de loi préparé sur cette matière, et vœux tendant à ce que : 1° Les enfants ne puissent être admis dans les manufactures, fabriques, usines, chantiers et ateliers, avant l'âge de 8 ans révolus; que de 8 à 11 ans, ils ne puissent être occupés à un travail de plus de six heures sur 24, divisés par un repos; 2° Que nul enfant ayant moins de 11 ans révolus ne puisse être admis dans les manufactures, fabriques, usines, chantiers et ateliers, qu'autant qu'il justifie qu'il a reçu l'instruction primaire élémentaire; que la durée de son travail puisse être celle de l'ouvrier adulte, mais que seulement ce travail ne pourra avoir lieu que de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

TRIBUNAUX DE COMMERCE. — Renouvellement des deux vœux suivants : 1° Que la liste des notables pour les élections consulaires soit supprimée; — 2° Que la loi d'organisation des tribunaux de commerce soit révisée dans le sens de l'extension très-large de l'électorat.

VACCINE. — Depuis la grande lutte académique de 1853 entre les détracteurs et les partisans de la vaccine et depuis l'arrêté préfectoral du 17 mars 1858, qui a partout vaincu de fâcheux préjugés et donné une impulsion active et intelligente au service, on peut affirmer que la vaccination n'a pas cessé d'être générale et progressive dans le département.

VINAGE DES VINS. — Observations sur la question des alcools employés au vinage, et vœux tendant : 1° A ce que les bouilleurs de crû soient exercés; 2° à ce que les alcools employés au vinage soient frappés d'un droit de 20 fr. par hectolitre.

Session extraordinaire.

En vertu d'un décret impérial du 10 décembre 1868, le Conseil général s'est réuni en session extraordinaire le 11 janvier 1869, à l'effet de délibérer sur les questions relatives à l'achèvement des chemins vicinaux en exécution de la loi du 11 juillet précédent, ainsi que sur les autres affaires urgentes qui lui seraient soumises par l'administration. — Le bureau de l'assemblée reste composé comme il l'a été pendant la dernière session. — Le Conseil nomme deux Commissions spéciales chargées l'une des chemins vicinaux, l'autre des chemins de fer ; elles sont composées chacune de deux membres par arrondissement à l'exception de l'arrondissement de Lille, qui y est représenté par trois membres.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT. — M. le Sénateur-Président prononce une allocution dans laquelle il exprime, au nom du Conseil, une reconnaissance profonde et un souvenir affectueux et durable au Préfet qui a quitté le département pour obéir à l'Empereur et continuer à le bien servir ; une confiance et une coopération dévouée à l'Administrateur que l'Empereur nous envoie, qui, lui aussi, nous donnera son travail, ses veilles, son expérience et emportera un jour nos remerciements, notre attachement et nos regrets. — M le Conseiller d'Etat chargé de l'Administration du département remercie l'assemblée de la confiance qu'elle a mise en lui ; il s'efforcera de la justifier en consacrant aux intérêts du pays tout ce qu'il peut avoir de zèle et de dévouement ; il y consacrera sous ses efforts, et la pensée de servir, avec le concours du Conseil, les intérêts de ce riche département le guidera seule dans tous les actes de son administration.

CHEMINS VICINAUX. — Dans sa session de 1868, le Conseil général a conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, fixé à 2,200 kilomètres l'étendue des travaux à exécuter pour l'achèvement des chemins vicinaux et à 32 millions la dépense de ces travaux. Dans l'espoir qu'une subvention d'un quart de cette somme, soit de 8 millions, serait accordée sur les fonds de l'Etat, il a décidé qu'une subvention d'un cinquième du surplus, c'est-à-dire de 4,800,000 fr. serait allouée en dix ans par le département pour l'exécution des travaux ; que les communes auraient à emprunter pour le complément de la dépense une somme de 19,200,000 fr., mais qu'un secours annuel égal aux 4/5 de l'amortissement de leurs emprunts leur serait alloué sur les fonds départementaux pendant 30 ans, en sorte qu'elles n'auraient à pourvoir à cet amortissement que jusqu'à concurrence d'un cinquième. — Mais la subvention de l'Etat n'a été accordée qu'en

partie; elle a été réduite à 267,035 fr. pour 1869, ce qui suppose pour les dix années d'exécution une somme totale de 2,670,350 fr. — Pour parer au déficit résultant de cette situation, M. le Conseiller d'Etat chargé de l'administration du département a proposé de faire abstraction de 197 kilomètres tenus en réserve sans destination sur l'étendue totale de 2,200 kilomètres, de réduire, par suite, la dépense à faire à 29,687,000 fr. et de demander aux communes le complément de ressources nécessaire par le vote de leurs 3 centimes spéciaux facultatifs et l'emploi d'une partie de leurs prestations. — Le Conseil général, appelé à se prononcer sur ces dispositions, a considéré qu'il y aurait un inconvénient sérieux à ce que le département apportât une modification sensible aux conditions qu'il a offertes aux communes pour obtenir leur concours dans cette grande œuvre; en conséquence, il a maintenu à 2,200 kilomètres le réseau vicinal à construire, et il a résolu : 1° que pour compléter leur part de concours, les communes devront affecter pendant 10 ans à l'exécution de leurs chemins une partie de leurs prestations dans la double limite du dixième du montant des travaux et du quart du montant des trois journées; 2° que le déficit de 3,500,000 fr. qui reste après l'emploi de la part sus-indiquée des prestations sera couvert au moyen d'un emprunt à contracter par les communes avec la caisse des chemins vicinaux dans les conditions prévues par la loi, lequel emprunt sera soldé intégralement par le département; — il a en même temps prié M. le Conseiller d'Etat chargé de l'Administration du département de faire auprès de M. le Ministre de l'Intérieur les plus vives démarches pour obtenir dans la répartition du fonds de 100 millions une part mieux proportionnée aux besoins du département, et la faculté d'augmenter de 3,500,000 fr., les emprunts que les communes ont été autorisées à faire à la caisse des chemins vicinaux; — il a enfin décidé que le travail de révision proposé des diverses parties du réseau et auquel il sera procédé pour la session prochaine ne portera que sur la rectification des erreurs matérielles qui se sont glissées dads les tableaux de classement et sur la répartition à faire entre les communes qui y ont le plus de droits, des 249 kilomètres réserves par le Conseil général y compris les 52 kilom. non acceptés par les communes auxquelles ils avaient été attribués. — Appelé à se prononcer sur l'importance des travaux à faire en 1869, en exécution des dispositions qui précèdent, le Conseil fixe le montant de ces travaux à la somme de 3,083,730 fr. conformément aux tableaux de détail dressés par M l'agent-voyer en chef et présentés par M. le Conseiller d'Etat chargé de l'Administration du département, en admettant les rectifications, substitutions et modifications y indiquées. Dans chacune des communes, les travaux seront exécutés jusqu'à concurrence de la somme qui leur est attribuée dans les tableaux précités. L'assemblée décide que la dépense de ces travaux sera couverte au moyen des ressources ci-après :

Partie des emprunts communaux votés	1,850,238	»
Allocation aux communes :		
Sur la subvention de l'Etat.	267,035	»
Sur celle du département.	480,000	»
Produit présumé des prestations en nature à fournir par les communes jusqu'à concurrence du dixième des travaux et du quart des trois journées.	293,900	»
Emprunts supplémentaires des communes dont le département couvrira l'amortissement intégral dans sa session ordinaire de 1869	192,557	»
Total égal	3,083,730	»

Dans le but de répartir avant la session ordinaire de 1869 du Conseil général, la 2e annuité de la subvention de l'Etat pour l'achèvement des chemins vicinaux et pour que le Conseil puisse dans cette session procéder à la sous-répartition de la subvention entre les communes, M. le Ministre a demandé que l'assemblée votât dans le cours de sa réunion extraordinaire les dépenses à faire en 1870 pour les divers services vicinaux : chemins de grande communication, chemins d'intérêt commun et chemins vicinaux ordinaires. Le Conseil regrette de ne pouvoir se rendre à cette proposition ; il n'est pas dans ses usages de voter les ressources en bloc sans les appliquer spécialement chemin par chemin ; il ne peut se départir de cette prudente circonspection. Jamais, d'ailleurs, il n'a manqué à assurer les fonds nécessaires et M. le Ministre peut compter qu'il n'y fera pas défaut.

CHEMINS DE FER. — Le Conseil général, dans sa session de 1868, a émis le vœu que le département fût, dans le plus bref délai et par les moyens que les pouvoirs compétents jugeront convenables, doté de l'ensemble des chemins de fer indispensables à son agriculture, à son commerce et à son industrie et a recommandé particulièrement les diverses lignes qui lui ont paru le plus nécessaires (1). Une convention provisoire souscrite par M. le Ministre des Travaux publics avec la Compagnie du Nord a été soumise au Corps législatif ; les discussions auxquelles elle a donné lieu ont motivé un ajournement. Depuis lors, la question a été étudiée, élargie et élaborée par l'administration départementale, de concert avec l'administration supérieure. En conséquence, M. le Conseiller d'Etat chargé de l'Administration du département a soumis au Conseil général des propositions que l'assemblée, après examen et discussion, a adoptées en émettant le vœu qu'un nouveau réseau de chemins de fer, composé des chemins ci-après, soit concédé dans le département : 1° de Lille à Comines ; 2° de Tourcoing à Menin ;

(1) Voir plus haut l'analyse de ce vœu.

3° de Somain à Roubaix et Tourcoing ; 4° d'Amentières à Berguettes ; 5° d'Esquelinnes à Fourmies ou Anor ; 6° de Cambrai à Péronne ; 7° de Gravelines à Watten ; 8° de Calais à Dunkerque par Gravelines ; 9° de Lille à Valenciennes conditionnellement et pour le cas où les concessionnaires de cette ligne seraient incapables de l'exécuter dans les délais fixés par leur cahier des charges. — Ces diverses lignes qui forment un tout indivisible dont il ne peut être rien retranché doivent être concédées à une seule et même Compagnie. — Le Conseil demande de plus que l'Etat consente à concéder à la même Compagnie le chemin de Cambrai à la frontière de Belgique vers Dour et Mons par Solesmes, Le Quesnoy et Bavai. — Il s'engage à concourir avec l'Etat par moitié à la garantie d'intérêt qui sera accordée pour la construction de ces chemins y compris celui de Cambrai à la frontière vers Dour. — Cette garantie ne pourra être supérieure à 5 % amortissement compris. — Le concours du département dans cette garantie est d'ailleurs subordonné aux conditions suivantes : les chemins à concéder seront exécutés à une voie mais les terrains seront acquis et les travaux d'art exécutés pour deux voies. Ils seront terminés dans un délai de 6 ans, à partir du jour de leur concession. La garantie prendra cours pour chacun des chemins à partir du commencement de la 4° année qui suivra son achèvement, et jusqu'au moment où la garantie sera appliquée, les insuffisances des produits seront portées au compte de premier établissement. — Le département et l'Etat seront remboursés avec intérêts simples à 4 p. % des avances faites par eux, dès que le produit net des lignes soumises à la garantie excèdera l'intérêt et l'amortissement du capital garanti. — Le maximum du capital garanti ne devra pas dépasser 150,000 fr. par kilomètre, matériel d'exploitation compris et la garantie ne sera due que sur la dépense réellement faite. — Les frais d'exploitation des lignes à concéder seront fixés par un forfait qui, pour l'ensemble des lignes ne saurait être supérieur à 8,000 fr. par kilomètre. — Les diverses lignes ainsi garanties seront concédées à une même Compagnie avec solidarité entre elles et le compte annuel à établir pour fixer, s'il y a lieu, l'étendue des obligations du département et de l'Etat du chef de leur garantie, devra porter sur l'ensemble du réseau garanti. — En dehors de ces conditions, le Conseil préoccupé des avantages que la concurrence peut procurer à l'Etat émet le vœu que le réseau à concéder soit adjugé à la Compagnie qui, présentant toutes les garanties possibles de bonne exécution offrira les conditions les plus avantageuses à l'Etat et au département. — Et pour le cas où la Compagnie du Nord serait concessionnaire, il demande que le trafic du réseau départemental soit, au moyen de stipulations particulières, garanti contre les déviations de transports que la Compagnie pourrait opérer au moyen de ses jeux de tarifs au profit des autres lignes et que notamment elle soit obligée d'opérer par les lignes les plus courtes les transports qui lui sont confiés. — Instruit par l'expérience et en présence des faits qui se sont passés

dans le département, le Conseil général demande que, dans le cahier des charges de la concession, l'exécution des chemins dans les délais fixés soit garantie par des stipulations plus efficaces; que notamment la Compagnie concessionnaire soit obligée de présenter à l'administration dans le délai d'un an, ses projets pour l'exécution du tiers de l'étendue des lignes concédées et qu'elle soit obligée de les exécuter dans le délai de deux ans, à partir de la date de leur approbation; qu'à défaut de ce faire, elle soit déclarée déchue de plein droit de la garantie d'intérêt promise par le département et de sa concession. — En ce qui touche le chemin de Lille à Valenciennes, le Conseil demande que M. le Ministre des Travaux publics fasse prononcer la déchéance des concessionnaires actuels dès qu'il sera établi qu'ils sont dans l'impossibilité matérielle d'accomplir leur tâche et que ce chemin soit au plus tôt concédé à la Compagnie qui sera concessionnaire du nouveau réseau départemental avec les mêmes conditions de garantie et avec obligation de terminer cette ligne dans le même délai que les autres chemins, sans que ces délais puissent s'étendre au-delà de six ans. Il demande de plus que dans la concession à faire du nouveau réseau, la Compagnie concessionnaire soit obligée par une stipulation particulière d'accepter l'exécution de ce chemin avec la garantie et les conditions de solidarité et d'indivisibilité des autres lignes. — Il émet aussi le vœu que M. le Ministre des Travaux publics veuille bien examiner avec la plus sérieuse attention et une bienveillante sollicitude la proposition de M. le Directeur des chemins de fer des bassins houillers du Hainaut, tendant à construire au moyen des lignes dont il a sollicité la concession par lettres des 18 juillet 1868 et 11 janvier 1869, un nouveau réseau dans le Nord de la France, composé de douze lignes et comprenant la plupart de celles projetées dans le département, ce réseau destiné à faire cesser le monopole de la Compagnie du Nord, offrant de plus l'avantage de desservir beaucoup de populations privées jusqu'à ce jour de toute espèce de chemins de fer. Le Conseil général émet enfin le vœu que M. le Ministre des Travaux publics concède à la Compagnie du chemin de fer d'Ostende à Armentières, le chemin d'Armentières à La Bassée qui est nécessaire pour mettre en communication par une voie directe le foyer industriel d'Armentières avec le bassin houiller du Pas-de-Calais; il demande que cette concession, sollicitée sans subvention ni garantie d'intérêt, soit accordée dans le plus bref délai possible. — L'assemblée vote à l'unanimité des remerciements à M. Sencier, ancien Préfet du Nord, pour les soins actifs et efficaces avec lesquels il a secondé les vues du Conseil dans cette grande affaire des chemins de fer.

Convois civils. — Approbation du marché passé avec le sieur Buisson, entrepreneur de convois civils pour le transport des aliénés, voyageurs indigents et condamnés, transférés dans les asiles ou conduits à leur destination pénale. — Approbation d'un second marché

souscrit avec le sieur Van Mansart, entrepreneur à Lille, pour le transport de l'hôpital St.-Sauveur à la gare, des aliénés qui doivent être conduits dans les asiles.

LOGEMENT DE M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL. — Approbation des plans et devis présentés pour l'appropriation du troisième étage de la partie du nouvel hôtel de Préfecture, affectée aux services administratifs au logement de M. le Secrétaire-Général ; — autorisation d'en imputer la dépense évaluée à 18,300 fr. sur le crédit de 251,400 fr. inscrit au budget départemental, sauf restitution ultérieure, s'il y a lieu, du montant de cette dépense au crédit au moyen d'une allocation supplémentaire. — Espoir que des économies dans les travaux rendront inutile ou permettront de réduire ce complément.

PENSIONS. — Le Conseil ajourne à sa session ordinaire du mois d'août, l'examen de la demande de pension de retraite du sieur Paillier, huissier de cabinet à la Préfecture, vu l'impossibilité où il a été de se procurer les documents nécessaires pour statuer.

TRAVAIL DES ENFANTS. — Un décret du 7 décembre 1868 ayant chargé les Ingénieurs des mines des fonctions d'Inspecteurs du travail des enfants dans les manufactures, la mission de M. Dupont, inspecteur départemental de ce service, se trouve avoir pris fin. Mais le Conseil général décide que M. Dupont conservera son traitement pour 1869, sous la condition qu'il se mettra à la disposition de MM. les Ingénieurs des mines pour les seconder dans les nouvelles fonctions qui leur sont confiées.

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1869.

BUDGET ORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE Ier

Dépenses obligatoires.

ART. 1er	Entretien de l'hôtel et des bureaux de la Préfecture . . .	4.000	»
2.	Entretien des hôtels de Sous-Préfecture d'Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes.	1,800	»
3.	Loyer des hôtels des Sous-Préfectures. de Dunkerque 5,000 f d'Hazebrouck 2,200 f.	7,200	»
4.	Entretien des casernes de gendarmerie	3,000	»
5.	Loyer des casernes, au nombre de 35	51,410	»
6.	Éclairage des casernes, remplacement des drapeaux, service des eaux, etc	625	»
7.	Loyer des bâtiments occupés par les tribunaux.	2,400	»
8.	Entretien du mobilier des tribunaux.	1,400	»
9.	Achat de meubles pour les tribunaux	1,709	60
10.	Menues dépenses de la Cour d'assises et des tribunaux. .	19,100	»
11.	Menues dépenses des justices-de-paix et tribunaux de police	6,290	»
12.	Dette. — Entretien de la Sous-Préfecture de Douai . . .	324	»
	TOTAL du sous-chapitre Ier	99,288	60

SOUS-CHAPITRE II.

Propriétés départementales immobilières.

ART. 1er	Réparations aux bâtiments des Sous-Préfectures de :		
	Cambrai. . . . . 2,750 »		
	Avesnes . . . . . 200 »	6,226	»
	Douai . . . . . 4,750 »		
	Valenciennes. . . . . 1,426 »		
2.	Réparations aux casernes appartenant au département. .	8,000	»
	Réparations aux bâtiments des tribunaux :		
3.	Dunkerque (tribunal civil).	800	»
4.	Lille (idem.)	1,806	»
5.	Lille (Tribunal de commerce).	1,470	»
6.	Douai (cour d'assises)	362	»
7.	Valenciennes (tribunal civil)	1,050	»
8.	Valenciennes (tribunal de commerce).	342	»
9.	Hazebrouck (tribunal civil).	437	37

Réparations aux maisons d'arrêt :

Art. 10.	Dunkerque	900	»
11.	Lille	2,250	»
12.	Avesnes	450	»
13.	Douai	4,979	87
14.	Valenciennes	380	»
15.	Entretien des bâtiments des tribunaux	2,500	»
16.	— des prisons	3,200	»
17.	Entretien du bâtiment des archives	650	»
18.	Entretien des dépôts de sûreté de Bailleul et de Cassel	150	»
19.	Traitement des architectes d'arrondissement	5,000	»
20.	Assurance des bâtiments départementaux	1,101	53
21.	Chauffage et éclairage du corps-de-garde de la Préfecture	500	»
22.	Frais d'illumination des édifices les jours de fêtes publiques	400	»
23.	Abonnement des édifices départementaux aux distributions d'eau de Valenciennes et de Cambrai	821	80
	Total du sous-chapitre II	43,476	57

SOUS-CHAPITRE III.

Mobilier départemental.

Art. 1er	Hôtel de la Préfecture	5,425	»
2.	Hôtels des Sous-Préfectures	8,308	85
	Total du sous-chapitre III	13,733	85

SOUS-CHAPITRE IV.

Routes départementales.

§ 1er ENTRETIEN.

Art. 1er	Route	N° 1	de Lille à Valenciennes	11,500 »
2.	—	2,	de Lille à Ypres	14,500 »
3.	—	3,	de Douai à Tournai	8,000 »
4.	—	4,	de Cambrai à Tournai	11,000 »
5.	—	5,	d'Avesnes à Philippeville	11,000 »
6.	—	6,	de Landrecies à Chimay	35,000 »
7.	—	7,	de Condé à Mons	6,700 »
8.	—	8,	de Condé à Tournai	7,000 »
9.	—	9,	de Lille à Saint-Omer	32,000 »
10.	—	10,	de Valenciennes à Bohain	35,000 »
11.	—	11,	de Cambrai à Guise	12,000 »
12.	—	12,	d'Avesnes au Quesnoy	20,000 »
13.	—	13,	de Maubeuge à Maroilles	11,000 »
14.	—	14,	de Lille à Courtrai	22,000 »

Art. 15.	Route N° 15,	de Dunkerque à Furnes	8,500	»
16.	— 16,	de La Bassée à Estaires	5,500	»
17.	— 17,	d'Haverskerque à Aire	7,500	»
18.	— 18,	de Béthune à Armentières	5,000	»
19.	— 19,	de Roubaix à Saint-Amand	26,000	»
20.	— 20,	de Cassel à la frontière	8,000	»
21.	— 21,	de Bergues à Saint-Momelin	15,400	»
22.	— 22,	de Lille à Tourcoing	8,500	»
23.	— 23,	de Cambrai à la frontière	45,000	»
24.	— 24,	d'Hélesmes à Denain	6,500	»
25.	— 25,	Ceinture de Maubeuge	3,000	»
26.	— 26,	Ceinture de Cambrai	2,500	»

§ 2. GROSSES RÉPARATIONS.

Art. 1er	Route N° 1,	remaniement	6,000	»
2.	— 2,	—	5,001	06
3.	— 3,	—	6,000	»
4.	— 5,	rechargement	5,000	»
5.	— 6,	remaniement	11,100	»
6.	— 7,	—	10,000	»
7.	— 8,	—	10,221	33
8.	— 9,	remaniement et restauration	14,000	»
9.	— 10,	rémaniement et élargissement	32,000	»
10.	— 11,	élargissement et zones	10,000	»
11.	— 12,	rechargement, remaniement, etc	23,900	»
12.	— 13,	consolidation et ouvrages d'art	4,000	»
13.	— 14,	reconstruction, remaniement, etc	34,362	14
14.	— 15,	élargissement dans la traverse des fortifications	3,600	»
15.	— 16,	pavage et remplacement de l'empierrement	19,000	»
16.	— 17,	reconstruction d'un pont	3,150	»
17.	— 18,	remaniement	8,000	»
18.	— 19,	remaniement	22,000	»
19.	— 20,	zones d'empierrement	4,650	»
20.	— 21,	remaniement et zônes	8,000	»
21.	— 22,	remaniement et élargissement	19,000	»
22.	— 23,	remaniement, élargissement, etc	20,000	»
23.	— 24,	élargissement	1,495	77
24.	Réserve pour travaux imprévus		22,300	»
25.	Traitement des conducteurs, salaire des piqueurs, etc		64,015	»
26.	Frais d'impression		1,500	»
27.	Indemnités proportionnelles des ingénieurs		7,994	»
28.	Indemnités extraordinaires aux ingénieurs et conducteurs		1,800	»
	Total du sous-chapitre IV		756,189	30

SOUS-CHAPITRE V.

ART 1er — *Chemins vicinaux de grande communication.*

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS	TOTAL.
1	» »	4800 »	4800 »
4	1049 49	»	1049 49
6	4004 »	»	4404 »
7	4630 »	12000 »	16630 »
8	11157 »	3146 25	14303 25
9	9000 »	»	9000 »
10	1217 »	4800 »	6017 »
11	12533 »	» »	12533 »
12	3185 »	»	3185 »
13	8340 »	12000 »	20340 »
14	4350 »	22300	26650 »
15	9000 »	12000 »	21000 »
16	3950 »	16000 »	19950 »
17	8761 »	»	8761 »
18	2667 »	»	2667 »
19	3117 »	6400 »	9517 »
20	21710 »	8000 »	29710 »
21	4679 »	12000 »	16679 »
22	1113 »	»	1113 »
23	12000 »	8000 »	20000 »
24	10961 »	»	10961 »
25	4847 »	»	4847 »
27	6083 »	»	6083 »
28	2665 »	»	2665 »
30	2540 »	»	2540 »
32	5497 »	»	5497 »
33	5000 »	»	5000 »
34	2220 »	»	2220 »
35	6257 »	»	6257 »
36	6421 »	»	6421 »
37	333 »	»	333 »
38	11333 »	»	11333 »
39	5592 »	»	5952 »
40	5000 »	»	5000 »
41	5770 »	»	5770 »
42	11473 »	»	11473 »
43	5842 »	»	5842 »
44	2333 »	»	2333 »
45	8545 »	»	8545 »
46	3200 »	»	3200 »
47	2260 »	»	2260 »
48	3326 »	»	3326 »
49	4392 »	»	4392 »

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
50	13051 »	»	13051 »
51	5931 »	»	5931 »
52	2183 »	»	2183 »
53	853 »	»	853 »
54	2638 »	»	2638 »
55	7667 »	»	7667 »
56	667 »	»	667 »
57	8000 »	»	8000 »
58	10667 »	»	10667 »
59	10470 »	»	10470 »
60	5757 »	»	5757 »
61	3333 »	»	3333 »
62	9333 »	»	9333 »
63	5320 »	»	5320 »
64	4297 »	»	4297 »
65	8647 »	»	8647 »
66	3450 »	»	3450 »
67	2333 »	»	2333 »
68	6578 »	»	6578 »
69	11438 »	»	11438 »
70	4742 »	»	4742 »
71	5272 »	»	5272 »
72	8585 »	»	8585 »
73	2140 »	»	2140 »
74	1803 »	»	1803 »
76	4100 »	»	4100 »
77	1596 »	»	1596 »
TOTAL....	399904 49	121446 25	521350 74

ART. 2. — *Chemins d'intérêt commun.*

Subventions pour l'entretien des diverses lignes . . . . 119,200 fr.

ART. 3. Subventions pour les travaux des autres chemins vicinaux 20,000 »
4. Réserve pour travaux imprévus. . . . . 25,000 »
5. Traitement des agents-voyers, etc. . . . . 111,100 »
6. Impressions pour le service de la grande viciualité . . 2,000 »
7. Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur les contingents communaux, etc. . . 371,548 99

TOTAL du sous-chapitre V 1,170,199 73

SOUS-CHAPITRE VI.

Enfants assistés.

ART. 1er	Dépenses du service extérieur pour un nombre moyen de 820 enfants : Mois de nourrice et pensions, secours, indemnités, etc.	80,800	»
2.	Traitement de l'inspecteur et de l'inspecteur-adjoint. . .	4,800	»
	TOTAL du sous-chapitre VI	85,600	»

. . . . SOUS-CHAPITRE VII.

Aliénés.

Dépenses pour un nombre moyen de 885 aliénés à raison de 365 fr.		323.025	»
Frais de transport, etc.		11,600	»
		334,625	»
A déduire :			
1° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir.	22,000	117,000	»
2° Le produit présumé du concours des communes . .	95,000		
TOTAL du sous-chapitre VII		214,625	»

SOUS-CHAPITRE VIII.

Assistance publique.

ART. 1er	Secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents	1,000	»
2.	Indemnité pour la propagation de la vaccine.	2,400	»
3.	Secours aux sociétés maternelles.	2,000	»
4.	Subvention aux sociétés de secours mutuels	1,500	»
5.	Bureaux d'assistance judiciaire.	210	»
6.	Bourses dans l'établissement destiné aux filles repenties	9,000	»
7.	Entretien de mendiants du Nord dans le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon.	6,000	»
8.	Secours aux malades indigents.	1,000	»
9.	Entretien de sourds-muets et jeunes aveugles dans les institutions de Lille et de Fives.	42,800	»
10.	Entretien de jeunes aveugles dans l'institution impériale de Paris	700	»
11.	Secours dans le cas d'extrême misère	3,000	»
12.	Subvention aux colonies agricoles de Mettray, et de Mesnil-Saint-Firmin	750	»
13.	Subvention à la société de patronage des jeunes libérés. .	1,000	»
14.	Subvention à la société du Prince impérial.	200	»
15.	Id. Id. humaine de Dunkerque	500	»
16.	Id. Id. Id. de Gravelines	500	»
	TOTAL du sous-chapitre VIII	72,560	»

SOUS-CHAPITRE IX.

Culte catholique.

ART. 1er	Indemnité à Mgr l'archevêque	5,000	»
Id.	aux trois vicaires généraux	3,600	»
Id.	aux dix chanoines	10,000	»

Cultes non catholiques.

2.	Secours pour concourir aux frais des cultes { protestant	1,200 »		
	{ israëlite	1,000 »	2,200	»
	TOTAL du sous-chapitre IX		20,800	»

SOUS-CHAPITRE X.

Archives départementales.

ART. 1er	Appointements du conservateur et des employés auxiliaires	9,100	»
2.	Dépouillement extraordinaire des archives, etc.	900	»
3.	Publication de l'inventaire	750	»
4.	Inspection des archives communales	500	»
	TOTAL du sous-chapitre X	11,250	»

SOUS-CHAPITRE XI.

Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts.

ART. 1er	Achat et reliure d'ouvrages administratifs pour la préfecture, etc.		600	»
2.	Subvention à la société d'émulation de Cambrai	500		
Id.	Id. des sciences et arts de Valenciennes	500		
Id.	Id. dunkerquoise	500		
Id.	Id. impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille	1500		
Id.	aux sociétés de musique	3000		
Id.	à l'école des arts industriels et des mines de Lille	8800		
Id.	à la faculté de droit de Douai	500		
Id.	à la société de médecine de Lille	800		
Id.	au jeune Devos, élève peintre	1000	28,100	»
Id.	Id. Lenglet, id.	1000		
Id.	Id Peinte, élève sculpteur	1000		
Id.	Id. Calot, id	1000		
Id.	Id. Trufot, id.	1000		
Id.	Id. Houssin, id.	1000		
Id.	Id. Laoust, id.	1000		
Id.	Id. Cordonnier id.	1000		
Id.	Id. Dutert, élève architecte	1000		
Id.	Id. Fournier, élève musicien	1000		
Id.	Id. Lesage, élève architecte	1000		
Id.	à la Dlle Dumoulin, élève musicienne	1000		

ART. 3.	Conservation des monuments historiques		390 »
4.	Subvention à la commission historique de Lille		700 »
5.	Monument à Barbier de Metz		500 »
6.	Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers de Châlons		2,200 »
7.	Service des observations météorologiques		300 »
8.	Elèves sages-femmes envoyées à Paris		2,794 »
9.	Cours d'accouchement et traitement du professeur		1,500 »
10.	Acquisition de la statue du Prince impérial		390 »
	TOTAL du sous-chapitre XI		37,474 »

SOUS-CHAPITRE XII.

Encouragement à l'agriculture et à l'industrie.

ART. 1er	Chambres d'agriculture	1,700 »	
	Sociétés d'agriculture	10,500 »	
	Concours d'animaux reproducteurs	1,500 »	20,900 »
	Comices agricoles	5,000 »	
2.	Courses de chevaux	8,000 »	
	Elève des chevaux	11,600 »	19,600 »
3.	Encouragement à la Société Vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais		300 »
ART. 4.	Entretien d'élèves à l'école d'Alfort		1,575 »
5.	Mesures contre les épizooties		1,000 »
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles		300 »
	TOTAL du sous-chapitre XII		43,675 »

SOUS-CHAPITRE XIII.

Subventions aux communes.

ART. 1er	Établissement de pompes à incendie	4,000 »
2.	Subvention pour secours et pension aux sapeurs-pompiers	1,000 »
3.	Subvention pour traitement de malades indigents des communes privées d'établissements hospitaliers	5,000 »
4.	Subvention à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille	5,000 »
5.	Subvention pour construction ou reconstruction d'églises	19,000 »
	TOTAL du sous-chapitre XIII	34,000 »

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dépenses diverses.

ART. 1er	Rachat du pont de Saint-Momelin		3,200	»
2.	Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne.		1,500	»
3.	Indemnité de logement au directeur des prisons		500	»
4.	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons		1,100	»
5.	Prêt à l'asile d'aliénées de Bailleul (2e partie)		46,000	»
6.	Remplacement des actes de l'État-civil déposés au tribunal de Lille		12,500	»
7.	Dépenses des Conseils de salubrité		9,160	»
8.	Mesures contre les épidémies		600	»
9.	Frais d'impression des délibérations du Conseil général	6,800 »	40,900	»
	Frais d'impression des budgets et comptes départementaux	1,100 »		
	Frais d'impression des listes électorales, des listes du jury, etc.	3,000 »		
10.	Secours à des veuves d'anciens employés de la Préfecture.		1,950	»
11.	Menues dépenses et frais de bureau du greffe du Conseil de Préfecture		800	»
12.	Indemnités aux employés de la Préfecture pour travaux extraordinaires		3,100	»
13.	Traitement des concierges de la Préfecture.		1,400	»
14.	Gratifications pour belles actions.		1,400	»
15.	Traitement des concierges du Palais-de-Justice		1,700	»
16.	Avances pour travaux d'intérêt public, à la charge des particuliers		20,000	»
17.	Frais de division des cotes des contributions directes entre propriétaires et fermiers.		6,440	»
18.	Réserve pour dépenses diverses et imprévues.		1,000	»
19.	Redevance pour une prise d'eau dans un canal communal à Lille		2	»
20.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing.		250	»
21.	Frais d'inspection du travail des enfants dans les manufactures.		5,200	»
22.	Subside à la société des régates de Dunkerque.		300	»
	TOTAL du sous-chapitre XIV		129,002	»

SOUS-CHAPITRE XV.

Dettes départementales.

ART. 1er	Solde des dépenses des enfants assistés en 1867.	4,333	43
2.	Traitement de malades dans les hôpitaux en 1867	1,305	34
3.	Service des eaux à la caserne de gendarmerie d'Avesnes.	60	»

Art. 4.	Solde des dépenses des aliénés en 1867	22,264	43
5	Solde de frais d'une exposition collective d'agriculture .	2,675	91
6.	Mobilier pour la Sous-Préfecture de Douai.	2,323	»
7.	Appropriation de bâtiments	777	»
8.	Honoraires d'architecte	2,068	65
	Total du sous-chapitre XV	35,807	75

SOUS-CHAPITRE XVI.

Instruction publique.

Art. 1er	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200	»
2.	Entretien de bourses dans les lycées de Lille et de Douai.	9,600	»
3.	Entretien d'élèves à l'école normale de Cluny.	1,600	»
4.	Service de l'instruction primaire	316,364	20
	Total du sous-chapitre XVI	328,864	20

SOUS-CHAPITRE XVII.

Cadastre.

Subvention pour le renouvellement du cadastre.	18,000	»

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Dépenses imputables sur le produit de centimes extraordinaires.

§ 1er

ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX.

Art. 1er	Reconstruction de la maison d'arrêt de Cambrai	118,000	»
2.	Construction de l'hôtel de la Préfecture	39,080	»

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

3.	Chemin N° 25, Remaniement	6,400	»
—	32, Relèvement de la chaussée.	2,080	»
—	36, Remaniement	16,000	»
—	39, Remaniement et élargissement	17,200	»

Chemin N° 44, Remaniement	14,400	»
— 42, Reconstruction d'un pont	7,200	»
— 43, Elargissement de chaussée	12,000	»
— 47, Remaniement	8,000	»
— 50, Amélioration	28,000	»
— 51, Rectification	10,000	»
— 55, Prolongement de pavage	8,000	»
— 59, Elargissement de chaussée	12,000	»
— 62, Amélioration	16,000	»
— 63, Amélioration	8,000	»
— 67, Pavage	31,500	»
— 70, Remaniement	12,000	»
— 78, Construction	20,000	»
ART. 4. Subvention pour travaux des chemins vicinaux ordinaires	500,000	»

§ 2.

Service des emprunts départementaux	280,000	»
TOTAL du sous-chapitre XVIII	1,165,860	»

SOUS-CHAPITRE XIX.

Dépenses imputables sur fonds d'emprunt.

Construction de l'hôtel de la préfecture	156,400	»
Idem.	95,000	»
TOTAL du sous-chapitre XIX	251,400	»

SOUS-CHAPITRE XX.

Dépenses imputables sur les produits éventuels extraordinaires.

Frais de vente de matériaux, mobilier hors de service et vieux papiers	200	»

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires	3,114,543	04
Id. extraordinaires	1,417,460	»
TOTAL	4,532,003	04

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1867.

NAISSANCES.

Le nombre des naissances a été, en 1867, de 46,656 et celui des décès, de 33,192; la différence en faveur des naissances a été de 13,464.

Cet excédant est supérieur de 7,738 à celui de l'année 1866, mais pendant cette année nos populations du Nord avaient éprouvé les ravages de l'épidémie cholérique. Cette funeste influence ayant disparu en 1867, les choses se sont rétablies dans leur état normal.

Ci-après sont les chiffres récapitulatifs du mouvement :

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	2023	1912	135	134	4204
— d'Hazebrouck .. .	1740	1732	83	86	3641
— de Lille.....	8719	8280	1176	1174	19349
— de Cambrai	2699	2628	358	298	5983
— d'Avesnes.....	2024	2002	171	200	4397
— de Douai	1651	1566	145	139	3501
— de Valenciennes..	2597	2405	294	288	5584
Totaux....	21453	20525	2362	2316	46656

Total général des naissances.	Garçons.	23815	46656
	Filles..	22841	
	Enfants légitimes ..	41978	46656
	— naturels ...	4678	

Le relevé des naissances ne présente dans ses détails comme dans son ensemble que de faibles différences avec les chiffres de l'année 1866. Il en résulte un excédant sur ceux-ci, de 245, qui se répartit entre les deux sexes et entre les deux classes d'enfants légitimes et naturels. Un tel résultat ne se prête guère à des commentaires; nous ferons toutefois remarquer :

1° Que les nombres ont un peu fléchi dans les arrondissements d'Hazebrouck, de Cambrai et de Douai, tandis qu'ils ont un peu augmenté dans les autres;

2° Que la proportion des enfants naturels à l'ensemble des naissances qui est comme d'ordinaire de 10 p. % varie suivant les arrondissements. Ainsi, elle est de 12 p. % dans l'arrondissement de Lille, de 11 dans celui de Cambrai et de 10 dans l'arrondissement de Valenciennes, tandis qu'elle n'est qu'un peu plus de 8 dans ceux d'Avesnes et de Douai, de 6 dans l'arrondissement de Dunkerque, et n'atteint guère plus de 4 1/2 dans celui d'Hazebrouck;

3° Que les reconnaissances ont été de 1,424 sur 4,678 enfants naturels, ce qui fait une sur 3, 28;

4° Que les naissances, considérées selon le sexe, se sont, comme en 1866, réparties comme suit: Masculines 51 p. %, féminines 49 p. %;

5° Que la moyenne mensuelle des naissances a été de 3,888; que les mois de mars, janvier, mai, février et juillet ont donné des nombres supérieurs à cette moyenne et que les autres sont restés au-dessous.

Naissances multiples.

On a constaté, en 1867, 432 naissances doubles; elles ont produit 864 enfants, savoir: 429 garçons dont 53 mort-nés et 376 vivants, et 435 filles dont 376 mort-nées et 59 vivantes.

Les naissances triples ont été au nombre de 3 ayant donné: une 3 garçons, une 3 filles et une 1 garçon et 2 filles; ensemble 4 garçons, tous mort-nés et 5 filles, toutes vivantes.

MARIAGES. — 1867.

On a compté, en 1867, 11,279 mariages, savoir :

	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	
Arrondiss. de Dunkerque ...	887	65	82	53	1087
— d'Hazebrouck.....	646	54	84	24	808
— de Lille.....	3447	247	353	227	4274
— de Cambrai.....	1335	46	109	47	1537
— d'Avesnes.....	1089	54	77	35	1255
— de Douai.	718	29	77	28	852
— de Valenciennes...	1230	63	106	67	1466
Totaux.....	9352	558	888	481	11279

Le nombre des mariages est sensiblement le même en 1867 qu'en 1866 ; il n'a augmenté que de 26. Il a notablement diminué toutefois dans l'arrondissement de Douai et un peu aussi dans celui d'Hazebrouck. Mais d'autres parties du département ont fourni des excédants.

Les mois qui ont produit le plus grand nombre de mariages sont ceux de mai, juillet, septembre et octobre.

Parmi les mariés, 13,915 ont signé leur nom, dont 7,743 hommes et 6,172 femmes; ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne pas savoir écrire, sont au nombre de 11,349, dont 3,536 hommes et 7,813 femmes. Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 48 ; trois avaient été l'objet d'oppositions.

4,074 mariages ont donné lieu à la rédaction d'un contrat.

On a compté 2 mariages entre neveux et tantes; 3 entre oncles et

nièces ; 42 entre beaux-frères et belles-sœurs, et 132 entre cousines et cousins germains.

Les veufs qui ont contracté mariage ont été au nombre de 1,369 ; 1,039 veuves ont convolé en secondes noces.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 1,314 ; c'est un mariage réparateur sur 8,58 mariages. Le chiffre des enfants dont l'état-civil a été ainsi régularisé est de 1,878.

DÉCÈS. — 1867.

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	109	85	17	10	221
— d'Hazebrouck.. ..	79	72	7	4	169
— de Lille.....	534	445	123	109	1181
— de Cambrai.....	141	87	20	19	267
— d'Avesnes.... ...	78	49	13	6	146
— de Douai..... ...	74	56	7	11	148
— de Valenciennes..	134	93	16	17	260
Totaux.....	1149	864	203	176	2392

Le nombre des mort-nés a quelque peu diminué parmi les garçons et diminué parmi les filles, mais le chiffre total n'a en quelque sorte pas varié. — Comparés aux naissances, les mort-nés sont dans la proportion de 1/16 dans l'arrondissement de Lille, de 1/19 dans celui de Dunkerque, de 1/22 dans ceux d'Hazebrouck, de Cambrai et de Valenciennes, de 1/24 dans l'arrondissement de Douai et de 1/30^{e} dans celui d'Avesnes.

Décès ordinaires.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.	
Arrondt. de Dunkerque....	1145	437	170	1752	1039	324	307	1670	3422
— d'Hazebrouck	785	355	186	1326	700	325	255	1280	2606
— de Lille.....	4714	1553	665	6932	4366	1385	796	6543	13479
— de Cambrai.....	1124	538	323	1985	1072	505	344	1921	3906
— d'Avesnes	849	520	282	1651	731	439	340	1510	3161
— de Douai	777	442	200	1419	733	346	277	1356	2775
— de Valenciennes..	1083	612	308	2003	1028	467	345	1840	3843
Totaux.....	10477	4457	2134	17068	9669	3791	2664	16124	33192

Décès par âges.

De 0 à 10 ans.....	7606	»	»	7606	6933	»	»	6933	14539
De 10 à 20 ans.....	609	1	»	610	682	22	»	704	1314
De 20 à 30 ans.....	804	185	16	1005	585	523	33	1141	2146
De 30 à 40 ans.....	317	493	73	883	213	709	61	983	1866
De 40 à 50 ans...	198	799	104	1101	149	648	98	895	1996
De 50 à 60 ans.....	367	913	193	1473	241	634	350	1225	2698
De 60 à 70 ans.....	334	1097	593	2024	308	658	595	1561	3585
De 70 à 80 ans.	246	700	599	1545	280	458	855	1593	3138
De 80 à 90 ans.....	120	251	383	754	158	123	607	888	1442
De 90 à 100 ans.....	10	18	39	67	20	16	65	101	168
Totaux...	10711	4457	2000	17068	9569	3791	2664	16124	33192

Comme on le voit par ces tableaux, les décès qui en 1866 avaient été de 40,685, ne se sont élevés en 1867 qu'à 33,192. La différence en moins est de 7,493, dont 4,238 sur la population mâle et 3,255 sur la population féminine. Ces diminutions s'appliquent aux arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque, qui avaient été le plus éprouvés par l'épidémie en 1866. Dunkerque, toutefois, reste un peu chargé sur les plus jeunes âges, bien que des diminutions se soient produites dans les autres classes.

Les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai, que la maladie a épargnés, présentent un surcroît assez sensible de mortalité parmi les garçons et les filles. L'augmentation totale pour Avesnes est de près de 300; pour Cambrai, les excédants que nous signalons sont plus que couverts par les réductions qui se sont produites dans les autres catégories.

La moyenne mensuelle des décès a été de 2,766. Les mois de février, juin, octobre, novembre et décembre ont été au-dessous; les autres, notamment ceux de mars, avril et septembre l'ont dépassée.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Par suite de vacances survenues pour cause de décès dans le cours de l'année 1868, il a été procédé aux élections dont nous donnons les résultats ci-après :

CANTONS.	NOMBRE d'électeurs inscrits.	NOMBRE de votants.	NOMS des CANDIDATS ÉLUS.	Nombre de suffrages qu'ils ont obtenus.	Voix dissidentes ou perdues.
CONSEIL GÉNÉRAL.					
Arr.t d'Hazebrouck.			MM.		
Bailleul-Nord-Est . . .	3590	2650	Lotthé	2246	404
Arrondiss.t de Lille.					
Lille-Sud-Ouest . . .	6963	2682	Testelin.	2526	156
Arrond.t d'Avesnes.					
Le Quesnoy-Ouest . .	4047	2709	Le baron de l'Épine fils.	2707	2
Arrond.t de Douai.					
Orchies.	5348	4580	Des Rotours fils.	3506	1074
Arr.t de Valencieunes.					
St.-Amand (rive g.). .	5044	2844	Legrand.	2784	27
CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.					
Arrondiss.t de Lille.			MM.		
Lille-Ouest.	4395	2843	Delattre.	1605	1238
Arrond.t de Cambrai.					
Cambrai-Est.	5723	3291	Brabant.	3243	48
Arrond.t de Douai.					
Orchies.	5374	3095	Josson.	3040	55
Arr.t de Valenciennes.					
Bouchain	9430	5129	Cartigny.	5061	68
St-Amand (rive gauche)	5044	1997	Barbieux.	1878	119

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitants, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture, du 2 octobre 1868, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	6
Bourbourg	5
Dunkerque-Est	8
Dunkerque-Ouest	8
Gravelines	3
Hondschoote	5
Wormhoudt	5
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul Nord.-Est	6
Bailleul Sud.-Ouest	5
Cassel	5
Hazebrouck N	6
Hazebrouck Sud	5
Merville	8
Steenvoorde	5
Arrondissement de Lille.	
Armentières	10
Cysoing	6
Haubourdin	10
La Bassée	6
Lannoy	10
Lille-Centre	9
Lille-Nord-Est	14
Lille-Ouest	9
Lille-Sud-Est	9
Lille-Sud-Ouest	24
Pont-à-Marcq	6
Quesnoy-sur-Deûle	7
Roubaix-Est	18
Roubaix-Ouest	12
Seclin	9
Tourcoing Nord	15
Tourcoing-Sud	14
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	8
Cambrai-Ouest	9
Carnières	10
Clary	12
Le Câteau	12
Marcoing	10
Solesmes	10
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	4
Avesnes-Sud	5
Bavai	6
Berlaimont	4
Landrecies	6
Le Quesnoy-Est	5
Le Quesnoy-Ouest	5
Maubeuge	12
Solre-le-Château	4
Trélon	7
Arrondissement de Douai.	
Arleux	5
Douai-Nord	8
Douai Ouest	8
Douai-Sud	7
Marchiennes	7
Orchies	6
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	14
Condé	9
St.-Amand, r. g	7
St.-Amand. r. d	5
Valenciennes-Est	8
Valenciennes-Nord	10
Valenciennes-Sud	9
	500

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

	kilomètres	
Chemins de fer d'Anzin à Somain, concédés à la Compagnie des mines d'Anzin par ordonnances des 24 octobre 1835 et 2 octobre 1846	19	»
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé à la Compagnie du Nord par la loi du 15 juillet 1845. Longueur dans le département..	198	»
Embranchement de Saint-Quentin à Erquelines.....	61	»
Embranchement de Busigny à Somain par Cambrai..	49	»
Ces deux lignes ont été concédées à la même compagnie par décret du 18 février 1852.		
Chemin de fer d'Aniche à Somain, concédé à la Compagnie des Mines d'Aniche par décret du 18 février 1850	1	»
Chemin de fer d'Hautmont à Mons, concédé par décret impérial du 19 août 1854, à M. le baron James de Rothschild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique. Il est exploité par la Compagnie du Nord.....	11	»
Chemin de fer des houillères du Pas-de-Calais, concédé à la Compagnie du Nord par décret du 26 juin 1857. Cette ligne est dirigée d'Arras sur Hazebrouck, par Lens, Béthune, Lillers (Pas-de-Calais) et Thiennes (Nord), avec embranchement de Lens sur Ostricourt...	11	»
Chemin de fer de Ferrière-la-Grande à Rousies, concédé à M. Dumont, maître de forges, par décret impérial du 23 avril 1859.....	3	50
Chemin de fer de Lille à Tournai, concédé à la Compagnie du Nord par décret impérial du 6 juillet 1862 ..	13	»
Chemin de fer de Denain à Lourches, concédé par		
A reporter....	366	50

	kilomètres
Report.....	366 50
décret impérial du 18 juin 1863, à la Société des hauts-fourneaux et forges d'Anzin.....	4 33
Chemin de fer de Lille à La Bassée, concédé par décret impérial du 29 août 1863 à la Société houillère de Béthune.....	22 »
La longueur totale des voies ferrées en exploitation dans le département est ainsi de.....	392 83

Les autres lignes en voie de construction sont celles ci-après :

Chemins de fer de Valenciennes à Aulnoye et d'Aulnoye à Anor, aussi concédés à la Compagniedu Nord par décrets du 6 juillet 1862.

Chemin de fer de Soissons à la frontière de Belgique par Anor, également concédé par décret de même date à la Compagnie du Nord.

La Compagnie a un délai de 8 ans pour la construction de ces diverses lignes.

Chemin de fer de Dunkerque à la frontière de Belgique vers Furnes, adjugé le 16 juin 1862, à M. Petyt, pour 98 ans, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part du Gouvernement. Longueur en France, 13 kilomètres 53.

Chemin de fer de Lille à Valenciennes concédé par décret du 11 juillet 1864, à la Compagnie Guilbert, Hamoir et Viette.

Chemin de fer concédé à la Compagnie des mines de houille de l'Escarpelle par décret impérial du 24 février 1866, à l'effet de relier sa nouvelle fosse à la ligne du Nord au garage de la Deûle.

Chemin de fer d'Armentières à la frontière, concédé par décret du 26 mai 1866 à la Compagnie belge du chemin de fer d'Ostende à Armentières.

Chemin d'Hazebrouck à la frontière, concédé par décret du 26 décembre 1866 à la Compagnie Belge des chemins de fer de la Flandre Occidentale.

Un décret impérial du 18 juillet 1868, ordonne la construction du chemin de fer partant de Gravelines, passant à Bourbourg et se reliant à la ligne de Lille à Calais soit à Watten (Nord), soit à Audruick (Pas de-Calais).

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de quarante, dont quinze routes impériales et vingt-six routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.16	9.76	36.92
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.40	»	54.40
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.36	»	96.36
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.61	»	15.61
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	58.44	»	58.44
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.74	10.29	40.03
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.27	»	34.27
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.37	»	40.37
42	3.e	De Lille à Boulogne	52.94	2.41	55.37
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.91	»	27.91
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	46.79	13 88	60.67
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.63	17.07	42.70
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	536.09	55.81	591.89
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k
1		De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2		De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3		De Douai à Tournai	16.038	»	16.038
4		De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5		D'Avesnes à Philippeville	0.560	15.500	16.060
6		De Landrecies à Chimay	6.208	35.420	41.628
7		De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8		De Condé à St-Amand	12.210	»	12.210
9		De Lille à St-Omer	46.320	»	46.320
10		De Valenciennes à Bohain	42 135	»	42.135
11		De Cambrai à Guise	18 663	»	18.663
12		D'Avesnes au Quesnoy	8.463	19.188	27.651
13		De Maubeuge à Maroilles	»	20.176	20.176
14		De Lille à Courtrai	22.302	»	22.302
15		De Dunkerque à Furnes	0.700	12.940	13.640
16		De La Bassée à Estaires	0.685	4.605	5 290
17		D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18		De Béthune à Armentières	2.230	2.650	4.880
19		De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.567	»	43.567
20		De Cassel à la frontière	11.323	»	11.323
21		De Bergues à St-Momelin	3.644	18.330	21 944
22		De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23		De Cambrai à la frontière	26.230	26.558	52.788
24		D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25		Ceinture de Maubeuge	0.280	1.525	1.805
26		Ceinture de Cambrai	»	5.664	5.664
		TOTAUX	346 709	169.639	516.348

Les routes de ces deux catégories desservent une circulation agricole, industrielle et commerciale considérable. La moyenne diurne sur les

routes impériales est de 584 coliers ; elle est de 388 coliers sur les routes départementales.

L'activité de cette circulation est une cause permanente de la dégradation des chaussées ; aussi laissent-elles généralement à désirer. D'importantes réparations y sont entreprises depuis plusieurs années, au moyen des allocations accordées sur les fonds de l'État pour les routes impériales et des ressources extraordinaires votées par le Conseil général pour les routes départementales.

L'entretien des routes impériales donne lieu dans tout l'Empire à une dépense moyenne de 537 fr. par kilomètre. Dans le département du Nord, le même entretien coûte annuellement 738 fr. 54 c. pour les chaussées pavées et 1,338 fr. 16 c. pour les chaussées d'empierrement. Cette différence l'explique par l'extrême activité du roulage, le défaut de solidité du sol, ses circonstances climatériques et la cherté des matériaux.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 72. Nous en donnons ci-après le détail (1). — Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et chaussées.

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1019	18551	19570
3	D'Hondschoote à Watten.....	16508	19180	35688
4	De Bergues à Furnes.....	351	11644	11995
6	De Lille à Lannoy.....	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes.....	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28356	»	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17.....	9176	2358	11534
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.....	6435	27970	34405
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain.....	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres.....	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny.....	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	1063	15950	17013
18	De Bailleul à Ypres..... .	1119	2987	4106
19	De Samghin à Pont-à-Marcq.....	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson	317	36087	36404
21	De Saint-Amand à Hélesmes	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin.....	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville.... .	1831	19762	21593
24	De Gussignies à Avesnes.....	121	21543	21664
25	D'Arleux à Orchies.....	20018	»	20018
27	De Maubeuge à Solre-le-Château	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch.....	47	8618	8665
30	De Carvin à Orchies.....	7601	»	7601
32	D'Etrœungt à Prisches	»	13525	13525
33	D'Hazebrouck à Merris.....	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.....	4704	»	4704
35	De Douai à Saint-Amand.....	27222	»	27222

(1) Les chemins Nos 2, 5, 26, 29, 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing... .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin..... . .	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau.....	838	16300	17138
39	De Seclin à La Bassée.....	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.... .	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.....	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont...	811	15903	16714
43	De Landrecies à Solesmes.....	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Houdschoote.....	37	7743	7780
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Millam à Lederzeele	»	10210	10210
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.....	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.....	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain	10023	8687	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq.....	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.....	576	4979	5555
53	De Courchelettes..... .	4118	»	4118
54	D'Etrœungt au Nouvion.....	»	4876	4876
55	De Bailleul à l'Abeele.....	1542	10814	12356
56	De Béthune à Estaires.....	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin.....	405	7436	7841
58	D'Armentières à La Bassée.....	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench. au-Bois.....	8789	7767	16556
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele.....	4507	6588	11095
62	D'Estaires à Don	11518	600	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout.....	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor.....	»	12316	12316
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde	525	3870	4395
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle.....	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines	»	9622	9622
72	De Prisches au Nouvion	»	10134	10134
73	De Trélon à la Capelle.....	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry.....	»	4192	4192
76	De St. Waast à la Guizette	7375	»	7375
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	»	2380	2380
78	Ceinture de Valenciennes (à construire).	2302	»	2302
	TOTAUX... ...	423635	43012	856647

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 120, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos	DÉNOMINATION..	LONGUEUR.			
		Pavage.	Empierrement.	sol naturel.	TOTALE
1	De Straenstraet, de la route départementale N° 15, à Téteghem	690	3700	»	4390
2	De Claperdyckstraet, de la même route à Uxem.	»	4940	»	4940
3	De Bergues au Sprewkot	1800	8735	»	10535
4	D'Aubers à la Fin de la Guerre	950	7852	»	8802
5	De Thun-l'Évêque à Cambrai	6580	»	»	6580
6	De Renescure à Schoubrouck	»	4093	»	4093
7	De Trélon à Eppe-Sauvage et à la frontière	»	9950	»	9950
8	De Maubeuge à Villers-Sire-Nicole	»	4472	»	4472
9	De Bellignies à Bettrechies	»	1500	»	1500
10	D'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac	6775	»	»	6775
11	De Douai à Roost-Warendin	3996	»	»	3996
12	D'Haubourdin à Wattignies	7090	»	»	7090
13	De Sequedin à Haubourdin	»	3780	»	3780
14	De Vendegies à Escarmain	1220	6480	»	7700
15	De Bruille à Maulde	9663	»	»	9663
16	D'Hazebrouck à Vieux-Berquin	»	7927	760	8687
17	De Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes	»	7151	»	7151
18	De Lewarde à Fressin	1060	2970	»	7030
19	De Wannechain à Baisieux	7900	»	»	7900
20	De Vred à Somain	1540	»	»	1540
21	De Lezennes à Ronchin	3397	»	»	3397
22	D'Aubencheul à Hem-Lenglet	5716	»	1784	7500
23	De Steenwoorde à Winnezelle	»	5913	»	5913
24	De Lannoy à Baisieux	6406	»	»	6406
25	De Catillon à Ribeauville	»	2030	2850	1880
26	De Rumilly à Escaudœuvres	160	750	»	1210
27	D'Avesnes au Nouvion et à Barzy	15764	»	»	15764
28	De Ribécourt à La Chapelle d'Anneux	8078	»	»	8078
29	De Clary à Troisvilles	7802	558	»	8360
30	De Bergues à Bambecque	300	8965	»	9265
31	De Tourmignies à à Avelin	1190	»	»	1190
32	De Roost-Warendin à Auby	5281	»	»	5281
33	De Pecquencourt à Aniche	6325	»	»	6325
34	De Neuville à Noyelles	2887	»	»	2887
35	D'Ors à Basuel	8	3222	»	3230
36	De Ledringhem à Wormhoudt	»	1015	»	1015
37	De la Croix-de-Pierre à la Lys	5330	3375	»	8705

N°s	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
38	De Villereau à Orsinval	260	2526	»	2786
39	De Roucourt à la route impériale N° 45	»	2568	»	2568
40	D'Esquerchin à Douai	4215	715	»	4930
41	De Fournes à Fromelles	480	»	2620	3100
42	De Fourmies au pont de Sains	»	6280	»	6280
43	de Sommaing à Vendegies-sur-Écaillon	»	1000	»	1000
44	D'Haverskerque à Aire	»	7155	»	7155
45	De Cassel à Oudezeele	»	5069	»	5069
46	De Noyelles à Fontaine-Notre-Dame	400	3730	»	4130
47	De Cobrieux à Bourghelles	2740	»	»	2740
48	D'Hazebrouck à Blaringhem	115	11645	»	11760
49	De Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	»	9616	»	9616
50	De Noyelles à Houplin	1850	»	1250	3100
51	D'Hazebrouck à Hondeghem	1532	4520	2870	8922
52	De Villers-Guislain à Gonnelieu et Epéhi	280	2580	»	2860
53	De Lederzeele à Watten	185	6818	»	7003
54	De la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle	1120	3285	»	4405
55	De Rexpoede à Hondschoote	110	5770	»	5880
56	D'Esnes à Marcoing	1060	10690	»	11750
57	De Saint-André à la Lys (chemin de Messine)	625	10389	»	11014
58	De Lille à Lambersart	3538	»	»	3538
59	D'Etreux à Saultain	2275	»	»	2275
60	De Valenciennes à Orsinval	1523	9616	»	11139
61	D'Haveluy à Wallers	2392	»	»	2392
62	De Bois-Grenier à Wavrin	4305	3412	»	7717
63	D'Ennetières-en-Weppes à Englos	776	6340	»	7116
64	De Bondues à Bousbecques	8415	»	»	8415
65	De Douai à Oisy	5242	2633	»	7875
66	De Marcq à Marquette	2025	»	»	2025
67	De Saint-Souplet au Câteau	»	4350	2626	6976
68	De Wavrechain à Denain	1365	»	»	1365
69	De Wulverdinghe à Bollezeele	8500	»	»	8500
70	De Cuvillers à Bantigny	1260	»	»	1260
71	De Paillencourt à Hordain	4150	»	2980	7130
72	De Dunkerque au pont de Leffrinckoucke	1400	3895	»	5295
73	D'Arneke au Ménégat à Nordpeene	200	5418	2100	7718
74	D'Avesnes-le-Sec à Lieu Saint-Amand	5266	»	»	5266
75	De Zermezeele à Cassel et à Ledringhem	694	3101	1720	5515
76	De Niergnies à Cambrai	1280	70	»	1350
77	D'Estaires à Steenwerck	180	7740	»	7920
78	Du bac de Wavrin	11520	»	»	11520
79	De Steenbecque à Ebblinghem	»	8700	»	8700
80	De Beugnies à Sains	»	11171	»	11171
81	D'Hornaing à Marchiennes	7761	»	»	7761
83	D'Ohain à la frontière	»	2395	»	2395
84	De Bavai à la frontière	»	7061	»	7061

N°s	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empier-rement.	Sol naturel.	TOTALE.
85	D'Haspres à Solesmes.	9982	»	118	10100
86	De Quesnoy au Câteau	2934	14341	»	17275
87	De Gommegnies à Roisin	»	7233	»	7233
88	De Dunkerque au Rosendael.	»	2225	»	2225
89	De Bailleul au Mont-Noir et à la frontière. .	»	1200	2373	3573
90	De Genech à Baisieux.	6518	»	3012	9530
91	De Leers à Tourcoing.	2978	»	4872	7850
92	Du Câteau à Landrecies	»	»	12348	12348
93	De Seclin à Haubourdin.	»	1700	3450	5150
94	De Seclin à Vendeville	1600	»	3600	5200
95	De la Longueville au bois des Dames.	334	8376	»	8710
96	De Berlaimont à Villereau.	»	13110	»	13110
97	De Montigny à Lallaing , ...	2850	»	1520	4370
98	De Maing à Famars et Valenciennes.	2651	»	»	2651
99	D'Hasnon à Raismes	5950	»	»	5950
100	De Ruesnes à Famars	8224	»	»	8224
101	De Saint-Aubert à la route départementale N° 8.	2011	»	»	2011
102	De Condé à Bruille-Saint-Amand	6367	»	»	6367
103	De Busigny à Vaux.	1200	»	1524	2724
104	De Felleries à Avesnes	»	»	7840	7840
105	De Wallers à Hasnon	2407	»	2393	4800
106	De Solrinnes à Dimechaux.	»	3000	»	3000
107	De Caëstre à Steenvoorde	300	5354	»	5654
108	De la Madeleine à la route départementale N° 14.	1106	»	894	2000
109	De Ceinture de Douai	1820	»	»	1820
110	De Wattignies à Fâches	1330	»	1670	3000
111	D'Englefontaine à la Balance.	717	1592	»	5309
112	De Roubaix à Mouscron	»	»	2580	2580
113	De Bergues à Dunkerque par Steen-Dam . . .	3090	5380	»	8470
114	De Renescure à Campagne	»	1500	»	1500
115	De l'Arbre-de-Guise à la Laurette par Mazinghien	5400	»	60	5460
116	De Quérénaing à Trith-St-Leger	8172	»	»	8172
117	De Beaurain à Solesmes	657	»	1323	1980
118	D'Iwuy à Cattenières	8056	»	1488	12544
119	D'Hélesmes à Escaudain.	1015	»	1138	5153
120	De Pont-à-Marcq à Mérignies.	1350	»	»	1350
121	De Templeuve à Cysoing	2070	»	»	2070
122	De Merville à Estaires	118	5351	»	5769
123	D'Hantay et Salomé à La Bassée	2826	104	1570	1500
124	De Vendegies-au-Bois à Ovillers	»	2119	»	2119
»	De Demicourt à la route impériale N° 29. . . .	»	1812	»	1812
	TOTAUX	116580	117303	78633	142516

CHEMINS VICINAUX.

SERVICE DE 1867.

Les ressources créées pour l'ensemble du service vicinal pendant l'année 1866, se sont élevées à la somme totale de 4,036,288 fr., savoir :

Subventions du département		1,083,573 »
Subventions industrielles		77,567 »
Ressources communales	en argent	1,588,082 »
	en nature	1,143,341 »
Souscriptions particulières		143,725 »
Ensemble		4,036,288 »

Ces produits étaient applicables :

Aux chemins de grande communication jusqu'à concurrence de	1,444,918 »
Et aux chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires pour	2,591,370 »

Les dépenses effectuées au moyen de ces ressources se sont élevées en totalité à la somme de 3,779,554 fr. dont la division suit :

Personnel. — Ingénieurs et agents-voyers			111,600 »
Dépenses diverses et frais de rôles			1,997 »
Chemins de grande communication.			
Travaux d'amélioration	514,076 »		
Id. d'entretien	716,848 »		1,230,924 »
Chemins d'intérêt commun.			
Travaux de construction	291,231 »		
Id. d'amélioration	146,261 »		
Id. d'entretien	294,809 »		741,716 »
Id. d'art	9,415 »		
Chemins vicinaux ordinaires.			
Construction, amélioration et entretien			1,693,317 »
Ensemble			3,779,554 »

Les dépenses faites en travaux sont aux ressources créées dans la proportion de 908 p. 1000, et cette proportion se divise comme suit entre les trois catégories de chemins :

Chemins de grande communication. . .	305 p 0/00.
Id. d'intérêt commun	184
Id. vicinaux ordinaires.	419

Les dépenses relatives aux chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires se sont réparties de la manière suivante entre les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS VICINAUX		TOTAL.
	d'intérêt commun.	ordinaires.	
	fr.	fr.	
Dunkerque.....	51,793	157,598	209391
Hazebrouck.....	66,314	159,005	225319
Lille	235,682	441,585	677267
Cambrai	161,086	237,594	398680
Avesnes...	165,299	340,674	505973
Douai	25,590	133,147	158737
Valenciennes.....	35,952	223,714	259666
Totaux	741,716	1,693,317	2,435,033

Les résultats matériels de ces dépenses sont :

La construction de 68,173 mètres courants de chaussées, dont 25,732 en pavé et 42,423 en empierrement, de treize ponceaux et de 130 aqueducs; le relevé à bout de 19,735 mètres courants de chaussées pavées, le rechargement de 39,672 mètres courants d'empierrement; l'entretien de 6,000 kilomètres de chaussées.

NOTIONS

SUR LA DENSITE DES VOIES DE COMMUNICATION

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
		m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes	impériales	59403	67264	112127	115977	96486	52707	87136	591100
	départementales . .	35579	62454	101471	82459	135451	40902	58033	516409
	Total.	94982	129718	213598	198436	231937	93669	145169	1117509
Longueur des chemins vicinaux.	de grande communic. pavés ou	132940	113013	180850	106564	167694	79043	76573	856677
	d'intérêt commun empierrés.	356910	333644	538730	337951	866135	256077	785753	3475200
	et ordinaires. en sol naturel. . . .	352171	607677	687015	741689	301780	312801	502792	3505925
	Total	842021	1054334	1406595	1186204	1335609	647931	1365118	7837802
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés		584832	576375	933178	642951	1265766	628789	1007495	5639386
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel		937003	1184052	1620193	1384640	1567546	741590	1510287	8945311
		h	h	h	h	h	h	h	h
Superficie territoriale de chaque arrondissement.		72161	69320	87439	89260	139723	47206	62978	568087
Population de chaque arrondissement.		113184	109036	523231	193855	163450	115065	174220	1392041

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
Longueur correspondant à un hectare.	des routes impériales..	»,82	»,97	1,28	1,30	»,69	1,12	1,38	1,04
	des routes départementales.	»,49	»,90	1,16	»,97	»,97	»,87	»,91	»,91
	des chemins de grande communication.. .	1,84	1,63	2,07	1,18	1,20	1,67	1,22	1,51
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	4,94	4,81	6,18	3,80	6,19	5,45	12,50	6,12
	de toutes les voies construites.	8,09	8,31	10,69	7,25	9,05	9,11	16,02	9,58
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	13, »	17,16	18,62	15,55	11,27	15,80	21, »	15,75
Longueur par habitant.	des routes impériales..	»,54	»,64	»,24	»,61	»,61	»,47	»,51	»,45
	des routes départementales.	»,32	»,60	»,22	»,41	»,85	»,37	»,34	»,40
	des chemins de grande communication . .	1,18	1,04	»,35	»,55	1,05	1,68	»,44	»,62
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	3,16	3,06	1,03	1,74	5,31	2,23	4,51	2,50
	de toutes les voies construites.	5,20	5,34	1,84	3,34	7,82	4,75	5,83	3,97
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,30	10,86	3,10	7,13	9,61	6,45	8,68	6,43
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.	34	33	99	51	94	45	41	397
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	20	30	67	59	21	40	262
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemins.	34	26	70	73	96	38	39	376
	isolées des voies de communication. . .	»	»	«	«	»	»	»	»

On voit par ces détails que l'arrondissement d'Avesnes est le mieux pourvu au point de vue du développement des chaussées construites. Cet arrondissement est privilégié en ce sens qu'on y trouve abondamment les matériaux d'empierrement à la différence des autres qui en sont presque entièrement privés, et que la nature du sol y est en outre particulièrement propre à ce genre de construction.

On évalue en moyenne à un kilomètre courant de bon chemin public par kilomètre carré l'étendue des voies de communication désirables. Le tableau qui précède constate que le département du Nord, qui a une superficie de 5,681 kilomètres carrés, possède 4,829 kilomètres de voies construites ce qui équivaut à 85/100e de kilomètre courant par kilomètre carré.

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1867.

ROUTES IMPÉRIALES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	500,000 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	55,700 »	630,800
Travaux extraordinaires	75,100 »	
RIVIÈRES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	197,000 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	146,639 »	436,639 »
Travaux extraordinaires	93,000 »	
CANAUX.		
1re catégorie.	187,950 »	
2e idem.	46,100 »	844,396 »
Travaux extraordinaires	610,346 »	
ÉTUDES ET DESSÉCHEMENTS.		
Dépenses.		9,300 »
PORTS.		
1re catégorie.	120,000 »	
2e idem.	161,231 »	636,231 »
Travaux extraordinaires	355,000 »	
		2,557,366 »

Travaux départementaux.

Exercice 1867.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures. . .	367,543
Idem tribunaux.	140,784
Idem maisons d'arrêt.	11,104
Idem casernes de gendarmerie	11,531
Idem dépôts de sûreté.	150
Idem archives départementales	650
Construct. et réparation des routes départementales .	599,091
Idem des chemins vicinaux de grande communication. . .	1,141,860
Total. . .	2,272,713

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1867, ont donné lieu à une dépense de 7,889,773 fr., savoir :

	ÉDIFICES communaux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque	65339	209394	274730
idem d'Hazebrouck	204773	225319	430092
idem de Lille	2645147	677267	3322414
idem de Cambrai	1294879	398680	1693559
idem d'Avesnes	211331	505973	717304
idem de Douai	528580	158737	687317
idem de Valenciennes	504691	259666	764357
	5454740	2435033	7889773

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Cimetières.	Presbytères	Ecoles.	Salles d'asile.	Mairies.	Hospices.	Ponts.	Abattoirs.
Dunkerque...	»	»	»	1	»	1	»	»	»
Hazebrouck..	1	»	»	7	»	»	»	»	»
Lille	1	»	»	5	»	»	»	»	»
Cambrai.....	3	»	2	3	1	1	»	»	»
Avesnes	2	»	»	10	»	»	»	1	»
Douai... ...	»	»	2	3	»	»	»	»	»
Valenciennes.	»	»	»	2	»	»	»	»	»
Totaux....	7	»	4	31	1	2	»	1	»

CHEMINS DE FER.

Le renouvellement des anciennes voies se poursuit activement ; les lignes du littoral et celle de Saint-Quentin à Erquelinnes ont été plus particulièrement l'objet de cette amélioration. La nouvelle organisation des signaux et des postes télégraphiques dans les maisons de garde est terminée. Cette organisation fonctionne d'une manière convenable.

Le nombre des locomotives a été augmenté de 113 et porté à 735; les trois dépôts du département en contiennent 202. Le nombre des voitures à voyageurs a été lui-même augmenté de 115 ; on a, en outre, continué l'installation des appareils destinés à mettre les voyageurs en communication avec les agents des trains.

La Compagnie a terminé les travaux de la nouvelle gare des voyageurs à Lille, ainsi que ceux d'une nouvelle halle à Cassel, et des bâtiments des voyageurs à Raismes et à Wallers. Elle procède à l'agrandissement de la station d'Aulnoye en vue du service de la ligne en construction d'Aulnoye à Anor.

Les travaux de cette dernière ligne se poursuivent. La partie qui traverse Anor du Chemin de fer de Soissons à la frontière est en exploitation.

Le projet de tracé définitif de la ligne de Valenciennes à Aulnoye est approuvé ; les projets d'emplacement des stations sont aux enquêtes.

Les travaux de la ligne de Dunkerque à Fournes vont être repris; les projets des ouvrages d'art viennent d'être approuvés.

La Compagnie du Chemin de fer de Lille à Valenciennes n'a pas encore mis la main à l'œuvre; les expropriations de terrains nécessaires doivent être prochainement poursuivies.

Celle du chemin d'Ostende à Armentières est également restée inactive; une question s'est élevée relativement au tracé de cette ligne sur le territoire belge, à proximité de la frontière.

Le Chemin de fer de Lille à Béthune est en exploitation jusqu'à Lille (porte des Postes); il sera prochainement prolongé jusqu'à la gare de Fives.

Le projet du Chemin de fer d'Anzin à la frontière vers Péruwelz est déclaré d'utilité publique par décret impérial.

Par suite des vœux que le Conseil général a émis, l'Administration est en instance pour obtenir l'établissement des lignes complémentaires ci-après: de Gravelines à Watten, de Lille à Comines, de Tourcoing à Menin, de Roubaix à Somain, d'Armentières à Berghette, de Calais à Dunkerque, d'Erquelinnes à Fourmies et de Cambrai à Péronne. Il est à espérer que ses démarches seront suivies d'un plein succès.

Le mouvement sur les parties du réseau du Nord situées dans le département va toujours en progressant; le nombre des voyageurs a été en 1867 de 3,748,687; il n'avait été en 1866 que de 3,368,117; augmentation : 80,570. La recette des péages, qui avait été en 1866 de 32,573,867 francs, s'est élevée en 1867 à 33,585,710 fr. La différence en plus est de 1,011,842 fr. Le détail du mouvement et des recettes de 1867 est indiqué dans le tableau suivant.

NUMÉROS d'ordre.	STATIONS	Nombre de voyageurs	RECETTES			
			des Voyageurs.	des Marchandises à grande vitesse.	des Marchandises à petite vitesse.	TOTALES.
			fr.	fr.	fr.	fr.
2	Erquelines . . .	102102	1193756 56	300813 66	4916149 68	6410719 90
3	Lille	1064669	1988180 46	261297 04	2226603 44	4476080 94
4	Quévy	101452	1127144 77	32332 54	3193853 »	4353330 31
6	Dunkerque . . .	107099	300924 20	139717 94	2653066 36	3093708 50
8	Somain	70995	114184 13	10414 77	2111824 64	2236423 54
11	Quiévrain	57311	200499 04	186937 13	1226162 61	1613598 78
12	Valenciennes . .	139943	386722 32	78780 98	969662 »	1435165 30
13	Douai	231647	533793 42	52984 93	751871 36	1338649 71
17	Mouscron	222806	483504 54	86964 11	475578 86	1046047 31
18	Roubaix	413537	378215 87	127094 63	462682 89	967993 39
21	Cambrai	103097	310073 97	48457 69	326289 02	684819 68
24	Haulmont	25133	27426 99	3309 02	626028 78	656764 79
28	Lourches	16251	28694 49	1292 57	551303 90	581290 96
31	Maubeuge	78203	146951 60	23158 68	345126 90	515237 18
34	Raismes	25920	48578 67	3875 40	417099 75	469553 82
39	Tourcoing	189438	147847 81	29748 41	191152 40	368748 62
41	Armentières . . .	133361	143569 98	10664 06	208266 01	362500 05
46	Landrecies	32674	95690 16	15227 42	210466 95	321384 53
51	Aulnoye	29291	88625 73	13553 32	186405 15	288584 20
56	Bergues	67272	82802 28	15171 16	157631 51	255604 95
57	Le Câteau	34699	92904 09	16280 69	145799 16	254983 94
62	Hazebrouck . . .	74728	137826 61	14805 76	80193 87	232826 24
68	Jeumont	35366	35853 39	18295 38	169828 93	223977 70
91	Seclin	58427	61935 79	12798 30	67628 93	132363 02
92	Busigny	35654	78923 77	9120 »	35936 60	123981 07
93	Caudry	22311	43062 08	9594 73	70989 90	123646 71
96	Bailleul	41996	65683 73	6626 20	34425 80	106735 73
106	Bouchain	21118	32762 15	2231 07	53805 14	88798 36
111	Strazeele	18651	24881 13	4305 13	52771 65	78957 91
114	Montigny	19608	16806 03	617 37	49692 60	67116 »
115	Cassel	23633	36631 95	7409 60	22284 79	66326 34
120	Iwuy	12915	22560 02	1192 10	34329 50	58081 62
121	Watten	19173	23699 27	3369 46	29232 25	56300 98
124	Leforest	16147	14507 66	959 96	38266 80	53734 42
136	Esquelbecq	21727	28749 59	1762 58	9992 10	40504 27
137	Bertry	11489	19076 53	1449 73	18771 70	39297 96
140	Steenwerck	11754	12518 43	515 80	22272 05	35306 28
145	Arnèke	13547	16995 96	906 47	12132 15	30034 58
147	Steenbecque . . .	5095	8209 53	881 79	19836 08	28926 40
149	Cattenières	6746	11128 46	628 53	14695 55	26452 54
156	Feignies	6909	13766 38	1699 62	5329 56	20795 56
158	Wallers	9690	14820 30	491 56	4371 90	19683 76
159	Pérenchies	17018	11881 40	2316 29	5426 10	19623 79
161	Ebblinghem . . .	7407	10032 32	431 43	7968 35	18432 10
162	Thiennes	3763	5259 27	256 04	11384 10	16899 41
	Totaux	3748687	8673542 54	1605046 50	23307150 87	33585709 88

Le produit total des 164 gares du chemin du Nord ayant été de 94,215,614 fr., celui des gares du département en représente 36 1/2 p. %. En 1866, la proportion avait été de 38 p. %.

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long; la jetée de l'est 879; la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne; sur les autres points elle est variable.

La situation du port de Dunkerque est sensiblement la même qu'en 1865 et 1866. Le tirant d'eau obtenu par les travaux antérieurs et surtout au moyen des chasses et des guideaux s'est maintenu; les navires de 1,200 tonneaux peuvent actuellement franchir la passe, entrer dans le chenal et s'établir dans les bassins. Le tonnage moyen qui était avant les travaux de la loi du 16 juillet 1845, de 300,000 tonneaux pour 4,000 navires est aujourd'hui de près de 900,000 tonneaux pour 6,000 bâtiments.

Un décret impérial du 14 juillet 1861 a déclaré d'utilité publique les travaux à faire pour agrandir le port et compléter ses installations reconnues insuffisantes. Ces travaux sont évalués à 15 millions. Les fonds affectés jusqu'en 1868 à cette importante entreprise s'élèvent à 3,382,029 f.

Une loi du 20 mai 1868 accepte l'offre faite par la ville de Dunkerque d'avancer à l'État, en dix ans, une somme de 12 millions pour l'achèvement de ces travaux, sauf remboursement en douze ans avec intérêt à 4 p. %. La ville est autorisée à emprunter cette somme, et un décret du 4 juillet suivant lui concède pour toute la durée de l'amortissement la perception d'un droit de tonnage par tonneau de jauge sur les navires français et étrangers entrant chargés dans le port et venant du long cours ou des pays étrangers.

Le service du remorquage à vapeur établi par la Chambre de Commerce, en vertu de la loi du 18 juin 1859, produit toujours de très-bons résultats.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit les marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable.

Le mouvement des navires a été en 1867, de 5,975, d'une capacité totale de 879,971 tonneaux et portant 722,539 tonnes de mar

chandises, ce qui présente sur 1866 une augmentation de 148 navires et de 6,595 tonnes. En outre, 5,797 bateaux de la navigation intérieure chargés de 282,661 tonnes de denrées sont entrés dans le port ou en sont sortis pendant la même année.

Les armements pour la pêche de la morue dans les mers d'Islande ont été représentés, en 1867, par 123 navires jaugeant ensemble 11,969 tonneaux et montés par 1,905 marins. La pêche du poisson frais a occupé 80 bateaux d'une jauge totale de 1,468 tonneaux et montés par 452 marins. 12 navires neufs d'une jauge moyenne de 1,677 tonneaux ont, en outre, été mis à l'eau, en 1867, dans ce port.

Huit navires ont été naufragés la même année, dans les parages de Dunkerque; les pertes se sont élevées à 187,150 fr. Un homme malheureusement a péri.

Les droits de douanes de navigation perçus en 1867 se sont élevés à 3,419,588 fr.; ils avaient été en 1866, de 3,878,331 fr.; la différence en moins est de 458,743 fr. Cette différence résulte de l'application de la loi du 19 mai 1866 sur la marine marchande.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, est de troisième ordre; il communique avec la mer par un chenal de 3,300 mètres de longueur et de 80 mètres de largeur moyenne; son tirant-d'eau est de 5 mètres 30, en vive eau, et de 5 mètres 15 en morte eau.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 3 mètres d'eau, et dans les fortes marées avec environ 5 mètres.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1867 a été de 743 navires, jaugeant ensemble 51,758 tonneaux et portant 34,052 tonnes de marchandises.

Dix navires, jaugeant 960 tonneaux et montés par 158 marins, ont été armés en 1867, à Gravelines, pour la pêche de la morue. La pêche au poisson frais, aux harengs et aux maquereaux, y a occupé, la même année, 67 bateaux portant 680 hommes d'équipage.

La marine marchande du port a un effectif d'une centaine de navires à voile, ayant ensemble une capacité de 4,500 à 4,600 tonneaux.

Il y a été mis à l'eau, en 1867, huit navires neufs de 445 tonneaux de jauge totale.

Dix navires ont fait naufrage en 1867, dans les parages du port de Gravelines. On a eu à déplorer la perte d'un des hommes qui

composaient les équipages de ces navires. La perte qui en est résulté en valeurs a été de 101,300 fr.

Un décret du 5 juin 1861 a autorisé l'exécution, dans le port de Gravelines, de travaux évalués à 47,000 fr., destinés à assurer l'écoulement des eaux du pays et à prévenir les inondations de l'Aa. — La partie de ces travaux ayant pour objet l'affectation des fossés de la place à l'évacuation des eaux, sont terminés. Il reste à entreprendre le barrage éclusé en amont de l'écluse Vauban.

D'autres travaux importants, estimés 788,000 fr., sont projetés dans le même port. Ils ont été déclarés d'utilité publique par un décret impérial du 16 septembre 1867. La loi du 20 mai 1868, déjà citée pour Dunkerque, a accepté l'offre faite par la ville de Gravelines de faire à l'État, en deux ou trois ans, l'avance de la somme susdite de 788,000 fr. qu'elle se procurera par voie d'emprunt, pour l'exécution de ces travaux, sauf remboursement en douze annuités, par l'État, avec intérêt à 4 p. %.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur français naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de dix, savoir :

Albert, de 160 chevaux et 500 tonneaux.
Nord, de 180 chevaux et 480 tonneaux.
Baltique, de 180 chevaux, et 500 tonneaux.
France, de 118 chevaux et 540 tonneaux, touchant à Bordeaux.
Newa, de 140 chevaux et 320 tonneaux.
Flandre, de 70 chevaux et 200 tonneaux, touchant au Hâvre.
Normandie, de 70 chevaux et 190 tonneaux, touchant au Hâvre.
Fulton, de 97 chevaux et 300 tonneaux, touchant à Bordeaux et au Hâvre.
Commerce, de 138 chevaux (service du remorquage).
Industrie, de 50 chevaux (service du remorquage).

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGERS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE.

1° De Dunkerque à Londres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russell ;
2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi ;
3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart et Paris ;
4° De Dunkerque à Goole, steamers Colletis, Londos, Deva et Killarmey ;
5° De Dunkerque à Newcastle, steamer Fusilier ;
6° De Dunkerque à Rotterdam, steamer Prince d'Orange, tous les samedis.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis St.-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.*— Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St.-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.*— Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.*—Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qu communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogne, les eaux de Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.*— Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St.-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longuenr totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.*— Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.*—Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.*— Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre, occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.*— Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haûte-Deûle.*— Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.*— Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse St.-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*— Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.*— Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St.-Amand, et se jette dans l'Escaut à Montagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.*— L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St.-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.* —La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*— Cette rivière est la seule

voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en 1867.

CANAUX OU RIVIÈRES	Concédés ou non concédés.	TONNAGE		
		Absolu.	Kilométrique	Rapporté au parcours total
Ligne de Paris en Belgique.			Tx	Tx
Sambre canalisée . . .	Concédé.	732,891	35,351,189	649,289
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise (entier)	Concédé.	714,951	41,484,696	618,879
Canal de Mons à Condé .	Expl. par l'Etat.	981,365	4,951,759	978,995
Escaut	id.	3,041,157	70,054,572	1,804,331
Canal de St-Quentin (entier)	id.	2,355,592	135,210,144	1,461,020
Autres lignes navigables du département.				
Canal de Dunkerque à Furnes	Concédé.	87,949	1,140,997	87,769
Canal de Bergues. . . .	Expl. par l'Etat	80,296	624,594	78,074
Canal de Bourbourg. . .	id.	352,760	6,594,744	344,084
Canal de la Haute-Colme.	id.	135,940	2,957,746	118,309
Canal de la Basse-Colme.	id.	47,528	263,028	20,233
Canaux d'Hazebrouck. .	id.	47,691	498,825	20,533
Rivière de la Lys. . . .	id.	328,330	6,387,944	180,526
Canal de Roubaix. . . .	Concédé.	91,839	634,988	82,509
Deûle (haute, moyenne et basse)	Expl. par l'Etat,	1,445,702	43,062,594	656,230
Scarpe supérieure . . .	id.	679,362	4,177,229	604,549
Scarpe inférieure . . .	Concédé	507,171	13,676,113	379,892
Canal de la Sensée . . .	Expl. par l'Etat.	547,162	13,436,650	536,522

Situation du service de la navigation.

Les lignes navigables du Nord sont généralement dans un état satisfaisant ; sauf quelques obstacles qui tendent chaque jour à disparaître, la marche des bateaux s'accomplit partout avec facilité.

La profondeur de 2 mètres donnée à toutes nos voies principales et les autres améliorations réalisées depuis plusieurs années ont produit cette situation favorable.

Nous avons rappelé l'année dernière que l'approfondissement à 2 mèt. des voies principales ne s'était pas encore traduit en fait au passage des écluses de Don sur la Haute-Deûle, de Lambres sur la Scarpe et de Gœulzin sur la Sensée. L'abaissement du radier de ces deux dernières écluses a été effectué, et la navigation n'éprouve plus d'obstacles sur l'un ni sur l'autre point. Quant à l'écluse de Don, elle doit être reconstruite avec rectification partielle du canal; cette rectification est déclarée d'utilité publique par un décret du 10 décembre 1868.

La transformation de la navigation intermittente de la Lys en navigation continue est un fait accompli par l'achèvement de l'écluse à sas de Cense à Witz. La rivière a été en même temps approfondie à 2 mètres.

Un décret du 25 avril 1868 a ordonné l'exécution des travaux d'amélioration de la partie supérieure du canal d'Aire à La Bassée entre la Deûle et l'écluse de Cuinchy (Pas-de-Calais). On étudie en outre la mise à profondeur de cette ligne.

Les travaux d'achèvement du canal de Roubaix continuent à s'exécuter activement; l'administration a adjugé en 1868, sur une estimation de 2,492,888 fr, la section qui n'avait pas encore été entreprise.

Les travaux d'approfondissement projetés dans les parties inférieures de l'Escaut et de la Scarpe afin d'obvier aux inconvénients de la marche intermittente de la navigation au confluent de Mortagne, n'ont pu encore recevoir leur exécution, mais on espère qu'ils pourront être entrepris dans le courant de la campagne de 1869, époque à laquelle le gouvernement belge doit avoir terminé les travaux d'art qu'elle exécute en ce moment dans la partie de l'Escaut située sur son territoire.

Les relevés du mouvement de la navigation dans le département constatent une diminution très-sensible pour 1867 sur l'année 1866. La différence en moins est de 735,000 tonnes, dont 37,000 pour les voies du réseau intérieur et 698,000 pour la grande ligne de Paris en Belgique. Ce ralentissement remarquable est attribué à la crise qui a pesé sur l'industrie en 1867; la reprise des affaires amènera probablement d'autres résultats pour les années suivantes.

La situation de la batellerie est toujours précaire. Les chemins de fer qui, en 1852, ne prenaient que 8 p. % dans le transport des houilles et qui arrivaient au partage égal, en 1864, prennent aujourd'hui dans ce trafic 55 p. %. Ce n'est pas, toutefois, que la batellerie ait beaucoup perdu en quantités transportées; mais si elle n'a pas subi un amoindrissement très-sensible, elle n'a, du moins, fait aucun progrès, tandis que les voies ferrées ont profité progressivement et dans une mesure considérable de tous les accroissements de transports qui ont été la conséquence du déve-

loppement de l'industrie et du commerce. La batellerie se trouve ainsi placée dans un état d'infériorité qui ne fait que s'aggraver et la menace dans son existence même, par la nécessité où elle est de réduire jusqu'aux plus extrêmes limites le prix du frêt pour soutenir la concurrence des chemins de fer.

Le halage par locomotives circulant sans rails le long des voies navigables serait de nature à lui venir puissamment en aide. Ce système a été soumis sur le canal de Bourbourg et la rivière d'Aa à une épreuve dont les résultats ont paru satisfaisants.

SERVICE HYDRAULIQUE.

Desséchements, Irrigations, Drainage.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

	Superficie
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque. 1re section.	9298
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque. 2e —	10189
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque. 3e —	8412
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque. 4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres	2320
Prés Duhem, territoire d'Armentières	70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes	10614
Vallées de la Hayne et de l'Escaut	3697
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne	120
Marais de Bruay et de l'Epaix	340
Prairies de Flines-lez-Mortagne	140
Vallée de la Naville	416
Vallée de la Vergne	113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche	6418
— — rive droite	72297
Vallée de la Moyenne-Sambre	7416
— Basse-Sambre	2100
Marais de la Haute-Deûle	1600
Marais de Bourlain et de Trith	192
Total	146636

Les travaux du desséchement des marais de la Deûle sont terminés depuis 1864; nous en avons fait connaître le résultat satisfaisant. L'entreprise est maintenant l'objet d'un service d'entretien confié à un syndicat spécial. Le desséchement des marais de Bourlain est également terminé. La seule entreprise de cette nature qui reste à l'état de projet est celle de la rive droite de la Lys entre Aire et Saint-Venant.

Le syndicat de la vallée de la Haute-Sambre (rive droite) a été réorganisé en vertu d'un décret du 23 décembre 1867.

Il n'existe dans le département qu'un seul système d'irrigation, celui du syndicat libre de Noyelles. L'association se dispose à exécuter les barrages qu'elle a projetés sur l'Helpe Majeure.

Les curages de cours d'eau se font avec soin chaque fois que le besoin en est signalé. Cinquante-une opérations de cette nature ont été faites dans les divers arrondissemements du département, sur une longueur totale de 525,000 mètres.

La situation du drainage reste la même dans le département. La superficie des terrains drainés était au 31 décembre 1867 de 36,890 hectares.

Cinquante-quatre fabriques de tuyaux existent dans le département.

La dépense du drainage par hectare est d'environ 230 francs. Quant à la plus-value acquise, on peut l'évaluer à 10 0/0 tant en capital qu'en revenu.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1867.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de Puits d'ext.	Puits d'épuisement.	Avaleresses.	Ouvriers employés.	Machines Nombre.	Machines Force en chevaux.	Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
Mine d'Anzin . . .	11851	Compagnie d'Anzin. .	24	5	1	4645	27	1194	7204072
— de Denain . . .	1344	Id	2	»	1	1121	2	66	1276635
— de Raismes. .	4849	Id	5	1	1	1287	6	300	1777217
— de St.-Saulve . .	2200	Id	»	»	1	565	2	190	1080741
— de Fresnes. . .	2073	Id	3	2	»	531	3	132	762445
— de Vieux-Condé.	3966	Id	5	1	1	1211	7	320	1642510
— d'Odomez . .	316	Id	1	»	»	2	1	12	»
— d'Aniche. . . .	11850	Compagnie d'Aniche .	7	2	2	2820	21	1266	4642278
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy . .	7	»	»	1187	7	520	1677992
— de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe. .	3	»	»	963	13	431	1139804
— de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	»	755	6	300	1070737
— d'Escaupont . .	110	— de Fresnes-midi.	2	1	1	311	4	172	525587
— d'Azincourt . .	3052	— d'Azincourt .	2	1	1	445	5	237	365476
— de Thivencelles .	981	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	20	6	345	»
— de Bruille . . .	403	— de Bruille. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Château-l'Ab .	946	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Crespin . . .	2842	Libert et consorts. . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Hasnon . . .	1488	Comp. d'Anzin et cons.	»	»	»	»	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	— de Marly . . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Annœullin . .	920	— de Don. . . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Saint-Aybert.	455	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux. . . .	62389		62	15	9	15874	110	5785	23165464

Ce produit brut de 23,165,464 quintaux métriques de houille est évalué à 31,539,241 fr.

Les 15,874 ouvriers employés dans les mines de houille en 1867 ont donné 4,671,310 journées de travail dont le salaire s'est élevé en totalité à 12,376,745 fr., soit 2 fr. 65 c. par journée environ.

Comme on l'a vu plus haut le nombre des concessions en exploitation est de 13; elles possèdent 62 puits d'extraction. La quantité de houille extraite par ouvrier du fond est de 1,800 à 1,900 quintaux; la main-d'œuvre par quintal est en moyenne de 0 fr. 50 c.

La production du bassin houiller du Nord s'est élevée en 1867, comme on le voit ci-dessus, à 23,165,460 quintaux métriques, soit à 870,825 quintaux de plus qu'en 1866. Mais les importations ont été de 5,470,000 inférieures à ce qu'elles avaient été l'année précédente, et la consommation et l'exportation ont aussi notablement diminué par suite du ralentissement qui s'est manifesté pendant ladite année dans les opérations industrielles.

Production et importation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1867 une quantité de. . . . . 23,165,460 q.

Il a été importé dans le cours de la même année :

Du bassin du Pas-de Calais. . .	5,796,750	
Des bassins anglais	1,031,480	
Du bassin de Mons.	18,495,520	
Du bassin de Charleroi. . . .	14,201,070	
	39,524,820	39,524,820
Total de la production et de l'importation.		62,690,280

Les divers bassins ci-dessus indiqués ont concouru à l'approvisionnement du département dans les proportions suivantes :

Bassin de Valenciennes .	51,75 p. %	
— du Pas-de-Calais.	13,21	—
— de Newcastle . .	0,87	—
— de Mons. . . .	22,16	—
— de Charleroy . .	12,01	—

Consommation et exportation.

La consommation dans le département, en 1867, est évaluée à une quantité de. . . 30,626,680 q.

Il a été exporté pendant la même année :

Sur les autres départements :

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Marne, Seine-Inférieure, Seine, Seine-et-Oise, Eure, etc.	31,478,870
Pour la grande pêche	40,060
Sur l'étranger (Belgique). . . .	483,120
Sur la Russie et les colonies françaises.	61,550
Total égal. . .	62,690,280

Développement de la consommation dans le département, en 1867.

Mines, minières, carrières	1,254,880 quint.
Industrie du fer	4,769,750
Usines diverses (filatures, teintureries, sucreries, distilleries, etc.).	11,086,900
Industrie des transports (Chemins de fer)	615,000
Chauffage domestique.	12,900,150
Total.	30,626,680 quint.

La quantité de houille employée au chauffage domestique a été de 12,900,150 quint, ce qui, pour une population de 1,392,041 habitants, donne une moyenne de 9 quint. 27/100 environ par individu, ou 37 quint. par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 87 fr.

On a compté 166 accidents dans les mines de houille en 1867. Le nombre des ouvriers qui en ont été victimes est de 167, dont 24 tués et 143 blessés, savoir : par éboulements, 120; par explosion, 1; par coups de mine, 2; par rupture d'appareils, 19, par chute dans les puits, 13, et par autres causes, 10.

MINES ET MINIÈRES MÉTALLIQUES.

La mine de fer de Glageon a été seule exploitée en 1867. Elle s'exploite par puits à 50 mèt. de profondeur au maximum. Il y a été extrait 30,788 quint. mét. de minerai hématite rouge, d'une valeur de 15,394 fr.; mais le haut-fourneau de Fourmies étant éteint, le minerai est resté sur le carreau de la mine. Cette mine a employé 16 ouvriers qui ont donné 4,800 journées, dont le salaire a été en totalité de 12,800 fr., soit à 2 fr. 67 cent. l'une.

Trente groupes de minières ont, en outre, été exploités à Hautmont, Maubeuge, Ferrière-la-Grande, etc.; et exploitation faite aussi par puits. L'extraction a fourni 300,000 quint. m. de minerai peroxyde hydraté jaune de 90,000 fr. de valeur qui, après avoir subi les opérations auxquelles il est soumis sur place, ont produit 150,000 quint. m. d'une valeur de 150,000 fr. — 150 ouvriers, dont le salaire pendant l'année a été de 71,280 fr., y ont été employés.

Ces minières ont alimenté les hauts-fourneaux de Maubeuge, Hautmont, Ferrière-la-Grande et Aulnoye.

CARRIÈRES.

On compte dans le département :

170 carrières de pierres, sable, etc., dans les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes; 170 ouvriers y sont employés, dont 49 à l'intérieur et 121 à l'extérieur.

135 carrières de craie et de sable dans les arrondissements d'Hazebrouck, de Douai et de Lille, occupant 390 ouvriers, dont 51 à l'intérieur et 339 à l'extérieur.

TOURBIÈRES.

Il n'y a guère que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Elles sont au nombre de 8 et situées dans les communes de Lederzeele, Looberghe, Merckeghem et Cappellebrouck. Elles ont produit en 1867 43,000 quintaux mét. de tourbe d'une valeur de 17,200 fr. Elles ont employé 21 ouvriers qui ont donné 1,500 journées dont le prix a été, à raison de 2 fr. 50 l'une, de 3,750 francs.

Les tourbières autrefois exploitées dans les arrondissements de Douai et de Lille sont actuellement épuisées et abandonnées.

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 4 dans celui de Lille, de deux seulement dans l'arrondissement de Douai. Elles ont employé, en 1866, 97 ouvriers dont le salaire a été de 9,890 fr.

USINES A FER.

Elles sont au nombre de 44, dont 13 situées dans l'arrondissement d'Avesnes, 28 dans celui de Valenciennes et 3 dans l'arrondissement de Cambrai. Les unes ne produisent que de la fonte, qu'elles vendent à l'état brut ou en objets moulés; d'autres convertissent en fer la fonte qu'elles fabriquent et quelques-unes se bornent à élaborer la fonte achetée au commerce.

Les usines de l'arrondissement de Valenciennes tirent la houille et le coke qu'elles consomment, pour la plus grande partie, des houillères de la Belgique. Celles de l'arrondissement d'Avesnes sont exclusivement alimentées par les charbons et les cokes belges provenant de Charleroi, du centre et du bassin de Mons. Ces combustibles étrangers sont sur les lieux de production d'un prix inférieur à celui des charbons de Valenciennes, mais, à cause du transport et des droits d'entrée, ils reviennent sur les usines à un taux égal à celui que paient les forges de la vallée de l'Escaut.

Consistance des usines à fer.

Les principaux établissements de cette nature existant dans le département sont :

Les hauts-fourneaux de Maubeuge, au nombre de 4, comprenant en outre 4 cubilots, 26 fours à puddler, 12 fours à réchauffer et 4 marteaux;

Ceux de Ferrière-la-Grande, appartenant à M. Dumont, au nombre de 2, comprenant en outre 2 cubilots, 13 fours à puddler, 7 fours à réchauffer, 2 marteaux, 1 marteau pilon et 4 trains de laminoirs;

Ceux de la Providence, à Hautmont, au nombre de 3, comcomprenant en outre 3 cubilots, 19 fours à puddler, 19 fours à réchauffer, 3 marteaux, 2 martinets, 1 marteau pilon et 11 trains de laminoirs;

Les hauts-fourneaux d'Aulnoye, au nombre de 2.

Ceux de Trélon, appartenant à M. de Mérode, au nombre de 2; comprenant en outre 1 cubilot, 1 foyer d'affinerie et 1 marteau;

Les hauts-fourneaux de la Compagnie des forges de Denain et d'Anzin, au nombre de 5, comprenant en outre 1 four à réverbère, 3 cubilots, 66 fours à puddler, 35 fours à réchauffer, 2 marteaux, 2 martinets, 9 marteaux pilons, 2 presses et 12 trains de laminoirs;

Celui des forges de Crespin, appartenant à MM. Dupont et Cie., comprenant en outre 2 cubilots, 8 fours à puddler, 4 fours à réchauffer, 1 marteau pilon et 3 trains de laminoirs.

La consistance totale des divers établissements est de :

Hauts-fourneaux	20
Fours à réverbère. . . .	6
Cubilots	53

Fabrication du fer.

Foyers d'affinerie.	8
Fours à puddler	225
Fours à réchauffer.	112

Fabrication de l'acier.

Foyers d'affinerie.	5
Fours à puddler	1
Fours de chaufferie.	2
Fours de cémentation . . .	3
Fourneaux de fusion. . . .	16

Appareils pour l'étirage.

Marteaux	16
Martinets	9
Marteaux pilons	37
Trains de laminoirs	55

Ces hauts-fourneaux et établissements sont mis en mouvement par 24 machines hydrauliques d'une force de 179 chevaux et 169 machines à vapeur d'une force totale de 4,293 chevaux.

Ils ont employé, en 1867, 5,871 ouvriers dont 5,273 hommes, 50 femmes et 508 enfants, lesquels ont fourni ensemble 1,740,324 journées de travail et ont reçu un salaire total de 6,248,885 francs.

Ils ont consommé 4,622,572 quintaux métriques de combustible de diverse nature et d'une valeur totale de 7,977,237 francs.

Ils ont élaboré 5,876,264 quintaux de matières premières évaluées à 25,006,425 fr. et ont donné les produits indiqués dans le tableau suivant :

Production en 1867.

	POIDS.	VALEUR.	PRIX moyen de vente.
	Quintaux.		
Fonte brute et fonte moulée de 1re fusion	912260	7640067	9,17 et 9,65
— moulée, 2e fusion	42000	924000	22 f.
Fer affiné : Rails	209872	3790750	18 »
Fer affiné : Gros fers marchands	890000	16059000	18 »
Fer affiné : Petits fers marchands	208000	4357600	21 »
Fer affiné : Fers spéciaux	103780	2179380	21 »
Tôle	44590	1155446	26 »
Acier	8980	429670	83 »
TOTAUX	2449482	26535913	

USINES A PLOMB ET ARGENT.

Il en existe une à Blanc-Misseron. Elle a employé, en 1866, 7,000 quintaux métr. de minerai de plomb argentifère, et a produit 4,800 quintaux de plomb d'une valeur de 240,000 fr., et 2 quintaux d'argent d'une valeur de 45,000 fr. Elle a occupé 45 ouvriers dont le salaire s'est élevé à 23,000 fr.

APPAREILS A VAPEUR.

Tableau des appareils qui ont fonctionné dans le département en 1867

	Nombre des Etablissements.	CHAUDIÈRES			MACHINES	
		Motrices.	Calorifères.	Récipients de vapeur.	Nombre.	Force en chevaux.
Filatures	455	860	291	873	652	15228
Sucreries et raffineries de sucre	154	225	457	2210	361	3702
Distilleries	107	118	110	618	122	1184
Fonderies et ateliers de machines	243	280	»	6	274	1807
Mines de houille	78	272	»	16	167	6146
Huileries	36	47	»	43	39	458
Brasseries	120	118	6	42	118	766
Tissage	98	143	25	321	124	1910
Usines à fer	31	294	»	»	258	4397
Blanchisseries, apprêts	36	53	34	112	42	493
Minoteries	94	107	»	3	96	1600
Battage du blé (locomobiles)	106	120	»	»	120	750
Scieries de bois, marbres, etc.	66	77	»	»	73	776
Divers	645	786	149	1376	690	5581
	2275	2100	1061	5320	3136	44998

Ont chômé en 1867, 82 établissements contenant 138 chaudières, dont 109 motrices et 29 calorifères, et 109 machines d'une force totale de 1185 chevaux.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 29 décembre 1864, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 924, dont :

Réceptions dans les formes anciennes. Officier de santé, 1.

Réceptions d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine. 209 ; docteur en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 277 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 138; sages-femmes reçues par le jury médical, 116; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 53 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 129.

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1867, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de naissances en 1867.	NOMBRE DE				Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
		vaccinations opérées avec succès.	sujets atteints de la variole.	sujets. morts de la variole.	sujets. Défigurés ou restés infirmes.	
Dunkerque. . . .	4229	3463	20	2	12	82
Hazebrouck. . . .	3724	2267	»	»	»	61
Lille.	18915	10526	119	»	»	55
Cambrai.	5973	4544	45	1	4	76
Avesnes.	4323	2456	22	4	1	57
Douai	3545	2604	»	»	»	74
Valenciennes . . .	5584	4318	20	1	4	77
TOTAUX.	46293	30168	186	8	21	65

Le nombre des vaccinations, qui avait fléchi en 1865 et 1866, a encore un peu diminué en 1867, il a augmenté toutefois d'une manière assez sensible dans les arrondissements de Dunkerque, de Lille et de Valenciennes, mais il y a eu des réductions dans les autres, notamment dans celui de Douai. C'est l'arrondissement de

Dunkerque qui a pris cette année le rang supérieur pour le nombre des vaccinations qui a été, chez lui, de 82 pour 100 naissances. Au total le nombre des opérations qui s'était élevé à 31,176 en 1866, a été, en 1867, de 30,168.

Les vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle en 1867, pour la propagation de la vaccine, sont :

D^e^ Desplanques, sage-femme à Tourcoing . .	536	vaccinations.
M. Legrain, officier de santé, à Lille	501	—
M. Cuisinier,; id. à Roncq . . .	435	—
D^e^ Wuylsteke, sage-femme, à Roubaix. . . .	422	—
M. Faucon, doct. en médecine, à Dunkerque.	370	—
M. Lequien, id. à Douai . . .	356	—
M. Buisson, id. à Auberchicourt.	333	—
M. Demeunynck, id. à Bourbourg . .	323	—

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1867. M. le Préfet a, en outre, accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine. La médaille d'or a été décernée à M. Dufloer - Vanterberghe, officier de santé, à Bailleul. 87 médailles en argent, dont 40 de première et 47 de deuxième classe ont, en outre, été distribuées à un même nombre de vaccinateurs. 14 autres ont obtenu des livres de médecine.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris; les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un traitement de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à l'école préparatoire de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1867.

La population de ces établissements était, au 1^er^ janvier 1867, de 1,843 individus dont 1,244 hommes et 599 femmes. Il en est entré pendant l'année, 522. Il en est sorti 270, il en est décédé 246. Il y restait, au 31 décembre 1867, 1,841 malades, dont 1,155 hommes et 686 femmes.

Ce chiffre de 1,841 est réparti entre les asiles, comme suit : Armentières (hommes), 603; Lommelet (hommes), 552; Bailleul (femmes), 686.

Les causes de l'aliénation des 2,365 qui ont séjourné dans ces établissements sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 79, idiotisme, 279; irritabilité excessive, 59; excès de travail, 59; dénuement, misère, 159; onanisme, 58; maladies de la peau, 12; coups, blessures, 24; maladies syphilitiques, 3; hydrocéphale, 9, épilepsie, convulsions, 183; fièvres, phthysie, maladie du cœur, 78; excès alcooliques, 214; émanation de substances malfaisantes, 4.

Causes morales. — Chagrins, 149; amour et jalousie, 91; orgueil, 32; événements politiques, 8; ambition, 31; sentiments religieux poussés à l'excès, 76; causes inconnues, 639; hérédité, 117; aliénation simulée, 2.

Ces 2,365 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales. — Ecclésiastiques, juristes, médecins, chirurgiens, etc., professeurs, hommes de lettres, instituteurs, employés, 100; rentiers, propriétaires, 160; artistes, 27; militaires et marins, 33; négociants, commerçants, 64; marchands en détail, 125.

Professions manuelles ou mécaniques. — Ouvriers en bois, 96; en fer, 45; en or et argent, 21; en autres métaux, 15; en filature et tissage, 224; en bâtiments, 30; en cuirs et peaux, 39; en teinture, 7; en objets d'habillements, 101; en comestibles, boissons et objets de bouche, 64. — Gens occupés de travaux agricoles, 307; domestiques, journaliers, 293; gens de peine, 112; sans profession, 242, professions inconnues, 260.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants :

Nord, 1256; Pas-de-Calais, 329; Seine, 187; Somme, 188; Aisne, 134; divers autres départements, 271.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations qui suivent :

Les sorties par guérison, etc., dont le chiffre a été de 278, se répartissent ainsi : Armentières, 82; soit par rapport à la population totale de l'établissement, 10,5 p. %; Bailleul, 104 ou 11 %, Lommelet, 92 ou 14 p. %.

Les 246 décès se divisent comme suit : Armentières, 101 ou 12,8 p. %; Lommelet, 92 ou 12,3 p. %; Bailleul, 60 ou 6,4 p. %.

ÉPIDÉMIES.

Les maladies épidémiques ont été rares dans nos contrées pendant l'année 1867. La fièvre muqueuse a fait quelques victimes parmi les enfants, à Fontaine-Notre-Dame, arrondissement de Cambrai. — A Hélesmes, arrondissement de Valenciennes, 58 cas de choléra suivis de 35 décès ont été constatés en juillet, août et septembre. Quelques personnes ont été également atteintes du choléra à Marquette, Faches et Ronchin, communes de l'arrondissement de Lille.— Dans les autres arrondissements aucune maladie épidémique n'a été observée. MM. les médecins des épidémies continuent à apporter le même zèle et le même dévouement dans l'accomplissement de leur utile mission.

SALUBRITÉ PUBLIQUE.

L'état de la salubrité dans le département pendant l'année 1867-1868 a été assez satisfaisant. Sous l'influence des pluies abondantes, de l'accroissement du débit des cours d'eau et des soins donnés par les industriels, l'altération des eaux a été plus rare que par le passé. — Les grands cours d'eau sont généralement restés dans de bonnes conditions, mais quelques-uns d'entre eux ont eu à subir des altérations plus ou moins graves par le fait de diverses sucreries et distilleries. — On se conforme cependant mieux qu'on ne le faisait précédemment, dans la plupart de ces établissements, aux mesures de précaution indiquées par l'administration ; les teintureries présentent aussi des améliorations notables et sous ce rapport comme sous le précédent, il y a progrès. — Les peignages de laines continuent à donner lieu à des plaintes. — Les inconvénients qu'ils présentent pourraient être atténués par les moyens de purification que les arrêtés d'autorisation prescrivent, mais ces moyens sont presque toujours mal exécutés; aussi les déjections de ces usines ont-elles profondément altéré les eaux dans diverses communes des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai. A Croix, arrondissement de Lille, les travaux de purification se perfectionnent de jour en jour, ce qui n'empêche pas des réclamations trop nombreuses pour ne pas éveiller l'attention de l'administration. — Les établissements de crêmage et de blanchiment des fils et toiles, qui prennent des des développements considérables dans l'arrondissement de Lille, laissent aussi un peu à désirer. Le rouissage du lin, notamment dans la Lys, produit toujours les inconvénients inhérents aux opé-

rations de cette nature. — En résumé les améliorations se réalisent lentement, mais d'une manière sensiblement progressive; un désir de bien faire plus accentué de la part des industriels ne tarderait pas, en facilitant la tâche de l'administration, protectrice de tous les intérêts, à amener une situation entièrement satisfaisante.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1867, levée en 1868, a dû fournir 100,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département, dans cette levée, a été de 3,205 hommes sur 9,395 inscrits aux listes du tirage, savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	856	293
—	d'Hazebrouck	789	269
—	de Lille.	2,832	966
—	de Cambrai..	1,512	516
—	d'Avesnes	1,132	385
—	de Douai..	861	294
—	de Valenciennes.. . .	1,413	482
	Totaux. . .	9,395	3,205

Le nombre des inscrits a diminué dans tous les arrondissements, notamment dans ceux de Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Valenciennes.

16 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le Conseil de révision.

Les inscriptions se sont ainsi réduites à 9,379.

Ont été exemptés:

Pour infirmités ou défaut de taille	1,445
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832	914
Total.. . . .	2,359

Jeunes gens désignés pour former le contingent :

Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée, et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850 et de la loi du 4 juin 1864.	484
Déclarés bons pour le service.	2,641
Qui ne se sont présentés ni fait représenter. . .	78
Inscrits conditionnellement	2
Nombre égal au contingent. . .	3,205

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 3,813.

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire.	384
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc..	44
Elèves de l'école polytechnique.	3
Instituteurs adjoints des écoles publiques et élèves des écoles normales primaire	20
Membres ou novices des Associations religieuses vouées à l'enseignement.	12
Elèves des grands séminaires.	20
Dispensés en vertu du § 1er de la loi du 4 juin 1864.	1
Total.	484

Sous le rapport de l'instruction, les jeunes gens inscrits sur les listes de tirage ont été classés de la manière suivante :

Ne sachant lire ni écrire.	2,194
Sachant lire seulement.	118
Sachant lire et écrire.	6 917
Dont on n'a pu vérifier l'instruction. . . .	150
	9,379

Le nombre des jeunes gens ayant reçu au moins l'instrution primaire est de 75 p. 100.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Conformément au titre 2 de la loi du 1er février 1868, il a été procédé en mars suivant, dans le département, au recensement des jeunes gens qui doivent faire partie de la Garde nationale mobile. Les opérations des Conseils de révision qui ont immédiatement suivi ont donné les résultats suivants :

Classes de 1864, 1865 et 1866.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES JEUNES GENS			
	Inscrits sur les listes.	Exemptés pour infirmités ou défaut de taille.	Dispensés.	Déclarés propres au service.
Dunkerque. . . .	1290	130	377	783
Hazebrouck. . . .	1267	94	86	1067
Lille.	3889	372	89	3428
Cambrai.	2058	225	53	1780
Avesnes.	1478	117	65	1296
Douai.	1277	160	64	1053
Valenciennes . . .	2008	179	11	1818
TOTAUX. . .	13247	1277	745	11225

Classe de 1867.

Dunkerque. . . .	495	41	58	396
Hazebrouck. . . .	456	30	15	411
Lille.	1510	147	36	1327
Cambrai.	842	74	15	753
Avesnes.	680	58	18	604
Douai.	491	48	12	431
Valenciennes . . .	814	64	11	739
TOTAUX. . .	5288	462	165	4661

L'ensemble des deux tableaux qui précèdent donne un nombre de gardes nationaux mobiles de 15,886.

La désignation de la classe de 1868 qui complètera la série des cinq années, fournira probablement, comme celle de la classe de 1867, un nombre de 4,000 à 5,000 hommes, ce qui formera un total d'au moins 20,500 hommes.

Aux termes de la loi précitée, des dispenses peuvent être accordées jusqu'à concurrence de 10 p. 0/0 par les Conseils de révision, aux hommes qui y ont le plus de titres comme soutiens de famille. En tenant compte des exemptions accordées ou à accorder à ce titre, on peut évaluer approximativement l'effectif de la garde nationale mobile dans le département à 18,500 hommes.

Ce nombre, pour une population de 1,392,041 habitants, représente pour tous les départements de l'Empire, un effectif général de 500,000 hommes.

La garde nationale mobile doit être organisée en bataillons d'infanterie et en batteries d'artillerie. L'effectif du département comporte 10 bataillons et 20 batteries; les circonscriptions de recrutement de ces corps sont indiquées dans le tableau ci-après :

BATAILLONS.				COMPAGNIES.		
N°s	Circonscriptions de recrutement.	Chefs-lieux.	Centres de réunion.	Nombre.	Circonscriptions.	Centres de réunion.
					INFANTERIE.	
1er	Arrondissement d'Avesnes.	Avesnes.	Avesnes.	8	1re Canton d'Avesnes-Nord ; 2e — d'Avesnes-Sud, 3e — de Bavai ; 4e — de Berlaimont et de Landrecies ; 5e — de Maubeuge et de Solre-le-Château ; 6e — de Quesnoy-Est ; 7e — de Quesnoy-Ouest, 8e — de Trélon.	Avesnes. Bavai, Landrecies, Maubeuge, Le Quesnoy, Trélon.
2e	Partie de l'arrondissement de Cambrai.	Cambrai.	Cambrai.	8	1re 1/2 du canton Est de Cambrai ; 2e 1/2 du même ; 3e de Cambrai-Ouest ; 4e du même ; 5e 1/2 du canton de Carnières, 6e 1/2 du même ; 7e 1/2 du canton de Marcoing ; 8e 1/2 du même.	Cambrai, Carnières, Marcoing.
3e	Idem.	Cambrai.	Cambrai.	8	1re 1/3 du canton du Câteau ; 2e 1/3 du même ; 3e 1/3 du même ; 4e 1/3 du canton de Clary, 5e 1/3 du même ; 6e 1/3 du même ; 7e 1/2 du canton de Solesmes ; 8e 1/2 du même.	Le Câteau, Clary et Cambrai ; Solesmes ;
4e	Arrondissement de Douai et canton de Bouchain.	Douai.	Douai	8	1re Canton d'Arleux ; 2e — Nord-Ouest et Sud de Douai ; 3e 1/2 du cant. de Marchiennes; 4e 1/2 du même ; 5e 1/2 du canton d'Orchies ; 6e du même ; 7e 1/2 du canton de Bouchain ; 8e du même.	Arleux et Fressain, Douai, Marchiennes, Orchies et Denain.

BATAILLONS.				COMPAGNIES.		
Nos	Circonscriptions de recrutement.	Chefs-lieux.	Centres de réunion.	Nombre.	Circonscriptions.	Centres de réunion.
5e	Arrondissement de Dunkerque et canton de Cassel.	Dunkerque.	Dunkerque.	8	1re Canton de Bergues ; 2e — de Bourbourg ; 3e — Est et Ouest de Dunkerque et canton de Gravelines ; 4e 1/2 du cant. d'Hondschoote ; 5e 1/2 du même ; 6e canton de Wormhoudt ; 7e 1/2 du canton de Cassel ; 8e 1/2 du même ;	Bergues, Lynck, Hondschoote, Cassel
6e	Arrondissement d'Hazebrouck moins le canton de Cassel.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	8	1re Canton Nord-Est de Bailleul ; 2e — Sud-Ouest de Bailleul ; 3e — Nord d'Hazebrouck ; 4e — Sud d'Hazebrouck ; 5e 1/2 du canton de Merville ; 6e 1/2 du même ; 7e 1/2 du cant. de Steenvoorde ; 8e 1/2 du même.	Bailleul, Hazebrouck, Merville, Steenvoorde.
7e	Partie de l'arrondissement de Lille.	Lille.	Lille.	8	1re Canton d'Armentières ; 2e — Centre de Lille ; 3e — Nord-Est de Lille ; 4e — Ouest et Sud-Est de Lille ; 5e 1/2 du canton Sud-Ouest de Lille ; 6e 1/2 du même ; 7e 1/2 du cant de Quesnoy-s-D. 8e 1/2 du même.	Armentières, Lille, Quesnoy-sur-Deûle.
8e	Idem.	Tourcoing.	Lille.	8	1re Canton de Lannoy ; 2e 1/3 des cantons de Roubaix ; 3e 1/3 des mêmes ; 4e 1/3 des mêmes ; 5e 1/2 du cant. N. de Tourcoing ; 6e 1/2 du même ; 7e 1/2 du cant. S. de Tourcoing, 8e 1/2 de même.	Lannoy, Roubaix, Tourcoing.
9e	Idem.	Lille.	Lille.	8	1re canton de La Bassée ; 2e 1/2 du canton de Cysoing ; 3e 1/2 du même ; 4e 1/2 du canton d'Haubourdin ; 5e 1/2 du même ; 6e Canton de Pont-à-Marcq ; 7e 1/2 du canton de Seclin ; 8e 1/2 du même.	La Bassée, Cysoing, Haubourdin, Pont-à-Marcq Seclin,
10e	Arrondissement de Valenciennes	Valenciennes.	Valenciennes.	8	1re Canton de Condé ; 2e 1/2 du canton de St-Amand rive droite ; 3e 1/2 du même ; 4e 1/2 du canton de St-Amand rive gauche ; 5e 1/2 du même ; 6e canton Est de Valenciennes ; 7e — de Valenciennes-Nord ; 8e — de Valenciennes-Sud.	Condé, St.-Amand, Valenciennes.

ARRONDISSEMENTS.	CIRCONSCRIPTIONS.	Centres de réunion
ARTILLERIE. — 20 BATTERIES.		
Avesnes	1re batte. Canton de Landrecies ;	Landrecies.
	2e — — de Maubeuge ;	Maubeuge.
	3e — — de Maubeuge ;	
Cambrai.	4e — — Est de Cambrai.	Cambrai.
Douai	5e batte. Canton Nord de Douai ;	Douai.
	6e — — Ouest de Douai ;	
	7e — — Sud de Douai ;	
Dunkerque.	8e batte. Canton Est de Dunkerque ;	Dunkerque.
	9e — 1/2 du canton Ouest de Dunkerque ;	
	10e — 1/2 du même ;	
	11e — Canton de Gravelines.	Gravelines.
Lille	12e batte. Canton Nord-Est de Lille ;	Lille.
	13e — — Ouest de Lille ;	
	14e — — Sud-Est de Lille ;	
	15e — — Sud-Ouest de Lille ;	
Valenciennes.	16e batte. Canton de Bouchain ;	Bouchain
	17e — — de Condé ;	Condé.
	18e — — de Valenciennes-Est ;	Valenciennes.
	19e — — de Valenciennes-Nord	
	20e — — de Valenciennes-Sud ;	

Capitaines-majors nommés dans le département du Nord :

MM. Scéaux, ✲, et Mabillon, ✲, à Lille.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE.

Deux corps d'artillerie sont organisés dans le département et se composent :

A Lille, d'un bataillon (effectif autorisé) de. .	500 hommes.
Valenciennes, de trois compagnies (id.) de	323
Total.	823

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Les corps des sapeurs-pompiers sont nombreux dans le département. Nons indiquons ci-après l'état de leur effectif.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de communes pourvues de pompes.	Nombre de pompes possédées par les communes	Effectif des sapeurs-pompiers.
Dunkerque.	13	36	656
Hazebrouck	18	35	745
Lille	82	165	3759
Cambrai.	45	62	1523
Avesnes	49	70	1730
Douai	36	54	1428
Valenciennes.	63	92	2497
Totaux.	306	514	12338

Lille compte un bataillon composé de six compagnies d'un effectif total de 509 hommes.

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison correctionnelle y a été installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 31 décembre 1868, de 1,293, savoir :

Criminels	185
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement .	1108
Total.	1,293

La plupart de ces condamnés sont employés à divers travaux.

Les détenus provenaient des départements ci-après : Nord, 402; Pas-de-Calais, 190; Somme, 271; Aisne, 215; Oise, 171; Seine, 26; Marne, 4; Ardennes, 1; Seine-Inférieure, 3; Seine-et-Marne, 3; Meurthe, 2; Gironde, 1; Ille-et-Vilaine, 1; Seine-et-Oise, 1; Rhône, 1; Algérie, 1.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 477 au 31 décembre 1868, dont :

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci . .	5
Idem, à plus de deux ans	16
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal	452
Détenus par correction paternelle	4
Total . . .	477

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous	50	»	50

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 31 décembre 1868.

DUNKERQUE.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Détenus pour dettes (amendes) . .	1	»	
Prévenus ou accusés	»	»	
Condamnés à plus d'un an d'emprisonnement	1	»	26
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous	48	6	
Jeunes détenus	»	»	

HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes	7	»	
Prévenus ou accusés	1	1	
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement . . .	19	9	41
Condamné à plus d'un an	3	»	
Jeunes détenus	1	»	

LILLE.

Détenus pour dettes	18	5	
Prévenus ou accusés	15	5	
Condamnés à moins d'un an . . .	152	61	309
Id. en appel	32	16	
Jeunes détenus	4	1	

	Hommes.	Femmes.	Total.
CAMBRAI.			
Prévenus ou accusés. . .	6	2	53
Condamnés à moins d'un an . . .	26	13	
Condamnés à plus d'un an	2	»	
Id. en appel	2	2	
AVESNES			
Détenus pour dettes. . .	14	»	71
Prévenus ou accusés	4	1	
Condamnés à moins d'un an . . .	40	8	
Id. en appel	2	»	
Jeunes détenus.	2	»	
DOUAI.			
Détenus pour dettes.	12	4	165
Prévenus ou accusés	38	11	
Condamnés à un an et au-dessous. .	60	19	
Id. à plus d'un an . . .	3	»	
Id. en appel	8	5	
Jeunes détenus.	5	»	
VALENCIENNES			
Détenus pour dettes.	16	»	74
Prévenus ou accusés	1	»	
Condamnés à moins d'un an. .	37	8	
Id. à plus d'un an. . .	1	»	
Id. en appel	6	2	
Jeunes détenus	3	»	
Total . . .			739

Récapitulation.

Maison centrale	1,203
Établissements d'éducation correctionnelle.	477
Maison correctionnelle départementale.	50
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté	739
Total de la population des prisons. . . .	2,469

Dépôt de mendicité.

Un décret impérial du 15 juin 1867 dispose que le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon (Aisne), recevra les mendiants du département du Nord.

Par arrêté du 4 juillet, même année, approuvé, le 16, par M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet a rendu cette mesure exécutoire à dater du 1er août suivant.

La mendicité est, en conséquence, interdite dans toute l'étendue du département.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Ces impositions ont eu pour objet en **1867**:

1° Le traitement des gardes champêtres;
2° Le service des dépenses municipales ordinaires;
3° Le service ordinaire du culte paroissial;
4° Le service ordinaire de l'instruction publique;
5° Le service des chemins vicinaux;
6° Des travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1866.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	49,018
Bourbourg-Ville	11,753
Bourbourg-Campagne	7,669
Coudekerque-Branche	3,015
Dunkerque	363,922
Gravelines	34,249
Hondschoote	10,947

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	75,243
Cassel	19,016
Estaires	34,064
Hazebrouck	88,125
La Gorgue	8,244
Merville	35,617
Morbecque	9,665
Steenvoorde	12,397
Vieux-Berquin	7,388

Arrondissement de Lille.

Annœullin	9,565
Armentières	235,701
La Bassée	7,244
Chapelle-d'Armentières	7,599
Comines	18,975
Halluin	14,976
Haubourdin	16,487
Loos	13,526
Lannoy	9,321
Lille	1,870,975
Roncq	10,054
Quesnoy-sur-Deûle	12,182
Roubaix	815,224
Seclin	15,311
Tourcoing	412,288

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	225,171
Le Câteau	52,555
Solesmes	33,830

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	30,434
Bavai	7,319
Fourmies	16,454
Hautmont	12,716
Landrecies	17,588
Maubeuge	80.191
Le Quesnoy	17,329
Solre-le-Château	13,804

Arrondissement de Douai.

Aniche	16,097
Douai	302,837
Orchies	10,266

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	37,401
Anzin	41,763
Condé	22,873
Fresnes	15,555
Lourches	15,085
Denain	70,173
Valenciennes	343,773
Vieux-Condé	9,972

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	480,564
Hazebrouck	289,759
Lille	3,479,498
Cambrai	311,556
Avesnes	195,832
Douai	329,200
Valenciennes	556,595
	5,643,004

Le produit des octrois, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 21 fr. 30 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

La loi du 2 mai 1855 a établi une taxe municipale sur les chiens. Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	10	»
	chiens de garde	2	»
Dans les autres commmunes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	8	»
	chiens de garde	2	»

L'application de ces taxes faite, en 1867, a donné les résultats suivants :

Arrondissement	de Dunkerque	19,620 fr.
—	d'Hazebrouck	18,698
—	de Lille	88,400
—	de Cambrai	26,532
—	d'Avesnes	32,818
—	de Douai	18,632
—	de Valenciennes	28,900
	Total	233,600

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1867 :

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre.				RESSOURCES			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus ordinaires.	Recettes extraordinaires.	Total.	
Arrondissement de Dunkerque.								
Bergues	12	55	47	114	46590 »	»	46590 »	38726 »
Bourbourg	1	92	44	137	26856 »	1440	28296 »	28752 »
Bollezeele	»	20	»	20	2108 »	1000	3108 »	2795 »
Dunkerque	44	187	14	245	123694 »	»	123694 »	116588 »
Gravelines	»	18	»	18	4498 »	»	4498 »	4292 »
Hondschoote	2	30	5	37	3530 »	3781	7361 »	4812 »
Arrondissement d'Hazebrouck.								
Bailleul	18	119	20	157	28281 »	17854	46135 »	31524 »
Cassel	»	32	29	61	11251 »	»	11251 »	11256 »
Estaires	»	14	»	14	4508 »	4621	9129 »	4301 »
Hazebrouck	10	63	38	111	25864 »	900	26764 »	29588 »
La Gorgue	»	13	»	13	2984 »	80	3004 »	2953 »
Merville	»	12	»	12	4867 »	100	4967 »	3913 »
Steenbecque	»	6	»	6	716 »	»	716 »	716 »
Steenvoorde(h.civ.)	»	43	»	43	9831 »	6169	16000 »	11163 »
Steenwerck	»	42	»	42	11415 »	»	11415 »	11300 »
Vieux-Berquin	»	22	»	22	2744 »	»	2744 »	2625 »
Arrondissement de Lille.								
Armentières (h.civ.)	30	75	84	189	61042 »	18477	79519 »	57627 »
Chapelle d'Arment.	»	»	»	»	» »	»	» »	» »
La Bassée (h. civil).	»	40	»	40	13770 »	2022	15792 »	11859 »
Bondues	»	41	»	41	12605 »	»	12605 »	9580 »
Comines	22	52	»	74	23014 »	18867	41881 »	23453 »
Halluin	»	38	»	38	5012 »	1850	6862 »	6486 »
Haubourdin	7	18	12	37	8990 »	2000	10990 »	8819 »
Lille	435	1449	296	2180	984784 »	1166543	2151327 »	1126483 »
Linselles	»	37	»	37	5523 »	904	6427 »	6214 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	27	»	27	5587 »	4049	9636 »	6369 »
Roncq	»	17	»	17	2865 »	»	2865 »	3068 »
Roubaix	133	166	203	502	262819 »	6522	269341 »	252968 »
Seclin	40	54	»	94	58844 »	11573	70417 »	45054 »
Tourcoing	42	112	119	273	85673 »	25532	111205 »	70626 »
Wambrechies	»	25	»	25	7328 »	»	7328 »	5781 »
Wattrelos	»	46	»	46	12444 »	500	12944 »	12349 »

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Routes extraordin.	Total.	
Arrondissement de Cambrai.								
Cambrai.....	57	262	104	423	242721 »	9814	252535 »	254406 »
Le Cateau.....	9	»	»	9	9214 »	2583	11797 »	11330 »
Solesmes.....	3	14	»	17	4325 »	»	4325 »	4325 »
Arrondissement d'Avesnes.								
Avesnes.....	29	38	»	67	13604 »	1363	14967 »	28634 »
Landrecies.....	»	45	»	45	11549 »	556	12101 »	11048 »
Maubeuge.....	13	48	20	81	37845 »	20301	58146 »	45795 »
Le Quesnoy.....	51	26	8	85	23766 »	2030 »	25796 »	25951 »
Solre-le-Château .	»	6	»	6	580 »	»	580 »	573 »
Arrondissement de Douai.								
Douai.....	72	485	18	575	259156 »	20000	279156 »	246461 »
Orchies.....	11	27	14	52	20566 »	»	20566 »	19000 »
Arrondissement de Valenciennes.								
Condé.....	»	8	»	8	3801 »	»	3801 »	3104 »
Amand (Saint-)...	»	82	36	118	34968 »	2696	37664 »	33026 »
Valenciennes.....	84	462	38	583	279835 »	21324	301159 »	260004 »
Totaux.....	1125	4467	1149	6741	2801903 »	1375451	4177354 »	2895665 »

La population des hospices et hopitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 207 habitants.

La dépense de 2,895,665 fr., répartie sur les 6,741 individus formant la population moyenne des établissements hospitaliers, donne pour chacun d'eux, et pour l'année, une somme moyenne de 430 fr., soit par journée, 1 fr. 18 c.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir :

Arrondissement de Lille : Lille, Roubaix, Seclin, Armentières, et Tourcoing.

Arrondissement d'Avesnes : Maubeuge et Le Quesnoy ;

Arrondissement de Cambrai : Cambrai ;

Arrondissement de Douai : Douai ;

Arrondissement de Dunkerque : Dunkerque et Bergues ;
Arrondissement d'Hazebrouck : Hazebrouck et Bailleul ;
Arrondissement de Valenciennes : Valenciennes et Saint-Amand

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

Un crédit est également ouvert au budget de 1868 pour secourir les indigents sans domicile de secours connu, qui tombent malades dans des communes privées d'établissements hospitaliers.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et des enfants de familles indigentes secourus temporairement. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Les enfants de moins de 12 ans à la charge du département étaient au 1er janvier 1867, au nombre de 732, dont 386 garçons et 346 filles ; de ce nombre 327 garçons et 316 filles étaient placées à la campagne ; 59 garçons et 30 filles étaient conservés dans les hospices dépositaires.

Il a été admis dans le cours de l'année 384 enfants de moins de 12 ans dont 215 garçons et 169 filles.

On a constaté, pendant l'année, 95 décès dont 43 garçons et 52 filles.

58 enfants ont atteint leur douzième année et ont cessé d'être à la charge du département. 22 autres ont été rendus à leurs parents. Enfin 53 enfants ont été rapatriés en Belgique ou renvoyés dans leurs départements.

Les restants au 31 décembre 1867 étaient au nombre de 884 dont 480 garçons et 404 filles.

Il existait à la même époque 290 pupilles de 12 à 21 ans ; 246 étaient placés en apprentissage et 44 conservés dans les hospices dépositaires pour infirmités.

Le enfants sont fréquemment visités par les agents du service d'inspection. Tous fréquentent suivant leur âge les salles d'asile et les écoles communales. Ils assistent aux offices religieux et suivent les instructions religieuses à l'église.

Les Comités de patronage fonctionnent dans beaucoup de communes. Où elle agit, cette institution produit de bons résultats.

Les dépenses du service se sont élevées en 1866 à 71,789 fr. 72 c. dont 52,276 fr. 36 c pour pensions, 6,250 fr. pour secours temporaires, 4,800 fr. pour frais d'inspection et 8,463 fr. 36 c. pour frais de transport d'enfants, indemnités et dépenses diverses.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces établissements, au nombre de 646 dans le département, ont secouru à domicile, en 1867, 224,504 individus.

Leurs recettes ordinaires se sont élevées à la somme de 2,900,948 fr. ainsi divisée :

Produits d'immeubles	1,350,587 fr.
Rentes sur l'État	539,017
Autres rentes	22,264
Subventions communales	588,249
Droits des pauvres sur spectacles, bals, concerts	26,400
Quêtes, souscriptions, collectes	98,889
Autres recettes	275,542
Total	2,900,948 fr.

Les recettes extraordinaires, dons et legs, ventes d'immeubles, etc., etc., ont, en outre, produit une somme de 479,193 fr.

Les dépenses se sont élevées, en 1867, à 2,800,059 fr., savoir :

Aliments	926,288 fr.
Vêtements	116,677
Chauffage	100,719
Médicaments et soins médicaux	94,120
Autres secours en nature	625,908
Secours en argent	588,115
Frais d'administration	348,232
Total	2,800,059

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations, les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1867.

	Dunkerque.	Lille.	Cambrai	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	34899	238378	25245	30195	44803	373520
Sommes prêtées sur ces gages.....	375623	1589020	151668	196912	400253	2713476
Valeur moyenne de chaque article.....	10 f. 76	6 fr. 66	6 fr. 01	6 fr. 52	8 fr. 93	7 fr. 26
Nombre de gages retirés.....	30009	222249	22893	28751	40954	344856
Sommes recouvrées par les dégagements....	309931	1460663	148751	186751	332881	2450039
Nombre de gages { vendus....	1496	7096	1566	1429	2723	14610
Nombre de gages { renouvelés	1179	2285	1888	»	1062	9414
Produit des ventes et renouvellements....	76511	136291	31800	30812	53397	328811

Les chiffres qui précèdent sont, presque en tous points, supérieurs à ceux de l'année 1866.

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est de 75/100e de gage par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 26 centièmes de gage par habitant ou d'un gage pour 3.91 habitants.

La valeur moyenne des nantissements retirés a été de 7 fr. 12. Les dégagements ont été aux engagements dans la proportion de 95,52 pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, dans l'ordre des nombres, sont ceux de mai, juillet, janvier et octobre. Ceux qui ont produit le moins sont les mois de février, novembre, mars et décembre.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois de d'août, juin, juillet et mai, et particulièrement plus rares dans ceux de janvier, février, novembre et décembre.

CAISSES D'ÉPARGNE

Les caisses d'épargne sont au nombre de 26 dans le département. Le mouvement de ces caisses a donné en 1867 les résultats consignés dans le tableau qui suit :

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1867.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1867.
	Existant au 1er. janvier 1867.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1867.					en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	
Armentières..	1148	190	7	135	1181	422956	112602	16203	22	2959	88468	460356
Avesnes.....	2284	378	18	173	2507	695087	369311	26218	»	1860	387652	801104
Bailleul.....	1054	264	4	106	2116	754092	260516	26502	1200	7202	183036	852073
Bergues.....	3042	319	»	97	2264	883294	316726	33457	»	9041	293929	930508
Bourbourg...	808	166	3	63	914	360841	103293	9907	210	229	97235	276789
Cambrai	5255	1045	35	922	5413	1705627	679453	65439	40	15868	614325	1820365
Cassel.....	689	158	»	80	767	322940	134938	12178	311	10713	75377	384277
Cateau (Le)..	81	53	5	23	116	26544	13899	1021	»	»	13021	28443
Clary.....	80	15	»	4	91	18662	7118	554	»	»	10696	15638
Comines	690	155	»	89	756	374947	109136	13572	»	1969	77328	418359
Douai.....	8366	1420	44	1030	1800	3224774	1041049	118072	230	15088	879314	3489692
Dunkerque. .	7132	655	24	385	7426	2076954	845871	78580	260	43025	737858	2220781
Estaires.....	310	69	1	32	348	90078	43106	3425	»	»	21179	114430
Gravelines ...	368	115	4	32	455	100446	81718	3983	»	»	51541	134606
Hazebrouck..	1658	218	6	99	1783	581853	230455	22748	»	1468	150502	683046
Iwuy.....	146	90	»	33	203	54368	42079	2256	»	»	23258	75545
La Bassée...	435	77	»	59	453	212209	59993	7783	447	50363	»	230069
Landrecies...	553	169	4	48	678	164858	100949	5992	»	474	96526	174799
Lille.....	18661	2745	109	2268	19247	6003364	1860269	212127	3206	89093	1589202	6400671
Maubeuge...	2782	449	24	216	3039	1044283	359370	39863	»	11695	309363	1122459
Merville	385	36	»	13	408	96717	32495	3570	»	»	22813	109970
Roubaix	5721	835	9	820	5745	2405216	558767	87841	301	33909	585835	2432352
Solesmes...	219	99	1	54	265	66204	54624	2849	»	32343	»	91334
Steenvoorde..	433	84	1	45	473	203475	73394	7053	»	1772	88757	193393
Tourcoing...	3255	492	6	310	3443	1743489	385503	65384	40	4969	351356	1838094
Valenciennes.	6908	1591	48	969	7578	2187112	777193	79547	»	45317	566143	2432393
	72333	11887	353	8105	76468	25720391	8652798	946096	6267	379356	7214712	27734483

Les fonds déposés dans les caisses d'épargne du département s'élèvent à près de 28 millions.

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre des livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
500 fr. et au-dessous. . .	51,250	7,241,379	141,29
501 à 800 fr.	10,978	6,731,001	613,13
801 à 1,000 francs. . . .	7,986	7,147,784	895,04
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de trois mois. . .	6,180	6,372,996	1,031,23
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction	74	238,323	3,220,58
	76,468	27,731,483	362,66

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1867 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers.	3,341	604,708
Domestiques	1,178	185,409
Employés	492	99,283
Militaires et marins . .	282	56,200
Professions diverses . .	3,507	841,115
Mineurs.	3,073	362,631
Société de secours mutuels.	14	6,633
	11,887	2,155,980

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

292 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1867, 317 inscriptions, montant ensemble à 7,002 fr.

362 autres titres de rente, d'une valeur totale de 13,220 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 355 déposants; 4 autres, s'élevant à 135 fr., sont arrivés par transfert.

354 titres, montant ensemble à 13,051 fr., ont été retirés par 357 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 329 inscriptions appartenant à 294 titulaires, et d'une valeur de 7,306 fr.

Le nombre des caisses d'épargne était, en 1867, de 26. Dix-sept succursales ont fonctionné.

Les livrets en émission continuent à suivre leur marche ascendante. Le nombre était, au premier janvier 1867, de 72,333 et au 31 décembre de 76,468; l'augmentation est de 6 %.

Les versements ont suivi la même progression. Ils s'étaient élevés, en 1866, à 8,425,706 fr., et ont été, en 1867, de 8,652,798 fr., soit en plus 227,092 fr.; le crédit total des déposants, qui avait été de 25,720,217 fr., s'est fixé au 31 décembre 1867, à 27,731,483 fr., ce qui constitue, sur l'année précédente, une augmentation de 2,011,112 fr.

Le solde au dernier jour de l'année représentait 20 francs par habitant.

Le nombre des comptes-ouverts étant de 76,468 revient à un livret pour 18 habitants.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1867, au nombre de 188 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés	NOMBRE de membres. honoraires.	NOMBRE de membres. participants	Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins	Frais pharmaceutique.	TOTAL.
Dunkerque.....	5	368	1374	7914	2246	1978	12138
Hazebrouck.....	21	940	2819	13104	3559	4270	20933
Lille.....	127	3400	19301	117178	25118	19987	162283
Cambrai.....	6	458	574	3304	1505	2104	6913
Avesnes.....	4	169	573	4116	1900	889	6905
Douai.....	9	403	2532	11528	3233	5273	20034
Valenciennes.....	16	921	4305	22037	3211	3756	29004
	188	6659	31278	179181	40772	38257	258310

Le département compte, en outre, 175 sociétés non approuvées. Elles ont dépensé pendant l'année une somme totale de 120,549 fr., qui a été employée en secours aux malades, veuves et orphelins, en pensions, honoraires de médecins, frais pharmaceutiques, frais de gestion et dépenses diverses.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves s'élevaient au 31 décembre 1867, à 389,446 fr., indépendamment de 538,211 fr., versés à la Caisse des retraites.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, il existe :

A Douai une Faculté des lettres et une Faculté de droit;

A Lille une Faculté des sciences et une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

L'École de médecine et de pharmacie de Lille est toujonrs en progrès. En 1867, le nombre des inscriptions prises s'est élevé à 247, et lors de la dernière session d'examen, 33 titres de réception ont été délivrés, dont 8 à des officiers de santé, 12 à des pharmaciens et 13 à des sages-femmes.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des colléges communaux pendant l'année 1868 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	246	76	254	546
	Douai	285	30	111	426
COLLÉGES.	Dunkerque	69	14	176	259
	Bailleul	90	10	125	225
	Cassel	6	5	50	61
	Estaires	19	»	55	74
	Hazebrouck	35	»	35	70
	Armentières	21	6	142	169
	Tourcoing	191	43	204	438
	Cambrai	45	27	75	147
	Cateau (Le)	19	5	92	116
	Avesnes	42	2	46	90
	Maubeuge	80	9	95	184
	Le Quesnoy	82	12	69	163
	Saint-Amand	15	4	67	86
	Condé	33	8	81	122
	Valenciennes	90	25	207	322
	TOTAUX	1338	276	1884	3498

Instruction primaire.

Extrait du rapport du 5e bureau du Conseil général.

L'instruction primaire a pris dans le département un développement et une importance qui méritent l'attention.

Les progrès constatés chaque année dans les améliorations de ce service ont continué en 1867. Ils se sont surtout manifestés dans les écoles spéciales aux filles, et dans les cours d'adultes spéciaux aux femmes ; c'est là un des premiers bienfaits de la loi du 10 avril 1867. Dans cette partie de l'instruction primaire on compte 21 écoles, 38 classes du soir, et environ 4,000 élèves en plus.

En sorte que le département compte aujourd'hui :

1,213 écoles publiques.
346 écoles libres.
212 salles d'asiles.

Total... 1,771 établissements qui reçoivent et instruisent 237,608 élèves.

En y ajoutant les cours d'adultes, les classes d'apprentis, les réunions dominicales, les orphelinats et ouvroirs spéciaux on arrive à une population de plus de 300,000 âmes.

Ce chiffre est le plus éloquent et le plus concluant de tous les arguments. Un personnel enseignant de 2,235 maîtres, instituteurs titulaires et adjoints, distribue l'instruction dans les écoles publiques. Ce personnel est dévoué et zélé ; tous ceux qui ont assisté tout récemment à l'intéressante cérémonie de la distribution des prix aux directeurs et directrices des cours d'adultes, ont rendu hommage à la bonne tenue et à l'excellent esprit de ces utiles auxiliaires accourus en foule de tous les points du département pour recevoir des mains de M. le Préfet et des hauts fonctionnaires qui l'entouraient les palmes et les récompenses dues à leurs intelligents efforts.

Constatons en outre l'extrême rareté des peines disciplinaires, ce qui prouve d'une manière peremptoire la bonne conduite et la moralité des instituteurs et des institutrices.

Une mesure très-avantageuse aux institutrices a été réalisée cette année ; elles sont désormais classées, comme les instituteurs, et leur traitement minimum, garanti par le département, varie de 6 à 1,200 francs. M. le Ministre de l'Instruction publique, en donnant son approbation à cette mesure, a chargé M le Préfet de

transmettre ses remerciements au Conseil général pour la part qu'il a prise à l'adoption de cette décision.

Aucun département n'a précédé le nôtre dans la réalisation de ces améliorations ; mais il ne faut pas se le dissimuler, le plus sûr moyen de donner aux fonctionnaires de l'enseignement du zèle et de l'ardeur, et de fortifier en même temps leur considération aux yeux du public, c'est de mieux assurer leur position en leur accordant des rémunérations plus élevées.

Les crédits votés l'an dernier ont permis d'effectuer le classement, ils suffiront sans doute encore pour de nouvelles améliorations que la sollicitude de l'administration prépare dès aujourd'hui, et qui consisteront notamment à élever encore le minimum des traitements, par la suppression de la 5e classe des instituteurs et institutrices.

L'exposition scolaire départementale ouverte en ce moment dans le parloir du Lycée de Lille, prouve que toutes les écoles donnent des résultats satisfaisants : cahiers de devoirs, échantillons de travaux, dessins des adultes, ouvrages à l'aiguille, méritent des mentions honorables, et prouvent les progrès des écoles, même celles des petites communes rurales. Les instituteurs et institutrices ont exposé aussi des travaux personnels qui attestent un utile emploi de leurs loisirs, et que la Commission à été heureuse d'encourager par des récompenses.

Tout atteste donc le progrès et vient justifier la bienveillante sollicitude du Conseil général pour cette importante branche de ses attributions.

Toutefois le 3e bureau appelle l'attention de l'administration sur l'emploi des machines à coudre et les dangers qu'elles peuvent présenter.

Nous ne ferions pas acte de justice si nous ne faisions pas retomber le mérite de ces progrès à l'infatigable et intelligente direction de M. l'inspecteur de l'académie, en résidence à Lille. Le Gouvernement vient de récompenser ses honorables services en lui conférant l'ordre de la Légion-d'Honneur, le département à son tour lui doit des témoignages de la plus haute satisfaction.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1866 se sont élevés à la somme de 80,015,121 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes (principal)	10,712,115
Enregistrement, timbre et domaine	14,252,888
Produits des forêts	2,210,111
Douanes et sels	15,285,752
Contributions indirectes	33,250,744
Postes	2,437,877
Produits universitaires	94,115
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles	568,223
Produits divers	1,202,966
Total	80,015,121
Les mêmes produits pour l'année 1865 ont été de	75,871,731
La différence en plus pour 1866 est de	5,133,390

Elle résulte notamment d'augmentations obtenues sur la vente du papier timbré de dimension et sur le produit des droits de navigation.

Les 89 départements de l'Empire produisent ensemble un revenu de 1,702,194,787 fr. Le département du Nord fournit dans ce produit un contingent de 80,015,121 f., équivalant à un *vingt-unième*.

Le département du Nord sauf celui de la Seine, qui est une exception, est le département qui fournit les plus importantes recettes au Trésor. Celui de la Seine-Inférieure qui l'emportait sur lui en 1865 est aujourd'hui au-dessous.

Mais si on met à part le département de la Seine, qui entre dans la masse du revenu pour une somme exceptionnelle de 367,695,841 fr., on voit que le produit des 88 autres départements est de 1,334,498,948 fr. et que l'apport de celui du Nord est égal à un *seizième deux tiers* de ce total.

La proportion des divers revenus du département, par rapport au total général de chaque nature de produits s'établit comme suit : Contributions directes, 30e; Enregistrement, 31e; Forêts, 17e; Douanes et Sels, 10e; Contributions indirectes, 19e; Postes, 34e; Produits universitaires, 37e; Retenues, etc., pour pensions, 26e; Produits divers, 33e.

Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administrations financières du département pour 1866.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles de l'exercice se sont élevés en totalité à 19,510,001 fr., savoir :

Contribution foncière (y compris les centimes additionnels) .	9,200,977
Personnelle et mobilière. . . . . (Id).	2,558,952
Portes et fenêtres. . . . . (Id).	2,459,410
Patentes. . . . . (Id).	4,770,654
Taxe du premier avertissement aux contribuables	23,005
Total . . . . . (1)	19,510,001
Le montant des contributions directes a été, en 1865, de. .	18,687,373
Différence en plus en 1866	822,628

Les augmentations survenues dans les trois premières contributions proviennent de l'accroissement des centimes départementaux et communaux et de ce que les constructions et reconstructions ont été très-supérieures aux démolitions de bâtiments (2).

Le nombre des patentés a été en 1866 de 66,936. Ce nombre représente le 26e des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,722,738. Le nombre général des imposés à cette contribution était, en 1865, de 1,693,976, et dans le département de 64,991. Il a diminué dans sept départements et a augmenté dans tous les autres, celui du Nord compris

On compte dans le Nord une patente sur 22 habitants.

Les frais de poursuites, en matière de contributions directes, ont été, dans le département, de 9,230 fr., soit de 1/75 du total de 686,886 fr. auquel ils se sont élevés dans toute la France.

La quotité des centimes additionnels imposés en addition au principal des quatre contributions dans le département se résume ainsi :

Contribution foncière.—Fonds de secours et de non valeurs, 1,8; centimes départementaux, 45,3; centimes communaux, 52; — total, 99,1.

(1) Y compris 8,797,886 fr. de fonds spéciaux destinés aux dépenses départementales et communales.

(2) Les augmentations pour constructions nouvelles ont été de 56,917, et les diminutions pour démolitions de 28,201.

Contribution personnelle et mobilière. — Centimes généraux, etc., 17 ; fonds de secours, etc., 2,9 ; centimes départementaux, 45,1 ; centimes communaux, 38 ; — total, 103.

Portes et fenêtres. — Centimes généraux, etc., 15,8 ; fonds de non-valeurs, 2,4 ; centimes départementaux, 20,1 ; centimes communaux, 33,9 ; — total, 72.2.

Patentes. — Centimes généraux, etc., 10,8 ; fonds de non-valeurs, 5 c. ; centimes départementaux, 20,7 ; centimes communaux, 29,2 ; — total, 65,7.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc. .	10,817,278
	Greffes, idem . .	103,513
	Hypothèques, idem . .	84,565
	Amendes de toute nature idem . .	119,510
	Décime pour franc (lois du 14 juill. 1855 et 2 juill. 1862)	6,271
	Demi-décime (loi du 8 juin 1864.	504,423
	Décime pour franc sur les attributions des greffiers (loi du 6 prairial an VII)	2,539
	Idem (lois des 14 juillet 1855 et 2 juillet 1862)	1,269
	Demi-décime, idem (loi du 8 juin 1864).	»
	Passeports et permis de chasse	82,740
	Recouvrements des frais de justice	118,766
	Idem de poursuites et d'instances.	2,664
Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies.		76
Timbre		1,923,899
Produits des Domaines.	Revenus des domaines.	5,792
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.	130,190
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	434
	Rentes (arrérages et rachats)	693
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles. . .	1,362
	Epaves, déshérences et biens vacants	14,284
	Domaines et bois engagés ou échangés.	»
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures, du décret du 25 avril 1860 et des lois postérieures.	169,605
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire . . .	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.	1,353
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		164,652
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat		»
	Total.	14,252,888
Les produits de 1865 se sont élevés à		12,852,480
Différence en plus en 1866		1,400,408

PRODUITS DES FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'exercice 1866 *effectuées par les agents forestiers.*

Produits des coupes de bois.		Prix principal	1,494,380
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	30,876
		Prix des coupes de bois vendues en détail	496,358
Produits divers et droit de pêche.	Menus produits des forêts.	Récépages, essartements, élagages, chablis, bois de délit	126,853
		Plants, sur-mesures, etc	11,489
		Fruits, semences et herbes	3,574
		Minerai, terres, pierres et sables	1,695
		Redevances et indemnités	6,794
		Recettes diverses et imprévues	44
		Location de la chasse	19,990
		Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc)	879
		Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855)	42
		Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	853
		Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	2,558
		Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc	11,052
		Recouvrement de frais de vente de coupes	12,053
		Salaires de gardes recouvrés sur les acquéreurs des bois de l'Etat	»
		Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois	1,927
		Total	2,210,411
		Les produits de 1864 avaient été de	2,048,917
		Différence en plus en 1866	161,494
		Coupes extraordinaires	14,900
		Aliénation du sol	55,600

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1866.

Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	12,666,343
		Tabacs de santé ou d'habitude	12,843
		Sucres des colonies françaises	217,773
		— étrangers	1,408,190
	à l'exportation		26,952
Droits de navigation.	à l'entrée des navires.	Francisation des navires	443
		Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers	417,573
		Droit spécial sur les navires américains	8,668
		Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons	27,945

Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	75
	Droit de timbre	47,302
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	5,500
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour frais d'exercice des entrepôts	27,673
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt	338
	Recettes accidentelles	21,64
Produit des amendes et confiscations		122,462
Taxes de plombage et d'estampillage		50,147
Taxe de consommation des sels		232,134
	Total	15,285,752

Ces produits appartiennent 1° à la direction de Dunkerque, pour 4,058,203 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque		3,955,243
——— d'Hazebrouck		102,960
	Total	4,058,203

2° A la direction de Lille, pour 5,839,579 fr., et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières	146,256	
——— de Lille	5,679,411	
——— d'Orchies	13,912	
	5,839,579	5,839,579

3° A la direction de Valenciennes, pour 5,387,964 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé	1,342,557	
——— de Valenciennes	765,375	
——— de Feignies	1,040,176	
——— de Jeumont	2,165,096	
——— d'Avesnes	74,760	
	5,387,964	5,387,964
	Total	15,285,752
Les douanes ont produit en 1865		15,065,094
Différence en plus en 1866		220,658

Cette différence s'applique particulièrement à la taxe sur les sucres étrangers.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1866.

Boissons		13,728,439
Sels		»
Sucre indigène		9,065,042
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	324,360
	Navigation sur les rivières et canaux, péage sur les ponts, bacs, passages d'eau, pêche, chasse, francs bords	1,159,353
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises des places, etc	125,050
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales	14,454
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	218,519
	Cartes à jouer	726
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	74,925
	Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisies, amendes et confiscations	26,526
	Droits de dénaturation sur l'alcool	24,006
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	
	Indemnité pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	64,176
	Recouvrements sur avances pour divers services	38,479
	Autres recettes	97,540
Tabacs		8,078,979
Poudres		210,140
	Total	33,250,744
Les produits de 1865 se sont élevés à		31,250,710
Différence en plus en 1866		2,000,034

Cette augmentation de produit porte principalement sur les boissons et les tabacs.

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1866.

Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés	2,378,141
Droit de 1 p. % sur les envois d'argent	29,169
Droit sur les envois d'argent (mandats internationaux)	1,809
Droit de 10 p. % sur les valeurs déclarées et de 2 p. % sur les valeurs cotées	27,339
Recettes accidentelles	1,419
Total	2,437,877
Les produits de 1865 avaient été de	2,329,026
Différence en plus en 1866	108,851

L'augmentation du produit des taxes provient de l'accroissement progressif et normal des correspondances de toute nature.

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Inscriptions	30,130
Examens	31,580
Certificats d'aptitude	14,050
Diplômes et visa	15,625
Duplicata	20
Rétributions facultatives	2,740
Total	94,145

Ces produits appartiennent :

1° A la Faculté de droit de Douai, pour	51,155
2° A la Faculté des Sciences de Lille, pour	10,180
3° A la Faculté des Lettres de Douai, pour	27,470
4° A l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, pour	5,340
Somme égale	94,145

RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES RECOUVRÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES, savoir :

Receveurs de l'enregistrement	17,804
Receveurs des douanes et sels	192,964
Receveurs des contributions indirectes	107,329
Receveurs des postes	26,228
Receveurs généraux des finances	132,204
Payeurs du Trésor	91,694
	568,223

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1864.

Taxe des biens de main-morte	113,416
Produits des mines	303,201
Droits de la vérification des poids et mesures	94,338
Produit de la taxe des brevets d'invention	41,390
Revenus de divers établissements spéciaux. (Ecoles vétérinaires, écoles des Arts et Métiers, écoles régionales, etc.)	»
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	39,485
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par décret du 31 mai 1862	93,987
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	78
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	212,660
Produit des taxes de la télégraphie privée	264,481
Divers produits	39,930
Total	1,202,966

RESSOURCES SPÉCIALES. (Produits affectés aux dépenses départementales.)

Contributions directes		8,300,886
Produits éventuels départementaux	Produits éventuels ordinaires	20,200
	Produits des propriétés départementales non affectées à un service public	2,600
	Subventions communales et particulières	39,600
	Produits d'emprunts	491,000
	Ressources affectées à la grande vicinalité	292,000
Ressources spéciales pour l'instruction primaire.	Ressources pour dépenses des écoles normales primaires	10,981
	Produits divers spéciaux	4,733
	Total	9,162,000

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1868.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque	474758	120913	124869	240785	961325
Hazebrouck	419063	87497	92815	88679	688054
Lille	1445505	564007	776143	1615284	4400939
Cambrai	582208	147191	139466	245690	1114556
Avesnes	658251	139042	131272	278952	1207517
Douai	476326	114839	113457	188274	892896
Valenciennes	644800	168372	158337	331126	1302635
TOTAUX	4700911	1341861	1536359	2988790	10567922

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 127. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs produits, savoir : 1re classe, de 8,000 fr. et au-dessus; 2e, de 5,000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000 ; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
	1re *Classe.*	
1	Roubaix	L.
2	Lille (4e Division)	L.
3	Lille (3e Division)	L.
4	Lille (1re Division)	L.
5	Anzin	V.
6	Halluin	L.
7	Lille (2e Division)	L.
8	Lille extra-muros	L.
9	Tourcoing	L.
10	Denain	V.
11	Dunkerque	Dk.
12	Valenciennes	V.
13	Haubourdin	L.
14	Solesmes	C.
15	Douai	D.
16	Douchy	V.
17	Maubeuge	A.
18	Cambrai	C.
19	Raismes	V.
	2e *Classe.*	
20	Armentières	L.
21	Saint-André	L.
22	Clary	C
23	Pont-à-Marcq	L.
24	Comines	L.
25	Mons-en-Pévèle	L.
26	Masnières	C.
27	Avesnes-les-Aubert	C.
28	Wormhoudt	Dk.
29	Marcq-en-Barœul	L.
30	Quesnoy-sur-Deûle	L.
31	Ligny	C.
32	Condé	V.
33	Gouzeaucourt	C.
34	Croix	L.
35	Fresnes	V.
36	Le Câteau	C.
37	Marly	V.
38	Famars	V
39	Cysoing	L.
40	La Bassée	L.
41	Orchies	D.
42	Landas	D.
43	Lewarde	D
44	Raches	D.
45	Teteghem	Dk.
46	Meteren	H.
47	Catillon	C.
48	Templeuve	L.
49	Landrecies	A.
50	Annœullin	L.
51	Fourmies	A.
52	Bouchain	V.
53	Hazebrouck	H.
54	Onnaing	V.
55	Haussy	C.
56	Rouvignies	V
57	Lecelles	V.
58	Arleux	D.
59	Seclin	L.
60	Steenwerck	H.
61	Lannoy	L
62	Sin	D.
63	Bourbourg	Dk.
64	Fournes	L.
65	Gravelines	Dk.
66	Berlaimont	A.
67	Engle-Fontaine	A.
68	Iwuy	C.
69	Cuincy	D.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
70	Houplines	L.
71	Somain	D.
72	Ebblinghem	H.
73	Abancourt	C.
74	Villers-Pol	A.
75	Maroilles	A.
76	Inchy	C.
	3e *Classe.*	
77	Gommegnies	A.
78	Bugnicourt	D.
79	Le Quesnoy	A.
80	Santes	L
81	Bavai	A.
82	Solre-le-Château	A.
83	Neuville-St.-Remi	C.
84	Saint-Amand	V.
85	Eecke	H.
86	Morbecque	H.
87	Arnêke	H.
88	Avesnes	A.
89	Jeumont	A.
90	Vendegies-sur-Ecaillon	A.
91	Annapes	L.
92	Walincourt	C.
93	Hondschoote	Dk.
94	Villers-sire-Nicole	A.
95	Rexpoede	Dk.
96	Baisieux	L.
97	Cassel	H.
98	Merville	H.
99	Bailleul	H.
100	Cartignies	A.
101	Steenvoorde	H.
102	La Longueville	A.
103	Sains	A.
104	Wattignies	L.
105	Beauvois	C.
106	Bergues	Dk.
107	Bollezeele	Dk.
108	Trélon	A.
109	Estaires	H.
110	Mœuvres	C.
	4e *Classe.*	
111	Beaufort	A.
112	Ennetières	L.
113	Marchiennes	D.
114	Pont-sur-Sambre	A.
115	Petite-Synthe	Dk.
116	Etrœungt	A.
117	Estourmel	C.
118	Pitgam	Dk.
119	Cauroir	C.
120	Quaedypre	Dk.
121	Pecquencourt	D.
122	Cousolre	A.
123	Looberghe	Dk.
124	Eppe-Sauvage	A.
125	Saint-Waast	A.
	5e *Classe.*	
126	Watten	Dk.
127	Dourlers	A.

AGRICULTURE.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très-haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables sur une superficie totale de 567,864 hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en 1868 les produits indiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1867.	Produit par hectare en 1867.	Produit total de chaque espèce de grains en 1867.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1867.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	139042	1,80	13,53	15,63	28,13	3911805	80
Méteil.....	2711	1,82	11,42	13,85	25,22	63383	76
Seigle.....	10180	1,96	11,11	14,83	29,07	295973	72
Orge.....	12603	1,92	20,90	22,22	42,66	537732	60
Sarrazin.....	1	1, »	8 »	6, »	6, »	6	45
Epeautre.....	2221	2,87	13,25	21,57	61,91	137520	76
Avoine.....	49113	2,59	17,82	19,28	49,94	2452792	44
Légumes secs.. ..	14152	2,54	10,36	9,19	23,44	331338	79
Autres menus grains	6391	2,33	12,26	7,28	16,97	108494	74
Totaux.....	236454					7843543	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque.	18,532	27 »	531,720
id. Hazebrouck	18,380	30 »	551,400
id. Lille.....	26,092	29 34	765,633
id. Cambrai....	26,290	26 »	684,592
id. Avesnes....	18,990	28 »	531,720
id. Douai.....	14,660	27 »	399,564
id. Valenciennes..	16,097	30 »	482,910
Totaux..	139,041	28 13	3,944,336
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque...	23	26 43	608
id. Hazebrouck ..	124	30 »	3,720
id. Lille.....	869	31 »	26,938
id Cambrai....	450	25 »	11,250
id. Avesnes....	985	20 »	19,700
id. Douai.....	50	24 »	1,211
id. Valenciennes..	210	23 60	4,956
Totaux...	2,711	25 22	68,383

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	681	21 31	14,508
id. Hazebrouck . .	247	21 50	5,310
id. Lille.	1,262	33 44	42,203
id. Cambrai. . . .	2,149	24 50	52,550
id. Avesnes	1,744	34 »	59,296
id. Douai	1,258	25 »	31,258
id. Valenciennes. .	2,839	32 »	90,848
Totaux. . .	10,180	29 07	295,973
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,200	46 68	93,927
id Hazebrouck. . .	205	45 »	9,225
id. Lille.	583	45 67	26,642
id. Cambrai	5,260	42 »	220,920
id. Avesnes.	2,222	38 »	84,436
id. Douai	740	44 »	33,083
id. Valenciennes. .	1,390	50 »	69,500
Totaux. .	12,600	42 66	537,733
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	5,397	45 35	244,784
id. d'Hazebrouck .	3,580	49 »	175,420
id. Lille	8,318	52 45	436,272
id. Cambrai. . . .	9,435	49 57	467,693
id. d'Avesnes . . .	10,744	50 »	537,200
id. Douai.	5,899	40 »	292,943
id. Valenciennes. .	5,740	52 »	298,480
Totaux . .	49,113	49 94	2,452,792
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	3,507	23 51	82,470
id. d'Hazebrouck. .	6,830	20 »	162,126
id. Lille	1,546	23 45	36,261
id. Cambrai. . . .	930	23 50	21,855
id. d'Avesnes . . .	463	20 50	9,260
id. Douai	432	16 »	7,161
id. Valenciennes. .	484	23 15	11,205
Totaux .	14,192	23 34	331,338

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne se produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement de Valenciennes. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment.....	3264078	10783	254622	7842	3534325
Méteil.....	164225	907	6120	»	171252
Seigle.....	81447	120496	18994	126860	347796
Orge.....	»	34376	25723	855247	915446
Epeautre.....	37389	1345	9297	12789	60820
Sarrasin.....	»	7036	1	»	7037
Avoine.....	»	2269380	133504	23631	2426515
Légumes secs.....	164264	178714	36965	»	380043
Autres menus grains	923	102221	15770	3273	122186
Totaux.....	3709426	2725257	500996	1029741	7965420

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1868 ont donné un nombre d'hectolitres de 7,843,544

Les consommations étant de 7,965,420

Il résulte une insuffisance de 121,876

Égale à un 1/64e des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1868, un nombre de 20,254 hectares qui ont produit chacun en moyenne 121 hectolitres 34 c., ce qui fait pour la totalité. . 3,558,995 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	1,968,664	
Pour celle des animaux domestiques	634,554	
Pour les semences	334,587	
Pour les distilleries, etc . . .	1,707	2,929,512
Les produits de 1868 présentent conséquemment un excédant de		629,483

L'année 1868 a été exceptionnellement favorable à la production des céréales; dès le mois d'avril un temps magnifique n'a cessé de régner jusqu'en septembre. Malgré des chaleurs précoces, la maturation des graines s'est parfaitement opérée et la moisson, faite de bonne heure, s'est accomplie dans les meilleures conditions; aussi, les récoltes présentent-elles un excédant de plus de 1,400,000 hectolitres sur celles de l'année précédente. Les produits sont, en outre, de poids et de qualité supérieurs.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours ; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours, le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras ; le mardi avant la fête de l'Ascension ; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1er janvier, quinze jours ; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; le 30 juin; le 27 juillet et le 30 août. — *Caestre*, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — *Cassel*, les 1er, 3e, 5e, 7e, 9e et 14e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours ; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour ; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; le premier jeudi d'octobre, deux jours ; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour ; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour ; le lundi après le

12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour; le premier lundi qui suit le premier mercredi de chaque mois, un jour pour les bestiaux. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembte, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois, le premier dimanche de mai, dix jours. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — Lille *(Wazemmes)*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, le 1er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours; franc

marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 4 de chaque mois.— *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 23 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour; le premier lundi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, novembre et décembre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le 1er septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois; le samedi de chaque semaine pendant les mois de février, mars et avril, pour les bestiaux. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour; le 17 de chaque mois pour les chevaux. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour.— *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 28 de chaque mois, un jour; le 19 mars, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le 1er mars, un jour; le 1er octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octebre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un

jour ; le dimanche après la Nativité, un jour ; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour ; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le 1er octobre, neuf jours. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours ; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armsbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi ; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi ; mardi pour les grains ; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux. — *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi ; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moëres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoëde*, jeudi et dimanche. — *Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi, lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours ; mercredi pour les grains. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi, lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi.

— *Fournes*, vendredi.— *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi.— *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grainsr — *Lille*, mercredi et samedi; mercredi pour les grains.—*Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sue-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche; mardi après midi pour les bestiaux. — *Seclin*, samedi. — *Templeuve*, le samedi pour les porcs, veaux, œufs, volailles, etc. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi.— Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi.—*Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour ies grains. — *Clary*, samedi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Cartignies*, mercredi. *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi. — *Wignehies*, mardi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi, lundi pour les légumes, le beurre, les fruits et autres comestibles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. — *Saint-Amand*, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les

mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Escaudain*, vendredi pour les légumes, fruits et comestibles. — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi.— *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1868.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.....l'hect.	21 34	»	16 16	14 27	11 49	31 44	19 12
Bourbourg.....	20 94	»	16 14	13 54	10 28	»	18 90
Dunkerque.....	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul.....	22 05	»	»	»	11 »	»	»
Cassel.....	21 84	»	»	»	11 50	»	»
Estaires.....	21 75	»	»	»	»	31 »	»
Hazebrouck.....	21 66	»	»	»	»	»	»
Merville.....	22 33	»	»	»	»	25 67	»
Steenvoorde.....	21 54	»	»	»	»	»	»
Armentières.....	22 08	»	14 »	13 »	11 »	30 72	22 75
La Bassée.....	21 91	19 84	»	13 62	10 12	31 50	20 50
Cysoing.....	20 98	»	»	»	»	»	»
Lannoy.....	22 72	»	»	»	»	»	»
Lille.....	22 19	»	14 50	»	»	31 »	»
Roubaix.....	»	»	»	»	»	25 »	»
Tourcoing.....	24 »	»	»	»	»	»	»
Cambrai.....	20 10	»	14 01	12 53	8 78	»	»
Le Câteau.....	21 71	»	12 »	13 »	10 »	34 »	25 »
Solesmes.....	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes.....	»	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy.....	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge.....	17 27	17 25	13 87	13 80	8 92	34 »	33 »
Douai.....	21 05	»	15 25	13 10	9 57	»	»
Orchies.....	21 65	»	9 20	»	9 20	»	»
Marchiennes.....	20 33	»	»	»	9 53	»	»
Somain.....	21 »	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand.....	22 29	»	»	»	9 50	»	»
Valenciennes.....	19 95	»	»	»	»	34 »	32 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.)			Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 47	» 37	» 28	4 14	»	1 57	1 67	1 67	1 83
Bourbourg	41 50	» 46	» »	» 34	4 08	1 80	1 80	1 80	1 80	1 80
Dunkerque	35 90	» 44	» 40	» 32	»	1 80	1 80	2 »	1 85	1 80
Bailleul	»	» 57	» 37	» 27	»	1 80	1 80	1 80	1 80	1 90
Cassel	»	» 46	» 32	» 26	»	1 80	1 80	1 80	1 80	1 80
Estaires	»	» 38	» 33	» 22	6 »	1 60	1 60	1 60	1 60	1 70
Hazebrouck	»	» 46	» 36	» 28	»	1 80	1 80	1 90	1 90	1 80
Merville	»	» 37	» 30	» 27	»	1 70	1 70	1 70	1 70	2 »
Steenvoorde	39 40	» 49	» 35	» 28	»	1 70	1 70	2 »	2 »	1 70
Armentières	33 50	» 43	» 36	» 29	4 97	1 90	1 90	2 »	2 »	2 »
La Bassée	35 25	» »	» »	» »	5 »	1 90	1 90	2 »	2 »	2 »
Cysoing	36 »	» 45	» 38	» 22	»	1 60	1 30	2 »	1 90	1 90
Lannoy	»	» 43	» 36	» 30	»	1 60	1 60	2 »	1 60	1 70
Lille	35 75	» 43	» 36	» 30	»	1 53	1 53	2 09	1 62	1 49
Roubaix	»	» 36	» 32	» 29	9 »	1 70	1 50	2 »	2 »	2 10
Tourcoing	»	» 39	» 35	» 34	8 50	1 80	1 80	2 »	2 »	1 60
Cambrai	»	» 37	33	» »	»	1 30	1 30	1 40	1 40	1 60
Le Câteau	35 »	» 34	» 34	» »	5 »	1 60	1 50	1 80	1 60	1 80
Solesmes	37 »	» 33	» »	» »	»	1 60	1 60	1 70	1 70	1 80
Avesnes	35 »	» 34	» 34	» »	»	1 50	1 50	1 80	2 »	1 60
Le Quesnoy	»	» »	» »	» »	»	1 50	1 50	1 60	1 60	1 80
Maubeuge	36 »	» 33	» 30	» »	»	1 60	1 50	1 80	2 80	1 60
Douai	36 50	» 37	» 33	» 34	»	1 80	1 70	2 »	1 70	2 »
Marchiennes	»	» 37	» 33	» 29	»	1 70	1 70	1 60	2 »	1 80
Orchies	»	» 37	» 33	» 29	»	1 50	1 50	1 80	1 80	1 80
Somain	40 »	» 38	» 34	» 30	»	1 90	1 60	2 »	2 »	1 90
Bouchain	36 »	» 35	» 33	» »	»	» 75	» 75	» 90	» 90	» 85
Saint-Amand	»	» 34	» »	» 28	5 25	1 60	1 50	1 80	1 80	2 »
Valenciennes	»	» 36	» »	» »	»	1 90	1 90	2 »	2 »	1 90

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme.	de bois.	fossile.
Bergues	11 25	3 75	11 50	10 50	4 50	3 »
Bourbourg	8 65	3 10	10 »	10 »	3 »	2 75
Dunkerque	10 69	4 75	»	11 »	3 75	2 35
Bailleul	5 »	4 50	»	»	1 75	2 50
Cassel	8 »	5 »	7 75	9 »	3 50	2 90
Estaires	7 35	3 20	»	»	2 75	2 50
Hazebrouck	7 »	3 »	8 »	»	2 75	2 40
Merville	8 »	2 60	7 »	12 »	2 »	2 40
Armentières	10 »	6 50	22 »	18 »	1 90	2 10
La Bassée	12 »	9 »	»	»	2 70	1 30
Cysoing	8 »	6 50	»	13 »	5 »	1 80
Lille	8 35	4 10	»	»	»	»
Roubaix	»	»	»	»	2 75	1 90
Tourcoing	4 »	6 »	9 »	7 »	2 25	2 25
Cambrai	11 58	5 60	»	14 »	3 »	1 70
Le Câteau	10 66	5 »	5 »	8 50	2 50	2 20
Solesmes	8 »	4 65	»	»	»	2 20
Avesnes	9 50	6 90	4 »	10 »	2 »	2 60
Le Quesnoy	7 35	6 »	6 20	7 25	2 05	2 05
Maubeuge	9 50	4 75	8 »	10 »	2 70	2 50
Douai	14 60	4 80	18 »	18 »	2 50	1 90
Marchiennes	16 »	11 »	8 »	8 »	1 60	1 60
Orchies	10 66	4 80	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	1 50
Bouchain	9 80	5 40	»	»	»	»
Saint-Amand	11 33	5 »	8 »	7 60	3 50	1 50
Valenciennes	10 »	5 62	9 »	»	2 50	1 50

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1868.

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.	MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
	Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
					Hectolitre.
Janvier. 1re quinz.	30 18	31 66	30 58	29 23	27,164
— 2e » ...	29 60	31 53	29 67	29 30	28,768
Février. 1re » ...	29 80	31 47	29 75	29 84	39,376
— 2e » ...	30 96	32 96	31 25	31 83	27,223
Mars. 1re » ...	31 76	32 75	31 01	31 46	26,229
— 2e » ...	31 63	32 45	31 58	31 91	27,749
Avril. 1re » ...	32 06	33 33	32 »	32 58	21,069
— 2e » ...	31 92	33 75	32 25	32 40	24,297
Mai. 1re » ...	31 80	33 37	33 47	32 24	20,049
— 2e » ...	30 54	31 49	31 31	29 54	20,940
Juin. 1re » ...	27 20	28 71	28 34	28 59	23,044
— 2e » ...	27 01	28 40	27 47	27 59	22,504
Juillet. 1re » ...	25 37	27 53	26 72	26 94	22,193
— 2e » ...	25 84	27 24	27 13	26 96	19,494
Août. 1re » ...	23 19	25 49	23 75	22 81	28,673
— 2e » ...	23 44	24 45	22 69	21 15	33,926
Septembr. 1re » ...	22 68	24 16	22 20	21 10	40,398
— 2e » ...	23 54	24 42	22 62	21 28	42,382
Octobre. 1re » ...	23 11	24 14	22 72	21 15	50,433
— 2e » ...	22 54	23 32	21 63	20 43	44,064
Novembre 1re » ...	22 46	23 68	22 48	22 82	34,413
— 2e » ...	22 27	23 45	21 93	20 90	38,867
Décembre 1re » ...	21 30	22 04	20 79	20 07	44,582
— 2e » ...	21 34	22 19	21 05	21 10	37,048
					741,855

TROISIÈME PARTIE.

NÉCROLOGIE.

CLEENEWERCK. (1)

Le samedi 26 septembre 1867 eurent lieu les obsèques de M. Henri Cleenewerck Chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien Maire d'Hazebrouck, membre du Conseil général, Conseiller municipal et Président d'une société de secours mutuels de la ville qu'il habitait.

A l'issue de la cérémonie religieuse une foule considérable conduisit le corps du défunt au cimetière où M. Deschodt, membre du Conseil général, prononça les paroles suivantes :

Messieurs,

Avant que cette tombe, auprès de laquelle nous rassemble un deuil commun, ne se referme à jamais sur les restes mortels d'un homme qui occupait une grande place parmi nous., permettez à celui qui a été depuis vingt-un ans son collègue au Conseil général, et que depuis trente ans il honorait de son amitié, de faire entendre, à ses concitoyens, à ses amis, à sa famille éplorée, quelques paroles de regret, faible écho des sentiments qui nous oppressent tous.

Né à Hazebrouck le 24 septembre 1791, M. Henri Cleenewerck appartenait à une famille ancienne et opulente dans laquelle le dévouement à la cité semble héréditaire. Sa position, son caractère ouvert et sympathique, son esprit cultivé, le désignèrent de bonne heure pour les fonctions publiques.

Dès 1815, âgé à peine de 24 ans, pendant la crise douloureuse des Cent-Jours, il accepta avec courage et patriotisme les fonctions

(1) Nous n'avions pas pu nous procurer, en temps utile, les renseignements nécessaires pour établir une notice nécrologique sur l'honorable M. Cleenewerck; nous sommes heureux d'avoir, cette année, les éléments nécessaires pour consacrer une page de notre recueil à la mémoire de cet homme de bien.

de maire, et sut par son énergie, maintenir l'ordre et la tranquillité dans notre ville.

Après quelques années passées dans la vie privée, il fut nommé juge-de-paix du canton d'Hazebrouck-Sud.

Cette magistrature qu'il aimait et qu'il honorait, il s'en démit avec désintéressement, en 1835, pour reprendre, après le décès de M. Louis Pouvillion, les fonctions de maire qu'il n'a plus quittées qu'en 1848.

Dans le cours de ses fonctions, M. Cleenewerck, rendit à la cité des services signalés dont le souvenir est encore vivant dans tous les esprits et qui lui méritèrent en 1842, la décoration de la Légion d'Honneur. Il faut compter parmi ces services la part qu'il prit à la fixation du tracé du Chemin de fer du Nord, à la réorganisation de l'assistance publique et à la construction des routes dont notre pays avait un si grand besoin.

En 1833, la loi sur l'organisation élective des Conseils généraux était venue offrir une autre carrière à son activité. Les électeurs des deux cantons d'Hazebrouck, dont il avait toutes les sympathies, lui confièrent l'honorable mandat de les représenter.

Depuis cette époque, sauf deux courtes interruptions, M. Cleenewerck conserva sa place au Conseil général. Il aimait cette assemblée; il en aimait les travaux. Il s'y faisait apprécier par la loyauté et l'aménité de son caractère, la rectitude de son jugement et par son expérience des affaires. Il y trouvait l'occasion, si douce pour lui, de rendre de nombreux services à ses concitoyens.

En dehors des régions officielles, que de bien n'a-t-il pas fait? que de misères n'a-t-il pas secourues? Il aimait les ouvriers et cherchait à exciter parmi eux l'esprit de prévoyance et de solidarité. C'est ce sentiment qui l'associa à la fondation de la société de secours mutuels dont depuis quinze ans il était le président et pour ainsi dire la Providence.

Après une existence si bien remplie, M. Cleenewerck a vu venir la mort avec la résignation et la confiance du chrétien. Entouré des soins pieux de sa famille et des consolations de la religion, il a passé presque sans agonie à une vie meilleure.

Et maintenant, cher et honoré Collègue, recevez les adieux suprêmes de vos amis, de vos concitoyens. Votre souvenir restera parmi eux comme celui d'un homme de bien, d'un magistrat distingué.

Adieu, cher Cleenewerck, ou plutôt au revoir!

LE COMTE DUBOIS. .

Le département a été péniblement affecté en apprenant, le 16 avril 1868, la mort prématurée de M. le comte Dubois, Conseiller d'État, Officier de la Légion-d'Honneur, vice-président du Conseil général du Nord.

C'est au milieu d'une séance du Conseil d'État et au moment où il venait de prendre la parole dans la discussion d'une affaire importante que notre honorable concitoyen se sentit pris d'un malaise subit. Il ne put articuler que quelques mots et il expira frappé d'une attaque d'apoplexie.

M. le comte Eugène Dubois, fils d'un Préfet de police qui s'illustra sous le premier Empire, était né à Mortagne, en 1812. Entré de bonne heure à l'École polytechnique, il avait été admis fort jeune au Conseil d'État où il devait parcourir une brillante carrière. La place qu'il avait su prendre, dès le début, dans l'un des grands corps de l'Empire, lui avait fait occuper successivement les positions de secrétaire du gouvernement de l'Algérie, de directeur général des chemins de fer, au ministère des travaux publics. Les services distingués qu'il avait su rendre dans ces missions de confiance lui valurent en 1855, la nomination aux fonctions de conseiller en service ordinaire dans la grande assemblée, qui, témoin de ses succès oratoires, devait aussi avoir le triste spectacle de sa mort.

Élu membre du Conseil général du Nord le 14 juin 1857, pour le canton de Saint-Amand, rive gauche, en remplacement de M. Desespringalle, démissionnaire, M. le comte Dubois n'avait cessé, depuis cette époque, de donner tout à la fois des preuves et de son dévouement à son pays natal et de son aptitude à traiter les grandes affaires de notre vaste département.

LE BARON DE L'ÉPINE.

L'Épine (Marie-Philippe-Ferdinand-Joseph baron de), ancien député, ancien colonel inspecteur de la garde nationale du Nord, ancien maire du Quesnoy, chevalier de la Légion d'honneur, né au Quesnoy (Nord), le 26 mars 1784, est issu d'une famille distinguée de l'empire d'Autriche. Son père se fit naturaliser Français en 1745.

Officier de la garde nationale du département du Nord dès 1806, il fit, en qualité de capitaine, la campagne de 1809 contre les Anglais, et fut récompensé de ses services par la croix de la Légion

d'honneur. Nommé chef de bataillon en 1813, il devint chef de légion en 1815, et, le 29 juillet de cette même année, il fut appelé à remplir les fonctions de colonel inspecteur.

Jouissant d'une très-belle fortune dont il a toujours fait le plus noble usage, d'un abord affable et bienveillant, d'un caractère franc et loyal, M. le baron de l'Épine s'était concilié dans le pays l'estime et l'affection de tous ses concitoyens; son esprit de droiture et de justice bien connu, ainsi que l'intérêt qu'il portait au département, le firent choisir par le gouvernement pour siéger au Conseil général du département du Nord. Investi, en outre, des fonctions de maire de la ville du Quesnoy, il employa toute son activité à faire chérir son administration, et il dota la ville de plusieurs établissements utiles, entre autres, d'une église et d'un hôpital.

Élu député par le grand collége en 1827, au moment où la gravité des circonstances faisait un devoir à tous les fidèles serviteurs de la monarchie de se rallier autour de la couronne, M. le baron de l'Épine prit une part active aux travaux de l'Assemblée; il se montra surtout le défenseur des congrégations religieuses si souvent attaquées à cette époque. Partisan sincère de la liberté d'enseignement, il démontra souvent tous les inconvénients du monopole universitaire. Il prit la parole, en 1830, contre l'Adresse des deux cent vingt-un. M. le baron de l'Épine fut réélu aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre; mais, après la révolution qui emporta la monarchie à laquelle il avait voué son existence, il donna sa démission et rentra dans la vie privée.

En 1850, cédant aux sollicitations de ses concitoyens et au désir de leur être utile, il fut nommé à la presque unanimité membre du Conseil général du Nord, et pendant dix-huit ans encore, jusqu'au jour de sa mort (arrivée au Quesnoy le 26 avril 1868), il sut dans ces fonctions mériter de nouveau l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens.

BÉHAGHEL (de Bailleul).

M. Louis Béhaghel, Chevalier du Lion Néerlandais, membre du Conseil général du Nord, ancien député, ancien maire de la ville de Bailleul, est décédé le 25 juillet dernier, à l'âge de 77 ans.

Dans le discours que M. Lotthé, maire actuel de Bailleul, a prononcé sur sa tombe se trouvent rappelés les nombreux services que cet homme distingué a rendus à la chose publique; nous ne croyons donc pouvoir mieux faire que de reproduire ce document, à titre de notice nécrologique.

Voici comment s'est exprimé M. Lotthé :

Messieurs,

La ville de Bailleul vient de perdre en la personne de M. Louis Béhaghel, un de ses concitoyeus les plus distingués. Permettez au fils de celui qui fut pendant de longues années son collaborateur, de déposer sur sa tombe, l'expression de ses vifs et profonds regrets.

M. Béhaghel, né à Bailleul, et appartenant à une de nos plus honorables familles, se consacra pendant toute sa carrière, aux affaires publiques; — il aimait sa ville natale, et appliqua tous ses efforts à la rendre prospère; il fut successivement maire, membre du Conseil général, député, président de la société d'agriculture, président du conseil de fabrique de sa paroisse, administrateur des hospices, président de la commission de surveillance de l'asile, membre du bureau d'administration du collége.

Dans ces diverses fonctions, il fit preuve de dévouement et d'abnégation, il remplit avec énergie tous ses devoirs, défendit avec le plus grand désintéressement les intérêts qui lui étaient confiés et mérita dans toutes les circonstances, l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens.

M. Béhaghel fut maire de Bailleul pendant seize ans; dans le cours de cette longue carrière, il se multiplia pour assurer tous les services; il fut économe des finances de la ville, et il parvint à opérer beaucoup d'améliorations.

A Bailleul, les eaux manquaient bien souvent, ses habitants étaient forcés d'aller à grands frais, les chercher au loin, M. Béhaghel fit exécuter de considérables travaux, et put, après bien des difficultés, et avec le concours de collaborateurs dévoués, amener dans la ville, les eaux des sources du Mont-Noir.

Les pauvres furent l'objet des constantes préoccupations de son administration; ils étaient, en cas de maladie, pour ainsi dire, privés de tout secours; on fit un chaleureux appel à la bienfaisance de tous les habitants de la ville, les vœux de la municipalité furent entendus, et ainsi fut fondé l'Hôpital de la Providence.

Sous son administration, l'établissement des dames de Saint-Maur fut créé; des dépenses considérables furent faites; la ville ne dût pas intervenir, car le zèle et la charité des habitants firent face à tout.

Plusieurs communes dépendant des cantons de Bailleul, n'étaient pas rattachées au chef-lieu par de bonnes routes, M. Béhaghel parvint à faire construire les principaux chemins, après avoir levé bien des obstacles, détruit les préventions et aplani toutes difficultés.

En arrivant à l'administration, notre ancien Maire trouva l'enseignement insuffisant. Il fit tous ses efforts pour amener la prospérité du collége; ses démarches ne furent point infructueuses;

nous possédons encore le souvenir du dévouement et du zèle des professeurs chargés du soin de nos études; les écoles primaires furent complétées, à la satisfaction de tous, par l'établissement des Frères de la Doctrine Chrétienne; depuis lors, cette institution a rendu les services les plus signalés, nous le proclamons avec bonheur.

Inutile, Messieurs, de vous dire les bienfaits prodigués à nos cantons par M. Béhaghel, comme président de la société d'agriculture de Bailleul. Vous savez combien il était zélé, combien il défendit les intérêts de nos cultivateurs, combien il avait à cœur de favoriser, par tous les moyens en son pouvoir, nos campagnes qu'il affectionnait d'une manière toute particulière.

Depuis plus de trente ans, M. Béhaghel représentait au Conseil général, le canton Nord-Est de Bailleul. A ce titre, il nous a fait obtenir de grands avantages, parmi lesquels il faut signaler le dégrèvement de nos contingents de contributions.

Pendant qu'il était député de l'arrondissement d'Hazebrouck, M. Béhaghel eut la satisfaction de voir ses efforts couronnés de succès; malgré de puissantes oppositions, il fit admettre, par la Chambre législative, le tracé, par Bailleul, pour l'établissement du Chemin de fer du Nord.

La Providence, Messieurs, a ménagé à M. Béhaghel, de longs jours, qu'il a consacrés au service de son pays et de ses concitoyens; Bénissons Dieu, et conservons-en religieusement le souvenir.

Adieu, M. Béhaghel, vous avez aimé et défendu les traditions de votre ville natale; votre nom sera toujours parmi nous le symbole du dévouement à la cité

Émile LEFEBVRE.

Le Conseil général qui, dans le cours de l'année, avait éprouvé plusieurs pertes sensibles, a dû ouvrir encore son nécrologe avant la fin du mois de décembre, pour y inscrire le nom de M. Émile Lefebvre, décédé à Lyon, à l'âge de 56 ans. Les regrets laissés par la mort prématurée de cet enfant de Valenciennes ont été exprimés le jour de ses funérailles, le 27 décembre, par tous ceux qui l'avaient connu. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe.

Voici celui de M. Bracq, maire de la ville.

« Messieurs,

» La physionomie de la ville de Valenciennes avait revêtu ces jours derniers ce caractère morne, sinistre avant-coureur des calamités publiques; on voyait chacun s'aborder avec stupeur et

semblant s'enquérir avec anxiété d'un événement craint ou attendu. C'est qu'en effet, Messieurs, une cruelle douleur devait venir s'ajouter à toutes celles qui depuis un certain temps éprouvent notre cité désolée. C'est que le nom d'un homme considérable, considérable par sa haute intelligence, considérable par sa grande position, devait grossir la liste fatale des sommités qui tour à tour disparaissent avec une déplorable persistance.

» Émile Lefebvre atteint d'une maladie, fruit de ses veilles et de ses travaux, maladie qui causait à sa famille et à ses amis de vives préoccupations, sans cependant leur enlever tout espoir, était allé demander à une température plus clémente un allégement à ses souffrances, peut-être la guérison. Arrêté en route par une aggravation du mal, on avait pu cependant espérer un instant que la science triompherait des nouvelles complications survenues instantanément dans son état. Sous l'influence d'un traitement prescrit par un des princes de la science, une amélioration s'était produite et maintenue pendant quelques jours. Mais vain espoir, la déception n'en devait être que plus cruelle ! C'est à la suite d'un bulletin des plus rassurants que rapide comme la foudre la nouvelle de la mort de ce grand citoyen est venue s'abattre au milieu de nous, semant dans la ville un nouveau et plus grand deuil... ..

» Président du Conseil municipal, c'est à moi qu'échoit le triste honneur de rendre un suprême hommage à celui que nous accompagnons pour la dernière fois. Vous connaissez, Messieurs, les liens de toute nature qui m'unissaient à Lefebvre, et vous comprendrez combien est lourde et pénible la tâche qui m'est imposée aujourd'hui. Il est en effet des douleurs intimes, tellement intenses, que la faculté de les exprimer nous est en quelque sorte refusée. Mais dans cette circonstance l'ami faisant un suprême effort à pu s'effacer devant le magistrat qui n'a point voulu laisser à d'autres le soin de payer une dette sacrée de reconnaissance à la mémoire de celui qui pendant de longues années fut la lumière la plus éclatante et le guide le plus sûr du Conseil municipal.

» En 1849 la composition de l'administration municipale présentait de grandes difficultés. Les fonctions de Maire peu enviables à ce moment furent offertes à Lefebvre qui les refusa, non par manque de devouement, mais parce qu'il craignait que ces occupations ne lui permissent pas de donner à la chose publique le temps nécessaire. En cette occurrence, dans l'impossibilité d'une organisation définitive, le Conseil municipal fut invité à présenter une administration provisoire. Lefebvre fut désigné à l'unanimité par le Conseil avec la faculté de choisir ses adjoints, tous s'engageant à accepter. Ce que Lefebvre avait refusé à l'autorité, il ne crut pas devoir le refuser à ses collègues. Il ne s'agissait d'ailleurs que d'un intérim! L'intérim dura trois ans, du 29 octobre 1849 au

19 septembre 1852! Nous savons tous quelle fut cette époque! pleine d'agitations, pleine de menaces et d'orages! Lefebvre, par la sagesse des mesures qu'il sut prendre, par sa fermeté, par l'ascendant que son caractère lui assurait sur la population, préserva notre ville des agitations qui partout se produisaient, et lorsqu'arriva l'événement qui devait clore cette période de troubles et sauver la France de l'anarchie, ennemi de toute réaction, de toute mesure violente, une conciliation générale fut le fruit de son attitude et de ses conseils. Ces graves occupations n'arrêtaient point son zèle dans l'administration intérieure.

» Fondateur de la Caisse des retraites des employés de la Mairie et de l'Octroi, il a su par cette haute et féconde mesure les intéresser à la prospérité de la ville en même temps qu'il assurait leur avenir. Son nom restera à tout jamais voué à leur reconnaissance. Rentré au sein du Conseil municipal il continua à se distinguer par son dévouement et par une large et active participation à tous ses travaux; membre de toutes les commissions importantes, rapporteur perpétuel du budget si je puis m'exprimer ainsi, ses connaissances générales et pratiques rendaient facile la discussion de toutes les mesures qui pouvaient intéresser les finances et le bien-être de la cité. L'autorité de sa parole était décisive. La confiance de ses collègues dans ses conseils, absolue. Heureuse l'administration qui se sent soutenue et éclairée par de pareils hommes! aussi, Messieurs, la mort de Lefebvre va-t-elle laisser dans nos cœurs et dans nos rangs un vide irréparable. Tout ne sera pas perdu, cependant, Messieurs; sa mémoire planera comme un ange tutélaire sur le Conseil municipal et les bonnes traditions qu'il y a laissées lui serviront longtemps de règle.

» Emile Lefebvre, issu d'une des familles les plus honorables de Valenciennes, se destinait après de brillantes études au collége de cette ville, au lycée de Douai, et un remarquable cours de droit à Paris, soit au barreau, soit au notariat; mais détourné de sa vocation première par les circonstances, il devint le chef d'une grande maison de banque aussi honorable qu'honorée, et il a laissé dans le monde financier le souvenir d'une haute probité et d'une délicatesse à laquelle chacun rendait hommage.

» Ses capacités qui éclataient comme la lumière du soleil, marquaient sa place partout où il y avait des services à rendre, des questions à élucider. Ce que d'aucuns obtiennent par démarches ou par intrigues, il l'obtenait tout naturellement par la force des choses et ce n'est pas lui qui était l'obligé. Successivement appelé à la Chambre et au Tribunal de Commerce, au Conseil municipal et au Conseil d'arrondissement, dont il devenait bientôt le président, puis au Conseil général, partout sa vive intelligence, la netteté et la promptitude de son jugement, sa fermeté, la lucidité

de son raisonnement lui assuraient la première place. La présidence de la Chambre de Commerce lui était dévolue à l'unanimité par ses pairs, comme les électeurs l'appelaient à celle du Tribunal. Des différentes fonctions qu'il remplissait avec tant d'éclat, je ne veux en retenir qu'une, celle qu'il occupait au Conseil municipal, laissant à d'autres bouches plus compétentes le soin de faire ressortir les éminents services qu'il a rendus dans les autres administrations auxquelles il appartenait.

» Il est des sujets inépuisables, Messieurs ; si j'ai essayé de vous dépeindre l'homme public, je ne vous ai rien dit de l'homme privé. Je ne vous ai pas dit, que sous des dehors froids et dignes battait un cœur d'or qui ne fit jamais défaut ni à ses amis, ni aux malheureux ; que sous cet aspect sévère se trouvait l'homme aimable et plein de verve, le causeur gai et spirituel ; le cadre de ce discours et la solennité de la circonstance m'empêchent de m'étendre sur ce sujet.

» Ainsi donc, Messieurs, de tant d'éclat, de tant de talents, de lumière et de haute intelligence, voilà ce qui reste, une masse inerte et sans vie, triste exemple de notre triste condition et bien propre à jeter parmi nous le découragement si nous n'étions soutenus par la pensée que dans un monde meilleur se trouve la récompense des bonnes actions d'ici bas. — Quant à toi, Lefebvre, toi qui fus mon ami et mon conseil, toi avec lequel j'ai vécu sur cette terre, en si parfaite intelligence, nous ne sommes pas à tout jamais séparés, j'en ai la conviction, un jour nous nous trouverons de nouveau réunis ; c'est là mon espoir et ma consolation. »

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page 222
Académie de Douai..... 116
Administration académique..... 116
Administration communale...78 et 370
Administration départementale 41 et 277
Administration départementale de l'Algérie..... 40
Administration diocésaine..... 132
Administrations des bureaux de bienfaisance..... 100
Administrations des hospices (personnel..... 100
Administrations générales des revenus publics..... 38
Administrations financières..... 173
Administration militaire. Intendance 168
Administration municipale....78 et 391
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département 241
Agents sanitaires..... 73
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires 62
Agriculture .....231 et 394
Aliénés.....105 et 357
Analyse alphabétique des votes du conseil général, en 1867..... 277
Anciens préfets du département.... 41
Appareils à vapeur..... 355
Architecte du département 63
Archives communales..... 50
Archives du département 50
Art de guérir..... 374
Art vétérinaire..... 235
Artillerie..... 166
Asiles publics d'aliénés.....105 et 373

Assistance judiciaire..... 162
Assistance publique..... 372
Associations syndicales.— Desséchements..... 59
Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.... 116
Aumoniers des prisons..... 76
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1re instance.)
Avocats à la cour impériale..... 145
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1re instance.)
Avoués près la cour impériale..... 145
Banque de France. — Succursales de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque 240
Beaux-Arts..... 111
Bibliothèques publiques.. . 214 à 218
Bourses de commerce 241
Bureaux de conditionnement à Roubaix et à Tourcoing..... 237
Bureau de pesage à Roubaix..... 240
Budget départemental de 1868.... 302
Bureaux de bienfaisance (personnel. 100
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources)..... 375
Bureaux de la préfecture (personnel) 47
Cadastre..... 185
Caisses d'épargne..... 106 et 377
Caisse de retraites pour la vieillesse..... 109
Canaux et rivières.....258 et 359
Carrières..... 351
Chambres consultatives d'agriculture 231
Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers..... 236
Chambres de commerce..... 236
Chanoines..... 133
Chemins de fer ..... 57, 321 et 335
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral57, 321 et 335
Chemins de fer (personnel)..... 57
Chemins d'intérêt commun.. 326 et 337
Chemins vicinaux.....324 et 329
Citadelle de Lille..... 166
Colléges communaux. 119 à 123 et 400
Colonie agricole de Saint-Bernard . 77

Comices agricoles de Lille, Avesnes, Maubeuge, Valenciennes et Cambrai..... 233
Comités consultatifs..... 106
Comité flamand de France..... 213
Comités de vaccine 73
Comestibles divers 419
Commissaires de police 99
Commissaires-priseurs (*Voyez* tribunaux de première instance).
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 58
Commissions cantonales d'hygiène publique..... 71
Commissions cantonales de statistique 212
Commission départementale des bâtiments civils..... 63
Commissions des prisons..... 75
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 238
Commission historique du département du Nord 205
Commission sanitaire de Dunkerque 73
Communautés religieuses..... 137
Composition du conseil d'État..... 24
Communes (Tableau des).....83 et 267
Comptabilité communale..... 98
Comptoir d'escompte à Lille 211
Conditions des soies et laines à Roubaix et Tourcoing 239
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 137
Conseil académique..... 117
Conseils de guerre 168
Conseil privé..... 12
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures..... 51
Conseil départemental d'instruction publique..... 123
Conseil de préfecture..... 43
Conseils de prud'hommes..... 164
Conseil d'État..... 23
Conseils d'hygiène publique et de salubrité..... 70
Conseil général, Analyse alphabétique des votes. Session de 1866 289
Conseil général du département. 44 et 289
Conseil général. — Renouvellement des membres..... 46
Conseil des ministres 43
Conseils munic. des villes du département..... 78
Consommations diverses (tableau des) 416
Contributions directes . 184, 385 et 391
Contribut. indir 185,188,191, 196 et 389
Corps impérial des ponts-et-chaussées (personnel)..... 54
Corps législatif..... 19
Correspondance télégraphique privée (tarifs)..... 64 à 70
Cour impériale de Douai..... 144
Cours des chauffeurs..... 126
Cours d'eau non navigables..... 62
Culte catholique..... 132
Culte hébraïque..... 144
Culte protestant..... 144
Décanats..... 134
Décès en 1867 316
Délégués cantonaux de l'instruction primaire..... 127
Denrées (prix des). ..... 418 à 422
Densité des voies de communication. 331
Département du Nord. — Aspect.. 256
——— Division du territoire. 262
——— État des divers sols... 266
——— Météorologie..... 261
——— Superficie..... 264
——— Topographie..... 256
Dépôt de mendicité..... 369
Desséchements.....59 et 346
Desséchements. Moëres.. ...59 et 346
Deuxième corps d'armée..... 165
Diocèse de Cambrai..... 132
Directions d'artillerie.. 167
Direction de l'enregistrement et des domaines..... 183
Direction des contributions directes. 184
Direction des manufactures de l'État. 198
Direction des Tabacs..... 198
Direction des postes aux lettres ... 200
Directions du génie .....167 et 168
Division du diocèse..... 134
Division du territoire. 249
Documents statistiques..... 243
Douanes. Direction de Lille. 186 et 387
— Dir. de Dunkerque. 189 et 387
— Dir. de Valenciennes. 193 et 387
Drainage..... 235 et 361
Eaux et boues de Saint-Amand.... 74
Écoles académiques..... 224
Ecole d'artillerie de Douai..... 166
École normale du département établie à Douai .....127 et 402
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie..... 118 et 400
Ecoles spéciales communales. 223
Ecole Impériale des arts industriels et des mines..... 125
Écrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques..... 229

Ecuyers de l'Empereur..... 11
Empereur des Français... 9
Empire français..... 9
Enfants assistés..... 374
Enregistrement et domaines. 183 et 386
Enseignement primaire..... 126 et 382
Enseignement secondaire... 118 et 381
Enseignement supérieur .... 117 et 381
Épidémies..... ..... 70 et 359
Établissements et services de bienfaisance..... .... 100 et 391
Établissements libres d'enseignement secondaire. Institutions ecclésiastiques..... 124
Établissements libres d'enseignement secondaire, inst. laïques..... 125
Etat-major des places du département..... 166
État des divers sols du département. 266
Évêchés de France et des Colonies. 39
Exposition universelle de 1867. ... 429
Faculté de droit de Douai 117
Faculté des sciences de Lille..... 117
Faculté des lettres de Douai..... 118
Famille de l'Empereur. 9
Foires..... 398
Fonderie de Douai..... 167
Forêts (administration des)..... 387
Fourrages et combustibles..... 420
Franchises postales... 201
Garde nationale mobile..... 362
Garde nationale sédentaire..... 366
Gendarmerie impériale..... 170
Génie..... 167
Gouvernement des Palais 10
Gouvernement général de l'Algérie.. 38
Grande Aumonerie de France... .. 9
Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur..... ... 38
Grandes routes..... .. 323
Haras..... 235
Hôpitaux et hospices..... 100 et 391
Hôpitaux militaires..... ... 169
Hospices et Hôpitaux ..... 100 et 372
Houilles (Mines de)..... 346
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Huissiers près la cour impériale .. 146
Hydrogaphie — École de Dunkerque 225
Impératrice des Français..... .. 9
Impositions extraordres communales 388
Imprimeurs..... 227
Imprimeurs en taille-douce..... 227
Imprimeries et librairies....227 et 228
Imprimeurs-lithographes 227
Industrie.— Commerce 236
Industrie minérale..... 363
Inspecteurs primaires..... . 127
Inspections de la librairie étrangère. 229
Inspection départementale d'instruction publique..... 124
Inspection département. de salubrité. 72
Inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 238
Institution de sourds-muets à Lille. 131
Institutions ecclésiastiques 124
Institutions laïques..... ... 125
Instruction primaire (Bureau de l'). 50
Instruction primaire (Budget)..... 401
Instruction publique ..... 116 et 381
Intendance militaire.... 168
Irrigations 361
Jardins botaniques..... 222
Journaux politiques et écrits périodiques publiés dans le département du Nord..... . . . 229
Jury..... 320
Justices de paix Avesnes..... 154
——————— Cambrai. 156
——————— Douai.. 159
——————— Dunkerque. 146
——————— Hazebrouck 148
——————— Lille. 150
——————— Valenciennes 161
Libraires..... ... 228
Lignes télégraphiques.....64 à 69
Liste des villes dont les revenus excèdent 20,000 francs..... 98
Liste des imprimeurs et libraires. . 226
Lycée de Douai.....118 et 400
Lycée de Lille... ..... 119 et 400
Maison centrale de détention de Loos..... 76 et 367
Maison correctionnelle départementale..... ....76, 368
Maisons d'arrêt du départem...75 et 368
Maison de justice de Douai... 75 et 369
Maison de S. M. l'Empereur... 9 à 12
Maison de S. M. l'Impératrice ... 12
Maison du Prince Impérial..... ... 12
Mairies . ... 78 à 98
Maîtres des cérémonies..... 11
Marais 260
Marais de Bourlain et de Trith-Saint-Léger 60
Marais de la Haute-Deûle..... .. 59
Marais de l'Épaix et de Bruay .. 60
Marchés. 401
Mariages en 1867. 345
Marine et colonies..... 172
Médecins des prisons 76
Membres de la famille de l'Empereur 9
Membres des conseils d'arrond... 51
Membres du conseil général du Nord. 44
Membres du Corps législatif..... 19
Mendicité (dépôt de)..... 382

Météorologie 248
Mines (personnel, statistique) 62 et 363
Mines de houille..... 351
Mines de fer 351
Minières..... 351
Ministères.....29 à 38
Moëres..... 58 et 361
Monastère du Bon-Pasteur..... 77
Monts-de-piété.....106 et 376
Mouvement de la population en 1867 309
Mouvement de la population des asiles d'aliénés..... 373
Musées.. ..... 220 à 222
Naissances en 1867..... 313
Navigation à vapeur ..... 56 et 340
Navigation intérieure 55, 56, 340 et 344
Nécrologie..... 407
Notaires. (*V.* tribun. de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 256
Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés..... 98
Octrois; produits. 370
Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.. 116
Oratoire anglican..... 144
Organisation administrative du département du Nord..... 41
Organisation financière 173
Organisation judiciaire..... 144
Organisation militaire..... 165
Organisation municipale..... 78
Payeur du département 173
Perceptions (état des circonscriptions) et percepteurs..... 173
Perceptions (état de classem.t des). 392
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance 100
Personnel des chemins de fer..... 57
Personnel des employés des octrois. 98
Personnel des poids et mesures.... 205
Personnel du corps impérial des ponts-et-chaussées..... 54
Poids et mesures..... 205
Police de la pharmacie 72
Police sanitaire des ports..... 73
Ponts-et-chaussées..... 54 et 348
Population. Mouvement en 1867... 313
Ports maritimes..... ...56 et 338
Postes électriques..... 64
Postes. (*Voir* aussi le tableau des communes, p. 83).....200 et 389
Poudres et salpêtres.....167 et 199
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 60
Prairies de Flines-lez-Mortagne... 60
Préfecture..... 43
Préfectures (tableau des)..... 39
Prés Duhem..... 59
Princes français..... 9
Prisons. .... 75 et 367
Prix des denrées.....403 à 406
Prix du froment.....418 et 421
Produits financiers du département.. 384
Raffinerie de salpêtre..... 199
Recensement de la population..... 316
Receveurs municipaux..... 98
Récoltes en 1868..... .. 394 à 397
Recrutement de l'armée.....170 et 360
Renouvellement des membres du Conseil général..... 46
Rivières ..... .258, 348, 355
Routes départementales..... 323, 348
Routes impériales..... 323 et 348
Ruisseaux 260
Sages-femmes 357
Salubrité publique (inspection)..... 72
Salubrité publique 359
Santé publique..... 356
Sapeurs-Pompiers..... 99 et 366
Sciences et arts..... 205
Secours mutuels..... 110 et 398
Secours publics 391
Secrétariat général de la Préfecture. 43
Séminaires diocésains..... 133
Sénat..... 13
Services de santé. 70
Service des contributions indirectes..... 188, 191, 196 et 409
Service des douanes. 186, 189, 194 et 408
Services des routes, des irrigations et des desséchements 54
Service des Ports..... 56 et 353
Service des sucres .....189 et 196
Service des tabacs..... 198
Service hydraulique..... ... 346
Service spécial de la navigation de la Belgique sur Paris..... 55 et 359
Service spécial de la navigation intérieure du Nord et du Pas-de-Calais 55
Service spécial des ports maritimes.. 56
Service spécial du canal de Roubaix et de la Deûle.....55, 356 et 359
Service de la voirie municipald à Lille. 57
Services publics et départem..... 54
Société archéologique d'Avesnes.... 213
Société centrale de médecine du département, à Lille. 210
Société charitable de Saint-François-Régis..... 116
Société d'Agriculture à Dunkerque.. 232
Société d'Agriculture de Bourbourg. 233
Société d'agriculture d'Avesnes..... 235
Société d'agriculture d'Hazebruck... 233

Société d'agriculture de Bailleul. . 233
Sociétés d'agriculture..... 232
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes..... 212
Société de la Miséricorde..... 116
Sociétés de charité maternelle.... 114
Société d'émulation de Cambrai... 210
Société des Amis de l'industrie, à Douai..... 211
Société des Amis des arts, à Douai. 211
Sociétés de secours mutuels.. 109 et 380
Société d'horticulture du département du Nord..... 214
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts..... 212
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 209
Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai..... 207
Société médicale de Douai..... 210
Sociétés savantes..... 205
Solre et canal de Bourgogne... . 62
Sourds-muets (institution de)..... 131
Sous-préfectures et conseils d'arrondissement..... 51
Stations du chemin de fer— Produits 351
Statistique électorale..... 319
Statistique de l'industrie minérale.. 348
Statistique des travaux..... 333
Statistique des voies de communication..... 321
Subsistances militaires..... 170
Superficie du département..... 252
Syndicat de Berlaimont 61
Syndicat de Maubeuge..... 61
Tabacs..... 198
Tableau alphab. des communes. 83 et 255
Tableau de circonscriptions de perceptions..... 173
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord..... 359
Tableau des préfectures et des évêchés de France 39
Tableau statistique des communes par canton..... 253
Taxe des lettres..... 203
Taxe municipale sur les chiens.... 371
Télégraphie. — Tarifs..... 64 à 70
Théâtres..... 222
Topographie du département..... 243
Tourbières..... 351
Travail des enfants dans les manufactures..... 240
Travaux communaux..... .. 334
Travaux départementaux..... 334
Travaux des ponts-et-chaussées... 333
Travaux d'hospices..... 334
Trésorerie de la Couronne..... 11
Trésorerie générale des finances ... 173
Trésor public..... 173
Tribunaux de commerce 163
Tribunaux de première instance :
——— Avesnes..... 156
——— Cambrai..... 154
——— Douai..... 159
——— Dunkerque..... 146
——— Hazebrouck..... 148
——— Lille..... 150
——— Valenciennes..... 160
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Usines à fer..... 352
Usines à plomb et argent..... 370
Vaccine.....73 et 356
Vaccine.— Comité central du départ. 73
Vallées 257
Vallée de la Basse-Deûle et de la Lys. 62
Vallée de la Basse-Sambre..... 61
Vallée de la Haute-Deûle..... 59
Vallée de la Haute-Sambre 60
Vallée de la Hayne et de l'Escaut.. 60
Vallée de la Naville 61
Vallée de la Scarpe..... 60
Vallée de la Vergne..... 61
Vénerie Impériale..... 11
Vétérinaires..... 238
Voyage de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice 422
Waeteringues.....59 et 361
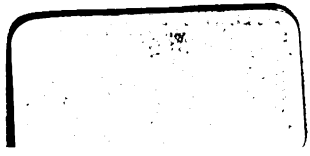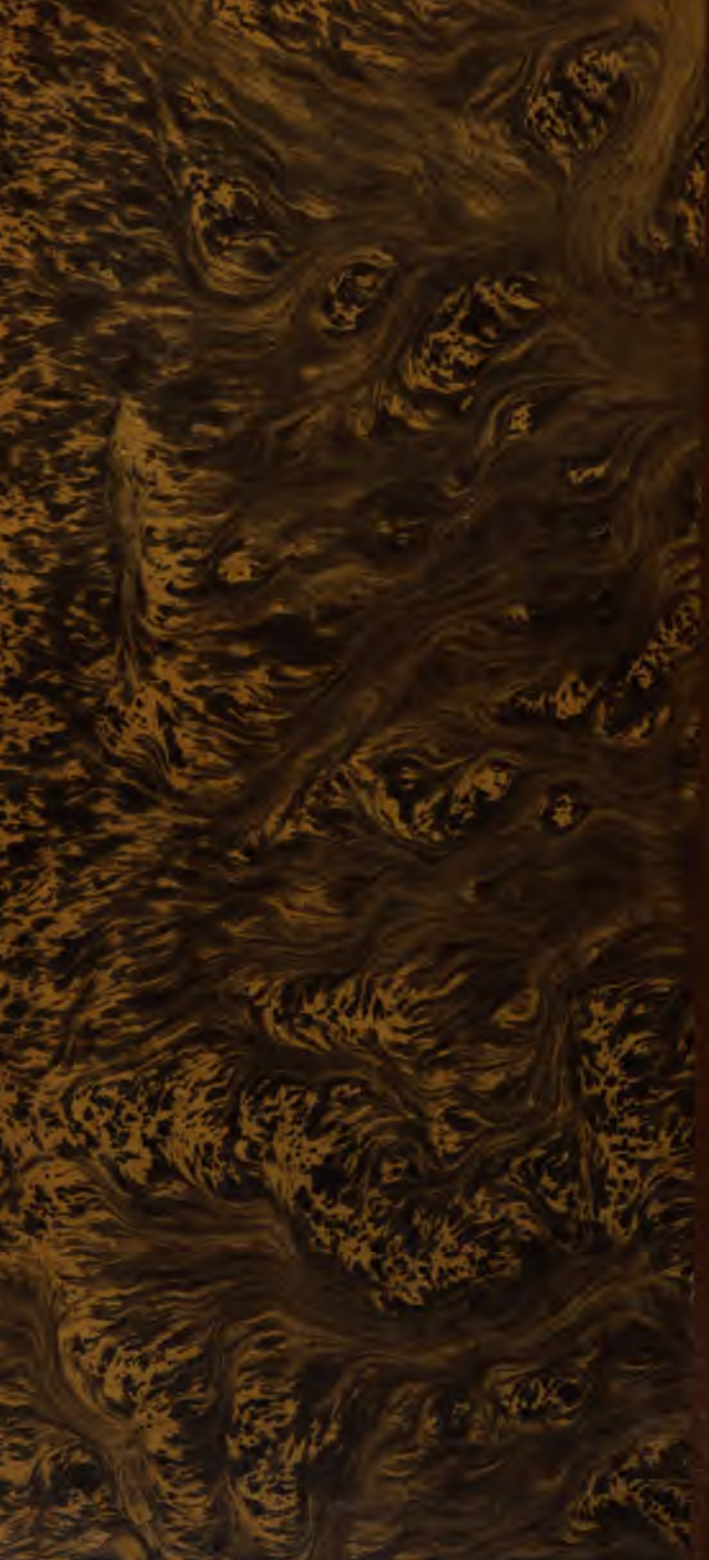
Lille-Imp. L Danel